



Katholieke Universiteit Leuven
Faculteit Landbouwkundige en Toegepaste
Biologische Wetenschappen
Departement Agrotechniek en Economie

E340
GAY

DISSERTATIONES DE AGRICULTURA

Doctoraatsproefschrift Nr. 377 aan de Faculteit Landbouwkundige
en Toegepaste Biologische Wetenschappen van de K.U. Leuven

1998

LES POLITIQUES D'AJUSTEMENT DANS
LE SECTEUR AGRICOLE SENEGALAIS :
ANALYSE CRITIQUE DES IMPLICATIONS
SUR LA FILIERE ARACHIDIERE

Proefschrift voorgedragen tot het behalen
van de graad van Doctor in de
Toegepaste Biologische Wetenschappen

door

Matar GAYE

C.N.R.A. - BAMBEY - S.D.I.
Date 23/09/98
Numero 962/98
Anno 1998
Stato S.D.I.



Katholieke Universiteit Leuven
Faculteit Landbouwkundige en Toegepaste
Biologische Wetenschappen
Department Agrotechniek en -Economie

DISSERTATIONES DE AGRICULTURA

Doctoraatsproefschrift Nr. 377 aan de Faculteit Landbouwkundige
en Toegepaste Biologische Wetenschappen van de K.U. Leuven

LES POLITIQUES D'AJUSTEMENT DANS LE SECTEUR AGRICOLE SENEGALAIS : ANALYSE CRITIQUE DES IMPLICATIONS SUR LA FILIERE ARACHIDIERE

Promotor : Prof. E. TOILENS, K.U. Leuven

Leden van de examencommissie :

Prof. E. DECUYPERE, voorzitter,
Vice-Deaan, Faculteit Landbouwkundige
en Toegepaste Biologische Wetenschappen,
K.U. Leuven

Prof. J. SWINNEN, K.U. Leuven

Prof. B.H. de FRAHAN, I.C.I. Ouvain

Dr. F. GOOSSENS, N.E.I.

Dr. O. BADIANE, World Bank

Proefschrift voorgedragen tot het behalen
van de graad van Doctor in de
Toegepaste Biologische Wetenschappen

door

Matar GAYE

September 1998

REMERCIEMENTS

Il n'existe pas d'accomplissement significatif qui soit l'oeuvre intégrale d'un individu isolé. Cela est encore plus vrai dans la recherche agricole si exigeante en ressources et en synergies de toutes sortes. Ainsi, nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à l'ensemble des partenaires dont le concours direct ou indirect a été décisif dans la réalisation de ce travail.

Les investigations sur le terrain ont été menées grâce à l'appui de diverses institutions. Dans l'ordre chronologique, nous citerons l'Agence des Etats Unis pour le Développement International (US-AID) en collaboration avec l'Université d'État du Michigan (MSU), le Centre Canadien pour le Développement International (CRDI), l'Institut de Recherches sur les Politiques Alimentaires (IFPRI) et le Projet de Recherches Collaboratives sur l'Arachide (Peanut CRSP) à travers l'Institut Polytechnique et Université d'État de Virginie (Virginia Tech).

Le Gouvernement du Royaume de Belgique à travers l'Administration Générale de Coopération au Développement (AGCD) a financé notre programme de Doctorat à la KUL.

Quant aux individus auxquels nous sommes redevables, il s'agit en particulier des agents de terrain qui ont donné le meilleur d'eux mêmes dans des conditions parfois difficiles, des membres du jury et de notre Promoteur le Professeur Tollens pour son soutien sans faille. Son secrétariat nous a gratifié d'un appui généreux dans tous les domaines. Nous ne pouvons nous empêcher de réserver une mention particulière à Godelieve Vanzavelberg qui a été particulièrement spontanée et efficace pour répondre à toutes nos sollicitations en matière de documentation.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
RÉSUMÉ	i
SUMMARY	i
LISTE DES TABLEAUX	ii
LISTE DES FIGURES	v
LISTE DES SIGLES	vi
I. INTRODUCTION	7
1.1 Contexte Général et Problématique	
1.2 Objectifs Visés et Questions Principales	
1.3 Cadre Conceptuel et Méthodologique	4
1.4 Sources de Données	
1.5 Contenu des Questionnaires d'Enquêtes	
1.6 Hypothèses de Travail	11
1.7 Méthodes d'Analyse	12
II. L'AJUSTEMENT STRUCTUREL EN AFRIQUE	13
2.1 Les Difficultés du Décollage Économique	13
2.2 Les Interprétations de la Crise	13
2.3 Les Bases Théoriques de l'Ajustement	16
2.4 Le Contenu Pratique de l'Ajustement	18
2.5 Les Aspects Macro-économiques de l'Ajustement	20
2.6 Les Critiques Suscitées par l'Ajustement	21
2.7 Les Visions Optimistes de l'Ajustement	24
2.8 Le Débat sur l'Ajustement au Sénégal	25
2.9 Conclusion	27
III. L'ÉTAT DE L'ART ET L'ANALYSE DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES	28
3.1 Les Méthodes Courantes et les Critiques Suscitées	28
3.2 La Matrice d'Analyse des Politiques	30
3.3 L'Analyse de Filière	32
3.4 La Socioéconométrie	33
3.5 Conclusion	35
IV. L'ENVIRONNEMENT DES POLITIQUES AGRICOLES AU SÉNÉGAL	36
4.1 Structure Générale	36
4.2 La Puissance Publique	36
4.3 La Puissance Religieuse	37
4.4 Les Élus	38
4.5 Les Producteurs Ruraux	38

4.6	Les Consommateurs Urbains	39
4.7	Les Opérateurs Privés	40
4.8	Les Institutions Ad-hoc	40
4.9	Les Bailleurs de Fonds	41
4.10	Le Milieu Naturel	41
4.11	Conclusion	42
V.	LES POLITIQUES ANTERIEURES A L'AJUSTEMENT SECTORIEL	43
5.1	Cadre Historique et Lignes d'Orientation	43
5.2	L'Approvisionnement des Producteurs en Intrants	44
5.3	La Collecte des Récoltes	46
5.4	Les Transports	47
5.5	Le Régime des Prix	46
5.6	La Vulgarisation Agricole	48
5.7	La Sous-filière des Arachides de Bouche	49
5.8	Conclusion	49
VI.	LES GRANDS AXES DE L'AJUSTEMENT SECTORIEL	50
6.1	Principes de Base	50
6.2	Revue de l'Etat d'Avancement des Producteurs	51
6.3	Réalisation de Cadre de Régulation des Producteurs	51
6.4	Régulation des Activités de Collecte des Arachides	51
6.5	Modernisation de l'Environnement Technique	52
6.6	Redéfinition des Politiques de Régulation	53
6.7	Conclusion	55
VII.	LE SYSTEME COOPERATIF RESTRUCTURE	58
7.1	Caractéristiques des Coopératives-mères	56
7.2	Caractéristiques des Sections Villageoises	57
7.3	Relations Coopératives-mères / Sections Villageoises	58
7.4	Coexistence avec les Nouveaux Concurrents	59
7.5	Appréciations de la Réforme par les Coopérateurs	59
7.6	Conclusion	61
VIII.	LA NOUVELLE DYNAMIQUE ASSOCIATIVE	62
8.1	Aperçu Général	62
8.2	Genèse des Groupements et Motivations de Base	62
8.3	Caractéristiques des Groupements	64
8.4	Parallélisme avec les Coopératives Officielles	65
8.5	Expressions de Solidarités	66
8.6	Ressources Humaines, Matérielles et Financières	67
8.7	Utilisations des Ressources Financières	69
8.8	Secteurs d'Activités	70
8.9	Impact Communautaire des Groupements	72
8.10	Remboursement des Dettes	73
8.11	Comparaison des Groupements aux Sections Villageoises	73
8.12	Conclusion	75

IX.	LA RESPONSABILISATION DES COOPERATEURS EN MATIERE DE CREDIT	76
9.1	Contexte Général	76
9.2	Conditions d'Éligibilité et Critères Adoptés	76
9.3	Remboursement des Dettes	77
9.4	Facteurs Jouant Théoriquement sur les Performances	78
9.5	Impact des Facteurs Théoriques de Performance	79
9.6	Les Sanctions et leur Applicabilité	80
9.7	Les Problèmes Posés par la Gestion du Crédit	80
9.8	Le Nouveau Principe de l'Apport Personnel	81
9.9	Conclusion	82
X.	LA SITUATION DU CREDIT INFORMEL	83
10.1	Repères Historiques	83
10.2	Les Besoins et leur Hiérarchisation	84
10.3	Les Demandes Exprimées sur le Marché Informel	86
10.4	Structures et Sources de l'Endettement Informel	87
10.5	Taux d'Intérêt du Crédit Informel	88
10.6	Systèmes de Sécurisation des Créances	89
10.7	Interventions des OPS	89
10.8	Conclusion	90
XI.	LA PROBLÉMATIQUE DES SEMENCES D'ARACHIDE	91
11.1	Impasse du Système de Retenue à la Source	91
11.2	Alternative de la Conservation Personnelle	91
11.3	Fonctionnement du Nouveau Système de Distribution	93
11.4	Performances Globales du Marché Semencier	95
11.5	Performances Comparées des Circuits Public et Privé	96
11.6	Concurrence entre les Circuits Structuré et Informel	98
11.7	Mécanismes de la Reconstitution du Capital Semencier	99
11.8	Conclusion	101
XII.	LE MARCHÉ DE L'ENGRAIS	102
12.1	Vue d'Ensemble sur le Système de Distribution	103
12.2	L'Échec de la Tentative d'Insertion des OPS	103
12.3	La Réserve Manquée du Mouvement Coopératif	104
12.4	La Distribution par les Sociétés de Développement	104
12.5	Les Nouveaux Distributeurs Commerciaux	105
12.6	Acquisition et Utilisation par les Producteurs	107
12.7	Caractéristiques Jouant sur l'Utilisation de l'Engrais	110
12.8	La Fonction de Demande chez les Producteurs d'Arachide	112
12.9	Les Efforts pour Relancer la Demande Effective	114
12.10	Conclusion	115

XIII. LA QUESTION DU MATERIEL AGRICOLE 1117

13.1	Situation Générale	117
13.2	Intervention des Artisans	117
13.3	Les Distributeurs d'Équipements	118
13.4	Caractéristiques de l'Offre sur le Marché Informel	119
13.5	Modalités d'Écoulement du Matériel	120
13.6	Niveau d'Équipement des Exploitations Agricoles	121
13.7	Conclusion	125

XIV. LA REFORME DU SYSTEME DE COLLECTE DES ARACHIDES 126

14.1	Organisation Générale	126
14.2	Les Coopératives Officielles	127
14.3	Les Organismes Fri&s Stockeurs (OPS)	128
14.4	Performances Comparées des Coopératives et des OPS	130
14.5	Conclusion	133

XV. LE MARCHÉ PARALLELE DE L'ARACHIDE 134

15.1	Caractéristiques des Acteurs	134
15.2	Modalités d'Approvisionnement	134
15.3	Écoulement des Produits	135
15.4	Variations Saisonnières des Activités	139
15.5	Les Grands Axes de Réseaux Inter-municipaux	139
15.6	Coûts d'Interventions des Opérateurs	141
15.7	Prix, Marges Commerciales et Rentabilité	142
15.8	Capital Physique et Investissements des Opérateurs	144
15.9	Opinions sur les Changements Institutionnels	144
15.10	La Trituration Artisanale de l'Arachide	145
15.11	Les Bases de Compétitivité du Circuit Parallèle	148
15.12	Conclusion	150

XVI. ELEMENTS D'APPRECIATION DE LA NOUVELLE OPTIQUE CEREALIERE 151

16.1	La Crise Alimentaire	151
16.2	La Politique Céréalière et son Évolution	151
16.3	L'Objectif d'Autosuffisance	152
16.4	Les Contraintes Liées à la Demande	153
16.5	Facteurs Déterminants de la Culture Céréalière	154
16.6	Diffusion des Variétés Américaines	155
16.7	Contraintes Spécifiques de Production	156
16.8	Contraintes Post-récolte	156
16.9	Commercialisation	157
16.10	Conclusion	158

XVII. CONCURRENCE ARACHIDEICEREALES ET CONTRAINTES DE PRODUCTION 159

17.1	Aperçu Général	159
17.2	Situation des Différentes Cultures	160
17.3	Influence du Statut Familial	161
17.4	Motivations dans le Choix des Cultures	164
17.5	Systèmes de Rotation Culturelle	165
17.6	Problématique de la Spécialisation	167
17.7	Conclusion	159

XVIII. ANALYSE QUANTITATIVE DE LA PRODUCTION NATIONALE 170

18.1	Préambule	170
18.2	Statistiques Descriptives de la Culture des Céréales	170
18.3	Facteurs Jouant Théoriquement sur la Culture Céréalière	171
18.4	La Production de Mil Comme Variable Dépendante	172
18.5	La Superficie en Mil Comme Variable Dépendante	174
18.6	Statistiques Descriptives de la Culture Arachidière	175
18.7	Facteur Jouant théoriquement sur la culture arachidière	176
18.8	La Production Arachidière Comme Variable Dépendante	177
18.9	La Superficie en Arachide Comme Variable Dépendante	173
18.10	Remarques Générales	179
18.11	Conclusion	177

XIX. LES PREMIÈRES TENDANCES DE L'APRÈS-DÉVALUATION 181

19.1	Constats Globaux	181
19.2	Opinions et Attitudes des Producteurs	181
19.3	Ajustement du Niveau des Prix	183
19.4	Ajustement du Système de Production	184
19.5	Stratégies de Valorisation des Récoltes	188
19.6	Les Mesures pour Relancer le Secteur Arachidier	192
19.7	Conclusion	192

XX: APPLICATION DE LA MATRICE D'ANALYSE DES POLITIQUES 194

20.1	Introduction	194
20.2	Construction de la MAP au Niveau du Producteur	194
20.3	Analyse Globale de la MAP Producteur	195
20.4	Construction de la MAP au Niveau de la Sonagraines	196
20.5	Analyse Globale de la MAP Sonagraines	197
20.6	Construction de la MAP au Niveau de la Sonacos	198
20.7	Analyse Globale de la MAP Sonacos	199
20.8	Analyse de la MAP Agrégée	199
20.9	Analyse Comparative des Segments de la Filière	200
20.10	Conclusion	203

XXI. CONCLUSION GENERALE	205
21. 1 Les Attentes Non Réalisées des Nouvelles Politiques	205
21. 2 Les Logiques Discordantes	206
21. 3 Les Grandes Questions à Résoudre	208
21. 4 Recommandations	209

BIBLIOGRAPHIE	213
---------------	-----

ANNEXE STATISTIQUE

RÉSUMÉ

Le Sénégal est un pays dont presque trois quarts de la population active sont dans l'agriculture selon les plus récents chiffres. Son histoire et son économie ont été dans une large mesure façonnées par la culture de l'arachide. Depuis le début des années 80, ce secteur qui symbolisait l'interventionnisme de l'État traverse une profonde crise et des réformes ont été initiées pour faire face à la situation. Elles se traduisent par diverses mesures qui touchent en particulier la réorganisation des producteurs, la distribution des intrants et la commercialisation des produits. Les réformes qui s'inscrivent dans le contexte général des politiques d'ajustement structurel reposent sur quatre piliers qui sont: le disengagement de l'État, la responsabilisation des producteurs, la libéralisation des marchés et la dévaluation monétaire. L'étude met en relief l'impact des nouvelles politiques à l'échelle des différents acteurs qui animent la filière arachide. Elle montre que dans bien des cas les évolutions en cours ont été en divergence avec les objectifs visés et fournit des explications à travers des analyses d'ordre qualitatif et quantitatif.

SUMMARY

Senegal is a country where almost three quarters of the labor force are in agriculture according to the latest figures. The country's history and economy have been shaped to a great extent by peanut cultivation. Since early eighties, this sector characterized in the past by heavy government intervention has been going through a deep crisis and reforms were initiated to face the problem. They are translated into various policy measures dealing particularly with farmers' reorganization, input distribution and output marketing. Reforms are undertaken within the general framework of structural adjustment and rest upon four pillars: State withdrawal, farmers' responsabilization, market liberalization and currency devaluation. The study shows that in many cases, subsequent evolutions are in divergence with policy objectives and explanations are given through analyses combining qualitative and quantitative approaches.

LISTE DES TABLEAUX

	Page		Page
Tableau 1.1: Récapitulatif et chronologie des principales enquêtes effectuées	9	Tableau 13.4: Proportions des producteurs non équipés par catégorie et par type de matériel	122
Tableau 2.1: Indicateurs de performances économiques dans la zone CFA	21	Tableau 13.5: Niveau d'équipement par hectare et par catégorie de producteur	112
Tableau 3.1: Structure générale de la Matrice d'analyse des Politiques	31	Tableau 13.6: Ratios animaux de traiffréquipements par catégorie de producteur	123
Tableau 8.1: Activités lucratives menées par les groupements	71	Tableau 13.7: Dotations moyennes en matériel par exploitation selon le département	124
Tableau 10.1: Répartition de l'endettement informel selon le type et l'origine	87	Tableau 13.8: Proportions des exploitations non équipées selon le type de matériel et le département	124
Tableau 10.2: Répartition saisonnière des crédits informels	88	Tableau 13.9: Niveau d'équipement par hectare selon le département	124
Tableau 11.1: Évolution du tonnage de semences vendu dans le circuit officiel	95	Tableau 13.10: Ratios animaux de trait/équipements selon le département	124
Tableau 11.2: Prix de vente des semences "N2" par catégorie de distributeur	96	Tableau 14.1: Évolution de la part des OPS et des Coopératives dans la collecte officielle de l'arachide au niveau national	130
Tableau 11.3: Évolution du tonnage de semences cédées à crédit par les gérants SONACOS et les Opérateurs Privés	97	Tableau 14.2: Importance relative des circuits OPS et coopératives chez les producteurs	131
Tableau 11.4: Évolution du nombre de bénéficiaires des crédits octroyés par les gérants SONACOS et les Privés	97	Tableau 14.3: Structure des coûts directs chez les OPS et les coopératives	132
Tableau 11.5: Coûts d'intervention de la SONACOS et des Privés	98	Tableau 14.4: Évolution des taux de perte des OPS et des coopératives	133
Tableau 11.6: Importance relative des différentes sources d'approvisionnement en semence par catégorie de producteur	100	Tableau 14.5: Évolution des taux d'abattement chez les OPS et les coopératives enquêtés	133
Tableau 12.1: Utilisations d'engrais de 1986 à 1991 dans 240 exploitations suivies	107	Tableau 15.1: Sources d'approvisionnement des commerçants en arachide	135
Tableau 12.2: Évolutions générales concernant l'acquisition et l'utilisation de l'engrais au niveau national	108	Tableau 15.2: Circuits d'écoulement de l'arachide chez les commerçants	136
Tableau 12.3: Fonctions discriminantes canoniques des groupes d'utilisateurs non contractuels d'engrais	111	Tableau 15.3: Catégorisation des marchés fournisseurs d'arachide selon l'importance du rayon desservi	140
Tableau 12.4: Résultats de l'analyse discriminante des groupes d'utilisateurs non contractuels d'engrais	111	Tableau 13.4: Structure des coûts chez les commerçants d'arachide	141
Tableau 12.5: Moyenne des variables discriminantes par groupes d'utilisateurs non contractuels d'engrais	111	Tableau 15.5: Évolution saisonnière des prix de l'arachide par zone	142
Tableau 12.6: Résultats Logit distinguant utilisateurs et non utilisateurs d'engrais	111	Tableau 15.6: Prix moyens de l'arachide et marges brutes par kg	143
Tableau 12.7: Résultats OLS d'estimation de la demande d'engrais pour l'arachide	113	Tableau 15.7: Patrimoine et investissements des commerçants	144
Tableau 13.1: Types, origines et prix du matériel sur le marché	119	Tableau 15.8: Compte d'exploitation de l'huilier artisanal moyen	147
Tableau 13.2: Évolution du parc de matériel au niveau des exploitations	121	Tableau 16.7: Structure de la consommation céréalière par zone	154
Tableau 13.3: Dotations moyennes en matériel par catégorie de producteur	121	Tableau 17.1: Classification des causes d'écarts entre souhaits et réalisations en superficies d'arachide et de céréales en 1994	161
		Tableau 17.2: Préférences concernant l'allocation des terres entre arachide et céréales par statut	162

			Page
Tableau 17.3: Préférences concernant l'allocation des terres entre arachide et céréales par zone	162		
Tableau 17.4 Revenus nets par hectare et par jour de travail pour l'arachide et le mil selon la zone	165		
Tableau 17.5. Proportions des exploitations n'ayant pas utilisé d'engrais sur l'arachide par département entre 1995 et 1997	168	Figure 10.1: Classement des besoins en crédit et évolution de 1987 à 1997	85
Tableau 18.1 Résultats de régression de la production de mil sur les variables de type institutionnel	172	Figure 10.2: Hiérarchie des priorités en matière de crédit selon le statut du producteur	86
Tableau 18.2 Résultats de régression de la production de mil sur les variables de type institutionnel ou non	173	Figure 11.1 Tendance et fluctuations du marché officiel des semences	95
Tableau 18.3 Résultats de régression des superficies de mil sur les variables de type institutionnel	174	Figure 12.1: Mouvements des quantités d'engrais utilisés à l'échelle nationale	107
Tableau 18.4 Résultats de régression des superficies de mil sur les variables de type institutionnel ou non	175	Figure 14.1: Circuits commerciaux de l'arachide	126
Tableau 18.5 Résultats de régression avec la production arachidière comme variable dépendante	178	Figure 14.2 Évolution des effectifs d'OPS et du nombre de points de collecte	127
Tableau 18.6. Résultats de régression avec les superficies arachidières comme variable dépendante	179	Figure 14.3 Évolution de la collecte des OPS et des coopératives	131
Tableau 19.1 Évolution du niveau des prix suite à la dévaluation	183	Figure 15.1 Structure des achats d'arachide par les commerçants	135
Tableau 19.2 Évolution globale des superficies dans le Bassin Arachidier après la dévaluation	184	Figure 15.2 Variations saisonnières de l'intensité du commerce informel	137
Tableau 19.3 Ventes dans le circuit officiel par zone en pourcentage de la production	189	Figure 15.3 Les grands axes du commerce informel de l'arachide	139
Tableau 19.4 Répartition saisonnière des ventes sur le marché informel	190	Figure 15.4 Motivations des ventes hors du circuit officiel	148
Tableau 19.5 Variations saisonnières des prix au producteurs sur le marché informel	191	Figure 17.1: Évolution des superficies d'arachide et de céréales dans 240 exploitations suivies	160
Tableau 20.1 MAP à l'échelle du producteur pour 1993 (1) et 1995 (2)	194	Figure 17.2: Classification hiérarchique des contraintes à la production	167
Tableau 20.2 MAP à l'échelle Sonagraines pour 1993 (1) et 1995 (2)	197	Figure 17.3 Évolution de la main d'oeuvre masculine adulte dans 240 exploitations suivies	169
Tableau 20.3 MAP à l'échelle Sonacos pour 1993 (1) et 1995 (2)	198	Figure 18.1 Évolution des ventes d'arachide semées à 400 producteurs	135
Tableau 20.4 MAP consolidée de la filière pour 1993 (1) et 1995 (2)	199	Figure 19.2 Évolution de la structure des superficies cultivées	187
Tableau 20.5. Indicateurs synthétiques au niveau filière en 1993	200	Figure 13.3 Souhaits et réalisations en superficies relatives pour 1997	187
Tableau 20.6. Indicateurs synthétiques au niveau filière en 1995	201	Figure 19.4 Destinations des récoltes arachidières de 1995 et 1996	188
		Figure 19.5: Parts de marche des circuits officiel et parallèle	189
		Figure 19.6. Structure en équivalent coque des ventes parallèles	190

LISTE DES SIGLES

- ANCAR: Agence Nationale pour le Conseil Agricole Rural
- BAME: Bureau d'Analyses Macro-économiques
- BANDS: Banque Nationale de Développement du Sénégal
- CARPAS: Cadre Africain de Rechange aux Programmes d'Ajustement Structurel
- CEA: Commission Economique pour l'Afrique
- CEAF: Communauté Financière Africaine
- CFA: Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal
- CNCAS: Comité National de Concertation des Ruraux
- CNCR: Comité National Interprofessionnel de l'Arachide
- CNIA: Caisse de Péréquation et de Stabilisation des Prix
- CPSP: Déclaration de Politique de Développement Agricole
- DPDA: Franc de la Communauté Financière Africaine
- FCFA: Fonds Européen de Développement
- FED: Fonds Monétaire International
- FMI: Groupeement d'Intérêt Economique International
- GIE: International Food Policy Research Institute
- IFPRI: Institut de Recherches sur les Halles et Oléagineux
- IRHO: Institut Sénégalais de Recherches Agricoles
- ISRA: Katholische Universität Leuven
- KUL: Matrice d'Analyses des Politiques
- MAR: Membre des Comités Sociaux
- MICS: Michigan State University
- MSU: Nouvelle Politique Agricole
- NPA: Office de Commercialisation Agricole
- OCA: Overseas Development Institute
- ODI: Office National de Commercialisation et d'Assistance pour le Développement
- ONCAD: ONG: Organisation Non Gouvernementale
- OPS: Opérateurs Privés Stockeurs
- OS: Opérateurs Semenciers
- PA: Programme Agricole
- PAR: Programme Agricole Rénové
- PAS: Programme d'Ajustement Structurel
- PAS: Profil Autonome Semencier
- PASA: Programme d'Ajustement Sectoriel de l'Agriculture
- PBI: Produit Intérieur Brut
- PNB: Produit National Brut
- PNAVA: Programme National de Vulgarisation Agricole
- SATEC: Société d'Assistance Technique et de Coopération
- SIM: Systeme d'Information sur les Marchés
- SIP: Sociétés Indigènes de Prévoyance
- SODEVA: Société de Développement et de Vulgarisation Agricole du Sénégal
- SONACOS: Société Nationale de Commercialisation des Oléagineux du Sénégal
- SONAGA: Société Nationale de Garantie
- SONAGRAINES: Société Nationale des Graines du Sénégal
- SONEAB: Société Nationale des Arachides de Bouche
- SEPPA: Société d'Exploitation de Promotion de la Filière Arachidière
- UNCAS: Union Nationale des Coopératives Agricoles du Sénégal
- US-AID: United States Agency for International Development

1.1 Contexte Général et Problématique

I. INTRODUCTION

Le Sénégal est un pays dont le nom est historiquement associé à l'arachide qui est un des piliers de l'économie nationale. Sa culture a commencé à se développer en milieu du 19^{ème} siècle sous la colonisation Française. Au cours des années 60, elle représentait environ 80% des recettes d'exportation du pays et cette part est tombée actuellement aux alentours de 15%. Malgré un recul notable, le Sénégal conserve son rang de premier exportateur d'Afrique. La zone de production appelée Bassin Arachidier couvre le tiers du territoire national et abrite 65% de la population rurale. La taille moyenne des exploitations est d'environ huit hectares répartis de façon inégale entre l'arachide et le mil qui sont les deux principales cultures du pays. Tandis que l'arachide est par excellence une spéculation commerciale, le mil est surtout destiné à l'autoconsommation.

Avec l'indépendance en 1960, l'option arachidière comme voie de développement a été affirmée. Les industries constituent l'épine dorsale du tissu industriel quand l'arachide va, tout va, disait-on. Son importance stratégique justifiait l'implication très poussée des pouvoirs publics à tous les niveaux de la filière. Au bout de 20 années, la politique interventionniste de l'Etat s'est soldée par un bilan assez mitigé. Selon les diagnostics, l'aspect le plus négatif de l'approche paternaliste a été l'inhérence de l'esprit d'initiative chez le paysan à qui l'on reproche une certaine mentalité d'assisté. Le système de crédit agricole s'est trouvé paralysé par le non remboursement des dettes. Les structures d'encadrement dont la mission était de prendre en charge les destinées du monde rural sont devenues insupportables pour les finances publiques. Certains les percevaient comme des institutions de bienfaisance au bénéfice du monde rural et d'autres comme des monstres bureaucratiques qui ont toujours vécu sur le dos des pauvres paysans. Leurs conditions d'existence n'ont cessé de se détériorer avec l'avancée de la pauvreté. Le déficit vient de se creuser tandis que l'économie arachidière qui a polarisé l'essentiel des efforts de développement agricole est affaiblie par la conjonction de plusieurs facteurs d'ordre endogène et exogène. La crise s'est traduite par un déclin significatif du secteur agricole en général. Sa contribution au PIB est passée de presque 19% sur la période 1960-66 à 11% entre 1987 et 1993.

Pour inverser les tendances négatives, l'Etat s'est lancé dans une politique de profondes mutations. Elle est axée sur le principe du désengagement avec pour corollaire une libéralisation accrue de l'économie rurale et une plus grande responsabilisation des paysans dans la prise en main de leurs propres affaires. Ces nouvelles orientations s'inscrivent dans le cadre plus général de l'ajustement structurel prôné par les bailleurs de fonds et qui remet en cause le rôle de la puissance publique au niveau de tous les secteurs de l'économie nationale.

La volonté de désengagement de l'État a été formalisée dans la définition d'une "Nouvelle Politique Agricole" (NPA) élaborée en 1984 et annoncée en avril 1985. Les producteurs "sevrés" sont apoeiés à cultiver l'esprit d'initiative et de solidarité en mettant à profit un cadre organisationnel rénové, à se comporter comme de vrais entrepreneurs et à traiter avec de nouveaux partenaires. Il s'agit en particulier de la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS) qui intervient selon des normes assez restrictives et des Organismes Privés Stockeurs (OPS) qui sont de nouveaux traitants réadmis dans la collecte des arachides à partir de 1985. Cette même campagne marque également la libéralisation du marché des céréales traditionnelles. Le but déclaré de toutes ces mesures est de "redynamiser l'économie rurale et de libérer les producteurs des contraintes structurelles négatives pour les rendre maîtres de leur destin".

Au plan macro-économique, la NPA met beaucoup l'accent sur l'autosuffisance alimentaire et un "Plan Céréalière" a été confectionné dans ce sens en 1986. Son objectif pour l'horizon de l'an 2000 est d'arriver à couvrir 80% des besoins avec la production nationale.

En janvier 1994, un événement qualifié d'histoire a fondamentalement changé le contexte général c'est la dévaluation du Franc CFA intervenue dans le cadre de l'ajustement structurel renforcé. Elle est considérée par certains comme une catastrophe sans précédent et par d'autres comme une "nouvelle donne" particulièrement favorable à la relance du secteur agricole dans son ensemble.

Quant à la NPA, le moins qu'on puisse dire est que toutes ses hypothèses sous-jacentes n'ont pas été confirmées et les résultats constatés au bout d'une décennie n'ont pas été tout-à-fait conformes aux attentes des autorités. Une des plus importantes mesures correctives est la réorganisation du système de crédit. Il s'agit de mettre en place un "Programme Agricole Rénové" (PAR) qui soit plus en adéquation avec les réalités du monde rural sans pour autant revenir à l'ancienne formule de l'"Etat-providence". Comme pour lever toute équivoque à ce sujet, le Gouvernement a fait une véritable prestation de serment devant la communauté des bailleurs de fonds en Mai 1994, c'est-à-dire dix années après l'annonce de la NPA. C'est la Déclaration de Politique de Développement Agricole (DPDA). L'État y réitère son option irréversible pour le désengagement concernant toutes les activités marchandes et pour la libéralisation des marchés.

La DPDA devait aboutir au Programme d'Ajustement Sectoriel de l'Agriculture (PASA) approuvé par la Banque Mondiale en 1995 au terme d'une décennie d'après négociations autour des conditionnalités. Le PASA est interprété par certains comme un aveu d'échec de la NPA. En tout état de cause il ne suffit pas de constater une réussite ou un échec pour en tirer tous les enseignements. Encore faut-il bien cerner les forces à consolider et les faiblesses à corriger en les situant dans le processus qui conduit au résultat final. Comme dans une entreprise, la comptabilité analytique est un outil indispensable à la gestion qui ne peut se fonder uniquement sur un

bilan général, qu'il soit positif ou négatif. Même si les mesures d'ajustement structurel répondent à des préoccupations d'ordre macro-économique par rapport auxquelles les résultats sont jugés, la prise de décision ne peut être éclairée qu'à partir d'une analyse au niveau des micro-acteurs directement concernés. Le champ de réflexion et d'investigation sur l'ajustement dépasse le cadre strict des PAS. Face à l'évolution du contexte économique, "les agents déploient de multiples stratégies d'ajustement, d'adaptation et de résistance opposant à un ajustement étatique par le haut une multitude de parades spontanées qui sont autant d'ajustements par le bas" (Courade, 1994). Dans bien des cas, les déconvenues sont imputables au fait que "les connaissances du milieu réel où s'opère l'ajustement ne sont pas à la hauteur de l'expertise macro-économique qui abonde en matière d'ajustement" (Boidin, 1988).

1.2 Objectifs Visés et Questions Principales

L'objectif global est d'évaluer les mesures d'ajustement sectoriel par rapport aux logiques qui les sous-tendent, à leurs hypothèses implicites et à leurs effets sur la structure, le comportement et les performances de la filière arachidière. Les principales préoccupations sont le retrait de la puissance publique en matière d'approvisionnement du monde rural la réforme du cadre organisationnel, la responsabilité des producteurs et la libéralisation des marchés. Par ailleurs, la nouvelle optique pro-céréalière de l'État est une volonté affirmée avec force depuis 1985 et il convient aussi de l'apprécier. Enfin, la dévaluation du franc CFA constitue la dernière et peut-être la plus radicale des mesures d'ajustement dont il faut examiner les premières incidences sur la dynamique de l'économie rurale. En somme, il s'agit de fournir un éclairage factuel et analytique sur les implications des réformes concernant le système de production et ses diverses ramifications. Tout ceci devra permettre de dégager les grandes tendances évolutives réelles ou prévisibles au niveau des différentes étapes de la filière.

Les questions spécifiques qui se posent sont multiples et on peut en dégager quelques unes à titre indicatif. Pour ce qui concerne la réorganisation des producteurs les interrogations ont notamment trait à la manière dont la responsabilisation est perçue et vécue à la base aux caractéristiques et potentialités des nouvelles structures coopératives en rapport avec les missions que l'État a bien voulu leur assigner. L'émergence d'organisations paysannes en dehors du mouvement coopératif officiel marque d'une manière phénoménale le paysage institutionnel du monde rural. Il importe de faire le point sur cette nouvelle dynamique associative et de tirer les implications surtout pour la politique de crédit agricole qui cherche encore sa voie.

Au chapitre de la libéralisation et du partenariat entre paysans et opérateurs privés, la réinsertion des OPS dans la collecte arachidière est aussi une forme d'incitation au commerce des intrants et un moyen de revitaliser le crédit informel. Sur ces deux plans, il est utile de faire l'état des lieux et de cerner les contraintes qui se posent.

S'agissant des facteurs de production, nous retenons les semences d'arachide, l'engrais et le matériel agricole. Pour les semences, les facilités de crédit sous l'ancien système sont présentées dans la NPA comme un paradoxe parce que c'est un intrant que les paysans demandent et produisent eux-mêmes. Néanmoins, on peut bien s'interroger sur la pertinence d'un tel raisonnement qui semble tout de même assez logique. En outre, les restrictions concernant l'accès aux semences d'arachide constituent aussi une stratégie pour relancer le mil cultivé dans les mêmes exploitations agricoles. La question se pose de savoir quels sont les facteurs qui affectent les décisions paysannes en matière de cultures.

La relance de la consommation d'engrais figure parmi les grands défis de la politique agricole. Les différentes stratégies mises en oeuvre depuis la suspension des facilités de crédit n'ont pas permis d'inverser la tendance. Il convient donc de bien appréhender les causes de la marginalisation persistante de cet intrant d'autant plus que la faible productivité des sols en état de dégradation avancée et la pression démographique laissent de moins en moins d'alternatives à l'intensification.

Quant au matériel agricole, il n'a pas été distribué depuis 1980 mais la situation n'est pas jugée aussi alarmante à cause de l'intervention active des artisans locaux dans la maintenance du parc et la fabrication des pièces de rechange. Toutefois, ce secteur informel reste relativement mal connu dans sa structure, son fonctionnement, son rôle effectif, ses capacités potentielles et ses limites.

S'agissant de la commercialisation des produits, le développement du marché parallèle constitue un phénomène remarquable qui bouleverse l'environnement de l'économie arachidière conventionnelle et menace l'industrie huilière que les pouvoirs publics cherchent à préserver. Les principales interrogations soulevées concernent son ampleur réelle et les facteurs qui expliquent sa compétitivité face au circuit officiel.

Pour ce qui concerne la dévaluation du Franc CFA, les interrogations ont surtout trait aux modalités d'ajustement des producteurs, aux éventuelles ruptures de tendances par rapport à la situation antérieure et à la répartition des effets entre les différents segments de la filière.

1.3 Cadre Conceptuel et Méthodologique

L'objet principal de l'analyse est la filière arachidière qui peut se définir comme étant la chaîne des différents acteurs dont les activités portent entièrement ou partiellement sur l'arachide. Au centre se trouvent les producteurs qui entretiennent des relations directes avec les marchés en amont et en aval de la production. Nous avons privilégié une entrée par l'espace dans le choix des cibles pour la collecte des données. L'exploitation agricole qui est l'unité familiale de production est prise comme noyau central d'investigations. Plus que le ménage qui est surtout perçu comme unité de consommation ou cellule familiale de base, elle forme un système avec tout ce qui gravite dans son environnement immédiat. Ainsi, sa fonction productive est étroitement liée à la

configuration de cet environnement soumis aux influences d'une multitude de facteurs. Nous retenons plus particulièrement les facteurs d'ordre économique ou institutionnel sans pour autant ignorer l'importance de ceux liés à la nature.

L'unicité apparente de l'exploitation est plus structurelle que fonctionnelle, plus sociologique qu'économique. Ainsi, nous sommes souvent amenés à raisonner en termes de producteurs individuels ou de catégories statutaires. Par ailleurs, bien que le secteur arachidier soit notre point focal, nous avons jugé nécessaire d'avoir une vision systémique et donc globale.

Il s'agit ici d'une étude empirique qui se définit comme étant un ensemble d'opérations visant à recueillir d'une manière systématique des informations valides et fiables sur un phénomène observable en vue de le comprendre et de l'expliquer (Tremblay, 1908). Alors que la validité fait référence aux objectifs visés, la fiabilité traduit l'adéquation avec la réalité. Il est admis que l'explication valable est celle qui procède d'observations suffisamment nombreuses qui correspondent largement aux faits. De ce point de vue, nous avons tenté de maximiser la taille des échantillons dans la mesure de nos moyens et de procéder à des généralisations empiriques prudentes au vu de la forme de données et permettent de cerner les évolutions dans le temps. Par ailleurs, l'explication est-elle relative ou absolue? Il est plausible que dans les circonstances de l'étude en question.

Selon Thiombiano (1997) la question méthodologique se pose aux économistes en termes plus complexes dans la mesure où la méthode d'une science dépend de sa nature et de son objet alors que la discussion reste ouverte sur l'objet et la nature de l'économie politique.

Le caractère empirique du travail nous impose une approche inductive. Alors que le modèle logico-déductif se fonde sur des propositions théoriques pour en dégager les conséquences logiques, le modèle inductif pose des questions à la réalité et met en oeuvre des procédés concrets pour trouver des réponses plausibles. La méthodologie est étroitement liée à la nature des questions posées et aux caractéristiques du milieu d'étude.

L'option a été de prendre nos interlocuteurs non pas comme des objets d'investigations mais comme des partenaires activement impliqués. Ce qu'ils ont à dire compte beaucoup pour éclairer ce qu'ils ont fait en vue de s'ajuster. L'expérience nous montre d'ailleurs qu'en se limitant à la collecte d'informations quantifiées, on suscite rapidement la lassitude et des réticences qui ne peuvent que nuire à la fiabilité des données recueillies. Tout cela fait qu'une bonne place est accordée aux questions leur permettant de s'exprimer en tant que principaux concernés, ce qui appelle une analyse de type qualitatif. En revanche, les méthodes quantitatives s'imposent dans une large mesure lorsqu'on examine la situation sous un angle plus macro-économique.

Rigueur et systématisation sont les caractéristiques distinctives de la connaissance scientifique par rapport à celle qui résulte de l'empirisme, des traditions et des croyances populaires. En sciences sociales, le principe de rigueur se résume dans une large mesure à l'objectivité que Quant définit comme étant un "dualisme" entre l'observateur ou l'analyste et l'objet de son observation ou de son analyse. C'est un idéal vers lequel on doit tendre consciemment mais qui n'est jamais atteint puisque selon Tremblay, l'homme est une subjectivité et les faits sont suggestifs. Claude Bernard parle de ceux qui sacrifient les faits à leurs idées et de ceux qui sacrifient leurs idées aux faits. Quant à la systématisation, elle implique une certaine cohérence dans la diversité éparses des faits analysés. Ainsi, la réforme du système coopératif en 1983 et la dévaluation monétaire en 1994 n'ont aucun lien mais leurs incidences respectives sur un même objet, le secteur agricole, permet de les intégrer dans un même cadre d'analyse.

La pensée néoclassique est centrée sur le fonctionnement idéal de systèmes théoriques. Quant au courant keynésien, son champ d'intérêt a été d'expliquer les écarts entre l'économie réelle et le modèle théorique. Notre démarche qui se veut positivement critique s'inscrit dans cette ligne de pensée. Elle repose sur une conviction que c'est cela qui suscite la réflexion et rend mieux service aux décideurs même si nous nous situons plus dans une perspective d'explication que de prescription. A ce sujet, il faut préciser que ce travail n'est pas un essai sur l'ajustement structurel dans le sens commun du terme. Il n'est considéré ici que comme un cadre général dans lequel s'inscrivent les réformes sectorielles étudiées. En fait, l'omission du qualificatif "structurel" dans l'énoncé du titre n'a pas été fortuite.

1.4 Sources de Données

Les recherches sur le terrain se sont déroulées de 1985 à 1997. Cette période est suffisamment longue pour permettre de faire la part entre les variations conjoncturelles et les tendances profondes. Nous avons ciblé une dizaine d'unités statistiques dont les principales sont les producteurs individuels, les exploitations familiales, les organisations coopératives officielles, les groupements de producteurs et les opérateurs privés qui interviennent en amont ou en aval de la production. La zone d'étude est naturellement celle du Bassin Arachidier dont les régions de Kaolack et Fatick polarisent l'essentiel de l'activité agricole. Le dispositif de base a été conçu selon les étapes suivantes:

Un tirage de 60 sections villageoises par la méthode d'échantillonnage systématique a été réalisé dans un premier temps sur la base des listes officielles dans les régions de Fatick et Kaolack. Ces listes sont classées par régions, départements, arrondissements et communautés rurales. La procédure de sélection consistait à calculer un coefficient $k = N/60$; N représentant le nombre total de sections sur les listes consolidées. Un chiffre aléatoire généré avec une calculatrice nous donne le rang de la première section retenue. La suivante se déduit en appliquant un pas de progression égal à k et ainsi de suite.

Les 60 sections identifiées appartiennent à 52 coopératives-mères différentes que nous avons retenues comme un autre échantillon. Au niveau de chaque section, 4 noms ont été choisis sur la liste des membres suivant la même procédure systématique. Il fallait ensuite localiser les exploitations agricoles auxquelles ces personnes appartiennent. Au total, 240 exploitations ont été ainsi identifiées et elles sont réparties sur 78 villages. Le mode d'organisation des listes de sections par entités administratives assure une répartition géographique relativement homogène.

Chaque chef d'exploitation devait indiquer le nom et le lieu d'implantation de l'artisan le plus sollicité pour l'entretien et la réparation du matériel agricole. Cela a permis de répertorier 90 forgerons dans 54 localités différentes. Quant aux organisations paysannes en dehors des coopératives officielles un recensement a été effectué dans l'ensemble des 155 villages polarisés par les 60 sections et cela a donné 90 groupements.

S'agissant des opérateurs commerciaux du secteur informel pour lesquels il n'existe pas un cadre d'échantillonnage bien précis, nous avons opéré à partir d'un ensemble de marchés choisis en fonction de critères géographiques et de l'importance des activités concernant l'arachide. Les quatre grandes zones ciblées sont respectivement centrées sur Kaolack la capitale économique du Bassin Arachidier, Kafrine et Niore qui sont d'importants pôles de production, Touba qui est la plaque tournante du marché parallèle de l'arachide. Dans chaque zone, les investigations ont porté sur un marché urbain permanent et au moins deux marchés ruraux hebdomadaires aux alentours. Au total, 13 marchés de base ont été choisis avec la constitution suivante:

- Zone 1: Touba, Darou Mousty, Ndindi
- Zone 2: Kaolack Passy, Keur Madiabel
- Zone 3: Niore, Ndoffane, Ndiba Ndiayène, Ndiarou Bambail
- Zone 4: Kafrine, Dioly Mandakh, Ndioté Séane.

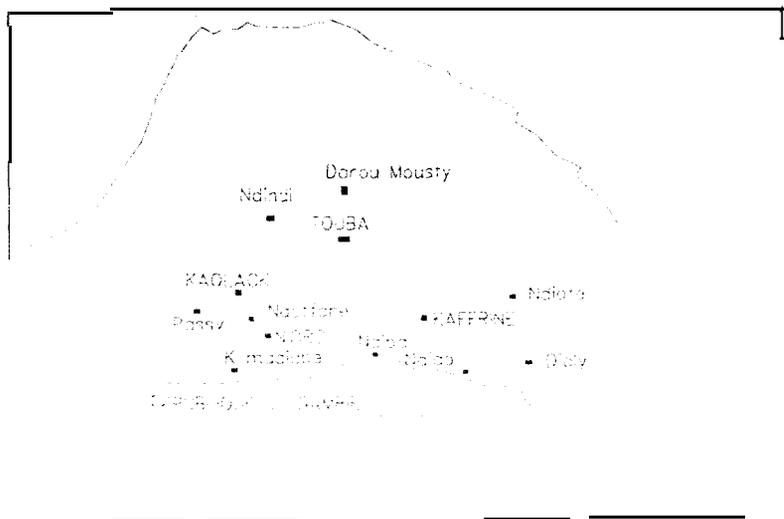
Les principales enquêtes de marché ont touché dans l'ensemble:

- 116 commerçants d'arachide
- 52 huiliers artisanaux
- 43 distributeurs d'équipements
- 13 distributeurs d'engrais.

En dehors des marchés mais toujours dans les mêmes zones, nous avons interrogé d'autres acteurs qui sont:

- 9 opérateurs semenciers agréés (OS)
- 19 gérants de secco SONACOS
- 20 organismes privés stockeurs (OPS)
- 108 producteurs contractuels de semences
- 52 producteurs contractuels d'arachide de bouche
- 159 producteurs non contractuels.

Figure 1.1: Localisation géographique des principaux marchés d'enquêtes



Pour les OS, les OPS, les distributeurs d'équipements et les distributeurs d'engrais, tous ceux qui sont identifiés dans les différentes zones ont été interrogés. Les échantillons à ces trois niveaux sont donc exhaustifs et leur faible taille s'explique par la petitesse des populations respectives.

Les seccos sont des magasins de stockage des semences dont les villages d'une certaine importance sont dotés. Les 19 qui constituent l'échantillon ont été choisis sur la base de deux critères: le fait d'être impliqué dans la multiplication semencière avec des producteurs contractuels et la proximité par rapport aux sites retenus comme base pour les enquêtes de marchés.

Pour les producteurs contractuels, l'objectif était de toucher 4 par secco SONACOS et par OS. L'identification se faisait soit avec le gérant, avec l'OS ou avec les autorités villageoises. Chaque producteur contractuel retenu devait, après interrogation, suggérer un voisin non contractuel à inclure. Les contractuels d'arachide de bouche concentrés dans le sud (zones à Niokro et Kaolack) ont été identifiés à l'aide des agents techniques qui les encadrent.

Les 240 exploitations qui constituent le noyau du dispositif ont fait l'objet d'un suivi de campagne sur six années allant de 1986-87 à 1991-92. Dans les autres cas, les investigations ont été plus ponctuelles. A chaque niveau, les données recueillies à l'aide de questionnaires sont de nature qualitative et quantitative. Le tout est complété par des interviews informelles relativement ouvertes, des informations d'ordre macro-économique et des données provenant des comptes de la Sonagraines et de la Sonacos.

1.5 Contenu des Questionnaires

Le nombre de questionnaires administrés aux différents interlocuteurs entre 1985 et 1997 est d'environ une vingtaine.

Tableau 1.1: Récapitulation et chronologie des principales enquêtes

Thèmes	Cibles	Périodes
Nouvelle politique semencière	Producteurs individuels	1985
Suivi des campagnes agricoles	Exploitations agricoles	1986-1991
Crédit agricole	Sections, OPS, Producteurs	1986, 1997
Marché des équipements	chefs d'exploitations, distributeurs privés, artisans,	1988, 1995
Coopératives-mères	Dirigeants élus, membres	1988
Sections villageoises	Dirigeants élus, membres	1988
Mouvement associatif	Dirigeants élus	1988, 1991
Cultures vivrières	Producteurs individuels	1989
Retour des traitants	OPS, producteurs	1990, 1995
Effets de la dévaluation	Producteurs individuels	1994, 1995
Production arachide de bouche	Producteurs contractuels	1995
Production semencière	Producteurs contractuels	1995
Production arachide d'huilerie	Producteurs non contractuels	1995
Filière semencière officielle	Opérateurs privés agréés, gérants de seccos SONACOS	1995
Marché de l'engrais	Distributeurs, producteurs	1995
Marché officiel de l'arachide	Coop., OPS, producteurs	1990, 1995
Marché informel de l'arachide	Commerçants, producteurs	1995, 1997
Trituration artisanale	Détenteurs de presses	1995
Utilisations des récoltes	Producteurs individuels	1997

Le questionnaire sur la nouvelle politique semencière est centré sur la constitution de réserves personnelles, les achats au comptant et les contraintes liées à ces nouvelles options que les pouvoirs publics ont voulu promouvoir.

Le suivi des campagnes s'est focalisé sur la situation vivrière. Les quantités semées pour les différentes cultures et par catégorie de producteur, les modalités de reconstitution du capital semencier, l'acquisition et l'utilisation de l'engrais, les mouvements au niveau de l'appareil productif (équipements, animaux, main d'oeuvre), le volume des récoltes et des ventes par spéculation.

Le thème du crédit agricole comporte deux volets, à savoir le crédit formel dispensé surtout à travers les sections villageoises et le crédit informel pouvant être de nature commerciale ou sociale. S'agissant du premier volet, nous nous sommes surtout intéressés à la responsabilisation des dirigeants de sections villageoises en matière de redistribution et de recouvrement. Quant au crédit informel, l'accent est mis sur l'importance relative des différentes sources, les types de besoins couverts et les modalités d'octroi.

L'étude du marché des équipements fait le point sur l'intervention des artisans-forgerons dans la maintenance, la fabrication et la commercialisation des pièces de rechange. Elle présente aussi une caractérisation des acteurs ainsi que l'état du parc de matériel au niveau des exploitations agricoles selon certains paramètres distinctifs.

Pour les coopératives-mères, les sections villageoises et le mouvement associatif, il s'agit en particulier de caractériser ces nouvelles entités par rapport à leur structure et leur fonctionnement. Les autres points examinés ont trait aux ressources; aux activités, aux relations qu'elles entretiennent et à l'appréciation du nouveau contexte institutionnel.

Le point focal du thème relatif aux cultures vivrières consiste à cerner les motivations et contraintes au niveau des chefs de famille, des hommes dépendants et des femmes. La concurrence avec l'arachide dans la production et avec le riz importé dans la consommation est explicitement abordée.

Les enquêtes sur le retour des traitants caractérisent ces opérateurs et mettent l'accent sur leurs interventions dans l'approvisionnement des producteurs. De nombreuses questions ouvertes ont été introduites pour cerner leurs problèmes et recueillir leurs opinions sur les expériences passées et présentes.

A travers le thème relatif aux premiers effets de la dévaluation, il s'agit de voir s'il y a de fortes accentuations ou des ruptures de tendances au niveau de certaines variables-clés. Celles que nous avons retenues ont trait aux places absolues et relatives des différentes cultures, à l'acquisition des intrants commerciaux, aux prix des facteurs et des produits à la commercialisation des cultures de subsistance, aux achats de céréales traditionnelles et de riz pour la consommation, et enfin aux stratégies d'adaptation mises en oeuvre ou envisagées.

Pour la production des différents types d'arachide, les questions portent sur les capacités productives, les expériences en matière d'encadrement technique, l'approvisionnement en intrants, les contraintes de production, l'environnement commercial et l'équipement des récoltes.

Quant à la filière semencière officielle, la préoccupation est d'abord de caractériser les opérateurs qui l'animent, de qualifier les rapports avec leurs partenaires contractuels et leurs concurrents, de voir l'évolution de leurs activités, d'identifier les contraintes majeures, d'estimer les coûts d'interventions et de recueillir des suggestions pour aplanir les difficultés.

Comme la plupart des autres études, celles du marché de l'engrais et de l'arachide commencent par une caractérisation générale des opérateurs commerciaux et de leurs modes d'interventions. Les transactions sont enregistrées par type de produits et par période. Les investigations à l'échelle des producteurs sont centrées sur les circuits utilisés et les motivations de base. Pour l'engrais, une attention particulière est portée

sur les cessions à crédit et les problèmes que cela pose.

L'enquête sur la trituration artisanale aborde les aspects techniques et économiques des activités en mettant l'accent sur les diverses composantes du compte d'exploitation.

Enfin, les dernières investigations relatives à l'utilisation des récoltes dressent un tableau sur deux campagnes agricoles successives. L'objectif premier est d'expliquer le niveau particulièrement faible de la collecte officielle en 1997 et qui a été attribuée par certains à l'expansion du marché parallèle. Il s'agit aussi d'identifier toutes les nouvelles stratégies de valorisation adoptées par les producteurs.

1.6 Hypothèses de Travail

Hypothèse 1:

Le désengagement de l'État et la libéralisation ouvrent des créneaux aux opérateurs privés mais ils s'y investissent de manière sélective. Nous supposons que leur implication sera plus forte en aval qu'en amont de la production notamment à cause des risques qui caractérisent le crédit agricole.

Hypothèse 2:

Les opportunités offertes par la libéralisation en aval ont été moins décisives que les contraintes liées au retrait de la puissance publique en amont de la production. L'hypothèse se justifie par le fait que le recul de l'arachide semble se confirmer contre toutes attentes. Elle suppose par ailleurs qu'une telle évolution soit contraire à la volonté des producteurs dans leurs stratégies d'adaptation au nouveau contexte.

Hypothèse 3:

Les décisions au sommet reposent sur des logiques souvent en discordance avec celles des systèmes et des comportements à la base. Cette hypothèse découle d'une vérité triviale qui est que l'impact des réformes n'a pas toujours été conforme aux effets attendus. Elle a un champ d'application assez vaste et comme les deux autres, son objet est d'expliquer certains écarts entre objectifs et réalisations dans divers domaines allant de la réorganisation des producteurs en 1983 à la dévaluation monétaire en 1994. De nombreuses études empiriques prouvent que beaucoup d'opérations de développement ont échoué parce que la logique des "développeurs" ne coïncidait pas avec celle des "développés". A l'opposé, d'autres analystes affirment que certaines expériences n'ont réussi que dans la mesure où leur dynamique interne a su en partie s'opposer aux objectifs tracés par les décideurs.

1.7 Méthodes d'analyse

La démarche générale adoptée est du type "cible-résultat" et prend comme repère les anticipations ou objectifs des réformes en rapport avec les évolutions enregistrées. Pour ce qui concerne plus spécifiquement la dévaluation, nous procédons plutôt à des comparaisons "avant-après".

Les classifications hiérarchiques sont effectuées par une approche basée sur le principe des fréquences pondérées. Les statistiques de tendance centrale et les graphiques sont utilisés pour faire des comparaisons et pour illustrer les évolutions dans le temps. Les relations fondamentales du système de production sont estimées en utilisant les méthodes économétriques. La matrice d'analyse des politiques est appliquée aux principaux segments de la filière pour cerner d'une manière plus systématique les grands changements intervenus entre 1993 et 1995, c'est-à-dire les effets attribuables à la dévaluation monétaire de 1994.

En règle générale, nous nous inspirons du principe "think first, compute afterwards" dont l'inverse tend à être favorisé par la puissance de calcul des ordinateurs. Notre approche est ce qu'on désigne sous le nouveau vocable de Socioéconométrie qui sera présentée plus en détail au chapitre 3.

II. L'AJUSTEMENT STRUCTUREL EN AFRIQUE

2.1 Les Difficultés du Décollage Économique

L'Afrique est le continent où la famine et la malnutrition sont les plus accentuées, où les revenus par tête sont les plus bas, où l'espérance de vie est la plus courte, où la productivité agricole est la plus faible. Parmi les 48 pays les moins avancés de la planète, 33 sont en Afrique et un Africain sur deux vit en dessous du seuil de pauvreté. Certains pays ont même enregistré une décroissance absolue de leur PIB entre 1980, et 1985. La production alimentaire par tête est en baisse depuis le début des années 70 tandis que les cultures d'exportation ont globalement stagné de 1960 à 1980. Pour les céréales, on passe de 135 kg par habitant en 1970 à 112 en 1990. La part du continent dans les exportations agricoles n'a cessé de se rétrécir. La révolution verte et celle du tracteur relèvent encore de l'utopie même dans le sous-secteur qualifié de moderne. Le rendement moyen des céréales dans les pays asiatiques les moins productifs correspondent aux meilleures performances observées en Afrique sub-saharienne.

De 1965 à 1980, la valeur ajoutée du secteur agricole a enregistré une croissance moyenne de 2% alors que le croit démographique est dans l'ordre de 3%. Les importations céréalières s'accroissent d'environ 7% par an, contribuant dans une large mesure au déficit de la balance commerciale. Le maintien de la tendance implique que le déficit céréalière de l'Afrique sub-saharienne estimé à 9 millions de tonnes sera multiplié par 3 dans 25 ans.

Le tableau est encore plus sombre dans les pays du Sahel qui retiennent particulièrement l'attention de la communauté internationale. La production céréalière y couvre en moyenne 73% de la consommation pour ne pas dire des besoins. Son taux de croissance depuis le début des années 60 est estimé à 0,5%. Sur la même période, la population sahélienne s'est accrue à un rythme cinq fois plus rapide. Il s'y ajoute le phénomène de l'urbanisation par l'exode rural qui contribue à creuser l'écart entre l'offre locale et la demande. Tandis que les importations se situent au voisinage de 20% dans les pays enclavés comme le Mali, le Burkina Faso, le Niger et le Tchad, elles atteignent ou dépassent la barre des 40% dans les pays côtiers comme le Cap-Vert, la Gambie, la Guinée Bissau, la Mauritanie et le Sénégal plus ouverts sur les marchés d'importations.

2.2 Les Interprétations de la Crise

Les différents diagnostics de la crise font ressortir de nombreux facteurs structurels qui expliquent ce que des analystes ont appelé avec ironie le "développement du sous-développement". On peut citer parmi ces facteurs la détérioration des termes de l'échange, expression très usitée au cours des années 70. Elle traduit la baisse progressive du pouvoir d'achat des matières premières que l'Afrique exporte par rapport aux produits finis qu'elle importe. De nombreux théoriciens ont beaucoup entendu l'argument de l'échange inégal (Amin, 1988; Singer, 1977). Il est attribué à différentes causes dont la forte dépendance à l'égard d'un nombre limité de produits

exportables, la faible valeur ajoutée que ces produits incorporent, la concurrence avec l'Asie et l'Amérique Latine mais aussi entre pays Africains de mêmes spécialités, le développement de substituts d'origines diverses et la domination du marché mondial par les trusts et les oligopoles qui imposent leurs lois. L'explosion soudaine des prix du pétrole en 1973 a fortement accentué la gravité du problème.

L'interprétation "externaliste" de la crise se fonde sur les théories de la dépendance bâties autour des rapports entre le "centre" et la "périphérie" du système capitaliste international. Le dialogue nord-sud a été lancé avec comme objectif de promouvoir l'équité dans les relations économiques entre l'Occident et le Tiers Monde en général. Le postulat de base est qu'aucune des deux entités ne peut vivre et prospérer durablement sans l'autre. Les premiers fruits du dialogue sont matérialisés par la Convention de Lomé signée en 1975 entre la Communauté Economique Européenne et 46 pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (71 actuellement).

L'aide comme "droit au développement" est dispensée surtout à travers les mécanismes compensatoires du type Stabex, l'annulation ou le rééchelonnement des dettes et les accords spéciaux portant sur des produits donnés. Des critiques appellent cela "politique de la main tendue" qui n'a fait que renforcer le syndrome de la dépendance. Elle est sévèrement fustigée par des élites intellectuelles qui parlent de recolonisation et voient l'outil dur de "l'idéologie tiers-mondiste" comme une solution plus radicale fondée sur un "dialogue sud-sud" dont l'objectif ultime est la déconnexion par rapport à l'occident, à son marché et même à son idéologie. Cependant, les démarches menées dans ce sens à travers des expériences d'intégration sous-régionale n'ont pas réussi de même que la doctrine du "Socialisme Africain".

Un second courant d'interprétation de la crise met plutôt l'accent sur ses causes endogènes. Elles résident dans un certain nombre de caractéristiques structurelles qui ont pour noms:

- la dualité intra et intersectorielle qui est une juxtaposition du modernisme et de la tradition sans rapports mutuellement féconds entre les deux;
- l'inexistence ou la médiocrité des infrastructures de base indispensables au décollage économique;
- la croissance démographique trop rapide par rapport à celle du PIB;
- le cercle vicieux de la pauvreté résultant de la faible productivité dans l'agriculture dont dépend la majeure partie des populations;
- les pratiques culturelles extensives et minières qui dégradent le capital foncier;
- l'appareil productif figé qui explique une faible élasticité de l'offre;

- le mode de consommation extraverti des masses urbaines qui se gonflent à un rythme effréné du fait de l'exode rural;

- l'influence des forces sociales et politiques sur le fonctionnement des institutions.

Tous ces facteurs sont attribués aux politiques jugées désastreuses que les États ont conçues et appliquées depuis l'indépendance. Elles se résument dans le terme néologique de François Kamajou (1992) qui déclare que les économies africaines sont mortes d'"interventionnisme". Il s'agit d'une omniprésence de l'État qui envahit tous les domaines d'activités: introduit des distorsions dans les rapports d'échange intersectoriel, bloque les mécanismes du marché et étouffe l'énergie de tous les agents économiques. La Coalition Globale pour l'Afrique née de la première conférence de Maastricht en 1990 et formalisée depuis 1991 s'inscrit dans le courant "internaliste". Elle met l'accent sur les facteurs politiques et sur ce qu'on appelle communément la gouvernance.

De façon unanime, tous les diagnostics reconnaissent que l'agriculture est la principale victime des politiques du passé. Les surplus qu'elle génère ne sont pas réinvestis dans le secteur. Cela est toutefois conforme à la philosophie véhiculée par des écrivains influents comme Raoul Prébisch dont les thèses étaient favorables à l'import-substitution. Le développement agricole est paralysé par une insuffisante prise en compte des préoccupations du producteur (Chambers, 1993). Il est aussi victime de la politique d'extraction au profit de l'industrie. Selon les estimations de la Banque Mondiale (1981), les agriculteurs d'Afrique reçoivent généralement moins que la moitié de la valeur des produits d'exportation qu'ils vendent. Les chiffres avancés sont de l'ordre de 40 à 45% au cours des années 70. Les subventions sur les intrants n'ont compensé les prélèvements que dans une proportion de 10 à 15%. La taxation dont le poids dépasse de loin celui des subventions et autres ressources investies dans l'agriculture touche notamment les plus petits producteurs qui représentent la majorité (Biswanger et Deininger, 1997). En plus de leur faible rémunération, les producteurs ruraux paient au prix fort les produits qu'ils achètent aux industries nationales protégées et qui ne vivent que sur des rentes de situation.

Enfin, les importations alimentaires bon marché surtout à cause des monnaies surévaluées étaient perçues comme étant le principal frein au développement des cultures vivrières. Celles-ci restent confinées dans l'autosubsistance et le dualisme se perpétue au sein de l'agriculture.

Depuis le début des années 80, une nouvelle tournure est prise, celle de l'ajustement structurel. Son objectif ultime est d'inverser la tendance de l'Afrique à s'enfoncer toujours plus profondément dans les abîmes de la récession. Mené sous l'égide du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale, il est au centre de toutes les relations entre l'Afrique et ses partenaires extérieurs.

fonction complexe qui accorde une place de choix à la sécurité. Par la suite, des analystes ont progressivement penché vers l'acceptation de la rationalité dans sa version orthodoxe comme principe universel de comportement des agents économiques. La Banque Mondiale (World Bank, 1981), à travers son document plus connu sous le nom de rapport Berg, précise qu'il est maintenant prouvé que les prix non incitateurs constituent un des principaux facteurs explicatifs des mauvaises performances de l'agriculture africaine. La preuve est puisée dans l'analyse de 27 projets agricoles qu'elle a financés. Il est constaté que les prix au producteur sont aussi décisifs et **dans bien** des cas plus décisifs que la qualité des paquets technologiques et des services de vulgarisation,

En définitive, les conditions sont jugées plus favorables pour que le marché libre devienne l'arbitre impartial du jeu économique. La puissance publique a suffisamment fait preuve de son inefficacité comme acteur pour promouvoir le développement et il faut mettre un terme à son règne intérimaire. Les nouvelles orientations s'apparentent dans une certaine mesure aux modèles théoriques de type "vent for surplus". Ils sont basés sur une recherche tous azimuts d'excédents commercialisables par les producteurs ruraux. L'hypothèse est que l'environnement plus incitateur les pousse à mieux valoriser le potentiel de production déjà existant

2.4 Le Contenu Pratique l'Ajustement

L'ajustement structurel, c'est l'ensemble des mesures rectificatives visant à assouplir les mécanismes de l'économie, à créer les conditions nécessaires d'une concurrence plus effective même si elle ne peut pas être pure et parfaite, à maximiser les opportunités que l'environnement offre aux acteurs et à minimiser les contraintes de nature institutionnelle. Les diagnostics de la crise ayant révélé la même pathologie d'un pays à l'autre, les thérapeutiques de base sont largement similaires. Elles reposent sur le désengagement de la puissance publique et la libéralisation de toutes les activités productives ou marchandes

Sur plan sectoriel, de nouvelles politiques sont élaborées notamment dans l'agriculture, l'industrie et les transports. Les offices nationaux de commercialisation sont démantelés. Les monopoles privés sont démantelés. Les prix administrés sont libérés. Les subventions sont revues à la baisse ou supprimées. Le régime fiscal est réaménagé. La législation du travail est assouplie. Les entreprises publiques à caractère industriel ou commercial sont privatisées.

La plupart des mesures d'austérité sont impopulaires et ont suscité beaucoup de réticences de la part des gouvernants. Face à la coalition des principaux bailleurs de fonds derrière le FMI et la Banque Mondiale qui ont initié les PAS, ils n'ont d'autre alternative que de subir ou périr, faute d'accès aux vivres indispensables que sont les ressources extérieures. Leur choix n'est pas entre l'ajustement et le statu quo, mais entre s'auto-ajuster ou se faire ajuster. En langage imagé, tout se passe comme si dans le premier cas on est poussé et dans le second on est tiré. Celui qu'on pousse a une très faible marge de manoeuvre quant à la direction et au rythme de son mouvement. Celui qu'on tire n'en a pas du tout.

Le Burkina Faso est un des rares cas où l'auto-ajustement a fait école au cours des années 80. Cependant, le pays a fini par s'inscrire dans la mouvance des PAS orthodoxes à partir de 1991.

Selon le Directeur Général Adjoint du FMI, "le contrôle des dépenses publiques et la restructuration sont peu à peu et de mieux en mieux acceptés dans les pays Africains" (Ouattara Alassane, 1996). Ces propos tenus 15 années après le début de l'ajustement montrent à quel point les réformes économiques ont suscité des résistances politiques. Cela se justifie surtout par les risques d'agitation populaire liés à leurs incidences sociales. Les mesures farouchement combattues à huis clos sont ensuite défendues avec véhémence par la classe dirigeante. Les slogans "rien ne sera plus comme avant", "moins d'État mieux d'État" ou encore "État moderne État modeste" ont été lancés par de hautes personnalités du continent. Ils constituent l'étendard brandi devant la communauté internationale comme preuve de courage politique nécessaire pour mener les changements requis. Le discours tient lieu d'internalisation, d'intériorisation ou encore d'appropriation, la terminologie variant selon les analystes. Ils traduisent une préoccupation fondamentale des bailleurs de fonds qui ne veulent pas que les mesures d'ajustement soient prises comme un maquillage de circonstance pour accéder à des ressources

L'effet attendu des réformes est la croissance économique durable. Son socle sera un environnement plus incitateur qui devra favoriser la relance de l'offre surtout au niveau de l'agriculture. Contrairement à la situation de l'Asie ou de l'Amérique Latine, la pauvreté en Afrique est perçue comme étant un phénomène qui frappe surtout le monde rural. Ainsi, tout ajustement favorable à l'agriculture est aussi souhaitable sur le plan de l'équité.

La nouvelle philosophie renie le fameux principe de Pareto selon lequel un changement n'est pas souhaitable si le gain pour les uns implique une perte pour les autres. Ceux qui ont toujours perdu par la volonté de l'État-arbitre suscitent des sympathies. Les villes devront perdre au profit des campagnes, les riches au profit des pauvres, les consommateurs au profit des producteurs. Dans le même processus de redistribution des cartes, les opérateurs privés pourront occuper les espaces vides laissés par la retraite de la puissance publique.

L'ajustement structurel correspond à la troisième étape d'une évolution dans l'approche des problèmes socio-économiques du continent. Au cours des années 60, l'accent était mis sur la planification du développement. La décennie 70 était placée sous le signe de la lutte contre la pauvreté et la satisfaction des besoins primaires. C'est dans la suite logique de cette phase que s'inscrivent les nouvelles orientations focalisées sur la croissance économique indispensable à l'amélioration du bien-être social. En d'autres termes, le partage du gâteau reste préoccupant mais l'augmentation de sa taille devient prioritaire.

2.5 Les Aspects Macro-économiques de l'Ajustement

L'ajustement structurel s'inscrit avant tout dans une optique macro-économique. Il s'agit de restaurer les grands équilibres perçus sous l'angle du déficit budgétaire et de la balance des paiements. Sur le premier aspect auquel s'attache plus particulièrement le FMI, les objectifs assignés sont en général séquentiels et à court terme. Ils portent dans une première étape sur la stabilisation des tendances négatives et dans une seconde sur le redressement financier. Cette phase est dominée par la compression des dépenses publiques et l'amélioration du rendement fiscal. Cela se traduit par la dissolution ou le redimensionnement des structures d'intervention de l'État dans l'économie nationale. Il s'agit de minimiser les charges de fonctionnement au profit des investissements de base dans les secteurs dits structurants comme celui du transport.

La balance des paiements est surtout grevée par le service de la dette et le déficit du commerce extérieur. Ce dernier volet appelle des stratégies à plus long terme pilotées par la Banque Mondiale. Elles se focalisent sur la balance des exportations, ce qui suppose une meilleure compétitivité des économies africaines largement basées sur l'agriculture. La plus radicale des mesures visant à améliorer la compétitivité est la dévaluation des monnaies locales. Entre 1984 et 1986, le changement de parité a touché 24 pays africains avec un taux moyen de dévaluation dans l'ordre de 40%. Le dernier bastion monétaire tombé en Janvier 1994 est celui du Franc CFA. Sa parité fixe depuis 1948 par rapport au Franc Français est réduite de moitié au terme de laborieuses négociations. Toutes choses égales par ailleurs, les prix en monnaie nationale des biens importés et ceux des biens exportés se doublent.

La perte de pouvoir d'achat touche en particulier les revenus salariaux qui concernent surtout le monde urbain. On s'attend à ce que la demande intérieure se comprime tout en se déplaçant vers les produits locaux et que l'offre se concentre sur le secteur des biens exportables. Au plan théorique, la dévaluation exerce donc un double effet positif sur la balance commerciale. Elle est supposée être porteuse de croissance pourvu que les inévitables pressions inflationnistes soient maîtrisées.

Selon le Ministre Ghanéen des finances dont le pays est cité comme exemple une seule chose est pire que l'ajustement structurel et c'est le non ajustement. Cette boutade en dit long sur le caractère à la fois inéluctable et douloureux de la redéfinition des règles du jeu en faveur des forces du marché.

Tableau 2 1: Indicateurs de performances économiques dans la zone du Franc CFA

Pays	PNB/hbt en 1994 (\$US)	Évolution du PNB/hbt 1985-1994	Croissance du PIB en 1994	Ratio export / imp 1994	Ratio recettes/dep budget 1994
Bénin	370	-0,8%	+4,8%	0,78	0,78
Burkina	300	-0,2%	+1,2%	0,53	0,83
Cameroon	680	+3,0%	+1,7%	0,92	0,53
Centrafrique	370	-2,8%	+7,3%	0,66	0,77
Congo Braz.	640	-2,7%	-4,9%	0,77	0,47
Côte d'Ivoire	510	-5,2%	+1,7%	0,88	0,74
Gabon	3.550	-2,3%	+1,3%	1,06	0,85
Guinée Equat.	430	+1,6%	+5,0%	0,77	0,75
Mali	250	+0,9%	+2,5%	0,58	0,84
Niger	230	-2,2%	+4,0%	0,72	0,88
Sénégal	610	-0,5%	+2,4%	0,77	0,90
Tchad	190	+0,9%	+4,9%	0,53	0,54
Zaïre	320	-2,7%	+10,7%	0,60	0,57

Source: Jeune Afrique, n° 43-1644 du 1er au 14 Mars 1994, calculs de l'auteur.

Dans la majorité des cas, le PNB par habitant a sensiblement régressé sur la décennie 1980-1994. Pour 50 pays d'Afrique sur lesquels des données sont disponibles, cet indicateur a positivement évolué dans la moitié des cas et négativement dans l'autre moitié sur la même période. De part et d'autre, les moyennes respectives sont de +2,5% et -2%. On note que le Gabon est le seul cas où les échanges extérieurs de biens et services sont équilibrés (ressources pétrolières) et que les budgets nationaux restent partout déficitaires même si c'est à des degrés divers.

2.6 Les Critiques Suscitées par l'Ajustement

Les critiques de l'ajustement reposent sur des évaluations à caractère empirique de type ex-post. Elles sont en général dirigées contre la libéralisation tous azimuts perçue comme étant un "fondamentalisme" qui n'est pas plus défendable sur le terrain de l'économie que sur celui de la religion (Mihevc 1995). La réussite du capitalisme d'État au Japon démontre pour certains que l'intervention active de la puissance publique n'est pas nécessairement un frein au dynamisme de l'économie. Joseph Stiglitz, Vice Président de la Banque Mondiale, souligne que les praticiens se mettent à prêcher les vertus du marché libre au moment où les théoriciens prennent conscience de ses limites. Celles-ci sont perceptibles à travers les agitations qui commencent à secouer les "Dragons" et "Tigres" asiatiques fragilisés d'un par une croissance non maîtrisée. En revanche, l'effondrement des économies planifiées s'interprète comme une preuve de supériorité du système libéral malgré ses imperfections.

Au plan politique, certains analystes soutiennent que les PAS risquent de freiner ou de dénaturer la démocratie pluraliste qui préoccupe tous les donateurs. En effet, avec la définition des politiques nationales jusque dans le détail par la communauté des bailleurs de fonds, le choix des électeurs ne peut porter que sur des individus et non sur des programmes économiques.

alternatifs. D'autres estiment que l'approche essentiellement comptable fait de l'ajustement structurel une véritable aventure pour les pays de l'Afrique. René Dumont (1988), estime que le libéralisme à outrance conduit nécessairement à la marginalisation des plus pauvres et à un "monde intolérable". Les technocrates qui élaborent les PAS sont qualifiés "d'apprentis sorciers du développement" dont les remèdes ne viendront pas à bout de la pauvreté (Michaïlof, 1987).

Uma Lele (1992) note que contre toutes les attentes, le secteur agricole a été ironiquement victime des réformes qui ne sont structurelles que de nom selon Kamajou (1992). Frich (Club du Sahel, 1996) argumente dans le même sens critique en parlant d'effets cosmétiques et de modèles stéréotypés qui n'ont pas tenu compte des différences de situations d'un pays à l'autre. Son analyse fait ressortir que contrairement à l'approche des institutions de Bretton Woods, la problématique de l'efficacité économique doit se poser non pas en terme doctrinal de moins d'État ou plus d'État mais en terme d'interaction entre gouvernement et secteur privé.

L'expérience des pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique a été globalement passée en revue par Guillaumont et Guillaumont (1994). Les auteurs soutiennent que si les PAS qui sont inéluctables suscitent encore tant de débats, c'est parce que les résultats apparaissent plutôt décevants. Les causes résident dans quatre caractéristiques de l'ajustement qualifié d'informel, contrarié, myope et emprunté.

Le caractère informel signifie que les mesures ont favorisé un glissement de l'économie vers le secteur non structurel difficile à saisir au niveau des comptes nationaux. Cela introduit un risque de biais au niveau de l'estimation des indicateurs d'impact. Dans certains pays, on a même constaté que des entreprises se disloquent pour intégrer sous d'autres formes le secteur informel. Sa coexistence avec l'économie structurée crée un dualisme qui tend à s'accentuer.

L'ajustement est contrarié par la guerre et l'instabilité politique qui ont perturbé l'activité économique dans beaucoup de pays africains, les aléas naturels aux conséquences néfastes sur l'agriculture, la dégradation continue des termes de l'échange et la baisse relative des transferts nets en provenance de l'extérieur.

L'ajustement est myope parce que les objectifs intermédiaires et plus faciles de rééquilibrage macro-économique ont focalisé l'attention au détriment des réformes structurelles visant à améliorer la productivité. Celles-ci impliquent des approches moins évidentes avec des résultats plus incertains.

Enfin, l'ajustement est emprunté parce que les pays concernés ne le considèrent pas comme étant leur propre politique mais le prennent au même titre que l'argent reçu en contrepartie c'est-à-dire comme un emprunt.

Guilmette (Club du Sahel, 1996) perçoit les nouvelles expériences comme une entreprise des occidentaux pour tester leurs hypothèses. Il leur reproche d'adopter sur un même champ d'expérimentation des politiques, des

méthodes et des conditions contradictoires dont l'effet est de se neutraliser les unes les autres, "Ce jeu à somme nulle fait d'un supposé gagnant un réel perdant", dit-il; ce qui rejoint la remarque de Lele à propos des effets de l'ajustement sur l'agriculture.

Les auteurs d'une étude réalisée par Cornell University et portant sur 10 pays d'Afrique montrent que la croissance n'a pas été spectaculaire même dans les cas où les réformes ont été les plus agressives. Les pauvres qui vivent surtout en milieu rural ne sont pas perdants mais leurs gains restent marginaux (Sahn et al. 1996).

Dans l'analyse de François Soudan (1996), les accords d'ajustement structurel sont établis avec des classes dirigeantes qui arrivent souvent à préserver leurs rentes de situation malgré les engagements pris devant les bailleurs. Ils soutiennent que les politiques importées qui constituent les PAS sont inévitablement vouées à l'échec. Son argument est que les débiteurs font mine de se soumettre aux recommandations de leurs créanciers avant de les détourner au mieux de leurs intérêts.

Pour Gilles Durifé (1988) ce qui est annoncé comme un processus d'ajustement tend à devenir "une gestion de l'entassement dont on ne voit pas le terme". Les économies sous ajustement inspirent tantôt l'image de malades sous perfusion avec les prêts sans cesse renouvelés, tantôt celle de noyés dont on s'efforce à maintenir la tête hors de l'eau avec les réajustements successifs de la dette. Les scénarios de sortie de crise élaborés par les techniciens de la Banque Mondiale pour faire passer les programmes auprès des instances dirigeantes sont considérés comme illusoire et trompeurs.

Le tableau dépeint par Doutsos Boutros Ghali pendant qu'il était Secrétaire Général de l'ONU n'est pas plus reluisant. Selon lui, "les performances économiques sont décevantes même dans les pays qui ont réalisé des réformes considérables" (Jeune Afrique, No 1844-1844 du 1^{er} au 14 mai 1996 p 9). Les entraves répertoriées sont nombreuses et similaires dans une large mesure à celles relatées par Guillaumont et Guillaumont. La faiblesse des infrastructures, la vulnérabilité des économies africaines aux aléas naturels, l'évolution défavorable du marché extérieur et les troubles politiques sont particulièrement mise en exergue. Le malaise du continent est si exacerbé que l'ONU a lancé depuis mars 1996 une Initiative Spéciale pour l'Afrique en concertation avec les bailleurs. Le programme étalé sur 10 ans pour un coût de 25 milliards de dollars cible en particulier la sécurité alimentaire et les secteurs sociaux qui ont le plus souffert sous les réformes économiques. La contestation du modèle de la Banque Mondiale est même institutionnalisée à travers le Cadre Africain de Rechange aux Programmes d'Ajustement Structurel (CARPAS) initié par la Commission Économique pour l'Afrique (CEA).

Dans un article sur les limites des programmes d'ajustement en Afrique, Pedersen et Udshoit (1997) qualifient d' "idéologie naïve" le fait de supposer qu'un démantèlement des organismes étatiques d'intervention entraînerait une occupation spontanée du terrain par les entrepreneurs

privés, Leur constat est que dans certains cas où le secteur privé a fait preuve d'initiative et de dynamisme, "il a trouvé plus profitable de tirer les bons morceaux sur la carcasse des vieilles structures plutôt que d'en inventer de nouvelles". Les auteurs reconnaissent qu'avec l'expérience accumulée, les institutions financières internationales deviennent plus réalistes c'est-à-dire moins accrochées à l'orthodoxie libérale et plus attentives à ce qui se cache derrière le voile des agrégats. La plus importante avancée mise à l'actif de l'ajustement est que les pressions populaires qui en ont résulté favorisent un environnement propice au débat public comme point de départ pour lutter contre les problèmes économiques, politiques et sociaux de l'Afrique.

2.7 Les Visions Optimistes de l'Ajustement

Une vision moins alarmiste de l'ajustement est présentée par Sarahs Jeffrey (1996) qui souligne que dans beaucoup de pays africains, le PIB par tête est de nouveau à la hausse après avoir été décroissant sur plus d'une décennie. Les performances de l'Ouganda, du Botswana et de l'île Maurice sont mises en relief avec un taux de croissance qui avoisine 5% depuis 1989. Le seul reproche fait aux bailleurs de fonds est d'avoir négligé d'établir des priorités dans la mise en œuvre des réformes et de trop se focaliser sur la stabilité des prix. Les multiples conditionnalités sont perçues comme un reflet des faiblesses de la Banque Mondiale dans son organisation interne. Chaque département veut simplifier dans chaque programme en spécifiant ses propres exigences.

Dans un rapport de la Banque Mondiale sur l'Ajustement en Afrique (World Bank, 1993), les faibles performances sont attribuées notamment au caractère partiel des réformes et de leur application même dans les pays qui ont fait le plus d'efforts. Les problèmes cités ont surtout trait à la non maîtrise de l'inflation et du déficit budgétaire à la lourde taxation des producteurs ruraux à travers les offices de commercialisation et au maintien des barrières non tarifaires dans le domaine des échanges avec l'extérieur.

Il s'y ajoute de nombreux autres facteurs allant de la gouvernance aux infrastructures de base. Sur 29 pays étudiés, la croissance du PIB par habitant est en étroite relation avec la profondeur des réformes macro-économiques.

Des recherches, récentes menées par l'Institut pour le Développement International de Harvard soulignent que l'Afrique est en train d'accomplir des progrès convaincants après deux décennies de marasme économique dans la plupart des pays du continent (Jeune Afrique NO 1942 du 31 mars au 6 avril 1998, pp. 54-63). De nombreux pays ont enregistré pour la première fois une croissance de leur PIB plus élevée que celle de leur population. Parmi ceux qui ont accompli des progrès significatifs on cite l'Éthiopie qui a atteint une croissance de 12%, le Lesotho, l'Ouganda, la Tanzanie, le Kenya et le Ghana entre autres. Suite à la crise en Asie du sud-est, l'Afrique s'est propulsée au premier rang mondial en ce qui concerne la croissance économique. Certains parlent déjà de l'ère des "lions" qui sont en voie de détrôner les "tigres".

Pour l'Afrique Francophone, les choses ont commencé à bouger au lendemain de la dévaluation du franc CFA. Tous les pays de cette monnaie affichent maintenant une croissance positive de leur PIB. La Côte d'Ivoire qui a enregistré les plus mauvaises performances entre 1985 et 1994 est considérée comme étant le principal bénéficiaire du changement de parité. Une croissance à deux chiffres y est projetée à partir de 1998. Les prévisions moins optimistes du FMI tablent sur 6%, ce qui serait déjà une avancée significative. Au Sénégal, le taux atteint en 1997 fait pratiquement le double du croît démographique.

2.8 Débat sur les Politiques d'Ajustement au Sénégal

Le Sénégal figure parmi les tout premiers pays d'Afrique à mettre en œuvre des politiques d'ajustement sous l'égide du FMI et de la Banque Mondiale. Les programmes initiés depuis le début des années 80 ont suscité beaucoup d'opinions individuelles, de discussions informelles, de débats formalisés et d'analyses de spécialistes. Du profane aux sommités intellectuelles, du citoyen anonyme aux plus hauts responsables, tout le monde est impliqué. Entre les durs intellectuels imbus de doctrines et les purs politiciens qui défendent leur chapelle, il s'est instauré un vrai dialogue de sourds. La même chose se retrouve au sein de la classe politique divisée en deux camps selon la position par rapport au pouvoir. D'un côté, la tendance est de s'appesantir sur des indicateurs spécifiques choisis en fonction des intérêts de groupe. D'un autre côté, les défenseurs de l'ajustement mettent en exergue les macro-bénéfices alors que les détracteurs insistent sur les micro-coûts.

Au plan macro-économique, le PIB par tête reste instable mais la tendance a été décroissante avec une baisse moyenne de 0,5% par an de 1985 à 1994. Les mesures d'austérité ont cependant permis une meilleure maîtrise du déficit budgétaire. Il passe de 11,5% du PIB en 1980-81 à 2% environ en 1994. Quant à la balance commerciale, elle ne s'est pas améliorée au bout de quinze années d'ajustement et les chiffres indiquent une certaine accentuation du déficit. Le taux de couverture des importations par les exportations est passé de 75,3% en 1988 à 65% en 1994 si l'on exclut les services pris en compte dans les chiffres du tableau 2.1. La nouvelle politique industrielle s'est soldée par des faillites en cascades entraînant la fermeture de nombreuses usines.

Parlant de la filière arachidière, un journaliste se pose la question de savoir "si on doit sacrifier le poumon par lequel bat la vie nationale au nom des principes d'un rééquilibrage" (Le Soleil, quotidien national, 22 février 1991, p 5). Par ailleurs, ce rééquilibrage n'a pas eu lieu selon certains observateurs qui soutiennent que les politiques d'ajustement ont plutôt créé un désordre économique et social dont les conséquences à tous les niveaux sont plus lourdes que les maux qu'elles ambitionnaient de guérir. Le libéralisme qualifié de "froide doctrine" tarde à donner au secteur productif les moyens de sa relance (Le Soleil, quotidien national, 9 juillet 1993, p 10). La déréglementation a tout au moins favorisé l'émergence d'un secteur informel assez dynamique certes mais sans réel apport à l'économie structurée jugée seule capable

d'être le pilier du développement.

Pour le citoyen ordinaire, il y a lieu de "repenser les PAS" au nom de la survie quotidienne. L'ajustement supposé être la solution est plutôt perçu comme étant le problème. On s'y réfère par allusion à des mesures spécifiques et à leurs effets directs sur les conditions d'existence. Pour le consommateur c'est le pouvoir d'achat qui sert de baromètre et pour le producteur c'est le coût des facteurs. Cela est encore plus vrai avec le choc de la dévaluation qui a été un changement radical. Les chiffres avancés concernant le taux d'inflation ont suscité beaucoup de controverses. Les estimations officielles pour 1994 l'établissent à moins de 40% alors que d'autres sources font état d'une multiplication par deux du niveau général des prix.

L'une des évaluations les plus citées de l'ajustement au Sénégal est celle de Elliot Berg (1990) réalisée pour le compte de l'US-AID. Son célèbre rapport de 1981 sur le développement accéléré en Afrique sub-saharienne peut être considéré comme étant la rampe de lancement des nouvelles politiques sectorielles. La substance de son analyse est que l'ajustement structurel n'a pas échoué comme on le prétend parce qu'il n'a pas été réellement appliqué. Cette conclusion se fonde en particulier sur les lenteurs dans la mise en place des réformes au niveau de la fière riz. Elle vient trancher d'une certaine manière le débat passionné sur la question de savoir si la médiocrité des performances est imputable à la nature des politiques ou à des défaillances dans leur mise en application.

D'après le diagnostic de Faes (1994), douze années d'ajustement structurel au Sénégal n'ont pratiquement servi à rien. De son avis, l'inflation de conditionnalités et leur affinement toujours plus poussé ont fait que les PAS sont devenus techniquement et politiquement plus difficiles à gérer pour les autorités locales et pour l'ensemble des responsables économiques chargés de les appliquer.

Par ailleurs, la classe politique et certaines organisations non gouvernementales ont emboîté le pas à l'ONU pour sensibiliser les bailleurs de fonds sur la dimension sociale des réformes. C'est dans ce cadre qu'une vaste étude a été initiée par la Direction de la Prévision et de la Statistique en vue de mesurer l'incidence sur le bien-être des ménages. Un organe de la presse locale en a publié quelques résultats et le titre de l'article, "la misère chiffrée" se passe de commentaires.

Quant aux autorités, leur position est que "l'économie de marché ne peut s'épanouir que si l'État remplit convenablement son rôle, rien que son rôle, mais tout son rôle". L'énigme de cette déclaration du Président Abdou Diouf faite à Paris en 1992 réside dans le contenu qu'il convient de donner à ce rôle. Le même discours lance un cri de coeur face à la désétatisation en soulignant qu'il faut se garder "de brûler aujourd'hui ce qu'on a adoré hier".

2.9 Conclusion

L'ajustement structurel est intervenu en Afrique dans une période de grandes difficultés économiques. En tant que réponse à la crise, son soubassement théorique, son contenu pratique de même que ses premiers résultats ont été fort controversés. Alors que les visions négatives l'ont largement emporté au début, quelques aspects positifs commencent à se manifester. Pour certains pays dont ceux de la zone CFA, une lueur d'espoir pointe à l'horizon avec la récente reprise de la croissance. On peut tout de même se demander si la croissance doit s'apprécier indépendamment des secteurs qui l'alimentent comme l'agriculture comparée au tourisme par exemple.

Tout le monde admet qu'on n'est plus à une étape où il s'agit de choisir entre l'ajustement et d'autres alternatives. Par conséquent, l'identification des faiblesses devient plus utile que la mise en évidence des forces.

Les PAS se veulent aussi un processus d'adaptation à un nouvel environnement caractérisé par l'uniformisation progressive du système économique mondial. Face à cette contrainte qu'il s'agit de transformer en opportunité, il est de plus en plus difficile aux pays de définir leurs politiques en termes stricts de souveraineté nationale. C'est le prix de l'appartenance au "village planétaire" placé sous le signe de l'ouverture et de la concurrence qui ne manquent pas de susciter quelques inquiétudes.

III. ÉTAT DE L'ART ET ANALYSE DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES

3.1 Les Méthodes Courantes et les Critiques suscitées

Depuis les classiques, les phénomènes économiques ont été dans une large mesure assimilés à ceux des lois physiques. Ainsi, pour l'école physiocrate de Quesnay, la circulation des richesses dans le corps social est comparable à celle du sang dans le corps humain (Thiombiaro, 1997). La théorie de l'équilibre énoncée par Pareto et Valras constitue une autre illustration. Des économistes polonais ont même tenté de développer une nouvelle théorie du commerce international fondée sur le principe newtonien de la gravitation universelle. En somme, le courant dominant est celui qui s'appuie sur les méthodes purement quantitatives qui n'analyse les phénomènes qu'en termes mécaniques chiffrés. En micro-économie, les théoriciens du marketing ont été les premiers à prendre conscience des limites d'une telle conception qui a fait l'objet de critiques plus ou moins sévères.

Les plus systématiques ont été véhiculées par le courant marxiste qui s'est évertué à mettre en évidence le caractère socio-politique de l'économie (Marx, 1957). Les thèses développées par Samir Amin (1989) peuvent être classées dans ce registre. Elles soulignent que la discussion des options de développement dans le cadre du schéma macro-économique usuel ne donne plus que des résultats banals. La conséquence tirée est qu'il faut nécessairement intégrer les dimensions politiques, sociales et culturelles du problème même s'il existe encore un certain vide sur le plan théorique.

Beaucoup d'autres analystes ont également dénoncé ce qu'ils considèrent comme étant une dérive mécaniste ou quantitativiste. Certains y voient même la manifestation d'un complexe original des sciences sociales face à celles dites exactes. Nombreux sont les auteurs qui incitent à plus de retenue dans le recours au formalisme mathématique. Selon le Prix Nobel d'Économie, W. Leontief (1974), le fait de raisonner continuellement sur l'imaginaire et l'hypothétique, plutôt que sur la réalité observable a peu à peu faussé les critères d'évaluation utilisés dans la communauté académique pour apprécier et classer la performance scientifique de ses membres. Ce message est un appel pour une meilleure considération à l'égard de l'analyse empirique dont la pertinence ne doit pas nécessairement se mesurer au degré de formalisation mathématique.

Dans le même ordre d'idée, d'éminents professionnels de l'économétrie ont préconisé une véritable déontologie de la collecte et du traitement des données statistiques (Mailinvaud, 1989). Michel Petit (1998) souligne qu'avec les modèles économétriques, il est possible d'étayer avec le même degré de plausibilité des interprétations tout-à-fait différentes, d'où la nécessité d'un autre éclairage. Tout praticien ayant un minimum d'expérience sait que les modèles donnent autant de résultats que de spécifications sans compter les variantes du processus de calcul. Selon Herman J. (1986), la soumission exclusive à l'informatique produit le phénomène GIGO (garbag: in, garbage out) qui entraîne l'indigestion des données et "la mauvaise information finit par chasser la bonne". Il parle d'approches compréhensives (qualitatives) qui respecteraient le caractère humain des phénomènes et d'approches positivistes (quantitatives) qui garantiraient la rigueur scientifique mais au prix d'une réduction drastique des faïis. De son point de vue, un clivage entre ces deux pôles ne peut être que dommageable pour le développement des études en sciences sociales. La complémentarité des deux approches est inadéquatement mise en exergue par COUTY et WINNER (1983).

J. Dufumier (1996) est essentiellement d'accord avec les conclusions prématées à la mesure de phénomènes dont on ne connaît pas encore la véritable nature. Dans son ouvrage intitulé "Réfléchir pour mesurer", Dubois (1989) a défendu la même position. En langage plus vulgaire, il s'agit simplement de ne pas mettre la charrue avant les boeufs, et d'être convaincu que les deux doivent aller ensemble. La tendance serait donc de recentrer l'analyse économique pour accorder une meilleure place aux aspects qualitatifs.

Pour ce qui concerne les politiques d'ajustement le cadre conceptuel ne se différencie pas de celui des traditionnelles analyses de projets. Aux comparaisons de type « avec-sans » entre différents pays ou « avant-après » pour un pays donné s'ajoute une approche « cible-résultat » qui met en rapport les performances et le degré d'incitation des paquets de réformes préconisés. La croissance du PIB est souvent retenue comme variable dépendante qu'on explique par des paramètres relatifs entre autres versés rubriques des comptes nationaux. Par rapport au contexte africain certains qualifient les approches dominantes comme de "timides adaptations" des vieux modèles conçus pour les économies occidentales (Heidhues/Knerr, eds, 1992). Leur applicabilité se trouvent limitée par une forte exigence en données numériques fiables. Selon les termes de Labonne (1994), "l'arsenal théorique imposant qui imprègne leur conception est en contraste avec la fragilité des informations utilisées". Il s'agit de "coefficients estimés isolément, de paramètres trouvés dans la littérature, d'estimations raisonnées et de procédures de calibration pour assurer la cohérence numérique du système". L'auteur souligne qu'avec la qualité inadéquate des données, "les grands modèles de programmation linéaire ont tendance à fournir des solutions de coin". Le seul remède consiste à

30 affiner les informations et cela s'avère assez difficile surtout dans le secteur de l'agriculture.

En règle générale, la mesure des performances quantitatives devient plus préoccupante que la compréhension des mécanismes de base dont elles résultent. L'expert (1987) ne dit pas autre chose quand il parle du "risque de restreindre l'univers socio-économique à une série d'indicateurs chiffrés rapidement érigés en totems".

La fameuse condition "certains parbus" ou "toutes choses restant inchangées" est pratiquement jamais vérifiée. La multiplicité des scénarios concernant l'univers des possibilités réduit l'utilité opérationnelle des outils d'aide à la décision surtout en matière de prévision et de choix alternatifs.

Des questions méthodologiques restent encore sans réponse au niveau théorique tout comme sur le plan pratique. Labonne souligne qu'à l'état actuel des choses, il n'existe pas de critères acceptés pour la validation des modèles non économétriques. Par ailleurs, aucun des outils disponibles n'est suffisamment polyvalent face à la diversité des problèmes soulevés par les politiques d'ajustement, ce qui implique qu'il faut généralement en combiner toute une série.

Dans la pratique, il se pose le problème d'isoler des effets imputables à l'ajustement sur nos ensemble mais aussi à chacune des mesures spécifiques. La difficulté résulte notamment de délais, de réactions et de sursauts entre différentes politiques appliquées en séquence ou simultanément. Dans le même ordre d'idée, Duruffé (1988) fait remarquer qu'en matière de politique économique globale, aucune situation de référence ne peut être clairement définie et encore moins quantifiée. Par conséquent, aucune évaluation ne peut être considérée comme valide et absolue. À l'état actuel des choses, l'analyse statistique horizontale n'a pas encore permis de clarifier suffisamment l'impact réel des PAS (Brandt, H. 1997).

La matrice d'analyse des politiques (MAP) a été développée par MONKE et PEARSON en début des années 80 pour étudier la situation agricole au Portugal. Ses fondements reposent sur la séparation entre les valeurs échangeables et non échangeables sur le marché extérieur, entre valeurs privées et sociales ou économiques. Le but est de pouvoir calculer les écarts entre les situations observées et celles qui résulteraient d'un libre jeu des mécanismes du marché.

3.2 La Matrice d'Analyse des Politiques: un nouvel outil devenu courant

Tableau 3.1 : Structure générale de la Matrice d'Analyse des Politiques

Revenus	Coûts des facteurs		Ecart			
	Echangeables		Non échangeables		I	J
Profits	Echangeables		Non échangeables		E	F
	Echangeables		Non échangeables		A	B
					C	D
					G	H
					K	L

- Profits (ou pertes privées) = D = A • (B + C)
- Profits (ou pertes) sociaux = H = E • (F + G)
- Profits bruts = A - E
- Transferts de revenus bruts = J = B • F
- Transferts de coûts des facteurs échangeables = K = C • G
- Transferts de coûts des facteurs non échangeables = L = D - H = I • (J + K)

Les données de la MAP permettent en outre de calculer directement toute une série de ratios et coefficients dont :

- Ratio coût en ressources domestiques = C / (E - F)
- Ratio de taxation ou de subvention des producteurs = L / E
- Coefficient de protection nominal des produits échangeables = A / B
- Coefficient de protection nominal des facteurs échangeables = B / F
- Coefficient de protection effectif = (A - B) / (E - F)

Les données de la première ligne s'appuient sur les prix effectifs du marché et correspondent à l'analyse de rentabilité financière au niveau du producteur. La seconde ligne utilise les prix de référence ou prix comptables connus sous le nom de "shadow prices" dans la terminologie anglo-saxonne. Ils permettent de calculer la rentabilité économique, c'est-à-dire à l'échelle de la société dans son ensemble. En effet, lorsque le marché ne fonctionne pas selon le principe de libre concurrence, l'allocation des ressources n'est pas optimale, tout au moins sur la base des critères néoclassiques. Il en résulte que les prix observés ne reflètent pas la valeur réelle des biens et services correspondants. Pour les importables, on prend comme référence le prix CAF (coût, assurance, fret) auquel s'ajoutent les coûts domestiques de transport et de distribution. Pour les exportables, c'est le prix FOB (free on board) diminué de ces mêmes coûts. Dans les deux cas, on parle de prix de parité et le taux de change peut entrer en ligne de compte. Sa valeur de référence est le rapport entre le taux officiel et un facteur de conversion qui est le quotient du prix de référence sur celui du marché. Ce facteur permet de corriger le coût des biens et services non échangeables pour obtenir son niveau de référence.

Les écarts indiquent des transferts implicites de richesses liés aux interventions publiques et aux dysfonctionnements du marché. Ils peuvent avoir d'autres origines. Ainsi, $L < 0$ signifie le

producteur gagne plus qu'il n'aurait obtenu si le marché fonctionnait sans distorsion. Il est alors subventionné et si l est négatif l'activité est taxée. Le même schéma s'applique aux variables J et K pour ce qui concerne les facteurs

Selon que L est négatif ou positif, le système transfère des ressources vers la collectivité ou bénéficie de transferts nets provenant de cette collectivité. Il est dite compétitif lorsque $D > 0$ et efficace si $H > 0$. Ces deux notions renvoient respectivement à la profitabilité privée et sociale ou encore à la rentabilité financière et économique. Dans les deux cas, le rapport coût / bénéfice doit être inférieur à l'unité pour que l'activité soit rentable. Il est évident que la rentabilité privée n'implique pas nécessairement la rentabilité collective et vice versa.

D et H permettent de comparer plusieurs manières de produire un même bien. Quand la comparaison porte sur des secteurs différents, la ratio du coût en ressources domestiques est préférable. Il est considéré comme étant la mesure la plus pertinente du rendement économique de la filière. La rentabilité suppose qu'il soit inférieur à l'unité.

Contrairement aux chiffres absolus figurant sur la MAP, les ratios autorisent des comparaisons entre pays. Avant le premier qui est un indicateur d'efficacité dans l'utilisation des ressources domestiques donne une certaine idée des avantages comparatifs lorsqu'on fait une confrontation entre différents secteurs dans un pays donné ou entre différents pays pour un secteur donné.

La structure générale de la MAP peut être désagrégée pour faire apparaître l'incidence propre à chacune des différentes causes d'écart. Il s'agit des subventions, des taxes, et de tout autre facteur de dysfonctionnements du marché. La force de l'outil réside surtout dans sa capacité à mettre en évidence et à désagréger l'effet des distorsions résultant des imperfections du marché et des politiques interventionnistes. Celles-ci ne sont plus de mise, tout au moins dans l'esprit de l'ajustement. En outre, la MAP est surtout conçue pour analyser des changements marginaux affectant l'activité productive par le biais de prix exogènes et dans une situation où les coefficients techniques sont fixes. A ces restrictions s'ajoutent d'autres postulats assez forts comme l'absence d'interaction entre offre et demande. Tout ceci doit inciter à la prudence lorsqu'on l'applique dans le contexte des changements parfois radicaux qui accompagnent les nouvelles politiques.

3.3 L'Analyse de Filière: une volonté de cerner les mécanismes de base

L'analyse de filière est une approche à la fois économique, institutionnelle, comparative et fonctionnelle (Fabre, 1994). Elle est de nature méso-économique et aborde non pas les problèmes d'optimisation ou d'équilibre mais de simulation. Son champ englobe le repérage des agents ou

segments du système de production, les réponses aux incitations, l'appréciation de la compétitivité, l'identification des goulets d'étranglements et le partage des surplus.

La quantification de l'impact des politiques sectorielles constitue son principal domaine d'application. Ses outils de base sont les comptes de production-exploitation qui débouchent sur des calculs modélisés de type économique et financier pour quantifier divers types d'effets et procéder à des comparaisons de scénarios. Les critères utilisés sont nombreux et on peut citer la rentabilité, le degré d'intégration dans l'économie, le taux de taxation et l'ensemble des ratios qu'on peut extraire d'une MAP. Celle-ci doit en fait constituer l'ultime étape d'une analyse de filière.

La problématique n'est pas posée exclusivement en terme de marché puisqu'elle réintroduit la base productive concrète qui détermine la création des richesses. Toutefois, cette base productive est considérée non pas dans sa totalité mais seulement à travers certains noeuds gordiens qui correspondent à des centres de décisions critiques. Selon les termes de Fabre, c'est l'un des champs privilégiés de la réflexion sur les politiques car il établit un pont entre les préoccupations macro-politiques et la base tangible de la production.

L'approche filière est vue comme étant une réponse ne serait-ce que partielle aux limites de l'analyse macro-économique dans le contexte des pays en développement. Ces limites sont entre autres l'absence de repérage des dynamiques productives et des effets d'entraînement, la représentation statique et statistique des équilibres, l'absence d'une prise en compte des aspects non financiers ou des structures sociales et les hypothèses inadéquates des modèles de référence.

L'approche comporte tout de même des insuffisances à la fois d'ordre pratique et méthodologique. Du point de vue pratique, les difficultés sont liées à la délimitation du contour de la filière mais surtout à la quantification des flux lorsque les systèmes statistiques sont défectueux comme c'est généralement le cas. Au plan méthodologique, certains mettent en doute la validité de l'approche avec l'argument que la filière est plus une vue de l'esprit qu'une réalité puisque les acteurs sont tous impliqués dans un ensemble d'activités en étroite interrelations. On retrouve ainsi le concept de système jugé incontournable notamment lorsque l'analyse est centrée sur secteur agricole dans les pays en développement.

3.4 La Socioéconométrie

La socioéconométrie est un nouveau concept analytique qui a fait l'objet d'un séminaire international tenu en juillet 1997 à Ouagadougou. Le thème était de réfléchir sur une nouvelle approche en Économie Politique. Depuis fort longtemps, on a opposé l'induction à la déduction,

l'observation historique à l'analyse statistique, l'approche psychologique au raisonnement mathématique. La socioéconométrie apparaît comme une conciliation ou un dépassement. Son essence est de chercher une meilleure compréhension des phénomènes économiques en les replaçant dans leur contexte socioculturel et spatio-temporel.

Les discussions qui précèdent montrent que le souci de "socialiser" l'Économie n'est pas nouveau mais c'est la conceptualisation et la systématisation qui ont fait défaut. La socioéconométrie qui, avec nombre de cette lacune tente d'articuler l'économétrie et la socioéconomie comme outils complémentaires pour en faire un instrument unifié. Elle n'est en réalité pas une nouvelle discipline mais elle incarne un nouvel esprit scientifique.

Le concept d'économétrie forgé par le Norvégien Ragnar Frisch en 1926 est une application des méthodes mathématiques et statistiques aux problèmes économiques. C'est un instrument dont le rôle n'est pas uniquement de tester la validité d'une théorie mais il sert aussi à faire des prospections et des projections. En tant qu'outil de recherche son principal objet est de quantifier des relations modélisées entre plusieurs variables avec les influences des unes sur les autres. Si les changements d'une variable X se repercutent systématiquement sur une variable Y appelée variable indépendante est supposée avoir un effet de causalité sur Y variable dépendante. Toutefois, les lois deviennent moins précises et tendent vers des probabilités à mesure que leur objet devient complexe. Il s'y ajoute que l'essence de tout modèle est la simplification du réel sur la base d'hypothèses théoriquement commodes mais qui ne correspondent pas toujours à la réalité. Le principe de "l'ignorance optimale" et de multiples autres contraintes conduisent à faire abstraction de nombreux facteurs dont l'importance est indéniable.

Quant à la socioéconomie, elle se définit comme une interaction entre la Sociologie et l'Économie qui partagent le même champ. Elle permet de "relativiser le paradigme de l'homme économique qui perd son caractère universel et ne conserve une partie de sa validité que dans les sociétés à économie de marche avancée" (Lombiano, 1997). La socioéconométrie doit intervenir en amont de l'économétrie pour guider la spécification des modèles et en aval pour aider dans l'interprétation des résultats quantitatifs. Son objet principal est d'expliquer le comportement des agents économiques par rapport à un contexte donné en utilisant des informations généralement subjectives. Il importe de rappeler à ce sujet le fameux théorème de William Thomas qui énonce que "quand les hommes considèrent certaines situations comme réelles, elles sont réelles dans leurs conséquences". La perception peut donc être plus décisive que la réalité elle-même puisqu'elle détermine les conduites effectives des individus. Toutefois, le comportement observable peut dans certains cas traduire imparfaitement les aspirations qui le sous-tendent. A ce propos, Deffontaines et Petit (sans date) soutiennent que tout comportement individuel est le résultat de contradictions internes et d'ambiguïtés.

Les forces contradictoires correspondent aux opportunités et contraintes qui sont des éléments fondamentaux du concept de situation.

La réflexion sur cette nouvelle approche se poursuit dans le cadre d'une entité appelée Collège Africain de Socioéconométrie logé à l'Université de Ouagadougou. Il regroupe des chercheurs de différentes disciplines dont l'économie, la Sociologie et l'histoire.

3.5 Conclusion

Comme toutes les autres disciplines, l'Économie n'échappe pas à l'influence des évolutions de la pensée et de l'environnement dans lequel elle s'exerce. La question des outils et méthodes est au centre d'un débat qui a même pris les allures d'une querelle d'écoles. Il y a d'un côté les adeptes du positivisme quantitatif en vigueur depuis les pionniers classiques et de l'autre les tenants d'une nouvelle ligne qui s'insurgent contre le formalisme mathématique dominant.

Malgré toutes les insuffisances qui les caractérisent les outils d'analyse quantitative demeurent incontournables dans un environnement décisionnel de plus en plus complexe. Tous les modèles sont faux disait BOX, mais il y en a qui sont utiles. Cette utilité réside moins dans leur précision que dans la nature et le sens des relations qu'ils permettent de mettre en évidence.

L'analyse des politiques réelles donne à l'économie un caractère appliqué qui impose dans une certaine mesure une démarche empirique. Cela n'exclut pas pour autant la nécessité d'un cadre formalisé qui garantit la rigueur et la cohérence.

En tout état de cause, les divergences sont de moins en moins accentuées entre les adeptes du quantitatif et ceux du qualitatif. Le caractère complémentaire des deux approches est une évidence qu'on n'a plus à démontrer. Toute démarche exclusive serait contraire au simple bon sens. La seule règle qui sied est celle du réalisme pragmatique face à des interpellations de plus en plus ciblées dans un environnement qui se complexifie et qui épouse sans cesse de nouvelles dimensions. Par conséquent, un éclairage sous différents angles ne peut que favoriser une meilleure compréhension des phénomènes économiques. L'interdisciplinarité qui est à l'air du temps et que la Socioéconométrie entend systématiser ne vise pas une autre finalité.

aux paysans de triturer leurs récoltes (Marchés Tropicaux, 26 avril 1985). La proximité physique et social des marabouts par rapport aux populations rurales leur donne une autorité oui va bien au-delà du soirituel. Ainsi les pouvoirs publics sentent la nécessité de les associer à toute recherche de solutions aux problèmes de l'agriculture (Delgado et Jammeh, 1989).

Dans sa livraison du premier Février 1995, le quotidien "Walfadjri" parle de lobbies financiers et religieux qui ont réussi à faire accepter par les pouvoirs publics la "balkanisation" de la SONACOS en vue de sa privatisation. Le principe consiste à mettre séparément en vente chacune des quatre usines formant la société, ce qui permettrait à ces lobbies de se positionner comme acquéreurs potentiels et de concurrencer avec les groupes étrangers financièrement plus solides.

4.4 Les Élus

Il s'agit plus précisément des députés à l'Assemblée Nationale dans l'exercice de leur fonction de représentants des populations à la base. Les débats parlementaires autour de la loi de finances (Budget annuel de l'État) sont toujours l'occasion pour certains députés de plaider à haute voix la cause du monde rural. Il constitue pour eux un enjeu de taille au échiquier électoral. Dans une note adressée au Président de la République en 1991 et qui a fait l'objet d'une large diffusion, un parlementaire souligne que "les ajustements au niveau du secteur arachidier se sont opérés au détriment des paysans et des consommateurs et qu'il faut **absolument** changer la structure de cette filière" (Valantin, 1991). La principale stratégie préconisée consiste à donner aux producteurs les moyens de transformer leurs récoltes pour vendre de l'huile brute et non des arachides à la SONACOS qui devra se contenter du raffinage.

4.5 Les Producteurs Ruraux

Les masses paysannes constituent le principal groupe d'intérêt. Leur potentiel d'influence découle surtout du poids démographique qu'elles représentent. Malgré une nette dominance numérique, beaucoup d'analystes estiment que les producteurs ruraux n'ont jamais pesé lourd sur le plan politique comparés aux populations des villes. Après les effervescences syndicales de 1968 qui ont profondément secoué l'assise urbaine du pouvoir, le Président Senghor a cru nécessaire de raffermir son alliance avec le monde rural notamment par l'annulation des dettes coopératives en 1972 (Mbodj M. 1992)

Suite aux élections de 1993, le Président Diouf battu dans la Capitale reconnaît publiquement qu'il a été réélu par le monde rural. Une telle déclaration est de nature à donner aux paysans une nouvelle conscience de la force qu'ils représentent sur le plan politique. Toutefois, en terme relatif, cette force ne cesse de s'affaiblir puisque 60% de la population vivent actuellement dans les campagnes contre 80% en 1960. Cependant, on ne doit pas perdre de vue que le potentiel d'influence active n'est pas nécessairement proportionnel à la représentativité numérique. Celle-ci peut être moins déterminante que le degré d'organisation et surtout d'autonomie. À ce sujet, les producteurs ruraux n'ont jusqu'à présent pas constitué une réelle force de pression face aux autorités. En effet, leurs structures d'organisation c'est-à-dire les coopératives ne sont autres que des

instruments mis en place par les pouvoirs publics pour l'exécution de leurs politiques. Néanmoins, les choses sont en train de bouger avec l'émergence d'un mouvement associatif plus autonome mais qui dépasse le secteur arachidier. On peut citer le syndicat des trois "P" (Paysans, Pasteurs et Pêcheurs), la Fédération des Organisations Non Gouvernementales du Sénégal (FONGS) et le Comité National de Concertation des Ruraux (CNCR) qui veut prendre en charge la défense des intérêts du monde rural dans son ensemble,

Lors des élections législatives de 1993, le mouvement paysan a tenté de se lancer dans la compétition avec une liste de candidats-députés. Même si l'entreprise n'a pas abouti pour des raisons administratives semble-t-il elle traduit un nouvel état d'esprit du monde rural décidé à faire entendre sa voix. Le fait d'avoir envoyé un délégué aux négociations de l'Uruguay Round en 1994 confirme cette volonté de ne plus rester passif devant le destin. La force de pression qui est ainsi en train de se constituer peut être déterminante sur l'évolution des rapports avec la puissance publique en particulier. C'est ainsi qu'au terme d'intenses négociations avec les plus hautes autorités du pays, le CNCR peut comptabiliser à son actif d'importants acquis en matière de crédit agricole. Parmi les nouvelles mesures qui entrent en vigueur durant la campagne 1997-98, on peut citer le réajustement du personnel, la baisse du taux d'intérêt qui passe de 18,5% à 12%, la suppression de la période de 10 ans pour les arriérés en sursis, la réduction de 50% des délais de rachat des crédits à moyen terme et la suppression des taxes sur la main d'œuvre agricole.

4.6 Les Consommateurs Urbains

En 1960, environ 20% de la population du Sénégal vivaient dans les villes. À présent, ce chiffre est multiplié par 2. Pour un taux global de croissance démographique estimé à 2,8%, celui des villes se situe autour de 4%. Si la tendance est maintenue, les campagnes abriteront moins de la moitié des Sénégalais à l'horizon 2020. Et plus de leur poids relatif grandissant, la force des populations urbaines découle d'un certain nombre de paramètres qui les différencient des masses paysannes. On peut citer notamment leur implication plus poussée dans les affaires politiques, leur forte concentration dans l'espace et surtout leur capacité à se faire entendre dans les rues tout comme par le relais des médias. Le pouvoir de la "Rue Publique" est un concept forgé par la presse satirique qui l'oppose à celui de la "République".

L'histoire nous enseigne par ailleurs que des réajustements au niveau des salaires et des prix des denrées alimentaires ont secoué bien des régimes en Afrique et ailleurs. Les revendications salariales sont toujours en rapport direct avec l'évolution du coût de la vie qui est à son tour largement déterminé par le prix des produits d'origine agricole.

Il convient de préciser que les masses urbaines ne doivent pas être vues uniquement sous l'angle de leurs intérêts en conflit avec ceux du monde rural. Le développement des villes crée aussi de nouvelles opportunités pour les producteurs ruraux avec la demande des citoyens en produits agricoles. Le phénomène n'est généralement perçu que pour les céréales mais l'arachide est de plus en plus impliquée en tant que denrée alimentaire. Par ailleurs, l'exode en direction des villes concerne aussi le bétail qui s'urbanise. Cela offre un

débouché commercial de plus en plus intéressant à la paille d'arachide. Elle perd son statut de simple sous-produit pour devenir un important produit de rente au même titre que les graines

4.7 Les Opérateurs Privés

Il s'agit notamment des OPS qui se sont constitués en fédération nationale. Leur préoccupation majeure est de consolider leur position dans la collecte des arachides par la conquête de nouveaux espaces aux dépens des coopératives. De part et d'autre, les stratégies de pression auprès des autorités consistent à se jeter mutuellement l'anathème au cours des réunions de Comités Régionaux de Développement (CRD)

Leur force de pression s'exerce aussi dans les rapports quelques fois tendus avec la SONACOS qui les a mandatés. Ainsi, les abattements élevés constatés au niveau d'une usine ont déclenché en 1988 une tentative de suspendre unanimement l'évacuation des collectes individuelles. Dans le compte rendu d'une réunion tenue à ce sujet, ils affirment leur ferme volonté de faire respecter les règlements par ceux qui sont placés à la tête de la filière arachidière

On peut aussi citer dans la catégorie des opérateurs privés l'industrie nationale de l'engrais et du matériel agricole. Le régime des prix et surtout les facilités de crédit aux producteurs déterminent dans une large mesure le volume de leurs affaires sur le marché intérieur qui s'est sensiblement rétréci. Cependant, la possibilité de se tourner vers l'exportation réduit à leur niveau l'enjeu des politiques nationales à l'égard du monde rural.

4.8 Les Institutions Ad-hoc

Face aux multiples interrogations que suscite le retrait des pouvoirs publics, le Comité National Interprofessionnel de l'Arachide (CNIA) a été porté sur les fonts baptismaux en mai 1993. Il s'agit d'un cadre de réflexion et de dialogue entre les différents acteurs de la filière arachidière. L'institution a un rôle consultatif et regroupe plus d'une vingtaine d'organismes dont les principaux sont la SONACOS-SONAGRAINES, la NOVASEN, l'Union Nationale des Coopératives Agricoles du Sénégal (UNCAS), le Syndicat des trois "P", la Fédération des OPS, la Fédération des Transporteurs, la Caisse Nationale de Crédit Agricole, la SENCHIM qui est la branche commerciale de l'industrie des engrais, les privés semenciers agréés et les services spécialisés du Ministère de l'Agriculture. Ce caractère composite et les divergences d'intérêt qui peuvent en découler sont difficilement compatibles avec un rôle de pression en faveur d'un groupe ou au détriment d'un autre.

Dans la Déclaration de Politique de Développement Agricole, le CNIA est désormais responsabilisé en ce qui concerne la détermination du prix au producteur. Son rôle consiste plus exactement à le calculer sur la base de règles qui lui sont dictées en rapport avec l'évolution des cours mondiaux et l'importance des fonds de soutien mobilisés.

4.9 Les Bailleurs de Fonds

La principale entité qui exerce un rôle de pression active est la communauté des bailleurs de fonds et surtout leurs têtes de file à savoir le Fond Monétaire International et la Banque Mondiale. Pour donner un exemple suffisamment parlant, c'est le FMI qui a "exigé et obtenu" la baisse de 10 francs sur le prix officiel de l'arachide au producteur en septembre 1993. Les propos cités et mis en relief émanent du Président Directeur Général de la SONACOS. Notons au passage que ces 10 francs étaient présentés comme étant une prime accordée aux producteurs depuis 1991 pour les encourager à vendre dans le circuit officiel. C'était en fait une simple augmentation du prix alors que les bailleurs de fonds ne voulaient pas entendre parler de cela. Il a fallu donc inventer un nouveau vocabulaire mais le subterfuge a fini par être déjoué.

Sous la pression de la Banque Mondiale, la rectification des surcapacités industrielles de la SONACOS est un principe acquis dans le cadre du Programme d'Ajustement Sectoriel de l'Agriculture. L'influence des bailleurs s'exerce de manière indirecte sous forme d'avis d'experts très écoutés mais aussi directement à travers les conditionnalités des prêts. Pour les quatre PAS qui se sont succédés entre 1990 et 1993, on peut répertorier au total 243 conditionnalités. Le PASA, dans sa version d'Avril 1995, en impose huit mesures à mettre en oeuvre dans le cas spécifique de la filière arachidière. L'opinion publique a donc des arguments pour dire que toutes les réformes en cours sont dictées par les bailleurs de fonds. Leurs pressions s'exercent en priorité dans le sens d'une élimination des entraves au libre jeu du marché.

4.10 Le Milieu Naturel

Depuis les années 70, les pays du Sahel ont à plusieurs reprises été durement frappés par la sécheresse. Au Sénégal, les isohyètes glissent du nord vers le sud, entraînant un déplacement du centre de gravité de la production arachidière. En l'espace de 30 ans, la pluviométrie annuelle moyenne est passée de plus de 600 à moins de 400 mm au niveau du Bassin Arachidier.

De 1968 à 1994, la fréquence des saisons déficitaires atteint presque 2/3. Cependant, le régime des pluies demeure très variable d'une année à l'autre, ce qui n'est pas facile à gérer en terme de recommandations concernant la carte variétale. Il s'y ajoute que la production devient très fluctuante, ce qui fait que pour les clients traditionnels sur le marché européen, les fournisseurs de l'Amérique Latine offrent plus de sécurité.

La sécheresse a entraîné une substitution progressive des anciens cultivars par de nouvelles variétés à cycle plus court. Les zones propices à l'arachide sont de plus en plus confinées au sud tandis que le nord appelé vieux Bassin Arachidier devient chroniquement déficitaire. Au même titre que le phénomène d'urbanisation, cela crée un nouveau pôle de demande qui renforce les opportunités de commerce interne par le circuit informel.

L'économie arachidière se trouve par ailleurs confrontée au problème de l'aflatoxine, une substance provenant d'un champignon microscopique qui infeste les graines. Elle est supposée cancérigène et les normes sur le marché

extérieur sont strictes. Le seuil de tolérance est d'environ 20 ppb alors que l'arachide qu'on trouve sur le marché intérieur titre entre 500 et 1400 ppb (Diop, A.; 1994). L'industrie est tenue de détoxifier ses produits, faute d'une solution biologique plus radicale que la recherche agricole s'efforce de trouver. Cela engendre des coûts supplémentaires qui pèsent négativement sur la compétitivité. Il s'y ajoute que l'activité de trituration artisanale des arachides qui se développe pose un problème de santé publique. Pour l'État, cela peut constituer un argument de poids pour freiner l'expansion du secteur et donc limiter les opportunités que la libéralisation offre au monde rural. Le problème classique soulevé ici est celui du conflit entre l'intérêt des individus et celui de la société.

4.11 Conclusion

La politique agricole en général et arachidière en particulier s'exerce dans un environnement sous la pression d'une multitude de forces à la fois politiques, sociales et naturelles. Le rôle central de la puissance publique dans l'articulation des intérêts divergents a été biaisé au détriment des producteurs. Cela traduit certes un rapport de force mais aussi une stratégie de développement même si l'on peut dire que les motivations de l'État reposent sur des bases plus politiques qu'économiques. Son pouvoir de décision se trouve réduit avec l'avènement des PAS dont les conditionnalités font que "rien ne sera plus comme avant".

V LES POLITIQUES ANTÉRIEURES A L'AJUSTEMENT SECTORIEL

5.1 Cadre Historique et Lignes d'Orientation

Les premières formes d'intervention directe de la puissance publique dans l'économie rurale remontent au début du siècle. C'est vers 1910 que les Sociétés Indigènes de Prévoyance (SIP) ont été créées par les autorités coloniales surtout pour la gestion des semences d'arachide. La maîtrise du capital semencier est déterminante pour atteindre les objectifs de production. Le mobile premier du colonisateur était le besoin d'expansion du "capitalisme central" dans les espaces "périphériques". Le principe de domination voulait que le centre soit un pôle industriel et la périphérie un réservoir de matières premières.

Le Sénégal qui avait une vocation agricole offrait un milieu propice à l'arachide. Elle devait servir de cordon pour lier l'agriculture indigène traditionnellement tournée vers l'autosubsistance à l'économie marchande de la métropole. Ce rôle s'est consolidé avec l'abolition de l'esclavage qui a perturbé le système du commerce triangulaire. La culture arachidière devait en outre répondre au besoin de monétisation des échanges qui se faisaient principalement sous forme de troc jusqu'à la fin du 19^{ème} siècle. La production contrôlée est passée de 25.000 tonnes en 1887 à une moyenne de 691.000 tonnes sur le quinquennat 1955-59.

Avec l'indépendance à partir de 1960, la filière devait servir de locomotive au développement économique du pays. La division internationale du travail et le principe des avantages comparatifs qui impliquent l'échange avec le monde extérieur constituaient les cadres de référence. Par ailleurs, depuis le début du siècle avec Karl Marx jusqu'à la période actuelle avec Gale Johnson en passant par Walter Rostow dans les années 60, la plupart des théoriciens de la croissance reconnaissent que la plantation peut jouer un rôle moteur. Les nouveaux objectifs centraux de la politique arachidière sont le renforcement du tissu industriel local et la génération de devises utilisées surtout pour importer des vivres (riz, blé) et des équipements. Le régime des prix et taxes constitue le principal moyen d'extraction des surplus arachidières en faveur de l'industrie, de l'administration, et de l'économie urbaine d'une façon générale.

En plus des objectifs à caractère purement économique, il existe d'autres qui sont de nature politico-idéologique. Sous le régime colonial, le système coopératif avait aussi une mission civilisatrice à l'égard du paysan indigène. Sa culture jugée primitive et ses techniques rudimentaires devaient être refaçonnées. Après l'indépendance: le "Socialisme ruraliste" (Mbodj, M., 1992), fut institué comme doctrine. Il impliquait la prise en main par l'État des destinées du monde paysan. L'Animation Rurale avait pour but de conscientiser, mobiliser et éduquer les masses paysannes pour qu'elles soient aptes à jouer un rôle de vrais citoyens.

Les instruments de la politique agricole sont nombreux et de nature très variée. Ils peuvent s'analyser par rapport aux principaux domaines d'intervention publique. Ces domaines sont l'approvisionnement des producteurs en intrants, la collecte des récoltes, la fixation des prix, le transport et la vulgarisation agricole à travers l'encadrement technique.

5.2 L'Approvisionnement des Producteurs en Intrants

Le souci d'assurer aux producteurs l'accès aux semences, à l'engrais et au matériel de culture attelée est à l'origine du Programme Agricole (PA) institué dès 1958. Il reposait sur un système de crédit impliquant plusieurs structures. En Janvier 1960, la Banque de Développement du Sénégal (devenue plus tard Banque Nationale de Développement du Sénégal ou BNDS) fut créée surtout pour les besoins de financement du secteur arachidier. Une loi votée le 20 Mai 1960 renforce la tutelle étatique sur le Mouvement Coopératif utilisé comme cadre d'exécution des programmes définis dans les politiques agricoles. L'intermédiation entre la BNDS et les producteurs était assurée par les structures d'encadrement. Elles géraient toutes les affaires de la coopérative et l'analphabétisme des membres en Français. La langue de travail, suffisait pour justifier leur mise à l'écart. L'organisme d'intervention le plus célèbre est l'Office de Commercialisation et d'Assistance pour le Développement (ONCAD). Sa création au 30 Juin 1966 répondait à un souci de rationaliser l'intervention de l'État en regroupant un certain nombre de structures et fonctions.

Sous le Programme Agricole, les semences d'arachide étaient distribuées à crédit aux chefs de carré entendu dans le sens d'unité familiale d'imposition. Tout homme inscrit sur la liste des imposables donnait droit à 100 kg contre 50 kg par femme. Ainsi, la dotation de chaque ayant-droit reflétait théoriquement sa main d'oeuvre. Le remboursement des dettes se faisait en nature après la récolte avec un intérêt de 25%. Ce taux a été réduit de moitié au début des années 80. La stratégie de l'État consistait à bloquer l'ouverture de la campagne de commercialisation tant que le recouvrement des dettes n'avait pas atteint un certain niveau. Ce, impliquait au même titre les bons et les mauvais payeurs tout en favorisant la fuite des graines notamment dans les zones frontalières avec la Gambie.

S'agissant de l'engrais, il est fabriqué au Sénégal depuis 1967 dans le cadre des stratégies d'import-substitution et de valorisation des mines de phosphate. Le soutien de l'État à l'industrie se traduisait par une garantie d'achat annuel de 60.000 tonnes représentant environ la moitié de la capacité de production. Pour encourager l'intensification agricole, l'engrais était fortement subventionné. Selon les chiffres de l'US-AID, le taux moyen de subvention est de 61% entre 1966 et 1984. Quant au matériel pour la culture attelée, les demandes étaient recensées chaque année par l'encadrement qui se chargeait d'établir les commandes et de les livrer aux coopératives. Le crédit s'étalait sur cinq années avec des taux d'intérêt dans l'ordre de 8%.

Au chapitre des réalisations positives, on retient le grand progrès accompli en matière d'équipement des unités de production au niveau du Bassin Arachidier. Le Programme Agricole a permis d'injecter dans le monde rural 1 000 000 d'unités de matériel, constitué notamment de semoirs, de houes, de souleveuses, de charrues et de charrettes. Il s'y ajoute la distribution annuelle d'un capital semencier de l'ordre de 120.000 tonnes et l'utilisation de 50.000 à 100.000 tonnes d'engrais chimiques par an. Toutefois, ces résultats cachaient une gangrène fatale, celle du gigantisme de l'ONCAD devenu une mastodonte incontrôlable, un véritable empire politique et financier. De 1973 à 1976 ses charges représentaient 87,2% du chiffre d'affaires. En 1975/76, elles étaient supérieures au budget national de fonctionnement.

Le taux de recouvrement des dettes était de l'ordre de 60%. Entre 1970 et 1980, les arriérés se sont accumulés à un rythme annuel de presque 11%. Par ailleurs, le crédit au monde rural a nécessité 28 milliards de subvention entre les campagnes 1976-77 et 1980-81. Les arriérés poussaient les débiteurs à se détourner du circuit officiel et la seule alternative pour les autorités était l'annulation pure et simple. Par trois fois (1972, 1978, 1981) l'État s'est résigné à effacer les dettes paysannes pour un montant cumulé de 41,7 milliards de francs CFA. Il y ajoute les subventions directes aux facteurs de production et dont le montant total est de 15,9 milliards entre 1973 et 1979.

L'effondrement du système de crédit agricole est la principale conséquence que l'on retient des politiques pré-ajustement et ses causes endogènes sont nombreuses. La coopérative était le seul organisme de crédit institutionnel du monde rural et elle s'est focalisée sur le financement de la production. Le Programme Agricole comportait un volet "vivres de soudure" qui a été rapidement suspendu. Le crédit informel octroyé par les traitants apportait le complément nécessaire à celui de la coopérative. Suite à l'éviction de ces derniers, le marché financier rural s'est rétréci alors que les besoins n'ont cessé d'augmenter et de se diversifier au fil du temps. La seule alternative s'offrant aux paysans consistait à trouver des subterfuges pour utiliser ce qui existe, c'est-à-dire le crédit coopératif.

La distribution des semences basée sur les unités familiales d'imposition était une aubaine. Beaucoup d'individus n'hésitaient pas à allonger leur liste avec des noms fictifs ou même à créer de toutes pièces des carrés n'existant que sur papier. Le surplus de semences ainsi obtenu était écoulé sur le marché pour satisfaire divers besoins y compris la reconversion à d'autres activités non agricoles. La période de distribution des semences prenait toutes les allures d'une "seconde traite" qui faisait toujours grouiller le monde rural.

Des pratiques similaires étaient aussi observées en ce qui concerne le matériel agricole. Il n'était pas rare de voir des équipements pris à la coopérative pour être aussitôt vendus. Par ailleurs, les anciens traitants exclus de la collecte des arachides ne pouvaient plus miser sur les récoltes pour sécuriser le crédit. Ceux qui continuaient à en donner aux producteurs exigeaient systématiquement des garanties matérielles. Les semoirs, les

charrettes et les houes étaient déposés en consignation et ceux qui ne remboursaient pas à terme échu étaient dépossédés de leurs biens. La dépossession n'avait pas de conséquence majeure tant que la coopérative offrait la possibilité de se rééquiper. Avec la culture attelée, il suffit qu'un membre de la famille en dispose. Ainsi, lorsqu'un individu n'a plus le zèle de formuler une nouvelle demande, un de ses dépendants assure le relais.

Tout ce phénomène conjugué avec celui de la seconde traite sur les semences alimentait un marché parallèle aux prix souvent dérisoires. Les paysans qui "craignent l'endettement" et qui sont en général les plus intègres trouvaient donc une alternative au crédit officiel. Ils perdaient ainsi tout intérêt à la coopérative qui était assimilée à sa fonction d'approvisionnement. A la longue, l'organisation ne gardait que ses membres dont le souci était non pas de la faire vivre mais de vivre par elle.

Les coopérateurs jugés "indésirables" peuvent se classer en trois groupes qui reflètent autant d'attitudes à l'égard de l'Etat. Le premier comprend ceux qui estiment que l'assistance aux moins fortunés est un devoir fondamental de la puissance publique. "Si l'Etat ne nous aide pas, qui va le faire?" disent-ils. Le crédit officiel représente pour eux une sorte d'oeuvre sociale. Leur raisonnement symbolise la "mentalité d'assisté", terme fréquent dans le langage des analystes de la crise et qui véhicule une connotation à la limite du péjoratif.

Quant au second groupe de "mauvais coopérateurs", les attitudes découlent d'une conviction que l'Etat est le principal bénéficiaire de la culture arachidière. Par conséquent, il a intérêt à faire le nécessaire pour permettre aux paysans de produire. Leur logique est que si l'Etat récolte le bénéfice, il doit aussi supporter le coût. Dans cette optique, ce qu'on présente comme étant la providence étatique à travers les facilités de crédit n'est autre qu'un investissement public qui ne dit pas son nom.

Pour le troisième groupe, le crédit coopératif est perçu comme étant une rétrocession partielle de ce que l'Etat et ses démembrements extorquent par divers moyens. Allusion est faite au système des prix, au taux d'intérêt trop élevé du crédit, aux tricheries dans les pesées et aux multiples malversations que la collectivité subit au nom d'une solidarité imposée. L'endettement constitue pour eux un moyen idéal de récupération du bien usurpé.

5.3 La Collecte des Récoltes

Le principal objectif de toutes les interventions de l'Etat dans le secteur arachidier est le développement de la production et son contrôle en aval. Cela justifie l'importance primordiale accordée à la collecte des récoltes. Ainsi, l'Office de Commercialisation Agricole (OCA) a vu le jour en Janvier 1960. Son rôle consistait principalement à garantir un prix et un débouché facilement accessibles aux producteurs. L'achat se faisait par l'intermédiaire des coopératives et des Organismes Stockeurs (OS). Ces derniers étaient des traitants privés mandatés au début par les maisons européennes de commerce et ensuite par l'Office de Commercialisation. La part de marché

revenant aux coopératives est passée de 17% en 1960-61 à 76% en 1965-66. Avec la création de l'ONCAD en 1966, l'OCA est fondu dans la nouvelle structure qui renforce son partenariat avec le mouvement coopératif. De 3.000 OS en 1960 on passe à 1.000 en 1966 puis à l'éviction totale dès 1967. Pour l'Etat, il s'agissait d'éradiquer les pratiques usuraires que favorisait le système de traite. Au nom de la protection des masses paysannes, la guerre est déclarée aux traitants qualifiés de "véreux" c'est-à-dire dont le seul souci est le gain facile. Le monopole des coopératives devient effectif sur la collecte des arachides. Le financement est assuré par un consortium bancaire ayant à sa tête la BNDS.

En octobre 1975, la Société Nationale de Commercialisation des Oléagineux du Sénégal (SONACOS) est mise sur pied. Sa mission consistait à briser l'hégémonie du secteur privé étranger sur l'industrie huilière du pays. C'était pour l'Etat une manière d'affirmer la souveraineté nationale, un pas vers la "décolonisation économique". Après trois années d'existence, la SONACOS a obtenu le monopole sur le commerce de l'huile. Les usines étaient tenues de lui livrer leur production et elles ont fini par être nationalisées. En 1981, la SONACOS rachète toutes les unités industrielles à l'ex-ception de :

5.4 Les Transports

Le secteur des transports peut être considéré comme partie intégrante du système de collecte des récoltes. Son importance pour l'économie arachidière n'a pas été perdue de vue par les autorités. Le développement du chemin de fer pendant la période coloniale visait surtout à favoriser l'expansion de l'arachide. Avec la première ligne qui reliait Dakar à Saint-Louis, le Cayor constituait la principale zone de production jusqu'au début du 20^{ème} siècle. La construction de l'axe menant vers le Mali a eu comme effet l'élargissement du Bassin Arachidier et son recentrage sur le Sine-Saloum qui correspond aux régions actuelles de Kaolack et Fatick. Le train prenait le relais des camions qui assuraient le transport jusqu'aux centres de groupage et l'arachide était exportée sous forme brute.

La fameuse crise des années 30 s'était fortement répercutée sur le secteur des transports. Cela a encouragé l'implantation d'unités industrielles locales de trituration à partir de 1935. Par ailleurs, si le Sénégal dispose aujourd'hui d'un réseau routier relativement dense et qui a favorisé le commerce agricole dans son ensemble, c'est grâce à la politique des "pistes de production" construites surtout pour les besoins du secteur arachidier. Le réseau routier de base fait 3.660 Km dont 2.278 goudronnés et 1.382 en latérite. Il s'y ajoute les autres pistes carrossables pour une longueur totale d'environ de 10.200 km.

Le Sénégal dispose aussi d'une solide infrastructure portuaire qui facilite l'ouverture de l'économie sur le monde extérieur. Le port international de Dakar compte 8.670 mètres de quai et 57.300 mètres carrés de hangars. Des installations plus ou moins fonctionnelles existent aussi à Kaolack, Saint-Louis et Ziguinchor qui sont des capitales régionales situées à l'intérieur du pays et sur la côte. Trois des quatre huileries actuelles de la

SONACOS se trouvent dans des villes portuaires.

Au cours des années 70, une vaste opération fut initiée par l'État pour renforcer le secteur des transports. Elle consistait à accorder des facilités pour l'acquisition de véhicules par le biais de la Société Nationale de Garantie (SONAGA). Les bénéficiaires de l'opération n'étaient pas toujours des transporteurs professionnels et beaucoup ont déclaré faillite. Pour sécuriser l'évacuation des arachides stockées à ciel ouvert dans les points de collecte et donc exposées aux intempéries, il a été décidé que chaque coopérative d'une capacité atteignant mille tonnes soit dotée d'un camion.

5.5 Le Régime des Prix

La politique des prix au producteur était guidée par une logique consistant à drainer le maximum de surplus sans pour autant étouffer la production. Cela découle du rôle moteur que l'arachide était appelée à jouer par rapport au reste de l'économie. Après chaque campagne, l'organisme chargé de la commercialisation défalquait l'ensemble de ses charges et versait le reliquat à la Caisse de Stabilisation des Prix créée en 1966. Cet instrument devenu autonome en 1973 sous l'appellation "Caisse de Péréquation et de Stabilisation des Prix" (CPSP) représente la "main visible" qui régit le système des prix et donc les rapports d'échange intersectoriel. Les ressources de la Caisse permettaient de subventionner entre autres des produits industriels locaux ou importés comme l'huile, le sucre, la tomate et la farine de blé. De 1973 à 1979, la péréquation positive tirée de l'arachide est estimée à 133,3 milliards de Francs CFA (SENE, 1992).

Dans sa Déclaration de Politique de Développement Agricole, l'État admet que "les prix au producteur se situent à des niveaux relativement bas du fait de la pression imprimée d'une part par les cours mondiaux et d'autre part par le coût de production des segments industriels des filières agricoles". Pour l'arachide, la rémunération du producteur a baissé de 53% en termes réels entre 1961 et 1991.

5.6 La Vulgarisation Agricole

Le développement de la vulgarisation agricole est étroitement lié à l'évolution du marché international et des liens commerciaux entre l'Europe et ses anciennes colonies. En effet, même si les premiers efforts de diffusion des technologies et pratiques culturales améliorées sont relativement anciens, c'est à partir de 1964 que les choses ont pris une tournure décisive avec l'opération SATEC (Société d'Assistance Technique et de Coopération) qui est un organisme Français. L'objectif était d'accroître de 25% en 4 ans la productivité de l'arachide afin de limiter les incidences de la convention de Yaoundé. Celle-ci devait entrer en vigueur en 1968 et mettre fin au régime des prix préférentiels accordés par la France depuis 1933 sur ses importations d'arachide du Sénégal. Les principales technologies promues sont la traction animale et la fumure auxquelles s'ajoutent des recommandations concernant aussi bien le calendrier cultural que le système d'assolement.

En 1968, un organisme national est créé pour prendre le relais de la SATEC; c'est la Société de Développement et de Vulgarisation Agricole (SODEVA) dont le ressort territorial couvre l'ensemble du Bassin Arachidier. La vulgarisation de masse axée sur les "thèmes légers" est poursuivie tout en renforçant le volet élitiste avec des paysans de pointe initiés aux "thèmes lourds" comme la fumure forte et la traction bovine. Les paires de bovins pouvaient être obtenues à crédit au même titre que les équipements. Après un démarrage assez remarquable, les choses se sont progressivement transformées en opérations d'embouche déguisée. Le nombre de paires est passé de 4.228 en 1963-64 à 737 en 1969-70 (Waterbury, 1981a). Aujourd'hui, la traction bovine a presque totalement disparu du Bassin Arachidier.

Dans la deuxième moitié des années 70, la SODEVA, à l'instar des organismes similaires, devait s'inscrire dans la mouvance du développement intégré c'est-à-dire global. Il fallait donc diversifier les activités en dehors de l'arachide. Pour cette dernière culture, la vulgarisation de masse est peu à peu délaissée au profit de l'approche élitiste conformément au souhait des bailleurs de fonds qui apportent plus de 80% des ressources.

5.7 La Sous-filière des Arachides de Bouche

Par comparaison au secteur des arachides d'huile, la sous-filière "bouche" présente des particularités quant aux instruments pour la mise en œuvre des politiques sectorielles. De 1963 à 1969, l'Institut de Recherche sur les Huiles et Oléagineux (IRHO) a été mandaté par les pouvoirs publics pour la mise au point de variétés performantes. Avec des résultats concluants, l'État a sollicité le Fonds Européen de Développement (FED) pour lancer la culture à grande échelle. La Société Nationale d'Exploitation des Arachides de Bouche (SONEAB) était chargée de la collecte, du traitement et des exportations. L'encadrement des producteurs a été dévolu à la SODEVA pendant trois ans au bout desquels les superficies ont fortement régressé passant de 21.000 à 3.175 hectares. La SONACOS est alors sollicitée pour relancer la production par le biais d'une filiale, la SÉPFA. Tout en étant de droit public, elle fonctionnait de manière autonome.

5.8 Conclusion

L'intervention de la puissance publique dans l'économie arachidière a été volontairement dirigiste. Elle s'est inscrite dans la logique d'une option doctrinale de développement par l'agriculture. Même si les instruments techniques ont évolué dans le temps, les principes fondamentaux sont restés constants au cours des deux décennies qui ont suivi l'indépendance. Les premiers signes du malaise paysan sont apparus au cours des années 70. La filière arachidière souffrant de plusieurs maux dont la détérioration climatique et un environnement international moins favorable s'enlise. Son principal pilier institutionnel qui est le crédit coopératif s'effondre en 1980. L'impératif de rebâtir devient incontournable et la redéfinition des politiques ouvre une nouvelle ère, celle de l'ajustement sectoriel.

VI. LES GRANDS AXES DE L'AJUSTEMENT SECTORIEL

6.1 Principes de Base

La fin des années 70 marque le début des politiques d'ajustement. Elles sont conçues sur la base de nouveaux objectifs qui mettent en avant des considérations financières. Il s'agit de résorber les déficits structurels que le trésor public n'est plus en mesure de supporter. La vérité des prix et l'équilibre des filières sont devenus les mots-clés d'un dialogue parfois difficile entre les technocrates des institutions internationales et la classe politique nationale. La Nouvelle Politique Agricole définie en 1984 et le Plan d'Ajustement Sectoriel de l'Agriculture signé en 1995 avec les bailleurs de fonds reposent sur le principe du retrait de la puissance publique. Les réformes visent à promouvoir l'initiative privée surtout par la libéralisation de toutes les activités marchandes.

6.2 Révision du Mode d'Approvisionnement des Producteurs

Dès 1930, les facilités de crédit par le biais du Programme Agricole ont été systématiques. Cela fait suite à la crise structurelle du secteur agricole et au trésor public un passif estimé à 120 milliards. La même année de dissolution a créé une institution plus légère, la Société Nationale d'Approvisionnement du Monde Rural (SONAR). L'ancienne formule de crédit agricole fait place à un système transitoire, celui de la retenue à la source. Il s'agit d'une ponction forfaitaire de 20 francs par kg opérée sur le prix au producteur pour compenser les semences et l'engrais distribués au prorata des quantités d'arachide vendues par les bénéficiaires dans le circuit officiel.

La transition tout aussi bien que la SONAR a duré jusqu'en 1984-85, année qui marque une nouvelle ère, celle de la Nouvelle Politique Agricole (NPA). Son principe de base en matière d'approvisionnement des producteurs consiste à rendre les intrants disponibles pour l'acquisition au comptant ou par le biais d'un nouveau système de crédit avec des conditions plus restrictives. Une nouvelle banque, la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS) est créée en 1984 pour être le partenaire privilégié du monde rural.

La SONAGRAINES qui est une filiale de la SONACOS est mandatée pour la production et la commercialisation de semences sélectionnées. Elles sont destinées au renouvellement du capital semencier et à assurer un stock de sécurité. L'objectif initial de renouveler annuellement le tiers du capital a été ramené au quart sans pouvoir être réalisé à cause des modalités de cession aux producteurs.

Le Service Semencier est redimensionné en 1986 pour devenir une simple Division au sein de la Direction de l'Agriculture. A partir de 1990-91, l'Etat s'est engagé dans une politique de privatisation partielle de la sous-filière des semences. Le but déclaré est de réduire ses charges et de promouvoir une certaine compétition devant permettre une baisse des prix dont profiteraient les paysans. Une nouvelle entité, le Projet Autonome Semencier

(PAS), est chargée de promouvoir l'insertion des opérateurs privés. Une ligne de crédit est dégagée à cet effet auprès de la CNCAS. Dans un premier temps, les privés n'intervenaient que sur la collecte et la distribution. Par la suite, leurs activités couvrent aussi la multiplication avec des producteurs contractuels au même titre que la SONAGRAINES. Les services techniques de la Division des Semences sont chargés du contrôle qualitatif et de la certification.

6.3 Réforme du Cadre d'Organisation des Producteurs

Une idée longtemps défendue par des analystes du système coopératif est que les paysans aspirent à l'autonomie et l'utiliseraient à bon escient (Belloncle, 1980). C'est ainsi qu'à partir de 1933, la politique de l'Etat concernant les coopératives rurales a pris de nouvelles orientations. Un bouleversement notoire s'est opéré aussi bien sur l'organisation interne du système que sur l'environnement institutionnel. Au plan interne, le concept de responsabilisation se trouve à la base de toute la réforme structurelle. L'objectif global est de rendre les coopératives plus performantes et de moins en moins soumises à la tutelle étatique. De nouveaux partenaires sont appelés à remplacer la puissance publique. En même temps, l'Etat cherche à promouvoir une certaine concurrence jugée stimulante.

Au début des années 80, le nombre de coopératives officielles dans le secteur primaire avoisinait 2 300 dont plus de trois quarts pour l'arachide. La loi du 28 Janvier 1983 qui régit actuellement le système instaure une seule coopérative-mère pour chaque Communauté Rurale du pays et sa vocation est d'en être le bras économique. Ces nouvelles structures sont subdivisées en cellules de base appelées sections villageoises. Elles sont définies comme étant "des structures démocratiques de participation communautaire regroupant l'ensemble des adhérents résidant dans le ressort géographique d'un village ou d'un quartier". Une vocation multisectorielle leur est assignée puisqu'elles doivent regrouper cultivateurs, éleveurs, pêcheurs, exploitants forestiers et artisans. Le but est d'embrasser tous les secteurs de l'économie rurale et d'impliquer toutes les couches de la population. Cette nouvelle approche traduit une volonté de rupture par rapport aux anciennes coopératives monopolisées par les hommes chefs de famille producteurs d'arachide.

La réforme de 1983 a créé 4.472 sections villageoises polarisées par 317 coopératives-mères. Dans chaque section, les membres sont invités à s'associer dans des groupements plus petits autour d'activités communes. Avec le principe de libre association au sein de ces groupements, les coopérateurs jouissent d'une sorte de "liberté de la poule dans le poulailler". Tout ceci traduit une ambiguïté de la politique officielle qui maintient une certaine dose de paternalisme dans la responsabilisation. A la décharge des autorités, la plupart des analystes admettent que le désengagement doit être progressif. Les nouvelles organisations jouissent d'un statut de personne civile et sont dotées de leurs propres organes de décision. Elles doivent être multifonctionnelles et financièrement autonomes. Les coopératives-mères sont regroupées dans des unions locales, départementales, régionales et nationale. La nouvelle philosophie repose sur l'idée de combiner les

avantages de la petitesse qu'offrent les cellules de base avec ceux de la grandeur par l'intégration verticale.

6.4 Réaménagement du Système de Collecte des Arachides

Suite à la dissolution de l'ONCAD en 1980, la SONACOS devait s'occuper de l'achat des arachides auprès des producteurs. Sa première action d'assainissement consistait à réduire d'une manière drastique le nombre de points de collecte. Entre 1980 et 1988, ce nombre passe de 1.800 environ à 737. Le principe consiste à maintenir au maximum trois points dans chaque communauté rurale.

Avec la Nouvelle Politique Agricole, de nouveaux opérateurs privés connus sous l'appellation d'organismes Privés Stockeurs (OPS) sont intégrés dans le circuit, mettant ainsi fin au monopole des coopératives. Toutefois, ces deux catégories d'agents interviennent pour le compte de la SONACOS qui finance leurs opérations. Au plan réglementaire, la SONACOS n'a plus l'exclusivité sur l'achat des arachides d'huilerie suite à un décret présidentiel datant du 8 Juillet 1988. Ce décret élimine le caractère illicite du commerce informel de l'arachide mais seuls les mieux informés sont au courant de son existence.

En 1983, la sous-filière des arachides de bouche est privatisée avec la création d'une nouvelle société d'exploitation, la NOVASEN qui encadre actuellement quelques 32.000 producteurs contractuels. Sa réussite citée en exemple inspire la SONACOS dans ses réflexions pour organiser la filière des arachides d'huilerie sur de nouvelles bases. Il s'agit de sécuriser un minimum de production contrôlée en ciblant des producteurs formellement identifiés. L'objectif fixé dans le Programme d'Investissement du Secteur Agricole (PISA) est de 35.000 hectares avec un rendement de 1 tonne

La privatisation de la SONACOS dont l'État détient 80% du capital ou 91% selon d'autres sources est un principe acquis dans le cadre des conditionnalités du PASA. Il en est de même concernant la correction de sa surcapacité par rapport à la collecte contrôlée qui ne cesse de baisser.

6.5 Réorientation de l'Encadrement Technique

Dès le début des années 80, les bailleurs de fonds non satisfaits des performances de la SODEVA commencent à réduire leurs concours financiers. L'État engagé dans une politique de redressement généralisé adopte une nouvelle attitude vis-à-vis des sociétés d'encadrement. Elles sont désormais soumises au régime des contrats-plans et lettres de mission avec des objectifs dont la réalisation détermine leur sort. Pour la SODEVA, la réduction des moyens s'est fortement accentuée et elle a perdu les trois quarts de ses effectifs. Sa mission a été redéfinie avec le recentrage des priorités au sein de l'agriculture. La promotion des cultures vivrières en général et des céréales en particulier constitue l'axe central des nouvelles orientations. L'arachide est délaissée au profit du maïs, du niébé et du mil qui polarisent les actions sur le terrain.

Pendant quelques années, la SODEVA a mis sur pied et encadré des groupements de producteurs plus particulièrement dans le domaine du maïs. En matière de diffusion des méthodes culturales améliorées, le Programme National de Vulgarisation Agricole (PNVA) a pris la relève. Cependant, ses activités ne sont pas centrées sur l'arachide et il s'agit plus de démonstrations que d'encadrement technique au vrai sens du terme. Une nouvelle structure est mise sur pied pour prendre en charge les activités de vulgarisation. Il s'agit de l'Agence Nationale pour le conseil Agricole et Rural (ANCAR) dont le démarrage doit être effectif. Ses attributions prioritaires sont le renforcement institutionnel des organisations paysannes, la communication et l'appui-conseil.

6.6 Redéfinition des Politiques de Régulation

Les politiques de régulation visaient surtout à stabiliser les prix des produits agricoles et des intrants. Ils étaient déconnectés de l'environnement économique national comme international. La nouvelle approche consiste à minimiser les subventions et à accepter le principe d'une plus grande flexibilité en fonction des tendances du marché. L'engrais a été le premier secteur ajusté et le plus sévèrement touché. Son prix maintenu à 25 francs par kg pendant sept ans a été presque multiplié par quatre entre 1983 et 1985 suite à l'levée des subventions par le trésor public.

En 1985, le prix de l'arachide au producteur est porté de 70 à 90 francs/kg pour permettre aux paysans de faire face aux implications du retrait de l'État dans le domaine des intrants. Cette hausse n'a toutefois été maintenue que pendant trois années et l'argument officiel est que les cours mondiaux se sont effondrés. L'ancien prix de 70 francs est rétabli en 1988, entraînant un nouveau malaise paysan et une certaine réticence des producteurs à vendre dans le circuit officiel. Pour faire face à la situation, une hausse sous la forme d'une prime de 10 francs est intervenue en avril 1991 c'est-à-dire presque à la fin de la campagne de commercialisation. Son application a cessé encore au bout de trois ans sur injonction du FMI comme nous l'avons souligné auparavant.

Suite à la dévaluation du franc CFA le prix officiel au producteur a progressivement augmenté. Il passe de 70 à 100 francs en 1993-94 pour atteindre 131 francs durant la campagne 1996-97 et 150 pour 1997-98. Les différents ajustements à la hausse n'ont toutefois pas permis de freiner l'essor du marché parallèle qui s'aligne.

Selon des sources officielles, le cours mondial de l'huile d'arachide a chuté de 68,5% entre 1984 et 1987. Le soutien des prix au producteur dans un tel contexte a été possible grâce aux fonds tirés de la péréquation positive sur le riz et les produits pétroliers importés. Le secteur arachidier a ainsi bénéficié de 77,5 milliards de francs CFA entre 1985 et 1991. Cela correspond à une inversion des transferts entre villes et campagnes par l'intermédiaire du système des prix. Cependant, il y a lieu de nuancer une telle interprétation car depuis 1984, les sous-filières graines et huile sont

fusionnées de sorte que tout excédent dégagé par la première est directement absorbé par le déficit de la seconde. Sur la décennie qui a précédé la fusion, l'excédent et le déficit cumulés de part et d'autre se chiffrent respectivement à 23,4 et 25,8 milliards.

Le démantèlement de la Caisse de Péréquation et de Stabilisation des Prix exigé par les bailleurs de fonds est effectif depuis Février 1996. Son mécanisme est présenté comme étant une forme agissante de solidarité nationale. Pour les producteurs d'arachide, un Fonds de Garantie des Prix est préconisé comme instrument de régulation. Son objectif est de limiter les fluctuations inter-annuelles du prix et donc les incertitudes au niveau des producteurs. Il s'agit de leur assurer une rémunération minimum sans pour autant présenter cela comme étant un droit acquis. Les ressources du fonds devront provenir en priorité de prélèvements sur les huiles importées.

Les réformes préconisent aussi la création d'un Fonds de Calamité alimenté surtout par des prélèvements directs sur le prix au producteur. La ponction forfaitaire de 2 francs par kg décidée par le Comité National Interprofessionnel de l'Arachide devait entrer en vigueur à partir de la campagne 1995-96. Son objectif principal est de faire face au risque de production qui caractérise la culture arachidière et à ses conséquences inévitables sur le remboursement des dettes. La question reste de savoir si ce nouvel instrument pourra améliorer l'attitude des créanciers du monde rural. En tout état de cause, le prélèvement a cessé après une campagne pour des raisons qui nous échappent.

S'agissant des céréales sèches cultivées dans le Bassin Arachidier, à savoir le mil, le sorgho et le maïs, l'intervention des pouvoirs publics s'est toujours focalisée sur le prix au producteur. Pour chaque campagne l'État déterminait un prix fixe qui devait être appliqué aussi bien par ses propres mandataires que par les commerçants agréés. Ces derniers étaient les seuls autorisés à collecter et à transférer plus de 200 kg en une seule fois dans l'espace national. A partir de 1985, le marché est totalement libéralisé. Le prix officiel est défini comme étant un plancher c'est-à-dire un minimum qu'il fallait garantir au producteur mais sans recourir à des méthodes coercitives de police. L'État doit intervenir comme acheteur lorsque le prix perce le plancher fixé.

A partir de 1987-88, le prix officiel pouvait varier périodiquement au cours de l'année et on l'appelait ainsi un "plancher glissant". Avec la volatilité qui caractérise le marché, il arrivait qu'un nouveau plancher devenait caduc avant même d'être communiqué aux agents de collecte. Le formalisme administratif s'est trouvé incompatible avec les réalités du terrain qui ont fini par s'imposer. Actuellement, l'action de l'État se limite à la mise en place d'un système d'information pour instaurer la transparence et faciliter l'arbitrage par les acteurs.

6.7 Conclusion

L'environnement institutionnel de la filière arachidière s'est profondément métamorphosé depuis l'annonce de la Nouvelle Politique Agricole en 1985. Les réformes qui touchent en particulier le système de distribution des intrants et de collecte des récoltes se focalisent sur la limitation des interférences de l'État dans les mécanismes du marché. Le désengagement de la puissance publique est présenté comme étant un "sevrage" des masses paysannes "biberonnées" depuis l'indépendance et qui ont maintenant atteint l'âge de la maturité.

VII. LE SYSTÈME COOPÉRATIF RESTRUCTURE

7.1 Caractéristiques des Coopératives-mères

Une coopérative-mère polarise en moyenne 38 villages et 17 sections. La notion de village est définie ici comme étant un ensemble de concessions qui relèvent de l'autorité d'un représentant légal du pouvoir administratif communément appelé chef de village. Si l'on considère dans chaque cas le village le plus éloigné, la distance par rapport au siège social est de l'ordre de 14 km avec des extrêmes au voisinage de 30 km. Par conséquent, l'éloignement constitue une contrainte non négligeable à toute centralisation administrative autour des coopératives-mères.

La présence de responsables politiques dans la plupart des bureaux constitue un facteur non négligeable compte tenu des incidences particulières que cela peut avoir. En effet, 57% des coopératives connaissent des problèmes de tendances politiques selon leurs dirigeants. Néanmoins, une relation avec la présence de politiciens parmi les membres du bureau n'est pas statistiquement établie.

L'interférence avec l'administration locale par le biais des conseillers ruraux et chefs de village est également assez forte. Par contre, les dignitaires religieux ont un poids numérique relativement faible. Leur présence au sein des bureaux n'est toutefois pas une condition nécessaire pour bénéficier des privilèges qu'on leur reprochait sous l'ancien système. L'absence totale de femmes au niveau des instances dirigeantes n'est qu'un reflet de leur marginalité dans les structures coopératives.

Environ 8 coopératives sur 10 ont dans leur bureau au moins un individu sachant lire et écrire dans la langue officielle qui est le Français et il s'agit généralement du secrétaire. Si l'on prend l'ensemble des membres de bureau, la proportion est de 21% contre 58% pour les langues nationales. Le Wolof en alphabet arabe communément appelé "Wolofal" est plus répandu. Au total, aucun des bureaux n'est complètement dépourvu de membres sachant lire et écrire dans une langue quelconque.

Les trois quarts des coopératives ne disposent d'aucune infrastructure de stockage. Pour celles qui possèdent des magasins, la capacité moyenne est de 660 tonnes. En règle générale, les ressources physiques se réduisent aux bascules et cribles hérités de l'ONCAD ou mises à leur disposition par la SONAGRAINES pour les besoins de la collecte. On constate en particulier que les moyens de transport sont totalement inexistant.

Quant aux ressources financières, elles peuvent provenir des marges commerciales sur l'arachide, des droits d'adhésion versés par les membres, de cotisations spéciales ou de subventions sur le budget de la communauté rurale. Les marges commerciales fixées à 1.000 francs par tonne sont gérées au niveau de l'Union Nationale. Seules 2 coopératives déclarent en avoir bénéficié une seule fois pour un montant cumulé de 400.000 francs. La quasi totalité des dirigeants interrogés n'ont pas la moindre idée au sujet des marges commerciales dont certains ignorent même l'existence. Les

autres ressources financières déclarées pour la période des trois années qui précèdent nos enquêtes se limitent à des droits institués par quelques coopératives. Tout membre est tenu de s'en acquitter pour être éligible à la parole dans les réunions et aux crédits éventuels. Le montant global pour les 8 cas concernés est de 3.352.000 francs sur la période des trois années.

L'idée de rétrocéder à la base une partie des marges sur la collecte arachidière est lancée depuis des années mais tarde à se concrétiser. Son application éventuelle risque d'introduire une autre donnée dans les rapports entre coopératives, OPS et communauté paysanne. En effet, ces marges devraient constituer un fonds d'investissement destiné à financer de nombreuses actions y compris des infrastructures communautaires. Or, certains villages polarisés ne sont dotés que de points de collecte OPS. La question se pose de savoir s'ils seraient marginalisés dans l'allocation des ressources ou s'ils tourneraient le dos aux OPS. Précisons que ces derniers empochent leurs marges à titre de rémunération. La majorité des présidents de coopératives sont d'avis que si l'idée se concrétise comme telle, les villages qui vendent leurs récoltes aux OPS n'auront aucun droit dans l'utilisation des fonds.

7.2 Caractéristiques des Sections Villageoises

Les 60 sections étudiées polarisent au total 165 villages et le nombre de villages par section varie de 1 à 8. L'effectif moyen des inscrits est passé de 193 en 1986 à 122 en 1991. Dans 5 sections sur 6, il est inférieur au minimum légal de 300. Cependant, le statut de membre reste vague et aucun critère ne le définit de manière précise. Cette ambiguïté rend difficile l'appréciation de la taille réelle par rapport aux normes officielles. Parmi ceux qui figurent sur les listes, seuls 3% n'étaient pas adhérents aux anciennes coopératives. On note que les femmes y représentent une proportion égale.

Sur la base des estimations faites avec les dirigeants, 3% des membres ont l'élevage comme activité principale. Le chiffre est de 0,75% pour l'artisanat et négligeable pour la pêche. Cela montre que les sections ne sont pas réellement des structures multisectorielles comme le voulait l'esprit de la réforme. Environ 90% des membres sont des chefs de famille ce qui est un indice de marginalité des jeunes.

Les villages polarisés se situent sur un rayon allant jusqu'à 5 km du siège social avec une distance moyenne inférieure à 7 km. La proximité géographique des associés constitue donc un atout pour les sections villageoises par rapport à l'ancienne formule coopérative.

Les bureaux se composent de 4 à 13 personnes. Ceux qui portent des titres bien définis sont le président, le secrétaire et le trésorier. La présence des autres qui n'ont aucune attribution se justifie souvent par un souci d'équilibre entre différents villages, quartiers ou groupes ethniques associés. Les dispositions selon lesquelles l'effectif du bureau doit être impair supérieur à 3 et inférieur à 10 ne sont donc pas en concordance avec la logique du système social qui prévaut.

Dans la réalité, le président se substitue à tous les autres qui n'ont qu'un rôle d'observateurs. Son plus proche collaborateur est le secrétaire qui E souvent un certain niveau d'instruction. Un quart des sections ont dans leur bureaux des chefs de village. Pour les associations rurales, le participant est de un demi. Les responsables politiques représentent 15% des effectifs de dirigeants et on les retrouve dans 60% des sections. La présence de femmes dans les bureaux n'a été notée dans un seul cas.

On observe une rotation assez rapide des dirigeants dont l'effectif a été renouvelé à 90% au bout de 5 ans. La première hypothèse d'explication optimiste est que le phénomène reflète une démocratie interne et un certain dynamisme de jeunesse. La seconde hypothèse plutôt pessimiste est que l'instabilité résulte d'une crise dans le fonctionnement des structures. En effet, avec les premières expériences de gestion du crédit nous discuterons au chapitre IX, beaucoup de sections villageoises ont semé la discorde plutôt que de la cohésion sociale.

Les membres de bureau ayant un niveau d'alphabétisation fonctionnelle en Français représentent 23% des effectifs. Cependant, un quart des sections ne compte pas dans leur bureau une personne ayant ces compétences. L'alphabétisme qui justifie la mainmise de l'encadrement sur la gestion des anciennes coopératives n'est donc pas dépassé avec les nouvelles structures. Pour ce qui concerne les autres langues, le taux d'alphabétisation est de 54% au niveau des dirigeants et comme dans le cas des coopératives-mères, il s'agit du "Votofal". L'alphabétisme qui ne peut pas être pris au sens absolu traduit une autre discordance entre les références officielles au sommet et les réalités socioculturelles à la base.

Sur le plan des ressources financières, 45% des sections n'en ont jamais eu depuis leur création. Elles n'arrivent pas à capitaliser la tradition des champs collectifs encore vivace au plan religieux. On observe un certain recatrage dans l'allocation des matières ressources provenant en général de cotisations. Les dépenses tendent à glisser du social (aide à l'occasion de baptêmes et funérailles) vers l'économique (infrastructures de stockage, moulins à mûlle).

7.3 Relations entre Coopératives-mères et Sections Villageoises

On observe une assez forte imbrication entre coopératives-mères et sections villageoises de leurs appareils administratifs. Il s'agit de dirigeants qui occupent des fonctions dans l'une ou l'autre des deux structures. En principe, une telle situation est de nature à favoriser la communication entre le sommet et la base d'autant plus que la section est officiellement placée dans la tutelle de la coopérative-mère. Cependant, la loi au défini des termes clairs le contenu de cette tutelle dont les matières-mères sont contrôlé et coordonné. On note que 85% des coopératives-mères détiennent les listes d'adhérents des sections qu'elles pilotent. La seule donnée disponible sur ces cellules concerne leurs limites territoriales officiellement fixées. Bon nombre de sections sont animées d'une volonté d'indépendance par rapport à la coopérative-mère. Une partie de la confusion vient du fait qu'à chaque coopérative-mère coïncide

nominalement avec une section villageoise qui lui est identifiée par les populations

7.4 Coexistence avec les Nouveaux Concurrents

La politique de libéralisation engagée par l'Etat favorise l'insertion de nouveaux intervenants au sein de l'économie rurale. C'est le cas des OPS et groupements à concurrence sur le terrain avec les organisations coopératives. A la question de savoir quelle est la mesure officielle qui a le plus porté préjudice au système coopératif la réponse modale chez les dirigeants est la réadmission des OPS dans le commerce arachidier. Elle a été donnée par 64% des présidents de coopératives-mères et 46% des présidents de sections.

Entre l'OPS et la coopérative, on peut se demander à quelle distance de l'un et l'autre partenaire se tient le paysan. Si l'on considère la catégorie des chefs d'exploitation, 71% d'entre eux approuvent le retour des OPS dans la collecte des arachides. Les autres sont surtout ceux qui détiennent des responsabilités dans le système coopératif. Si l'exclusivité du commerce arachidier devait revenir à l'un ou l'autre partenaire, une majorité de 63% des chefs d'exploitation souhaiteraient que ce soit la coopérative. Néanmoins, la coexistence est préférable pour une proportion égale des répondants. Environ un quart seraient favorables aux OPS tandis que les autres (12%) restent indifférents. Dans l'ensemble il existe donc un penchant plutôt en faveur des coopératives, tout au moins chez les chefs d'exploitation. En fait, rien ne prouve que la tendance est identique au niveau des producteurs dépendants que le système a toujours marginalisés malgré leur dominance numérique.

7.5 Appréciations de la Réforme par les Coopérateurs

Avec l'arrivée des OPS dans la commercialisation des arachides, il a fallu leur attribuer des points de collecte qui revenaient auparavant aux coopératives. En général, le point de collecte est assimilé à un village ou un ensemble de villages. Dans l'esprit des dirigeants, cela est contradictoire avec les dispositions selon lesquelles le ressort territorial de la coopérative-mère couvre la Communauté Rurale dans son intégralité. Quant aux Groupements d'Intérêt Economique (GIE) sur lesquels nous reviendrons plus en détail au chapitre VIII, ils coexistent avec les coopératives dans 88% des communautés rurales couvertes.

La restructuration du Mouvement Coopératif suscite des opinions assez mitigées au niveau des coopérateurs. Par rapport à cela, nous posons l'hypothèse que la position du système constitue une donnée qui n'est pas neutre. Si l'on considère les présidents de coopératives-mères, environ 55% soutiennent la réforme tandis que les autres préfèrent l'ancien système. Il y a lieu de distinguer deux groupes, à savoir ceux qui n'ont occupé des fonctions responsables dans les sections qu'ils pilotent et ceux qui l'ont fait aussi l'ancien. La question ici est de savoir si le jugement des novices a moins de portée que celle des autres qui auraient des éléments de comparaison plus solides. Dans tous les cas, on n'observe

pas de différence statistiquement significative entre les deux groupes. Néanmoins, la préférence pour le nouveau système est légèrement plus marquée chez le deuxième.

Lorsqu'on se situe au niveau des présidents de sections villageoises, 35% sont pour le système actuel tandis que les autres sont nostalgiques du passé. Quant aux simples coopérateurs chefs d'exploitation, 87% des préférences vont à l'ancien système. La tendance générale qui se dégage est que plus on descend vers la base, moins la réforme a des adeptes et vice versa.

Étant donné que l'appréciation d'ensemble ne peut être qualifiée de positive, l'engouement à créer de nouvelles sections villageoises constaté au cours des années 80 est un paradoxe. Ce phénomène d'une certaine ampleur a été observé au sein de 7 coopératives-mères sur 10 et les autorités y ont vu un signe d'adhésion à la réforme. Dans la plupart des cas, il s'agit de tendances dissidentes dont les facteurs explicatifs sont multiples. Les plus importants sont liés à la redistribution du crédit qui faisait des mécontents, aux tensions politiques et parfois au simple désir de donner plus de prestige à un village, à un quartier ou même à une personnalité locale. L'existence de problèmes politiques est reconnue par les dirigeants au niveau de 38% des sections, toutefois, elle n'entaille pas dans chaque cas des démarches séparatistes. Cela résulte du fait que les factions qui s'opposent ne représentent pas toujours des entités géographiques données, ce qui est une condition nécessaire pour constituer une section.

Le taux d'adhésion aux nouvelles structures est difficile à estimer car le statut de membre ne répond à aucun critère précis. À l'échelle des exploitations agricoles, ceux qui se considèrent comme membres de section villageoise représentent 63% des hommes et 20% des femmes si l'on considère les individus ayant plus de 25 ans. Pour la catégorie des chefs d'exploitation, le taux est d'environ 97%. Entre 15 et 25 ans, on se situe à 7% chez les garçons et 4% chez les filles. Comme dans les anciennes coopératives, les producteurs dépendants sont relativement marginalisés.

Les facteurs de blocage les plus déterminants découlent de la politique officielle selon 68% des présidents de coopératives-mères, 72% des présidents de sections villageoises et 85% des paysans simples chefs d'exploitation. Cependant, même si la puissance publique est l'accusé principal, les points de reproche varient en fonction de l'accusateur. C'est ainsi que pour les simples chefs d'exploitation, l'aspect souligné est la restriction du crédit qui a enlevé aux coopératives leur raison d'être. Pour les dirigeants par contre, il s'agit surtout de la concurrence des nouveaux "traitants" soutenus par les pouvoirs publics. Selon eux, le recouvrement des dettes sera plus difficile étant donné que la coopérative ne contrôle plus la production de ses membres. Par ailleurs, la sanction de non éligibilité aura moins de portée puisque les OPS sont des créanciers potentiels.

Sur la base du critère territorial, 11% des sections sont jugées trop grandes par les dirigeants de coopératives mères. Celles qui sont considérées trop petites représentent une proportion de 5%. Dans presque la moitié des cas

les responsables affirment n'avoir fait aucune suggestion lors du découpage de leur coopérative en sections villageoises. C'est à dire que trois quarts des présidents soient d'accord sur le statu quo tandis que les autres souhaiteraient des réaménagements. Il s'agit surtout de reculer les limites territoriales de certaines sections, de les resserrer pour d'autres et de revoir l'affiliation de quelques villages par rapport à la coopérative-mère dont ils dépendent. En fait, 17% des présidents affirment que des villages rattachés à leurs coopératives désirent changer d'affiliation. De telles doléances ne peuvent être satisfaites sans réviser le découpage des communautés rurales qui date des années 70 et auxquelles se superposent les coopératives-mères.

7.6 Conclusion

Les nouvelles structures coopératives sont conçues pour être de véritables entreprises dynamiques et autonomes. Cela exige des ressources matérielles et financières qui font défaut. Les bases de viabilité et d'autonomie restent non pas à consolider mais à créer. La vocation multisectorielle qui était assignée aux sections villageoises ne s'est pas matérialisée. Seuls les cultivateurs se sentent concernés et les pouvoirs publics ont fini par accepter cette situation de fait. Comme sous l'ancien système, les femmes et les jeunes restent marginalisés.

Toute action corrective doit commencer par clarifier le statut de membre qui ne répond pas à des critères précis. Au plan théorique, l'atout des sections villageoises est qu'elles sont plus petites et constituent des cadres propices à la dynamique de groupe et à l'expression des solidarités communautaires. Le principe de libre association est déterminant à cet égard et dans la pratique il n'a pas été respecté.

aux migrants saisonniers qui quittent la campagne après l'hivernage.

La recherche d'autres voies d'accès aux facteurs de production suite à la restriction du crédit coopératif constitue aussi une motivation. Dans 7 cas, les dirigeants n'ont pu évoquer un autre motif. La mise en place d'un système d'organisation des producteurs, beaucoup d'analystes estiment que le regroupement des producteurs dans des structures mises en place et encadrées par les pouvoirs publics figure parmi les principaux facteurs d'échec. C'est ainsi qu'en 1983, les producteurs ont la possibilité de s'associer librement en petits groupes selon les sections villageoises. Le mot magique d'un regroupement d'intérêt économique (GIE) commença ainsi à faire écho partout. Leur émergence marque d'une manière phénoménale le paysage institutionnel y compris même au milieu urbain. Tous les organismes d'intervention focalisés sur le mot d'ordre du développement à la base veulent en faire des partenaires privilégiés. Les organisations para-coopératives qui existaient auparavant sont de grande envergure. Elles ont souvent une vocation régionale. De telles expériences risquent saisonnières (1985) de "masquer" les initiatives locales modestes, peu considérées et peu soutenues.

Dans une note de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture sur les GIE, il est précisé que "c'est dans le souci, entre autres, de permettre aux initiatives les plus modestes de s'organiser et d'accéder éventuellement aux organismes de crédit spécialisés qu'une telle forme sociale a été instituée". Il s'agit ici de caractériser ces regroupements de base en vue de pouvoir les comparer aux sections villageoises. La responsabilisation des producteurs ruraux à travers ces deux types de structures constituait la tête de liste des programmes d'actions prioritaires (PAP) du Septième Plan de Développement Économique et Social couvrant la période 1985-1989. Dans le huitième Plan d'Orientation 1989-1995, le soutien aux initiatives d'auto-organisation fait partie des "domaines d'actions prioritaires" (DAP) avec une attention particulière aux jeunes et aux femmes.

Même si en réalité les GIE ont une vocation productive, on note que dans 1 cas sur 4, les motivations de base ne sont pas directement liées à la production. Elles tournent autour de l'approvisionnement en eau potable (l'éclairage, l'éducation des enfants, l'alphabétisation des adultes, la santé, l'allègement des travaux de la femme et le culte). S'agissant de ce dernier point la loi définissant le statut de GIE interdit toute discussion ouverte à caractère religieux au sein de ces organisations.

Les conditions requises pour pouvoir adhérer varient d'un regroupement à l'autre. La plus largement appliquée est le versement d'une cotisation initiale, suivie d'un engagement moral à respecter les règles établies. En dehors des obligations financières qui déterminent le statut de membre, les règles à caractère tacite ont généralement trait à l'assiduité, que ce soit aux travaux collectifs ou aux réunions. Pour les regroupements impliqués dans certains types d'activités, l'aptitude physique est aussi une condition requise. L'appartenance politique, l'ethnie, le groupe socio-professionnel, le statut matrimonial et la possession de certains équipements agricoles sont des critères d'éligibilité qui ont été évoqués mais de manière peu fréquente.

Pour la mise en place d'un regroupement, la majorité des dirigeants s'accordent sur le fait que le problème principal est celui de la sensibilisation. Il s'agit moins de susciter l'intérêt des populations que de gagner leur confiance et surtout de leur inculquer une nouvelle mentalité coopérative. Si l'on peut parler ainsi, le caractère primordial de la cotisation découle de l'absence de confiance et surtout de leur incapacité à coopérer. Par ailleurs, les initiatives tendent à insister dès le début sur les règles de conduite qui ne sont en général pas conformes aux habitudes de la grande majorité.

VIII. LA NOUVELLE DYNAMIQUE ASSOCIATIVE

8.1 Aperçu Général

La crise de légitimité rurale Sénégalaise a été dans une large mesure imputée au système d'organisation des producteurs. Beaucoup d'analystes estiment que le regroupement des producteurs dans des structures mises en place et encadrées par les pouvoirs publics figure parmi les principaux facteurs d'échec. C'est ainsi qu'en 1983, les producteurs ont la possibilité de s'associer librement en petits groupes selon les sections villageoises. Le mot magique d'un regroupement d'intérêt économique (GIE) commença ainsi à faire écho partout. Leur émergence marque d'une manière phénoménale le paysage institutionnel y compris même au milieu urbain. Tous les organismes d'intervention focalisés sur le mot d'ordre du développement à la base veulent en faire des partenaires privilégiés. Les organisations para-coopératives qui existaient auparavant sont de grande envergure. Elles ont souvent une vocation régionale. De telles expériences risquent saisonnières (1985) de "masquer" les initiatives locales modestes, peu considérées et peu soutenues.

Dans une note de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture sur les GIE, il est précisé que "c'est dans le souci, entre autres, de permettre aux initiatives les plus modestes de s'organiser et d'accéder éventuellement aux organismes de crédit spécialisés qu'une telle forme sociale a été instituée". Il s'agit ici de caractériser ces regroupements de base en vue de pouvoir les comparer aux sections villageoises. La responsabilisation des producteurs ruraux à travers ces deux types de structures constituait la tête de liste des programmes d'actions prioritaires (PAP) du Septième Plan de Développement Économique et Social couvrant la période 1985-1989. Dans le huitième Plan d'Orientation 1989-1995, le soutien aux initiatives d'auto-organisation fait partie des "domaines d'actions prioritaires" (DAP) avec une attention particulière aux jeunes et aux femmes.

Le terme "GIE" est utilisé d'une manière quelque peu abusive. Au plan juridique, le GIE constitue une forme intermédiaire entre la société qui a pour vocation définie par la législation est "à développer l'activité économique, à améliorer ou à accroître les résultats de cette activité".

8.2 Genèse des Regroupements et Motivations de Base

Les regroupements nés d'une initiative des membres ne constituent pas une majorité absolue bien qu'ils représentent une assez forte proportion de 44%. Ceux qui ont été mis en place sur l'initiative des services techniques de l'Etat et plus particulièrement de la SODEVA avoisinent 40%. Les raisons avancées comme étant à la base de la création des GIE sont très variées. Le souci de freiner l'exode des activités lucratives surtout en saison sèche est fréquemment évoqué. Par ailleurs, les populations rurales des villes offrent de moins en moins d'opportunités.

Le souci de limiter les effectifs et de collecter des fonds substantiels de départ sans fixer les participations individuelles à des niveaux prohibitifs constitue un dilemme. Si plus de la moitié des GIE se retrouvent avec des effectifs jugés en deçà de l'optimum, c'est à cause de la contrainte des cotisations et des règlements.

8.3 Caractéristiques des Groupements

Au plan numérique, les effectifs des membres varient de 10 à 150 avec une moyenne de 47 contre 122 pour les sections villageoises de référence. Ces dernières sont progressivement désertées puisque l'effectif moyen sur le même échantillon se chiffrait en 1986 à 193 membres inscrits sur les listes. En règle générale, les associés de chaque groupement résident tous dans le ressort territorial d'une même section villageoise (92% des cas), sur un rayon dépassant rarement 1 km autour du siège. Dans la presque totalité des groupements, tous les membres se connaissent bien avant de s'associer, ce qui n'est pas le cas avec les organisations coopératives officielles.

Etant donné que les femmes et les jeunes ont traditionnellement été marginalisés au niveau des coopératives, la première question qui vient à l'esprit est celle de savoir quelle est leur place dans le mouvement associatif parallèle. S'agissant de la variable genre, les groupements se répartissent comme suit:

- Hommes seulement	38%
- Femmes seulement	11%
Mixtes à dominance masculine	26%
- Mixtes à dominance féminine	23%
- Mixtes sans dominance	2%

Les femmes représentent au total 41 % des effectifs globaux. Malgré leur forte propension à s'impliquer dans les groupements, elles ne s'isolent pas des hommes que rarement pour des raisons qu'il faut mieux cerner. Une hypothèse est que les hommes sont considérés comme seuls habilités à remplir certaines fonctions dont le contact avec le monde extérieur n'est pas des moindres. Les groupements fondés sur le critère de l'âge sont relativement plus rares et environ 15% ne concernent statutairement que les jeunes.

Un second point d'interrogation concerne la présence des personnes influentes taxées d'avoir accaparé les anciennes coopératives. A ce propos, les groupements où l'on ne trouve ni chefs de village, ni conseillers ruraux, ni responsables politiques sont au nombre de 15, soit 18% de l'échantillon. Ces catégories de personnes et notamment les responsables politiques se rencontrent dans deux groupements sur trois comme membres de bureau et dans le quart des groupements comme adhérents simples. Quant aux dirigeants de structures coopératives officielles, on les retrouve comme membres de bureau dans 11 GIE et comme simples adhérents dans 8. Les instances dirigeantes de ces deux types d'organisation sont faiblement

imbriquées, ce qui peut être vu comme une conséquence du parallélisme parfois conflictuel entre GIE et sections villageoises. Les instances dirigeantes constituées par les bureaux se composent de 1 à 27 membres, la moyenne étant de 8. Comme dans les sections villageoises, il arrive que des personnes siégeant au bureau n'aient aucune attribution. Leur "nomination" ne s'explique que par un souci d'éviter des frustrations.

Dans les 42 GIE mixtes au plan sexuel, 11, soit 26% n'ont aucune femme comme membre de bureau. Au sein de ces mêmes groupements mixtes, elles représentent 37% de l'effectif des bureaux et 56% de celui des adhérents, ce qui est relativement disproportionné. Même dans les 19 groupements mixtes à dominance féminine, les femmes constituent 77% des membres et occupent moins de la moitié des postes dans les instances dirigeantes. Quant aux 21 groupements mixtes à dominance masculine, 10 n'ont pas de femmes dans leur bureau. Ces derniers n'ont que 3% des postes alors qu'elles représentent 36% des adhérents de cette catégorie de GIE.

A quelques exceptions près, les membres de bureau sont élus par assemblée générale. La procédure de désignation a été appliquée dans cinq cas dont quatre par les notables et un par l'encadrement technique. Dans quatre autres cas d'élection par assemblée générale, le candidat a été proposé par le chef du village ou le président du conseil rural.

Au total, plus de deux tiers des groupements ne sont pas juridiquement reconnus. Toutefois, la proportion varie de manière remarquable en fonction du genre. C'est ainsi qu'on a les valeurs suivantes:

Grouements de femmes:	89%
- Mixtes à dominance féminine:	75%
- Mixtes à dominance masculine	57%
- Groupements d'hommes:	35%

Ce constat semble appuyer l'hypothèse selon laquelle la présence masculine est une condition favorable aux contacts avec le monde extérieur. En dehors des paramètres purement culturels, les hommes ont l'avantage d'être moins analphabètes, ce qui les prédispose mieux à entreprendre certaines démarches. Cependant, au sujet de la reconnaissance juridique, on observe que la présence de responsables politiques parmi les membres de bureau est plus déterminante que celle de personnes sachant lire et écrire en français.

8.4 Parallélisme entre Groupements et Coopératives Officielles

Avec la réforme du système coopératif, les sections villageoises ont été officiellement créées en vue d'offrir aux producteurs du monde rural un cadre associatif plus viable. Pour reprendre les termes du document de la Nouvelle Politique Agricole, ces structures multisectorielles sont "organisées en groupements par activité et par produit". Les masses paysannes ont largement adopté l'idée de groupement mais l'on a transplanté hors des

sachant lire et écrire en Français. Le chiffre est de 77% dans les groupements féminins et 32% dans ceux ne comportant que des hommes. Les langues nationales (Wolof surtout) en alphabet arabe sont relativement plus répandues. Parmi les membres de bureau, ceux qui les maîtrisent font un peu moins du tiers des effectifs. Les groupements dépourvus de toute compétence en matière d'écriture ou de lecture sont au nombre de 6 dont tous sont soit composés de femmes soit à dominance féminine.

Les GIE disposant de ressources physiques représentent 41% de l'échantillon, tous les autres étant complètement démunis. Les principaux éléments constitutifs de leur patrimoine sont la terre, les abris à usages divers, le matériel de jardinage, les infrastructures hydrauliques, les animaux de traction et les charrettes. Les groupements qui disposent de terres sont au nombre de 4 alors qu'une soixantaine sont impliqués dans la production végétale à titre d'activité principale ou secondaire. La superficie totale correspondante est estimée à 5 hectares attribués par les Conseils Ruraux, surtout pour le maraîchage et l'arboriculture. Dans les cas où toutes les activités de production agricole menées par l'intermédiaire du groupement sont individualisées, il n'est pas évident que l'inexistence de terres collectives en soit la cause principale.

Le caractère distinctif des groupements dotés de ressources matérielles est que dans la plupart des cas, il s'agit de ceux composés d'hommes ou mixtes à dominance masculine et dont l'initiative de création est venue de l'encadrement. Ces particularités favorisent dans une certaine mesure les rapports avec le monde extérieur et par conséquent l'accès à des appuis divers.

Les fonds de caisse disponibles au moment des enquêtes donnent une moyenne générale de 90.567 francs CFA par GIE et 28% d'entre eux ne disposaient de rien. Si l'on prend l'ensemble des rentrées d'argent, ou tout au moins celles dont les responsables se rappellent, la répartition par source est la suivante:

Crédit	70% (1 GIE)
• Cotisations	18% (57 GIE)
• Subventions	12% (7 GIE)

En réalité, la recherche d'un appui financier constitue la principale préoccupation des GIE dès leur mise sur pied et bon nombre d'entre eux attendaient leur premier financement pour commencer à fonctionner. Au total, 11 groupements de l'échantillon ont pu bénéficier de crédit en espèce au moins une fois depuis qu'ils existent. Toutes formes confondues (nature et espèce), le chiffre est de 18 dont un seul groupement féminin et 8 composés exclusivement d'hommes, les autres étant mixtes. Nous notons aussi que 8 ne sont pas juridiquement reconnus bien que trois d'entre eux soient affiliés à des structures fédératives dotées d'un statut de personne morale. La CNCAS fait de la reconnaissance juridique une condition nécessaire d'accès au crédit.

Les cotisations sont sensiblement plus généralisées dans les groupements de femmes et ceux à dominance féminine. Au niveau de certains groupements mixtes, la cotisation d'une femme est fixée environ au deux tiers de celle d'un homme. Toutefois, la question reste de savoir si ce traitement de faveur implique des contreparties notamment dans les travaux et même dans la répartition des fruits.

Les subventions proviennent d'Organisations Non Gouvernementales à hauteur de 60% avec 3 GIE concernés, des Communautés Rurales pour 21% avec 2 GIE, d'organismes publics pour 17% avec 1 GIE et enfin d'un parti politique pour 2% avec 1 GIE.

Les activités lucratives menées ne correspondent pas toujours à celles qui font l'objet du groupement. Les plus fréquentes sont les champs collectifs et les manifestations récréatives comme la lutte traditionnelle.

8.7 Utilisations des Ressources Financières

A l'instar des organisations coopératives officielles, la plupart des groupements s'orientent à la recherche collective de moyens pour des activités individuelles. En cas d'obtention de crédit sous forme d'argent liquide, plus de 60% des groupements envisagent le partage soit à parts égales, soit en fonction de la situation familiale de chaque postulant. Ces dispositions sont applicables lorsqu'il n'y a pas la condition d'apports personnels, auquel cas les parts seraient déterminées par les participations individuelles. Sur les 11 GIE ayant effectivement eu un crédit en espèce, 5 ont procédé au partage. Dans l'ensemble, 13% des membres au niveau de ces groupements n'ont rien obtenu parce que n'ayant pas été en règle par rapport aux conditions d'éligibilité. Il va sans dire que l'utilisation des bénéfices d'activités individuelles menées avec des crédits octroyés au GIE est à la discrétion de chaque membre concerné.

Pour les groupements ayant été au moins une fois impliqués dans des activités collectives à but lucratif et qui représentent 58% de l'échantillon, les principaux postes d'affectation des bénéfices sont le réinvestissement dans le même secteur ou dans d'autres activités, les infrastructures villageoises, l'épargne pour renflouer la caisse et le crédit aux membres. Dans le cas des GIE dont l'objet principal est l'entraide, tous les fonds disponibles sont cédés aux adhérents sous forme de crédit pendant la soudure.

S'agissant des infrastructures villageoises, les plus citées sont, magasins de stockage, écoles, puits, mosquées, structures sanitaires et socioculturelles, etc. Parmi les rubriques moins fréquentes, on peut retenir le partage total ou partiel et les dépenses liées à certaines manifestations populaires.

8.8 Secteurs d'Activités

En considérant pour chaque groupement l'activité retenue comme objet principal, on obtient la répartition suivante:

• Cultures pluviales	34%
• Embouche	28%
• Maraîchage	15%
• Stockage	10%
• Foresterie	6%
• Prestations de services	5%
• Commerce	3%
• Pêche	1%

Pour chacun des quatre premiers secteurs d'intervention, on compte 5 à 7 autres groupements impliqués de façon secondaire. Le nombre d'activités lucratives menées ou visées varie de 1 à 3 par GIE. Les groupements à une seule activité représentent 77% de l'échantillon, ce qui reflète un caractère plutôt monosectoriel. L'embouche est une activité nouvelle assez prisée et pour les organismes de crédit elle semble comporter moins de risque par comparaison aux cultures pluviales. Ainsi, 55% des GIE ayant bénéficié de crédit en espèce font de l'embouche.

Quant au maraîchage, il a toujours été vu comme une activité essentiellement féminine au niveau de la zone. Avec les groupements, les hommes s'y intéressent de plus en plus et le contrôle du secteur est devenu pratiquement équilibré c'est-à-dire sans dominance marquée d'un sexe par rapport à l'autre. Cette même tendance des hommes à investir des domaines traditionnellement réservés aux femmes est observée dans d'autres pays (Guillaumont et Guillaumont, 1994). S'agissant du stockage, les magasins dits semenciers ou céréaliers construits dans certains villages avec l'aide extérieure donnent souvent l'occasion de mettre sur pied des groupements. Néanmoins, ces derniers n'arrivent pas toujours à s'investir dans d'autres activités collectives. L'utilisation commune des infrastructures constitue l'objet principal du groupement au lieu d'être considérée comme un facteur favorable à l'organisation des villageois autour d'autres types d'entreprises.

En ce qui concerne la foresterie, les activités portent sur l'eucalyptus et surtout l'anacardier qui a fait l'objet d'un grand projet avec des partenaires Allemands. Les groupements prestataires de services sont en général des associations de jeunes et de femmes cherchant à exploiter des créneaux qu'offre leur milieu. Nous avons déjà cité les travaux champêtres, le décor-ticage des semences d'arachide, la confection de greniers et de la fabrication de briques en banco. Les groupements qui s'adonnent à ces activités se rencontrent surtout en milieu Sérére.

Dans l'ensemble, 42% des GIE n'ont jamais entrepris d'activité collective à but lucratif. Pour les autres, on décompte 159 opérations dont 36, soit presque 23% se sont soldées par des pertes. Des précisions chiffrées n'ont

cependant été obtenues que pour 65 cas concernant 37 GIE et les détails se présentent dans le tableau suivant:

Tableau 8.1: Activités lucratives menées par les groupements

Type d'activité	Nombre de GIE concernés	Nombre d'opérations réalisées			Résultats cumulés (Francs CFA)
		Total	Avec gains	Avec pertes	
Champs de mil	17	18	17	1	832 120
Embouche	12	17	13	4	3 847 000
Champs d'arachide	8	11	8	3	1 059 810
Maraîchage	4	5	3	2	1 586 000
Stockage	3	4	4	0	132 600
Manifestations récréatives	3	3	3	0	156 275
Champs de manioc	2	2	1	1	62 000
Commerce	2	2	2	0	80 000
Aviculture	1	1	1	0	350 000
Arboriculture	1	1	1	0	75 000
Total	37	65	54	11	8 249 805

Source: Enquêtes ISRA-Kadiak.

La culture du mil en champs collectifs occupe une place prépondérante par rapport à celle de l'arachide plus exigeante en terme d'investissement (semences). Par ailleurs, elle semble moins sensible aux aléas si l'on en juge par la fréquence relative du nombre d'opérations avec pertes. Dans le cas de l'embouche, les causes de pertes mentionnées sont la mortalité, le vol et les fluctuations imprévisibles du marché alors que pour le maraîchage il s'agit surtout de détails comme l'entretien ou le niveau des équipements de pompage.

Par rapport aux secteurs d'activités initialement visés, beaucoup de groupements ont changé d'orientation. Le maraîchage et l'embouche sont les principaux domaines explorés par les reconvertis dont la plupart étaient impliqués dans les cultures pluviales, les productions forestières ou les prestations de services. Étant donné que tout GIE qui se constitue légalement est tenu de préciser son activité principale, la reconnaissance juridique limite les possibilités d'un changement radical d'orientation.

À la question de savoir si la plupart des associés pratiquaient auparavant les mêmes activités productives menées avec le groupement, la réponse est négative dans 61% des cas. C'est-à-dire que la majorité des membres y trouvent l'opportunité d'élargir leur éventail d'occupations. Selon Laura Tuck (1987), la concentration des activités autour de l'agriculture pluviale saisonnière ne permet pas une intermédiation effective des organismes de crédit ni une diversification de leur portefeuille. Cela implique un risque élevé mais aussi une forte covariance entre l'offre potentielle et la demande de financement au niveau des producteurs. C'est-à-dire que la multiplicité des secteurs d'intervention des GIE améliore les conditions de viabilité du marché financier rural.

Au total 30% des groupements ne fonctionnent que pendant la campagne hivernale et surtout durant sa phase préparatoire, c'est-à-dire celle de mise en place des intrants agricoles. Ceux qui ne sont actifs qu'en saison sèche représentent 28% alors qu'un quart déclare être en activité durant toute l'année. Les autres qui constituent 17% de l'échantillon sont pratiquement inertes et ne continuent à exister de nom que par l'espoir hypothétique de trouver des partenaires financiers. Pour les GIE qui vivent par intermittence, la durée d'hibernation varie de 3 à 10 mois par an avec une moyenne située entre 7 et 8 mois.

8.9 Impact Communautaire des Groupements

Les réalisations communautaires à l'actif des groupements restent encore assez limitées bien que 15% d'entre eux mentionnent cela comme première priorité de réinvestissement d'éventuels bénéfices. Au niveau de l'échantillon, on dénombre 19 GIE qui ont effectivement investi dans ce domaine pour une enveloppe globale estimée à 2 660 000 francs CFA dont la moitié a été consacrée aux infrastructures de stockage. Les autres grandes rubriques sont la construction de classes pour l'école élémentaire française ou pour l'enseignement arabo-coranique, les installations d'énergie solaire, les mosquées, les infrastructures sanitaires et l'aménagement de places publiques tenant lieu d'arbres à palabres.

Les groupements de maraîchage participent de façon plus marquée à ce genre d'opérations. On peut identifier quelques traits distinctifs susceptibles d'expliquer leur engagement dans les réalisations communautaires. Le premier est qu'en règle générale, les périmètres maraîchers ne sont pas divisés en parcelles individuelles mais ils sont exploités de manière collective par les membres. Cela résulterait de certains facteurs dont le caractère indivisible des équipements de pompage quand ils existent. L'exploitation collective est aussi favorisée par la concentration des terres appropriées au niveau des bas-fonds qui relèvent généralement du domaine public. Par ailleurs, le maraîchage est le seul secteur où les hommes, les femmes, les jeunes et les adultes sont pratiquement impliqués au même degré. Cette universalité autorise le réinvestissement d'une partie des bénéfices dans des infrastructures à usage public. Enfin, on note que la proportion de groupements issus d'initiatives locales y est nettement plus élevée puisqu'elle est de 63% contre 42% au niveau global de l'échantillon.

Les changements majeurs résultant de l'émergence des GIE ont surtout trait à la diversification des activités en milieu rural. Un des plus remarquables aspects est le développement de l'embouche qui traduit une mutation qualitative dans le système d'élevage traditionnel. La tendance à l'intensification s'accompagne d'une rupture progressive des barrières socioculturelles qui confinaient l'essentiel du secteur à des groupes spécifiques notamment dans le cas des bovins. Au plan communautaire, cela est de nature à atténuer le dualisme conflictuel qui a toujours opposé cultivateurs et éleveurs, les deux se confondant de plus en plus.

Quant aux préoccupations relatives à l'exode des jeunes, les GIE qui fonctionnent en dehors de l'hivernage offrent une certaine alternative aux

migrations saisonnières en direction des villes. Toutefois, leur impact réel à ce niveau mérite d'être mieux cerné.

Le renforcement de l'entente et de la paix sociale troublée par la conjoncture politique mouvementée des années 80 a été maintes fois souligné parmi les principaux changements perçus. C'est dans la même foulée que s'inscrivent les systèmes de crédit mutuel institués au sein de quelques groupements. Dans le contexte du dépérissement de l'Etat-providence et des formes traditionnelles de solidarité communautaires, ces systèmes offrent une certaine sécurité sociale aux associés.

8.10 Remboursement des Dettes

Dans le contexte actuel de restructuration du système de crédit agricole, le remboursement des dettes constitue pour les pouvoirs publics le principal critère de performance des organisations paysannes, qu'il s'agisse des coopératives ou des GIE. Rappelons qu'à l'échelle de l'échantillon, les groupements ayant au moins une fois bénéficié de crédit en espèce ou en nature sont au nombre de 18. Ce chiffre relativement faible ne permet pas des analyses statistiques fiables pour appréhender les facteurs qui jouent sur le remboursement des dettes. Nous notons tout de même que parmi les 18 GIE en question, 11 traitaient encore des arriérés et les membres qui n'étaient pas à la règle représentaient le tiers de leurs effectifs. Le remboursement intégral au temps n'a pu se faire que pour 21 opérations sur 36, ce qui correspond à 58% des cas. Il s'avère que les groupements mis en place sur initiative de l'encadrement enregistrent de meilleures performances en ce qui concerne le remboursement des dettes. Ils constituent 71% des GIE sans arriérés et la moitié de ceux ayant bénéficié de crédit. Les encadreurs qui fournissent un appui technique constituent aussi un trait d'union entre les producteurs associés et leurs partenaires financiers.

Nous remarquons également que les défaillances sont plus accentuées avec le crédit en espèce comparé au crédit en nature, le détournement d'usage étant très facile dans le premier cas sans être très difficile dans le second. Par contre, aucune incidence apparente des variables sexe et groupe d'âge n'est décelée. La catégorisation des cas sur la base de ces deux critères ne donne toutefois pas des classes statistiquement opérationnelles pour les tests classiques.

8.11 Comparaison des Groupements aux Sections Villageoises

Les groupements se distinguent par le principe de choix mutuel des associés qui n'est pas en vigueur au niveau des structures coopératives officielles. La seconde différence à noter concerne les catégories de personnes composant les effectifs de membres. Tandis que les femmes et les jeunes n'ont pratiquement pas de place au sein des sections villageoises, ils sont fortement impliqués dans les GIE, ce qui induit une certaine bipolarité dans l'organisation des producteurs ruraux.

Les groupements sont de taille plus réduite et constituent théoriquement un cadre plus propice à l'expression des solidarités communautaires. Toutefois, contrairement à la philosophie que les pouvoirs publics ont toujours voulu instituer au sein des organisations paysannes, la solidarité ne joue ni dans le partage des crédits obtenus par la collectivité mais destinés à des usages individuels, ni dans le remboursement des dettes au cas où des bénéficiaires seraient défaillants. De ce point de vue, ils ne se distinguent pas des coopératives officielles malgré leur taille assez modeste et le choix mutuel des associés. Il ne suffit d'ailleurs pas que les membres acceptent la responsabilité solidaire si l'organisation ne peut fournir qu'une caution morale faute de moyens, ce qui est encore le cas de la presque totalité des groupements comme des sections villageoise. Ces dernières sont dotées d'un statut juridique de personnes morales placées sous la tutelle des coopératives-mères organisées en unions jusqu'à l'échelle nationale. Par contre, la reconnaissance juridique et l'intégration verticale en structures fédératives sont des situations encore exceptionnelles au niveau des groupements malgré l'existence d'un cadre d'accueil avec les grandes organisations paysannes sur place.

Tandis que les sections villageoises fonctionnent uniquement comme des instances de centralisation des demandes de crédit pour les facteurs de production destinés à l'agriculture pluviale, les GIE interviennent dans divers domaines d'activité couvrant pratiquement tous les vûiets du secteur agricole, les prestations de services, le développement social et la mobilisation de l'épargne. Cependant, les difficultés d'accès au financement extérieur liées à la réduction de l'offre officielle, à des critères d'éligibilité plus contraignantes, à la prudence des nouveaux intervenants ou à leur vocation parfois non conforme aux attentes des producteurs ont sensiblement entamé l'enthousiasme des masses paysannes au sein des deux types d'organisation.

Les systèmes de mutualité qui fonctionnent dans quelques groupements témoignent de la part des associés une certaine volonté de prendre soi-même en charge leur propre destin. Il s'agit surtout des femmes et des jeunes pour qui le GIE se présente comme une alternative au mouvement coopératif officiel qui les a toujours relégués au second plan. Quant aux autres catégories de producteurs, ils sont généralement à cheval sur les deux types d'organisation. Pour eux, le problème ne se pose pas en terme d'alternative mais plutôt d'élargissement de leur champ d'opportunités. Dans la perspective de mise en place d'un programme de crédit agricole rénové qui est à l'ordre du jour, le choix d'une entrée pouvant être la coopérative officielle, le groupement, un autre type d'organisation ou même le producteur individuel est une question cruciale. La réponse attendue des pouvoirs publics sera déterminante quant à la configuration future du mouvement associatif rural.

8.12 Conclusion

L'émergence des groupements de producteurs ruraux s'explique par une conjugaison de plusieurs facteurs. La définition d'un cadre organisationnel plus libéral, les opportunités espérées avec l'arrivée des Organisations Non Gouvernementales sur le terrain et l'implantation de projets ciblant des groupes volontaristes ont joué un rôle décisif. La dynamique associative s'est développée en dehors du cadre qui lui était défini au départ, celui du système coopératif officiel restructuré. A la différence des sections villageoises, les GIE ont des profils très variés et leurs membres proviennent de toutes les couches de la population. En règle générale, les activités productives menées collectivement ou à titre individuel par le biais du groupement entrent dans un cadre de diversification.

Même si leur vocation naturelle est d'abord économique, les préoccupations d'ordre social y occupent une bonne place. Les performances d'ensemble sur ces deux plans sont relativement meilleures que celles des sections villageoises. Toutefois, le manque de moyens humains matériels et financiers constitue un facteur étouffant pour les deux catégories d'organisation.

9.1 Contexte Général

Dans la recherche de solution au délicat problème du non remboursement des dettes, la nouvelle politique s'est orientée vers la responsabilisation des communautés de base. Après leur création en 1983, les nouvelles organisations coopératives sont restées sans activité pendant un certain temps. Leur existence n'était matérialisée par aucun signe de vie. En 1985, l'octroi de semences d'arachide à crédit par le biais des sections villageoises inaugurerait une nouvelle ère, celle d'un début de responsabilisation des dirigeants locaux. L'expérience était initiée par l'Union Nationale des Coopératives Agricoles du Sénégal. Son intervention dans l'approvisionnement des producteurs en semences était une tentative de combler le vide laissé par le retrait de l'État. Pendant deux années consécutives (1985 et 1986), elle a octroyé des crédits par le biais des sections villageoises qui étaient chargées d'en assurer la distribution et le recouvrement. Les dirigeants élus fixaient eux-mêmes les critères d'éligibilité et les dotations individuelles. Les enquêtes menées auprès des 60 sections ont permis de voir comment ils ont fait face à leurs responsabilités, quels facteurs ont joué sur le remboursement des dettes considéré comme premier critère de performance et quelles sont les problèmes liés à l'accomplissement des nouvelles fonctions.

9.2 Conditions d'Éligibilité et Critères Adoptés

Dans l'ensemble, trois conditions nécessaires mais non suffisantes pour être éligible au crédit ont été identifiées. La première a été le remboursement des dettes antérieures c'est-à-dire ceux de 1985 et 5 sections sur 6 l'ont appliquée. Sa non généralisation semble indiquer que les défaillances ne sont pas toujours perçues comme résultant d'une mauvaise volonté. Cependant, les autorités avaient bien exigé d'écarter systématiquement tout individu ayant des arriérés. Le non respect des directives reçues traduit une divergence de vue entre ceux qui établissent les règles et ceux qui sont chargés de les appliquer.

La deuxième condition d'éligibilité est d'être responsable d'une cellule familiale d'imposition communément appelée carré comme sous l'ancien système et sa fréquence est de 75%.

La dernière condition est le paiement effectif de l'impôt per capita appelé taxe rurale que les chefs de village sont chargés de collecter annuellement. Elle a été adoptée dans 58% des cas. Cependant la corrélation entre son application et la présence de chefs de village parmi les membres de bureau n'est pas significative puisque le seuil limite de probabilité associé au test statistique atteint 15%. Les chefs de villages semblent vouloir intégrer les instances dirigeantes pour faciliter leur tâche d'agents du fisc.

Avec les trois conditions d'éligibilité réunies, seules 18 sections sur les 60 ont servi tous leurs adhérents. Au total, on constate que le nombre de bénéficiaires des crédits représente environ la moitié des effectifs de membres déclarés. Selon les responsables des sections villageoises, les dotations individuelles sont déterminées en fonction des capacités productives des ayants-droits. Dans la moitié des cas, ce concept est avancé comme principal critère. La main d'œuvre,

l'équipement et la terre constituent les paramètres d'appréciation; ce qui suppose que les dirigeants connaissent bien leurs administrés.

Le critère de sécurité est mis en avant de façon explicite dans le tiers des sections. Cependant, la notion de sécurité repose moins sur des éléments matériels concrets que sur la confiance, une notion abstraite et assez subjective. Dans quelques sections, certains membres n'ont rien obtenu, les responsables ont donné des semences à des individus relevant d'autres sections au nom du principe de confiance. Étant responsables du recouvrement, ils estiment qu'aucune contrainte ne doit peser sur eux quant au choix des bénéficiaires. Dans trois cas extrêmes, toutes les semences sont allées aux membres de bureau.

L'absence de règles discriminatoires impliquant des dotations égales n'est constatée dans aucun cas. On observe partout que les critères liés à l'imposition ne sont pas prédominants contrairement à la tradition. Cela peut s'interpréter comme une volonté d'indépendance des sections villageoises par rapport aux autorités administratives locales. Celles-ci ont néanmoins réussi dans quelques cas à imposer le paiement de la taxe rurale comme condition nécessaire d'accès au crédit ce qui est une ingérence du pouvoir administratif dans les affaires de la section.

9.3 Remboursement des Dettes

Au total, 57 sections sur les 60 ont intégralement remboursé leurs dettes de 1985. Néanmoins, l'appréciation des performances doit aller au-delà du simple constat des résultats globaux dont le processus mérite d'être examiné. Parmi les 57 sections ayant remboursé à 100%, 40 l'ont fait avant la date d'échéance fixée au 30 avril. Pour les 17 autres, il a fallu annoncer que seul le paiement des arriérés est la condition nécessaire et suffisante de renouvellement du crédit pour la campagne à venir. Si l'on se limite aux sections qui ont totalement remboursé, les résultats ont été obtenus selon les modalités suivantes:

- Chacun a remboursé volontairement.	51%
- Cotisation du bureau pour solder.	15%
- Usage de contraintes et menaces.	14%
- Complément versé par le président.	11%
- Crédit accordé par un tiers.	9%

Dans les cas où le remboursement a posé problème, les responsables l'attribuent à deux facteurs de même importance. Il s'agit d'un manque de moyens pour les uns et d'une mauvaise volonté pour les autres. Les adhérents qui ont contribué à solder les comptes des mauvais payeurs avaient droit à des dotations spéciales. Les défaillants qui ont pu à nouveau bénéficier du crédit devaient également désintéresser leurs bienfaiteurs avec les semences obtenues. La bienfaisance n'était donc qu'un achat déguisé. Le même phénomène est observé entre quelques sections et d'autres personnes relativement aisées. En effet, 9% des sections ayant remboursé leurs dettes l'ont fait en négociant un financement avec des individus. Ces derniers débloquent l'argent nécessaire pour solder la dette de la section qui s'engage à lui rembourser en nature dès réception des semences. Une section était ainsi obligée de rétrocéder à son créancier 38% des semences

reçues. Le prêt de quelques jours était négocié à raison de 90 francs pour 1 kg alors que les semences étaient cédées au paysan à 116 francs le kilo. Pour pouvoir rembourser l'exigible, les sections concernées devaient procéder à une forte majoration des taux d'intérêt officiellement fixés. Cela signifie qu'en voulant rembourser leurs dettes d'une campagne, elles ont créé toutes les conditions de non remboursement pour la saison suivante. Le gouffre de l'endettement ainsi creusé les rend inéligibles à tout crédit ultérieur.

3.3 Facteurs Jouant Théoriquement sur les Performances

A priori, on peut retenir 6 facteurs susceptibles de jouer sur le remboursement des dettes par les sections villageoises. Ce sont:

- les rendements obtenus par les producteurs.
- la sélectivité dans le choix des bénéficiaires du crédit;
- l'expérience des dirigeants élus;
- l'autorité des responsables chargés du recouvrement;
- la dispersion géographique des bénéficiaires du crédit
- le contrôle sur la commercialisation des récoltes.

La solvabilité du producteur est liée à la rentabilité de son activité. Celle-ci dépend de plusieurs facteurs dont le rendement est considéré comme étant le plus décisif. Nous l'estimons par le coefficient de multiplication des semences c'est-à-dire le rapport entre la quantité récoltée et la quantité semée. Cette variable dépend fortement des conditions naturelles dans un contexte d'agriculture pluviale. Pour chaque section, elle est calculée à partir de données recueillies dans quatre exploitations et correspond à la variable RENDE de la section suivante.

Les sections ont distribué le crédit selon des critères plus ou moins sélectifs. Notre hypothèse est que plus la sélection est sévère, moins le risque de non remboursement est grand. En effet, nous supposons que plus la proportion de bénéficiaires est faible, plus le crédit est perçu par ces derniers comme un privilège qu'ils s'efforceront de mériter. La sélectivité est mesurée par le pourcentage d'adhérents qui ont reçu une dotation (variable SELECTI).

La gestion du crédit est une activité nouvelle pour les sections villageoises elles mêmes nouvelles. On peut se demander si l'expérience antérieure de ses responsables a un effet sur les performances. L'indicateur retenu est le nombre de dirigeants ayant été auparavant membres de bureau d'une coopérative (variable EXPERI).

Un adage célèbre en milieu rural sénégalais dit que le paysan n'a pas peur de son semblable. Le fait d'avoir "peur" des dirigeants et l'influence qu'exercent ses derniers résultent surtout de l'autorité temporelle qu'ils incarnent. Le nombre de chefs de village parmi les membres de bureau est pris comme mesure du niveau d'autorité (variable AUTORI).

On peut supposer que plus les membres de la section sont dispersés, plus la tâche des responsables du crédit est difficile. La connaissance mutuelle est moins bonne et l'effet de cohabitation sur la dynamique de groupe n'est pas favorisé. La dispersion est mesurée dans chaque section par le nombre de villages polarisés (variable DISPERS).

Enfin, tous les responsables de section sont unanimes à dire que plus ils ont le regard sur la commercialisation de l'arachide, plus le recouvrement des crédits est facile et vice versa. L'existence d'un point de collecte local est donc supposée être décisive (variable muette POINT).

9.5 Impact des Facteurs Théoriques de Performances

Dans les faits, quel a été l'impact effectif des différents facteurs supposés avoir une influence sur le remboursement des dettes? Pour répondre à cette question nous avons estimé l'équation suivante:

$$\text{REMB} = C + a.\text{RENDE} + b.\text{SELECTI} + d.\text{EXPERI} + c.\text{AUTORI} + d.\text{DISPERS} + e.\text{POINT} + \varepsilon$$

La variable dépendante REMB est le taux de remboursement à la date d'échéance initiale. Il nous semble plus pertinent que celui qui correspond à la situation finale compte tenu des circonstances précisées plus haut.

C est la constante de régression, ε est l'erreur d'estimation tandis que les variables indépendantes sont celles définies dans la section 9.4 qui précède.

La relation entre le taux de remboursement et les 6 facteurs répertoriés est assez faible. Globalement, elle n'est pas significative même pour le meilleur modèle obtenu puisque le seuil limite de probabilité pour la statistique F est de 25%. Néanmoins, on peut en retenir quelques caractéristiques tendancielles.

Tout d'abord, le facteur de multiplication des semences qui mesure le rendement est la variable la plus déterminante. Son effet est hautement significatif avec une probabilité limite de 1% associée à T et un coefficient de corrélation partiel qui se trouve être le plus élevé (0.3). La variable autorité vient en seconde place avec un effet positif mais qui n'est pas significatif en deçà de 15%. Quant aux autres facteurs, on peut retenir que la dispersion géographique a une influence négative comme l'on s'y attendait. Il en est de même du pourcentage d'adhérents bénéficiaires de crédit, ce qui implique une influence positive de la sélectivité. Les effets individuels de ces deux variables ne sont significatifs qu'à 30%. Le nombre d'anciens dirigeants de coopératives a une incidence négligeable. On ne note pas non plus de différence entre les sections dotées d'un point de collecte et les autres.

Dans l'ensemble, le meilleur modèle n'explique que 15% de la variabilité du taux de remboursement autour d'une moyenne de 92%. Même si un faible coefficient de détermination multiple est caractéristique des séries transversales, on peut bien admettre l'hypothèse que d'autres facteurs moins quantifiables jouent un rôle plus décisif sur les performances. Les conséquences que les paysans attendent du remboursement ou du non remboursement de leurs dettes peuvent être

déterminantes sur leurs attitudes. L'opération de crédit avec l'Union des Coopératives a été qualifiée de dérogation spéciale. Ceux qui l'on perçue comme telle n'étaient pas incités à rembourser lorsque leur principale motivation était l'éligibilité future.

9.6 Les Sanctions et leur Applicabilité

A la question de savoir quelle est la principale sanction prévue en cas de défaillance, 90% des réponses indiquent la non éligibilité à tout crédit ultérieur. Cependant, pour 41% des sections, les responsables estiment que ceux qui ne remboursent pas par manque de moyens ne doivent pas être pénalisés. Il va sans dire que l'appréciation au cas par cas est très difficile voire impossible sans compter le risque de subjectivité. En revanche, l'alternative de la généralisation vide de son sens le concept de solidarité sur lequel repose la logique du système. Elle reste néanmoins préférable pour la majorité des dirigeants en raison des multiples problèmes sociaux que peuvent soulever l'application discriminatoire des sanctions.

Étant donné que le créancier ne reconnaît que la section en tant qu'entité, l'inéligibilité des défallants aux futurs crédits n'est pas en soi une solution. En effet, si la section elle-même n'est plus éligible à cause d'arriérés de certains membres, les défallants comme les bons payeurs se retrouvent dans la même situation. Pour éviter cela, les solutions retenues consistent à demander des cotisations spéciales, à vendre ou mettre en gage les biens des débiteurs qui en ont ou à chercher un crédit auprès d'autres personnes comme cela a été constaté. Nous avons par ailleurs souligné que dans le passé, seuls les membres de bureau ont participé aux cotisations spéciales qui leur donnaient droits à des dotations tout aussi spéciales. La solidarité n'est donc pas le mobile principal de ceux qui paient à la place des autres.

L'expropriation forcée que nous n'avons pas constatée suppose des dispositions juridiques qui font défaut. Il s'y ajoute que le principe de responsabilité solidaire n'existe pas dans la loi pénale sénégalaise. L'initiative de faire signer et légaliser un? reconnaissance de dette à chaque individu bénéficiaire de crédit n'a été prise que dans une seule section.

La négociation d'un financement pour solder les dettes n'est-elle envisageable que dans des circonstances bien particulières. Le remboursement doit être une condition nécessaire et suffisante pour obtenir des semences dans un délai court avec des preuves convaincantes pour les créanciers potentiels qui ne prennent pas certains risques. Cette stratégie, comme nous l'avons souligné, est la meilleure manière de s'enliser pour les sections qui l'adoptent.

9.7 Les Problèmes Posés par la Gestion du Crédit

La gestion du crédit par les sections villageoises est à l'origine de graves tensions au sein de la communauté paysanne. Selon les dirigeants, plus les quantités reçues sont petites, plus les problèmes qu'elles posent sont grands. Pour être économiquement efficace, la distribution nécessite des mesures discriminatoires assez sévères et donc difficiles à prendre pour des responsables élus. Certains

n'ont pas hésité à sacrifier l'équité au nom de l'efficacité en limitant le crédit aux seuls membres de bureau. Les inévitables discriminations sont toujours mal vues par ceux qui sont relativement désavantagés. Les dirigeants qui veulent faire preuve de fermeté dans l'exercice de leur fonction sont taxés de "pactiser avec le diable" contre ceux qui les ont élus. La rotation rapide constatée au niveau des bureaux est une conséquence des tensions endémiques liées au crédit.

Dans certains cas, ce sont les élus eux-mêmes qui ont cherché à se décharger pour ne pas se créer plus d'ennemis au plan social mais aussi d'ennuis au plan matériel. En effet, avec la responsabilité d'administrer le crédit, l'honneur de diriger ne suffit plus pour compenser les servitudes qui lui sont liées. Les multiples déplacements prennent du temps et occasionnent des dépenses non négligeables. Pour les présidents qui sont les principaux concernés, ils estiment que leur fonction devient trop contraignante pour être exercée bénévolement. Le cas des chefs de village qui ont des primes sur les impôts collectés est mis en relief. Cette tendance à s'assimiler aux représentants de l'administration publique permet aussi de douter que les nouvelles structures sont considérées par les paysannes comme une véritable organisation qui veut l'esprit de la réforme.

Quoi qu'il en soit, la non rémunération implique que seuls les individus relativement aisés sont en mesure de faire face aux charges qu'entraînent les nouvelles responsabilités. Cela est de nature à favoriser une situation qui a été déplorée sous l'ancien système, à savoir l'accaparement des coopératives par les élites paysannes c'est-à-dire la minorité des moins nécessiteux.

L'obligation faite aux sections villageoises de veiller au remboursement des dettes a été aussi l'occasion de remettre sur le tapis le monopole des coopératives sur la collecte arachidière. En effet, les débiteurs ont la possibilité de vendre leurs récoltes aux opérateurs privés et ces derniers n'ont aucun intérêt à collaborer avec des agents de recouvrement, encore moins à jouer leur rôle. Il est supposé aussi que la sanction de non éligibilité au crédit coopératif a peu d'effet puisque les individus concernés pourront se rabattre sur les OPS ou sur le marché informel. On retrouve ici la problématique posée par Bates et que nous avons discutée au chapitre IV.

Un autre phénomène de taille est que la gestion du crédit par les sections villageoises a créé un nouveau centre de pouvoir au sein de la communauté paysanne. Cela résulte du caractère stratégique des semences d'arachide qui constituent une préoccupation majeure du monde rural. Un tel atout entre les mains des présidents de sections qui décident comme ils l'entendent ne pouvait laisser les chefs de village indifférents. Certains d'entre eux souhaitaient ouvertement l'échec de l'expérience pour avoir la preuve que rien ne peut réussir sans qu'ils soient impliqués au premier plan.

9.8 Le Nouveau Principe de l'Apport Personnel

L'Union Nationale des Coopératives qui a initié la responsabilisation s'est retirée du crédit au bout de deux ans. Les sections doivent alors traiter directement avec la CNCAS. Le crédit continue à être alloué de façon collective à la section et la clause de responsabilité solidaire est maintenue. En plus des frais de dossier, la

section doit s'acquitter d'un autofinancement à hauteur de 35% pour les semences, 20% pour le matériel agricole et 15% pour l'engrais. L'inexistence de ressources financières propres fait que chaque candidat au crédit fait un apport individuel dont le montant détermine la quantité à laquelle il a droit. De ce fait, les dirigeants ont totalement perdu leur pouvoir de décision concernant l'octroi de crédit mais on continue à les tenir responsables du remboursement. Un tel devoir, même réduit à sa simple dimension morale, ne peut être accepté s'il ne repose pas sur un droit, celui de décider quand il s'agit de savoir qui aura quoi.

9.9 Conclusion

La responsabilisation est un concept fondamental dans l'esprit de la réorganisation des producteurs ruraux. Son contenu initial consistait à donner pleins pouvoirs aux cellules de base dans la gestion du crédit Avec le principe des apports personnels individualisés, la responsabilisation s'est vidée de son sens pour les responsables. Ils ne veulent plus des restes de leurs responsabilités qui se réduisent à un simple rôle de gendarmes

Le même principe de l'apport individualisé implique par ailleurs que la porte d'accès au crédit se ferme pour les plus démunis Il se pose donc un dilemme de taille qui est que le crédit coopératif tend à écarter ceux qui en ont le plus besoin La question de fond est celle de savoir si le mal est nécessaire sur le plan social pour que le système soit économiquement viable.

X. LA SITUATION DU CRÉDIT INFORMEL

10.1 Repères Historiques

Le crédit informel dans le monde rural peut être scindé en deux grands volets. Le premier de nature social est axé sur les solidarités communautaires traditionnelles. Le second est plutôt commercial et découle des relations d'affaires entre paysans et commerçants locaux. Cependant, il ne s'agit que d'une simplification car ces deux aspects ne s'excluent pas nécessairement. A propos des solidarités communautaires, Dominique Gentil (1979) se pose trois questions:

- Les solidarités-traditionnelles ont-elles vraiment existé?
- Si elles ont existé, sont-elles toujours vivantes?
- S'il y a encore solidarités, n'y a-t-il pas illusion sur leur nature?

Par rapport à la dernière question, l'auteur estime qu'en dehors des structures de réciprocités du genre échanges de travail et tontines, les solidarités traditionnelles fonctionnent en cas de calamité et non en temps ordinaire Quant au volet commercial il est historiquement lié à l'économie de traite Ainsi, Robert Badouin (1971) estime que 'la présence du traitant au sein de la communauté villageoise est pour le cultivateur un élément de sécurité, presque un réconfort son existence lui garantit qu'il ne mourra pas de faim, qu'il aura toujours un recours ultime'. Si les créanciers du secteur informel sont vus par certains comme des bienfaiteurs, d'autres les considèrent comme des usuriers qui ne font qu'exploiter les plus démunis. C'est ainsi qu'au début des années 60, le Président du Conseil des Ministres, Mamadou Dia, a lancé une véritable déclaration de guerre contre les usuriers Un des principaux objectifs assignés au mouvement coopératif officiel était de démanteler l'économie de traite afin d'éradiquer le mal de l'usure. Le contexte général du crédit informel a beaucoup évolué et on peut distinguer quatre grandes périodes.

La première est celle où les anciens traitants intervenaient dans la collecte des arachides. Les facilités de crédit constituaient une stratégie pour attirer et fidéliser les producteurs. Elles reflétaient aussi la vive concurrence entre les maisons de commerce qui étaient derrière les collecteurs intermédiaires.

La seconde période a débuté avec l'exclusion des traitants au profit des coopératives à parti: de 1967 Cela devait profondément bouleverser les liens d'affaires entre la communauté paysanne et les commerçants locaux. Ces derniers ayant perdu tout contrôle sur les récoltes devenaient naturellement moins enthousiastes pour la fourniture de crédit aux producteurs. Ils ont commencé à exiger systématiquement des garanties et le matériel agricole distribué par les coopératives était utilisé comme gage.

La troisième période débute avec la suspension du Programme Agricole en 1980, ce qui a sensiblement réduit le potentiel de garantie chez les emprunteurs. Leurs alternatives se réduisent de plus en plus aux relations sociales dont ils font recours dans les situations difficiles.

La quatrième et dernière période correspond à la réinsertion des OPS dans la commercialisation arachidière depuis 1985-86. Cette mesure d'accompagnement du retrait de l'État vise aussi à promouvoir l'intervention privée dans l'approvisionnement des producteurs et à ressusciter le crédit informel.

10.2 Les Besoins et leur Hiérarchisation

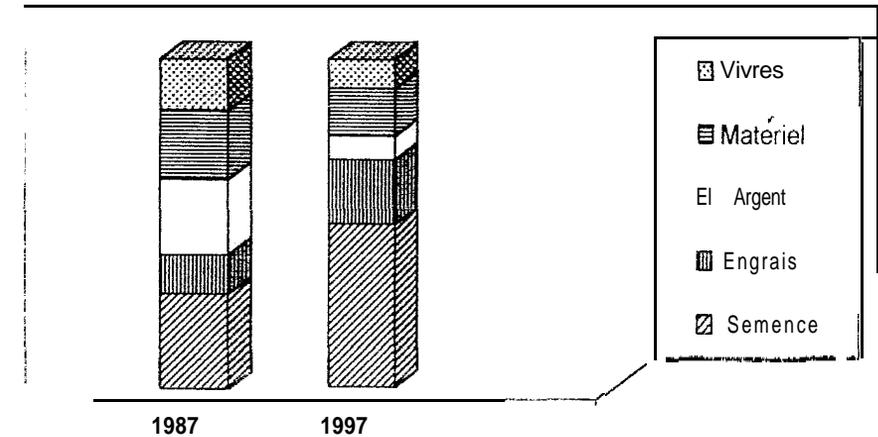
La notion de priorité en matière de crédit peut revêtir un caractère un peu subjectif. En effet, les priorités de l'individu varient d'une période à l'autre et suivant les circonstances. Par exemple, on sait bien que les producteurs pensent surtout aux semences à la veille de l'hivernage en mai-juin alors qu'au mois d'août ce sont les vivres de soudure qui préoccupent le plus. Pour limiter l'influence de la conjoncture sur la hiérarchie des besoins, la question portant sur le classement par ordre de priorité a été posée de la façon suivante:

"S'il y avait cinq types de coopératives spécialisées respectivement dans la fourniture de crédit pour les semences d'arachide, l'engrais, le matériel agricole, les vivres de soudure et l'argent liquide pour financer des activités non agricoles, lequel auriez-vous choisi si vous ne pouvez adhérer qu'à une seule coopérative? Quels serait votre deuxième, troisième et quatrième choix?"

La même question posée en 1987 a été reprise en 1997, soit dix années plus tard en vue de cerner d'éventuelles évolutions. Pour chaque type de coopérative ou de crédit, la fréquence des choix exprimés est affectée du coefficient 5 en première option, 4, 3, 2 et 1 en deuxième, troisième, quatrième et dernière option respectivement. Dans chaque cas, un score est calculé en faisant la somme des produits obtenus. Les données de 1987 portent sur 240 exploitations et celles de 1997 sur 160. Pour permettre une comparaison directe des deux situations, nous utilisons les scores moyens par répondant ou les valeurs relatives et la figure 10.1 donne les résultats.

Le profil des priorités ou plus exactement des préférences reflète le même paradoxe relevé dans la Nouvelle Politique Agricole. En effet les semences viennent largement en tête des préoccupations alors qu'il s'agit d'un intrant que les paysans produisent eux-mêmes. Le rang assez élevé du crédit en espèce montre que les besoins non liés à la production agricole occupent une place non négligeable chez les paysans. Quant au matériel agricole, sa place est loin de refléter les inquiétudes sur l'état du parc. On peut supposer que le vieillissement qui résulte de la suspension du crédit depuis 1980 tend à accentuer les besoins au fil du temps. Toutefois, par comparaison aux autres rubriques, les équipements ont la particularité d'être des biens durables. Ce caractère pourrait introduire une distorsion entre l'intensité réelle des besoins et le rang occupé sur l'échelle hiérarchique. Par exemple, avec la possibilité de recourir à d'autres sources pour acheter des équipements, un individu peut se demander pourquoi adhérer à une coopérative dont il pourrait se passer des services pendant longtemps une fois ses besoins satisfaits.

Figure 10.1: Classement des besoins en crédit et son évolution entre 1987 et 1997 chez les chefs d'exploitation



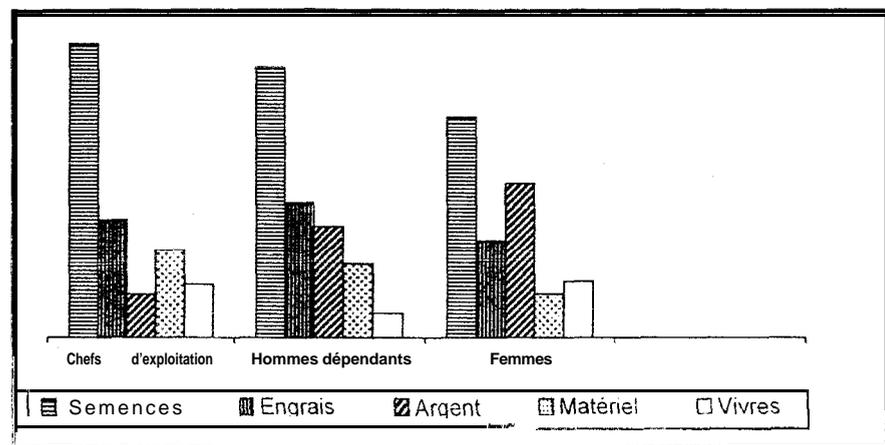
Une autre hypothèse est que la situation du matériel agricole serait moins grave qu'on ne le pense grâce à l'intervention des artisans que nous examinerons au chapitre XIII.

S'agissant des vivres que les paysans produisent également, le besoin de crédit pour la soudure traduit un souci de sécurité alimentaire mais aussi de préservation du capital productif. En effet, selon un adage populaire, tout bien dont dispose la famille est une réserve potentielle de nourriture. On constate par ailleurs que dans la plupart des cas, les ventes d'équipements sont faites pour acheter des vivres. La dernière place de l'engrais en 1987 justifiait le traitement de faveur dont il faisait l'objet au niveau des facilités de crédit. L'impact personnel exige ne dépassait pas 15% contre 35 pour les semences.

Sur le plan des évolutions significatives, on note que le caractère prioritaire des semences s'est relativement accentué. La position de l'engrais, contrairement à celle des équipements agricoles, s'est beaucoup améliorée puisqu'on passe de la dernière ou cinquième à la seconde place. Il y a donc une nette prise de conscience du paysan face à la baisse de fertilité des sols qui figure au premier rang des contraintes de production. Les préoccupations devenues moins intenses en matière de vivres sont à lier à la progression relative des cultures céréalières par rapport à l'arachide. De même, si l'attention dévolue au financement d'activités non agricoles s'est amoindrie, cela peut signifier que l'agriculture est devenue plus attractive.

Il se pose la question de savoir si le profil des besoins varie ou non en fonction des différentes catégories de producteurs à savoir les chefs d'exploitation, les hommes dépendants et les femmes. Sur la base des données de 1997 portant sur 480 producteurs dont 160 chefs d'exploitation, 162 hommes dépendants et 162 femmes, nous avons la situation que décrit le graphique 10.2 ci-dessous.

Figure 10.2 Hiérarchie des priorités en matière de crédit selon le statut du producteur



Pour toutes les catégories de producteurs, la priorité absolue des semences se maintient. Au niveau des femmes, l'engrais perd sa seconde place au profit de l'argent liquide pour investir dans des activités non agricoles. Cette préoccupation reste prononcée chez les hommes dépendants mais son classement assez bas chez les chefs d'exploitation fait croire que l'agriculture canaliserait encore une bonne partie du potentiel d'investissement des populations rurales.

Dans le passé, le matériel agricole a toujours été perçu comme étant exclusivement une affaire des chefs de famille. On constate que le besoin d'en posséder est réel chez les producteurs dépendants y compris les femmes, ce qui peut refléter une tendance à l'individualisation au sein des unités familiales. On note enfin que la préoccupation pour les vivres et donc la sécurité alimentaire est aussi importante chez les chefs de famille que chez les femmes.

10.3 Les Demandes Exprimées sur le Marché Informel

Les démarches effectuées pour obtenir un crédit au niveau du secteur informel ne touchent environ que le quart des chefs d'exploitation suivis. Elles concernent les semences d'arachide dans 52% des cas contre 33% pour les vivres, 2% pour l'engrais et 0.5% pour le matériel agricole. Les autres motivations ont trait aux fêtes religieuses, aux cérémonies familiales et au financement d'activités non agricoles. Il est souvent admis que les demandeurs de crédit informel sont surtout les plus petits producteurs. Sur la base des capacités productives comme l'étendue du patrimoine foncier, les animaux de traction, le parc de matériel agricole et la main d'oeuvre familiale, nous n'avons pas noté de différences claires entre les emprunteurs et les autres.

Au total, 70% des contacts réalisés n'ont pas eu de suite positive. Si l'on y ajoute la faible proportion que représentent les postulants, cela prouve que le marché financier informel est assez restreint. En comparant les vivres et le matériel par

10.4 Structure et Sources de l'Endettement Informel

La répartition des dettes par type et par source se présente dans le tableau suivant.

Tableau 10.1 Répartition de l'endettement informel selon le type et l'origine

	Commerçants	Non commerçants
Argent liquide	14%	86%
Cereales	31%	69%
Semences d'arachide	0%	100%
Engrais	100%	0%

Source: Enquêtes ISRA-Kaolack

L'importance relative des différentes sources varie selon le type de crédit. Au total, 73% du nombre de transactions portent sur l'argent liquide. Sur 29 chefs d'exploitation demandeurs de crédit pour des besoins alimentaires, 5 en ont obtenu en nature, 10 en espèce et 6 en espèce et nature combinées. La proportion de demandeurs satisfaits ne serait-elle que partiellement est de 73% et les autres ont dû recourir à la vente de biens.

Sur 23 demandeurs de crédit pour les semences d'arachide, ceux qui n'ont rien obtenu représentent 78%. Quant aux 33 individus ayant contracté des dettes en argent liquide, les motifs ne sont pas liés à l'agriculture dans la moitié des cas. Les fêtes religieuses viennent de loin en tête, suivies des baptêmes, de la santé et des activités non agricoles. Dans l'ensemble, les dettes en espèce varient entre 1.500 et 70.000 avec une moyenne de 19.000 francs par bénéficiaire. Elles ont parfois la forme d'une vente d'arachide à terme. La répartition de l'endettement par source ne confirme pas l'hypothèse de Gueymard (1983) selon laquelle la seule institution qui répond vraiment aux besoins de crédit du paysan sahélien est le commerçant usurier.

Par rapport au temps, tes crédits obtenus se répartissent selon les modalités décrites dans le tableau 10.2 qui suit.

Tableau 10.2: Répartition saisonnière des crédits informels

	Avant l'hivernage	Durant le 1 ^{er} mois d'hivernage	Après le 1 ^{er} mois d'hivernage
Argent	15%	20%	65%
Céréales	0%	39%	61%
Semences	100%	0%	0%
Engrais	0%	0%	100%

Source: Enquêtes ISRA- Kaolack

A l'exception des semences, les crédits sont pour l'essentiel octroyés lorsque l'hivernage est avancé. Cela reflète certes des caractéristiques de la demande plus forte en période de soudure mais aussi le fait que les créanciers sont plus motivés lorsque la saison atteint une phase prometteuse. Dans le cas des semences, les producteurs dépendants ont été pris en compte pour ce qui concerne les opérations de crédit informel. On observe que 37% des semences à crédit provenant d'individus en dehors de l'exploitation sont allés à ces derniers à raison de 22% aux hommes et 15% aux femmes. Par ailleurs, 7 chefs de famille sur 10 cèdent des semences à leurs dépendants dont 87% à titre de crédit.

10.5 Taux d'Intérêt du Crédit Informel

L'estimation des taux d'intérêt est rendue difficile par l'imprécision des délais de remboursement convenus. En général, les accords tacites stipulent simplement que l'échéance est fixée à la traite, terme désignant la campagne de commercialisation des arachides. Une autre difficulté vient du fait que dans 20% des opérations enregistrées, le créancier exige une espèce différente de ce que le débiteur a reçu. Cela permet de contourner artificiellement l'interdiction de l'intérêt par la loi musulmane. On constate que dans 56% des transactions avec remboursement dans la même espèce, aucun intérêt n'est chargé. Dans son étude menée au Nigéria, Peter Matlon (1977) souligne aussi que 40% des plus pauvres débiteurs ne supportent pas d'intérêts sur leurs dettes informelles. Une telle situation résulte sans doute de la nature des liens avec les créanciers.

Pour estimer le taux d'intérêt dans le cas où son existence est sans équivoque, soit un quart des transactions, nous avons posé les simplifications suivantes:

- L'échéance est fixée au 31 décembre, date qui correspond approximativement à un mois après l'ouverture officielle de la campagne de commercialisation arachidière;
- Les dates d'effet sont fixées au premier juin pour les crédits obtenus avant l'hivernage, au premier août pour ceux obtenus durant le premier mois

d'hivernage et au premier septembre pour la dernière tranche.

Tous les cas où l'intérêt peut se calculer directement correspondent à des dettes en espèce remboursables en espèce. Les taux rapportés à l'année varient entre 18% et 300% avec une moyenne pondérée de 120%. En règle générale, on observe que plus le crédit est accordé tôt, moins l'intérêt annuel est élevé. Les crédits accordés tôt étant supposés plus risqués, l'évidence ne supporte pas l'idée selon laquelle les taux usuraires sont une forme de couverture pour les créanciers. Il n'y a pas une prise en compte systématique du paramètre temps par ces derniers. Si on l'exclut, les taux calculés vont de 6% à 100% et la moyenne pondérée tombe à 40%. En outre, aucune relation particulière n'est décelée entre le taux et le montant du principal. Par ailleurs, même si l'intérêt le plus lourd correspond à un crédit de type commercial les données d'ensemble ne confirment pas qu'il existe une règle dans ce sens.

10.6 Systèmes de Sécurisation des Créances

L'opinion dominante chez les producteurs ruraux est que celui qui peut offrir une garantie matérielle valable n'a pas besoin de crédit. Cela implique que les emprunteurs n'ont souvent de gages à offrir que des valeurs morales et des déclarations sur l'honneur. Par conséquent, la notion de confiance joue un rôle prépondérant dans les opérations. Selon de nombreux témoignages, cette confiance s'amenuise de plus en plus dans la société actuelle et le monde rural n'est pas épargné. Ainsi, le marché financier informel tend à se confiner dans le cercle des relations sociales, voire même familiales.

Aucun des commerçants interrogés n'a affirmé détenir un bien quelconque à titre de garantir d'une créance. A l'échelle des 240 exploitants agricoles, 5 détiennent en gage des terres pour une superficie totale estimée à 15 hectares. Depuis 1980, ceux qui ont mis des biens en consigne auprès de créanciers représentent 13% de l'échantillon. Si l'on considère dans chaque cas le bien le plus important cédé à titre de garantie, la valeur marchande estimée varie entre 2.500 et 70.000 pour une moyenne de 17.000 francs, ce qui traduit un potentiel relativement limité. Cependant, par comparaison aux crédits reçus en contrepartie, le rapport de valeur est d'environ 2,5. Plus précisément, la garantie cédée vaut 2,5 fois la dette reçue. Par conséquent l'éventualité de non remboursement se raisonne en termes de risque pour le débiteur et de chance pour le créancier. Les biens mis en gage n'ont pas été repris dans 12% des cas et cela ne peut s'expliquer que par un manque de moyens plutôt que par une mauvaise volonté.

10.7 Interventions des OPS

Les OPS soulignent unanimement que sans le crédit, il ne peut y avoir de véritable partenariat entre eux et les communautés paysannes. Cependant, un tel discours ne reflète pas les réalisations effectives. En 1986-87, trois quarts d'entre eux étaient impliqués dans des opérations de crédit en faveur des paysans. En 1989-90, la proportion est tombée à un demi pour une valeur réduite de 70%, ce qui indique un recul notable. La timidité de leurs interventions est attribuée au risque élevé mais aussi à l'inexistence d'appui institutionnel. La SONACOS est accusée de ne s'intéresser qu'au financement de la collecte,

laissant l'OPS se débrouiller quand il s'agit de faire face à la demande des producteurs. Celle-ci porte notamment sur les semences qui représentent 64% des créances en 1989-90 et environ 40% des OPS sont concernés. Certains sont des opérateurs semenciers agréés mais pour d'autres les semences données à crédit proviennent d'excédents de collecte. Ces excédents peuvent être réalisés grâce à une tolérance de 1,82% que la SONACOS leur accorde mais aussi par l'intermédiaire de manipulations dans les pesées. La nature des opérations de crédit chez les OPS varie selon l'expérience antérieure. Ceux qui ont exercé comme anciens traitants ont tendance à n'intervenir que sur le crédit de soudure. Cette "spécialisation" se justifiait à l'époque puisque les intrants étaient piés en charge par l'État à travers les coopératives.

Parmi les facteurs susceptibles de jouer sur l'attitude des OPS, on retient à priori le degré de concurrence dans la collecte des arachides et la nature des liens avec les populations. A propos de la concurrence, elle est fortement limitée par la réglementation. Le principe de trois points de collecte au maximum par communauté rurale et d'une distance minimum de 5 km entre deux points quelconques n'existait pas à l'époque des anciens traitants. De telles dispositions créant pour chaque intervenant une sorte de domaine réservé.

Au plan empirique aucune relation significative n'est établie entre le degré de crédit par un OPS et l'éloignement de son plus proche "concurrent". La nature des liens avec les demandeurs de crédit revêt un caractère plus déterminant. Pour accorder une dette sans garantie matérielle dans le cadre strict des relations d'affaires, les OPS posent quasi unanimement la condition que l'emprunteur soit un "client remarqué" c'est-à-dire un fidèle fournisseur d'arachide. Pour ceux qui répondent à ce critère, l'endettement maximum jugé acceptable équivaut en moyenne à la valeur d'un quintal d'arachide par bénéficiaire. Cette limitation implique le recours à plusieurs créanciers lorsque les besoins à satisfaire sont d'une certaine ampleur. Les OPS dont l'activité principale est l'agriculture ont tendance à être plus impliqués dans les opérations de crédit. Ils sont en général de gros producteurs vivant avec les paysans qui les sollicitent indépendamment de leur statut de collecteur d'arachide.

10.3 Conclusion

Dans le contexte de restriction sévère des facilités de crédit officiel, le secteur informel offre aux paysans des alternatives très limitées face à l'ampleur et la diversité de leurs besoins. Le système de sécurisation des prêts repose sur la confiance et non sur des garanties matérielles dont les potentialités sont très réduites. Ainsi, les rapports sociaux sont plus déterminants que les simples relations d'affaires entre producteurs ruraux et commerçants privés. Les principaux créanciers étant eux-mêmes des paysans, la demande et l'offre potentielles varient en sens inverse. Si l'on admet par exemple qu'une mauvaise récolte tend à gonfler les besoins, elle implique parallèlement une réduction des capacités de financement chez les créanciers locaux dont les revenus dépendent aussi de l'agriculture. Les solidarités communautaires traditionnelles jouent principalement dans le domaine des besoins vitaux ou sociaux et ne peuvent donc pas se substituer aux institutions de crédit visant les activités productives.

XI. LA PROBLÉMATIQUE DES SEMENCES D'ARACHIDE

11.1 Impasse du Système de Retenue à la Source

Après l'effondrement du crédit agricole, l'approvisionnement des producteurs en semences était centré sur une retenue à la source dont le mécanisme est décrit au chapitre VI. Il fallait une collecte de 650.000 tonnes à l'échelle nationale pour couvrir le coût des stocks distribués et dont le niveau était maintenu à peu près constant. Ce seuil critique n'a pu être atteint qu'une seule fois en 1982-83. Pendant toute la durée d'application du système de la retenue, la collecte moyenne s'est établie à 415.000 tonnes et les déficits se sont accumulés. Pour les 120.000 tonnes cédées en 1984 et d'une valeur de 11 milliards, la retenue n'a permis de récupérer que 3.5 milliards, soit à peine 32%. La reconstitution du capital semencier sur la période 1981-84 a nécessité une subvention de 27 milliards. Ces difficultés ont conduit à des réformes plus radicales avec la Nouvelle Politique Agricole. Il s'agit de privilégier la conservation personnelle et la vente au comptant, le crédit étant rationné avec des critères d'éligibilité plus sélectifs.

11.2 Alternative de la Conservation Personnelle

Avec l'avènement de la Nouvelle Politique Agricole en 1985, les objectifs officiels en ce qui concerne le capital semencier national sont passés de 120.000 à 100.000 tonnes. Il a été prévu dans un premier temps que les deux tiers soient conservés par le paysans eux-mêmes. En plus des raisons liées aux impératifs de l'ajustement sectoriel, il existe d'autres arguments qui justifient l'importance accordée par les pouvoirs publics à la constitution de réserves personnelles au niveau des exploitations.

Il y a tout d'abord une volonté de promouvoir l'autonomie des producteurs que l'ancien système plaçait dans le "ce de vicieux de l'endettement". La plus grande partie des dettes concernait les semences c'est-à-dire un intrant que les paysans produisent eux-mêmes, ce qui est apparemment paradoxal.

Il est supposé que les producteurs ont la capacité de garder leurs propres semences d'arachide parce qu'ils ont toujours fait ainsi les cultures vivrières. Mieux, on estime que les semences personnelles ont toujours occupé une bonne place chez tous les "vrais producteurs". Cela suppose que seuls les "autres" peuvent pas dire les "faux producteurs" ou les "marginiaux" éprouveront des difficultés à s'adapter. Ces termes laissent percevoir l'idée d'une sélection qualitative que la nouvelle politique en matière de semences permettrait de réaliser.

La constitution de réserves semencières au niveau des producteurs se heurte à des contraintes structurelles non négligeables. Par comparaison aux autres cultures, l'arachide présente certains caractères spéciaux qui rendent cette pratique plus difficile. Tout d'abord, sa valeur culturale estimée autour de 120 kg de graines non décortiquées pour un hectare est loin d'être comparable à celle du mil, principale culture "concurrente", qui n'est que de 4 kg par hectare. Il en résulte que le volume du capital semencier est relativement important et son stockage peut nécessiter des infrastructures particulières.

Pour lever les contraintes à ce niveau, la construction de magasins villageois a été classée parmi les actions prioritaires de développement agricole. Toutefois, l'utilisation de ces facilités collectives dont bénéficient certains villages n'a pas répondu aux attentes des instigateurs. Les exploitations qui ont accès à ces infrastructures n'y gardent que le tiers de leurs réserves. Ceux qui ne les utilisent pas ou qui le font partiellement évoquent de multiples raisons. Tout producteur qui utilise le magasin villageois s'engage à laisser son stock intact jusqu'au mois de mai où commence le décorticage. Cela peut être contraignant puisque les réserves semencières jouent en même temps un rôle d'encaisses financières de sécurité pour faire face à d'éventuelles urgences.

Il existe aussi chez les paysans une volonté de prouver à l'État qu'ils ne peuvent pas mettre en réserve suffisamment de semences dans le but de justifier la nécessité du crédit. Certains analystes pensent également que l'obligation morale de prêter des semences aux moins fortunés dans le cadre des solidarités communautaires est un facteur dissuasif quant à l'utilisation des magasins collectifs. Toutes ces considérations militent en faveur du stockage en secret c'est-à-dire dans les concessions. En outre, la plupart des producteurs gardent les semences dans leur chambre à coucher faute d'infrastructures spécifiques. Pour réduire l'encombrement, certains procèdent assez tôt au décorticage. Cela a tenté la vulnérabilité des grains selon l'avis des techniciens mais il y a des paysans qui soutiennent le contraire. En raison de certains caractères physiologiques, l'arachide est beaucoup plus difficile à conserver surtout lorsqu'il s'agit de semences.

Une autre contrainte de taille est liée à la faiblesse du pouvoir multiplicateur. Si le coefficient de multiplication observé est de l'ordre de 140 pour le mil (140 kg récoltés pour 1 kg semé), il se situe autour de 8 dans le cas de l'arachide si l'on raisonne en graines pour les semences et en gousses pour la production. Cela signifie que la satisfaction des besoins à partir des réserves personnelles peut absorber une fraction très importante des récoltes. Si l'on se situe dans le cadre général de l'épargne rurale en rapport avec les revenus (propension moyenne à épargner) l'auto-provisionnement exige un effort relatif exceptionnel de la part du paysan.

Sur le plan quantitatif, les réserves personnelles dépendent étroitement du volume instable des récoltes. Il suffit d'une mauvaise campagne agricole pour que le processus soit rompu. A cela s'ajoute le fait que la production n'est pas toujours qualitativement adéquate pour permettre la reconstitution du capital semencier à l'échelle de chaque producteur et de chaque zone.

Par ailleurs, un adage populaire dit que le paysan qui détient des semences ne meurt pas de faim. La même réalité avait poussé le colonisateur à créer la Société Indigènes de Prévoyance. Il se pose donc le problème de préservation des stocks qui constituent un recours, et peut-être même pas le dernier, pour faire face à certaines situations d'urgence. Sous l'ancien système, la distribution tardive des semences visait surtout à réduire les utilisations à d'autres fins. Pour les réserves, la longue durée de stockage (environ 7 mois) tend à accentuer les risques dans ce domaine. Il s'y ajoute qu'avec la prédominance de l'épargne rurale sous forme d'animaux impliquant un faible degré de divisibilité et de liquidité, la tentation est toujours plus forte de vendre quelques kilogrammes de

semences plutôt qu'un animal pour satisfaire de petits besoins au fur et à mesure qu'ils se présentent.

Enfin, pour certains producteurs qui cherchent à fructifier leurs revenus par d'autres activités durant la saison sèche, la détention d'un stock de semences sur plusieurs mois comporte un coût d'opportunité pouvant être prohibitif. La libéralisation des marchés agricoles et la prolifération des groupements d'intérêt économiques ont beaucoup favorisé le développement des activités lucratives de contre-saison.

Compte tenu de toutes ces contraintes, faire de la conservation personnelle une modalité exclusive d'approvisionnement des producteurs réduirait au rang de simples souhaits les objectifs de l'État, ce qui justifie l'organisation d'un marché officiel.

11.3 Fonctionnement du Nouveau Système de Distribution

Le nouveau marché semencier officiel s'organise autour de deux types d'acteurs: la SONACOS et les privés. Ces derniers initialement encadrés par le Projet Autonome Semencier (PAS) se sont regroupés au sein de l'Union Nationale Interprofessionnelle des Semences (UNIS). Leur financement est pour l'essentiel assuré par la Caisse Nationale de Crédit Agricole sur l'aval du PAS qui y dispose d'un fonds de garantie. Toutefois, chaque opérateur doit s'acquitter d'un apport personnel de 15%. La durée d'exigibilité du crédit de campagne est passée de 10 à 8 mois environ et le taux d'intérêt de 14,7 à 16,5%. Cette évolution enregistrée sur une période de trois années entre dans une logique de responsabilisation progressive des opérateurs privés qui devront à terme se passer de l'encadrement. Quelques uns engagent des fonds propres dans leurs opérations mais l'autofinancement reste marginale.

Les privés comme la SONACOS disposent chacun d'un réseau de paysans choisis par eux-mêmes pour la production de semences sous contrat. Les graines sont achetées auprès des contractuels et stockées dans les seccos. A l'approche de l'hivernage, ces seccos sont ouverts pour la vente au comptant ou à crédit. Contrairement aux arachides d'huile, les prix à l'achat comme à la vente dépendent de la qualité différenciée en trois catégories. Cependant, ils sont aussi fixés par l'État dont les services techniques se chargent du contrôle qualitatif et de la certification. Le prix officiel appliqué par la SONACOS doit en principe constituer un plafond pour les privés agréés.

L'objectif des pouvoirs publics est de constituer un complément aux réserves paysannes insuffisantes, d'assurer un taux minimum de renouvellement annuel en vue de préserver la qualité du capital semencier et de permettre la diffusion des nouvelles variétés mises au point par la recherche agricole. Les paysans peuvent acquérir des semences sur le marché structuré selon trois différentes modalités: l'épargne-semence, l'achat direct au comptant et le crédit.

Au moment de la commercialisation des arachides, tout producteur peut déposer une certaine somme d'argent auprès de la SONACOS qui s'engage à lui livrer des semences au mois de mai pour une quantité équivalente. Cette procédure connue sous le nom d'épargne-semence n'est en fait qu'une vente au comptant avec

règlement immédiat et livraison différée. Cela suppose un minimum de confiance qui fait défaut chez la plupart des paysans, ce qui explique en partie la faiblesse des souscriptions. Selon un proverbe bien connu au Sénégal, le simple bon sens recommande de "ne jamais acheter un rat dans son trou". Dans le cas particulier de l'épargne-semence, il se renforce par un autre qui dit de "ne jamais confier son bien au 'roi' car en cas de problème on n'a pas de recours. Il s'y ajoute que dans chaque zone, une variété spécifique est proposée conformément aux recommandations des techniciens. Elle ne correspond pas toujours à la préférence des agriculteurs dont les critères de choix sont assez diversifiés.

En règle générale, les achats au comptant s'imposent lorsque le paysan n'en a pas les moyens. ce qui constitue un dilemme de taille. Son pouvoir d'achat est en corrélation directe avec sa capacité de constituer des réserves, les deux paramètres étant étroitement liés au volume des récoltes. Ainsi, l'alternative à la conservation personnelle qu'on a voulu offrir aux producteurs par le biais de la vente au comptant est plus apparente que réelle.

Avec l'implantation de la Caisse Nationale de Crédit Agricole, il est possible aux paysans d'accéder au crédit à travers les structures coopératives et moyennant un apport personnel malgré les distorsions visant à favoriser l'engrais pour lequel l'autofinancement requis était moins élevé. Les semences ont toujours polarisé l'essentiel des demandes.

L'apport personnel est passé de 35% à 25% en 1995-96 puis à 10% pour la campagne 1997-M. Les principaux critères d'éligibilité sont le remboursement des dettes antérieures pour ceux qui en ont bénéficié et la commercialisation d'une quantité donnée dans le circuit officiel. Le crédit devient donc un instrument de lutte contre l'expansion de marché parallèle.

Une autre particularité des semences est qu'elles n'ont pas le caractère durable des équipements qui s'amortissent sur plusieurs années. Même par rapport à l'engrais, ce dernier a l'avantage d'avoir quelques effets résiduels que le producteur ne néglige pas. Ces considérations sont importantes car dans la logique paysanne, tout facteur de production obtenu à crédit doit "s'auto-rembourser". Cela veut dire que si la récolte est mauvaise il est en général exclu de chercher à payer par d'autres moyens. Ainsi, le créancier court un plus grand risque pour ce qui concerne les semences dont le coût n'est par principe imputable qu'à la récolte obtenue c'est-à-dire au résultat d'une campagne spécifique. Ainsi, le taux de non remboursement a toujours été plus élevé par comparaison aux autres facteurs de production. Pour l'année 1973 caractérisée par de mauvaises récoltes, les semences ont été remboursées à hauteur de 58% contre 74% pour l'engrais et les équipements.

Enfin, il y a lieu de retenir que la semence a aussi la particularité d'être le seul produit que l'État achète et revend aux mêmes personnes pour ainsi dire sans transformation et donc sans y ajouter une valeur supplémentaire apparente. Cela fait que la différence entre le prix que l'État paie à l'achat et celui qu'il réclame à la vente est assez mal vue par les paysans même quand elle reflète des charges réelles de gestion. Selon la SONACOS, le prix de cession des semences est d'environ 1.7% au-dessus de son coût de revient.

11.4 Performances Globales du Marché Semencier

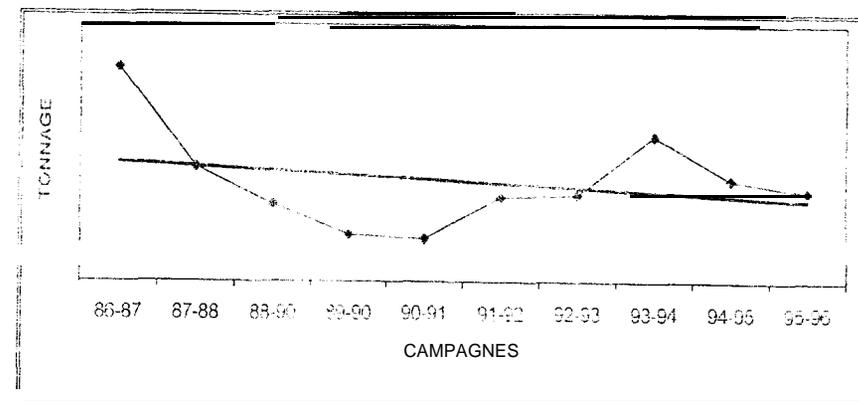
Les quantités de semences cédées aux producteurs présentent l'évolution décrite dans le tableau ci-dessous.

Tableau 11.1 Évolution du tonnage de semences vendu dans le circuit officiel.

Campagnes	SONACOS		Privés		Total
	Cash	Crédit	Cash	Crédit	
1986-87	58.524	0	0	0	58.524
1987-88	31.723	0	0	0	31.723
1988-89	21.572	0	0	0	21.572
1989-90	13.397	0	0	0	13.397
1990-91	12.356	0	0	0	12.353
1991-92	9.816	12.578	1.200	0	23.594
1992-93	3.905	13.770	2.800	700	24.175
1993-94	0	16.825	0	4.321	40.186
1994-95	23.049	0	5.283	0	28.332
1995-96	24.072	0	1.158	0	25.230

Source: Kelly et al; 1996, p 29. Freud et al; 1997, p 146

Figure II. 1: Tendances et fluctuations du marché officiel des semences



Les performances du marché officiel n'ont pas répondu aux attentes des pouvoirs publics qui misaient beaucoup sur les possibilités de vente au comptant. Il était fréquent que des stocks de semences placés au niveau des seccos finissaient par être évacués vers les usines pour la trituration. En 1986-87, les inventus représentaient 46% des stocks mis en place. L'État devait ainsi réajuster ses objectifs de placement qui passent du tiers au quart du capital semencier. Les quantités écoulées en 1986-87 ont été presque divisées par 5 en comparaison

avec celles de 1990-91. La tendance régressive s'est quelque peu atténuée à partir de 1991-92 suite à une série de nouvelles mesures. L'État a assoupli sa position concernant le crédit qui devient le principal mode de cession au niveau de la SONACOS Il s'y ajoute les efforts d'insertion des opérateurs privés dans la filière semencière à partir de la même campagne. En dehors de ceux encadrés par le PAS, la SONACOS attribue à certains OPS des semences à crédit dans l'espoir que les producteurs puissent y accéder d'une manière ou d'une autre.

Le redressement brusque de 1993-94 fait suite à une décision ponctuelle d'oc-troyer le crédit sans apport personnel ni intérêt. A travers cette mesure spéciale, il s'agissait certes de limiter les conséquences des mauvaises récoltes précédentes mais aussi de "payer la dette électorale" selon certains, faisant allusion au vote massif du monde rural en faveur du parti au pouvoir pendant les élections de 1993. Ce crédit exceptionnel s'est dénoué de façon tout aussi exceptionnelle puisqu'il n'est remboursé qu'à hauteur de 35%. En outre, la suppression de la prime de 10 francs sur le prix au producteur exigée par le FMI a été perçue comme une retenue libératoire par la plupart des paysans qui ont bénéficié des prêts et qui n'ont reçu aucune explication claire.

Le faible taux de remboursement en 1993-94 a entraîné une nouvelle réduction drastique du crédit avec des critères plus rigoureux en 1994-95. Toutefois, le recouvrement s'est situé à 73% et les pertes estimées à plus d'un milliard.

11.5 Performances Comparées des Circuits Public et Privé

Dans l'optique des pouvoirs publics, l'intervention des privés devait rendre les semences plus accessibles aux producteurs. De ce point de vue, les critères fondamentaux sont le niveau des prix de vente et les facilités de crédit. Par rapport au premier aspect, l'hypothèse de base est que les privés sont en mesure d'opérer à plus faibles coûts, ce qui doit leur permettre d'offrir des prix plus bas que ceux de la SONACOS Rappelons que pour les achats aux contractuels, il y a des prix uniques officiellement fixés. Pour les semences de référence c'est-à-dire la N2 destinée à la vulgarisation, on a la situation suivante, les prix étant en francs CFA par kg

Tableau 112: Prix de vente des semences "N2" par catégorie de distributeur

	1993		1994		1995	
	Cash	Crédit	Cash	Crédit	Cash	Crédit
SONACOS	115,0	117,0	146,2	148,0	160,0	161,5
Privés	111,0	113,3	139,0	147,5	151,2	157,5
Différence	4,0	3,7	7,2	0,5	8,8	4,0

Source: Enquêtes ISRA-IFPRI

Tableau 11.3: Évolution du tonnage de semence cédé à crédit par les gérants de seccos SONACOS et les opérateurs privés interrogés

	1993	1994	1995
SONACOS	631	1.025	1.757
Privés	339	339	233

Source Enquêtes ISRA-IFPRI

Tableau 11.4: Évolution du nombre de bénéficiaires des crédits octroyés par les gérants de seccos SONACOS et les privés interrogés

	1993	1994	1995
SONACOS	737	3.334	4.816
Privés	970	1.318	1.301

Source: Enquêtes ISRA-IFPRI

Les privés vendent relativement moins cher surtout quand il s'agit de cession au comptant. En revanche, les conditions de crédit sont moins favorables si l'on compare les différences de prix au comptant et à crédit. L'évolution du différentiel des prix au comptant va dans le même sens que celle du volume des crédits de la SONACOS. En d'autres termes, plus ces crédits sont importants, plus les privés font baisser leurs prix relatifs de cession au comptant.

A l'opposé de la SONACOS, c'est la vente au comptant qui prédomine chez les privés puisqu'elle draine plus de 73% des quantités écoulées. Quant au crédit, il a stagné de 1993 à 1994 en quantité pour enregistrer une baisse de 31% par la suite. Dans le même temps le nombre de producteurs qui en ont bénéficié a sensiblement augmenté. Entre 1993 et 1995, la hausse est de 34%. Néanmoins, une évolution décroissante est observée entre 1994 et 1995. La dotation moyenne par bénéficiaire est de 254 kg, soit deux tiers de celle constatée au niveau des seccos SONACOS.

Compte tenu de l'expérience antérieure de l'État avec le Programme Agricole, l'aspect le plus sensible du marché des intrants reste toujours le remboursement des dettes. Sur les trois campagnes allant de 1991-92 à 1993-94, le crédit-semence octroyé par la SONACOS au niveau national est recouvré à hauteur de 80%, 37% et 34,5%. Pour les privés, les taux respectifs sont de 100%, 83% et 44%. Ainsi, sur la base de ces chiffres émanant de la Division des Semences, la situation s'est sensiblement dégradée de part et d'autre.

A l'échelle des seccos d'enquêtes, les impayés déclarés sont beaucoup moins importants avec une moyenne de 3% pour la SONACOS et 23% pour les privés sur les deux campagnes 1993-94 et 1994-95. Les performances à ce niveau peuvent s'expliquer par le fait que les seccos couverts ne sont pas uniquement des points de distribution comme les autres. Ils sont aussi impliqués dans la multiplication semencière avec des programmes pérennes qui donnent une

certaines assurances quant à la reconduction du crédit aux contractuels bons payeurs. Pour les paysans, l'incertitude est plus grande lorsqu'il s'agit d'OS qui sont toujours assimilés à des personnes physiques même lorsqu'ils ont le statut d'institution.

Les taux de remboursement déclarés varient en sens inverse par rapport au nombre de paysans qui ont obtenu des semences à crédit. Cela rejoint le constat fait au chapitre IX sur le critère de sélectivité. Pour minimiser les risques, les gérants de la SONACOS tout comme les privés cherchent à impliquer autant que possible les autorités villageoises dans la sélection des candidats au crédit.

S'agissant des coûts, leur structure se présente dans le tableau qui suit pour les deux catégories d'intervenants:

Tableau 11.5. Coûts d'intervention au niveau des seccos SONACOS et des opérateurs privés.

Rubriques	SONACOS		Privés	
	FCFA/tonne	Part relative	FCFA/tonne	Part relative
Main d'œuvre	3.860	89%	2.872	64%
Transport-déplacement	260	6%	967	22%
Traitement des stocks	140	3%	290	7%
Divers	90	2%	286	7%
Total	4.350	100%	4.415	100%

Source: Enquêtes ISRA-IFPRI

La moyenne rapportée à la collecte est de 4.350 francs par tonne pour la SONACOS contre 4.415 pour les OS les prix d'achat étant exclus. Cette différence n'est pas significative dans l'ensemble bien qu'elle soit très grande pour certaines composantes des charges. C'est surtout le cas des frais de transport et déplacement qui sont presque 4 fois plus élevés chez les privés. Ils constituent 22% de leurs coûts tandis que pour la SONACOS leur part est de 6%. Le plus grand poste de dépense reste la main d'œuvre qui représente 89% des coûts unitaires pour la SONACOS et 64% pour les privés.

11.6 Concurrence entre les Circuits Structuré et Informel

Si l'on se situe dans la logique des techniciens qui ont une certaine définition des semences, on peut dire qu'il n'existe pas un marché semencier informel de l'arachide au Sénégal. Cependant, pour être réaliste, les graines destinées à être semées ne peuvent porter que le nom de semences indépendamment de leur origine ou de leur qualité. Ne pas accepter cela, c'est nier l'existence évidente du marché semencier informel. A la question de savoir pourquoi la plupart des producteurs se rabattent sur ce marché quand il leur faut acheter au comptant,

c'est l'argument du prix qui est le plus souvent avancé. A ce propos, on observe que pour 1995, le prix moyen payé sur le marché informel est de 140 francs pour les "semences" en coque alors que les ordinaires étaient vendues cash à 150 francs par la SONACOS. La majorité des producteurs reconnaissent qu'entre les sélectionnées et les ordinaires il existe une différence qualitative qui peut justifier une différence de prix. Dans l'ensemble, deux producteurs sur 10 ne partagent pas cette conviction et l'argument du rapport qualité / prix ne fait pas recette chez eux. Le différentiel jugé acceptable entre N1, N2 et ordinaires est pratiquement le même que celui appliqué par la SONACOS et qui est de 10 francs.

En terme d'accessibilité physique vue sous l'angle des distances, le plus proche marché hebdomadaire est deux fois plus éloigné que le plus proche secco si l'on se limite au sous-échantillon des producteurs non contractuels. Cela ne favorise pas pour autant le circuit des seccos dans la mesure où les marchés ruraux sont régulièrement fréquentés non pas seulement pour acheter des semences mais pour une multitude d'autres raisons.

Par rapport à la dimension temps, les achats sont effectués de janvier à juillet. Néanmoins, le gros des transactions concerne surtout avril et mai. L'ouverture des seccos en mai est donc un peu tardive même si l'impact de ce retard sur leur compétitivité ne semble pas déterminant.

Le recours au marché libre soulève la question des mélanges et celle de la carte variétale qui sera plus difficile à contrôler. Les nouvelles variétés sont la 73-30 et la 73-33 qui doivent respectivement se substituer à la 55-437 et à la 28-206 dans des zones spécifiées. Les producteurs ont quasi unanimement boudé la 73-30 malgré son potentiel que les techniciens jugent élevé. On observe que plus de 40% des exploitations suivies cultivent entre 2 et 4 variétés différentes. De telles pratiques favorisent selon Morteuil et Khalfauoui (1991) une dégradation génétique des cultivars notamment par migration gamétique ou mécanique.

11.7 Modalités de Reconstitution du Capital Semencier

La reconstitution du capital semencier au niveau des producteurs comporte deux grandes modalités: le recours au marché et les réserves personnelles délaiguées de la production antérieure. Le recours au marché se fait sous forme de crédit ou d'achat au comptant. Au niveau des 243 exploitations suivies, les semences réservées représentent environ 14% de la production sur la période 1986-1991. Les fluctuations du volume des récoltes se répercutent mais pas de manière proportionnelle sur les stocks. Un effort exceptionnel est requis de la part des paysans lorsque la production est mauvaise. Tel a été le cas en 1990-91 avec près du quart de la production mis en réserve pour servir de semence. Le taux le plus faible observé en 1986-87 est de 9,5% et cela peut être en rapport avec l'octroi de crédit par l'Union Nationale des Coopératives.

Ceux qui sont engagés dans la production de semences ou d'arachide de bouche sous contrat sont nettement privilégiés en ce qui concerne l'accès au crédit. En prenant la situation moyenne sur les trois campagnes de 1993 à 1995, on a les résultats consignés dans le tableau 11.6 Les approvisionnements à partir du marché occupent globalement une part plus importante que celle des réserves

paysannes. Cependant, la situation est très variable selon les catégories de producteurs. Les deux tiers des achats au comptant sont réalisés sur le marché informel. Si l'on raisonne en équivalent coque, 71% des semences provenant de ce secteur sont des graines décortiquées. L'importance du recours au marché informel explique la multiplicité des variétés cultivées dans une exploitation ou une zone donnée.

Tableau 11.6: importance relative des différentes sources d'approvisionnement en semence par catégorie de producteur

Sources	Contractuels Semences	Contractuels Bouche	Non contractuels	Total
Crédit	48,6%	71,5%	24,4%	46,5%
Cash	9%	5%	15,6%	10,0%
Réserves	42,5%	23,5%	61,0%	43,5%
Total	100%	100%	100%	100%

Source: Enquêtes ISRA (FFR)

Les exploitants en partenariat avec la NOVASEN sont les mieux lotis. En moyenne, les quantités semées annuellement sont de 675 kg d'arachide en équivalent coque par individu contre 410 pour les contractuels semences et 140 chez les producteurs non contractuels. Pour ces derniers, les réserves personnelles absorbent en moyenne le quart des récoltes d'arachide. La proportion est de 7% pour les contractuels semenciers et 2,7% pour ceux de la NOVASEN.

Au niveau des multipliateurs contractuels de semence, le crédit provenant des contrats représente en moyenne 80% des approvisionnements à partir du marché toujours sur la période 1993-99. Les contractuels achètent 44% à la SONACOS (23%) et la NOVASEN (12%). Leur endettement au niveau du système coopératif est aussi marginal que le crédit informel avec des proportions respectives de 2%. Les achats au comptant se répartissent presque à parts égales de 7 à 8% entre le circuit officiel et le marché informel. Plus de trois quarts des achats réalisés dans ce dernier cas portent sur les graines décortiquées.

Le crédit contractuel a presque la même importance relative chez les producteurs d'arachide de bouche. La seule différence est que l'essentiel provient d'une seule structure, la NOVASEN. La dette coopérative avoisine 9% et l'essentiel des achats au comptant qui font 6% ont été réalisés sur le marché informel.

Le problème d'accès aux semences se pose en particulier pour les producteurs non impliqués dans les contrats et qui constituent la grande majorité. Si l'on exclut les réserves personnelles, les approvisionnements à partir du marché sont sous forme de crédit dans une proportion de 60%. Sur les 40% que représentent leurs achats au comptant, 35% viennent du marché informel. Cela montre que le circuit structuré qui n'a fourni donc que 5% occupe une place tout à fait marginale chez le paysan ordinaire quand il s'agit de payer cash. On constate par ailleurs que

presque les deux tiers du volume se composent de graines décortiquées si l'on convertit tout en équivalent coque.

11.8 Conclusion

Les semences d'arachide polarisent particulièrement l'attention des producteurs tout comme des huiliers. La présence de l'État est encore réelle dans ce secteur stratégique. Il y a d'une part la volonté de promouvoir les opérateurs privés qui bénéficient même d'un appui institutionnel spécial et d'autre part un souci de préserver la survie de la filière arachidière pendant la phase transitoire. Depuis l'avènement de la NPA, chaque campagne agricole semble spécifique à certains égards en ce qui concerne la politique semencière. Il y a tout de même une tendance qui se dégage de façon plus ou moins claire, à savoir l'assouplissement du principe de retrait des pouvoirs publics. C'est ainsi que la SONACOS s'implique progressivement dans la production et la distribution à crédit pour les opérateurs privés. Cette nouvelle mouvance est perçue comme étant contradictoire avec l'objectif qui consiste à faciliter leur insertion dans la filière.

L'implication des privés reste encore hésitante à cause de quelques difficultés au niveau de l'écoulement. En règle générale, l'achat au comptant est une dernière option chez les paysans et lorsqu'elle s'impose, la plupart s'approvisionnent sur le marché informel. Le critère du prix est plus décisif que celui de la qualité des produits.

Les privés arrivent à proposer des prix au comptant moins élevés que ceux de la SONACOS comme l'avaient prévu les initiateurs de la réforme. Toutefois, cela ne découle pas pour autant d'une différence au niveau des coûts de revient. Tout se passe comme si l'amélioration des facilités de crédit au niveau de la SONACOS impose aux privés une réduction progressive de leurs marges en vue de pouvoir écouler leurs stocks. Le crédit n'est envisagé que de façon exceptionnelle car la solvabilité du paysan est toujours aléatoire. Par ailleurs, l'arachide est une marchandise qui trouve toujours preneur sur le marché. On est tenté d'en déduire que l'écoulement des semences ne peut pas être une contrainte. S'il y a problème à ce niveau, c'est parce que dans le marché informel qui offre un débouché alternatif, la spécification "semences" n'existe pas. Le recours à ce circuit implique un déclassement de la semence au rang d'arachide ordinaire alors que son coût de revient est plus élevé.

Même si la vente au comptant occupe une bonne place chez les privés on peut se demander quelle est la part des achats réalisés par les paysans pour les besoins de production. L'efficacité des interventions par rapport aux objectifs concernant le capital semencier ne peut être appréciée sans savoir quelle proportion du volume écoulé sert effectivement de semences.

Par comparaison au commerce informel de l'arachide, le secteur formel des semences implique une rotation beaucoup plus lente du capital investi. Les opérateurs qui s'y intéressent devraient donc bénéficier de conditions plus favorables d'accès au crédit. Ne serait-ce que pour compenser le coût d'opportunité non négligeable lié à la longue durée d'immobilisation des fonds.

Le fait que le circuit structuré ne vende que des semences en coque peut avoir une certaine incidence sur sa compétitivité mais cela reste une hypothèse à vérifier. En effet, on peut bien se demander si la composition des achats constatée chez les producteurs traduit une préférence effective pour les graines décortiquées ou si elle est simplement dictée par la structure de l'offre sur le marché informel au moment des transactions. Celles-ci se font généralement assez tard et on constate que plus on s'éloigne de la période des récoltes, plus l'arachide en coque devient rare. La question mérite d'être posée dans la mesure où certains experts recommandent à la SONACOS de mettre sur le marché des semences "prêtes à l'usage" pour mieux répondre à la demande.

12.1 Vue d'Ensemble sur le Système de Distribution

Après la suspension du Programme Agricole en 1980, il a fallu attendre la campagne 1982-83 pour que la formule de retenue à la source en vigueur pour les semences s'applique à l'engrais. Pour chaque kilogramme d'arachide vendu dans le circuit coopératif officiel seul autorisé à l'époque, 5 francs étaient défalqués. Chaque vendeur avait ainsi droit à une certaine quantité d'engrais au titre de la campagne suivante. Dans le cas des semences, la retenue correspondait à un remboursement de dettes alors que pour l'engrais, c'était plutôt un achat forcé et payé d'avance. Le volume distribué ne dépendait que du montant global des retenues collectées et non de la demande. Dans bien des cas, les dotations individuelles étaient si dérisoires que les bénéficiaires ne les utilisaient pas. A titre d'illustration, un chef d'exploitation nous disait que sa dotation d'engrais était nouée dans un morceau de pagne et accrochée à une poutrelle de sa case, ce qui illustre bien le saupoudrage résultant de ce système.

Suite à l'abolition de la retenue en 1985, la vente au comptant est préconisée de même que l'insertion des privés dans le secteur. La principale stratégie consistait à rendre l'engrais disponible dans les villages-centres au moment où les paysans ont de l'argent, c'est-à-dire pendant la campagne de commercialisation des produits agricoles.

12.2 L'Échec de la Tentative d'insertion des OPS

La réinsertion des OPS dans la collecte des arachides était aussi une forme d'incitation au commerce des intrants. Une opération-test a été initiée dans ce sens en 1987. Ils pouvaient obtenir l'engrais à crédit auprès de la SENCHIM et leurs marges sur l'arachide servaient de caution par l'intermédiaire de la SONACOS. Au niveau des régions de Kaolack et Fatick environ la moitié des OPS avaient participé. Il s'agit surtout de ceux qui n'ont pas une expérience d'ancien traitant. Au total, plus de 80% des quantités ont été cédées à crédit non pas par option mais par contrainte. En effet, contrairement à leurs attentes, la vente au comptant n'a pas été possible et il fallait se débarrasser des stocks. Les OPS qui ont une plus grande expérience du monde rural et qui se sont abstenus semblaient avoir prévu une telle situation.

Les taux de recouvrement des crédits octroyés aux paysans s'échelonnent entre 15 et 93% avec une moyenne de 69% alors que la campagne agricole était jugée bonne. Ainsi, tous les participants se sont retirés après ce premier test. Quant à ceux qui ont préféré s'abstenir, la principale raison évoquée est la cherté du produit par rapport à sa place sur l'échelle des priorités du paysan. Cela limite les possibilités de vente au comptant et pour la cession à crédit, ils estiment que le prix n'est acceptable que pour les emprunteurs qui n'ont pas l'intention de rembourser.

Le caractère saisonnier très marqué du commerce de l'engrais en zone d'agriculture pluviale est également une cause non négligeable de réticence. Tout stock non écoulé jusqu'à un certain stade de l'hivernage doit en principe attendre la campagne suivante avec les conséquences que cela implique. Il s'y ajoute que

d'une manière générale, les OPS qui ne sont pas des commerçants de profession ne s'intéressent pas à la distribution des intrants.

12.3 La Relève Manquée du Mouvement Coopératif

Suite au retrait massif des OPS après l'opération-test de 1987, l'Union Nationale des Coopératives Agricoles du Sénégal (UNCAS) a pris la relève en 1988 dans le cadre de la responsabilisation. L'hypothèse selon laquelle l'engrais peut être vendu au comptant lorsqu'il est disponible au bon moment et au lieu propice devait être testée à grande échelle. Les quantités mises en place dans chaque coopérative étaient déterminées en fonction de son importance comme point de collecte et de l'existence d'un marché hebdomadaire comme pôle d'attraction. Au bout du compte, les ventes au comptant représentent environ 10% des stocks mis en place et plus du quart des coopératives n'ont pu écouler la moindre quantité. La stratégie adoptée par certaines d'entre elles et consistant à répartir les stocks sur plusieurs points de vente dans la Communauté Rurale n'a pas fait de différence. L'accessibilité physique semble donc moins déterminante que les autres contraintes.

La mévente est surtout imputée à la cherté du produit, au faible pouvoir d'achat des paysans, à la priorité qu'ils accordent aux semences d'arachide mais aussi à l'espoir d'une distribution à crédit. Le raisonnement tenu par les villageois est que les stocks ne pourraient être gardés sur place jusqu'à la prochaine campagne dans des conditions aussi précaires et il serait impensable de les ré-embarquer. Au dernier moment, l'UNCAS a été obligée de les céder à crédit pour s'en débarrasser et depuis lors elle ne s'est plus impliquée dans la distribution de l'engrais.

12.4 La Distribution par les Sociétés de Développement.

La Société de Développement qui couvre le Bassin Arachidier est la SODEVA. Toutefois, son intervention dans le commerce de l'engrais était en rapport avec les programmes de développement des cultures vivrières. L'organisme ayant reçu une nouvelle mission au début des années 80 encadrait des groupements pour la production de niébé, de maïs et de mil. La distribution de l'engrais par la SODEVA se limitait aux producteurs encadrés avec deux modalités: la vente au comptant au prix carreau-usine qui est multiplié par 1,3 lorsqu'il s'agit de crédit.

La Vente au prix carreau-usine n'a pu être supportée qu'en raison de la faiblesse des quantités que la SODEVA a pu écouler au comptant. Pour la Délégation Régionale de Kaolack qui est de loin la plus importante, le volume cumulé des ventes au comptant sur trois campagnes consécutives de 1986-87 à 1988-89 n'a été que d'une tonne toutes formules confondues. Cela représente environ 0,03% des stocks écoulés sur la même période. Cette situation fait penser que la vente au comptant nécessite d'importantes subventions, tout au moins lorsque l'alternative du crédit existe. Or, l'octroi de crédit par les Sociétés de Développement qui représentent l'État pose le problème de la concurrence avec les privés qu'il s'agit d'encourager. Ainsi, le principe de leur retrait dans toutes les zones où les privés se manifestent a été retenu.

Selon certaines opinions, les producteurs considèrent le crédit comme un lien qui oblige la SODEVA à les encadrer. Elle assurait le transport de l'engrais jusqu'au niveau des utilisateurs. La tentative de leur faire prendre en charge le transport secondaire à partir des villages-centres pour un coût de 3 francs/kg s'est heurtée à une résistance farouche et la SODEVA a fini par céder. Son souci de réaliser des programmes chiffrés met les paysans contractuels en position de force.

L'absence de contrôle sur la commercialisation des récoltes n'a pas facilité le recouvrement des dettes et les taux d'impayés n'ont cessé de progresser. Son niveau en 1988-89 était de 30%. Les bénéficiaires du crédit ne fournissant pas de garantie réelle, le seul recours est de mettre l'accent sur la sensibilisation et sur des valeurs morales. Le fait de travailler avec des groupes solidairement responsables limite les possibilités d'appliquer une sanction qui ne peut être que collective. En effet, s'il faut exclure tout groupement qui a des arriérés, de bons payeurs seraient injustement pénalisés. Il s'y ajoute qu'avec l'éviction collective, le maintien des programmes suppose de nouveaux contractuels moins expérimentés et donc moins performants sans compter que les critères techniques limitent le nombre des éligibles surtout pour la culture du maïs. Depuis la fin des années 80, la SODEVA s'est retirée de la distribution de l'engrais et la plupart des groupements encadrés qui n'ont plus de motivation se sont distraits.

12.5 Les Nouveaux Distributeurs Commerciaux

Nous utilisons le terme de distributeurs commerciaux pour exclure les intervenants qui fournissent l'engrais aux producteurs uniquement dans le cadre des contrats. Comme le montre le nombre assez faible des intervenants identifiés (13), le commerce de l'engrais n'est pas une activité répandue dans la zone. Globalement, l'engrais compte pour moins de 30% de leur chiffre d'affaires. La spécialisation n'est d'ailleurs pas envisageable compte tenu du caractère très saisonnier de la demande. Les autres produits commercialisés sont principalement les semences maraîchères et les pesticides.

Dix distributeurs sur les 13 interrogés affirment que l'engrais est moins rentable que les autres produits qu'ils vendent. Ceux qui sont agréés s'approvisionnent auprès de la SENCHIM qui exige une caution et un apport personnel de 60% pour débiter. L'autofinancement est par la suite ramené à 20% si la première opération est satisfaisante. Ceux qui ne sont pas agréés peuvent aussi acheter à la SENCHIM à condition de payer au comptant. Toutefois, il y a un poids minimum requis pour bénéficier des prix du gros.

Le poids moyen annuel par distributeur est de 89 tonnes dont 27% d'engrais arachide, 48% d'engrais mil, 19% d'engrais maïs et 6% d'engrais maraîcher. La place très importante de l'arachide dans le système de production est loin d'être reflétée par celle de l'engrais qui lui est destiné. Cela pourrait se justifier par le fait qu'en matière de fertilisation, les céréales sont jugées plus exigeantes que l'arachide. Il s'y ajoute que tout l'engrais distribué par le biais du crédit contractuel ne concerne que cette dernière culture si l'on exclut les rares producteurs cotonniers trouvés dans la zone. Entre 1994 et 1995, les quantités mises en place ont enregistré une baisse de 42%. La chute est de 73% pour l'engrais

conçu pour l'arachide. Les explications données font surtout état du changement de formules intervenu en 1995. Le but est d'amortir l'impact de la dévaluation sur les prix en proposant un produit abordable mais aussi de qualité logiquement inférieure. Le micro-détail est oratiué quand il s'agit de l'engrais pour les cultures maraichères et notamment pour les pastèques. Dans les autres cas, les transactions se font en sacs de 50 kg.

Les 13 intervenants gèrent un réseau de distribution composé de 25 points et le plus tentaculaire en a 5. Si l'on fait la somme du nombre de points avec lequel chacun a débuté, on obtient le chiffre de 18, ce qui veut dire qu'il y a une certaine progression en terme de couverture spatiale. Environ 55% des quantités d'engrais mises en place ont été vendus au comptant. L'essentiel des achats par les paysans se fait après le début de la saison des pluies et plus particulièrement au cours du premier mois d'hivernage. Les ventes réalisées pendant la traite c'est-à-dire la campagne officielle de commercialisation des arachides font moins de 10% du volume écoulé. L'idée selon laquelle la relance de l'engrais exige que le produit soit en place au moment de la traite n'est donc pas soutenue par l'observation.

Le crédit occupe une place secondaire de plus en plus marginale. Le nombre total de paysans qui en ont bénéficié au niveau des distributeurs interrogés est passé de 1.212 en 1993 à 140 en 1995. Pour cette dernière année, 10% des stocks n'ont pu être écoulés malgré la très forte réduction des quantités mises en place.

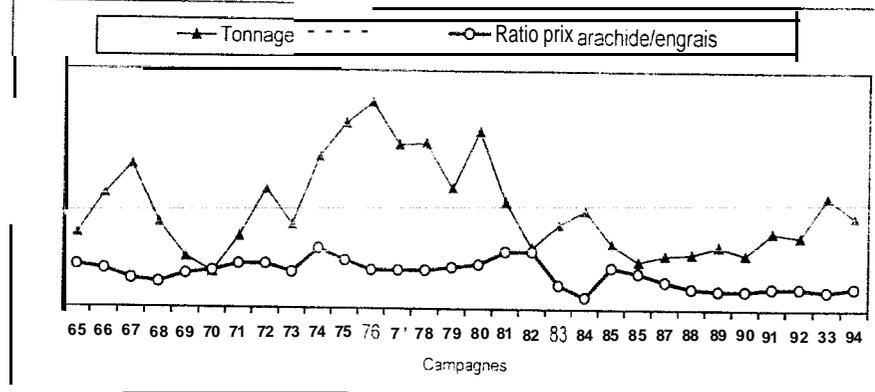
Les meilleurs comme les pires résultats ont été enregistrés sur la période des 5 dernières années. Cela traduit l'ampleur des fluctuations de la demande effective qui s'oppose à une certaine stabilité des besoins à court et moyen terme. L'instabilité résulte de plusieurs facteurs dont le volume du crédit contractuel au niveau des distributeurs non commerciaux (SONACOS, OS, NOVASEN), le pouvoir d'achat des producteurs lié aux récoltes précédentes, la période de mise en place des stocks et le changement de formules consécutif à la dévaluation. Les problèmes et contraintes se rapportent aussi bien aux conditions d'approvisionnement qu'à l'écoulement. Pour ceux qui traitent avec la SENCHIM, les commandes sont souvent livrées avec beaucoup de retard et au-delà d'une certaine étape de l'hivernage, il n'est plus possible de vendre l'engrais. L'inexistence de dépôts au niveau des régions fait que les distributeurs vont à Dakar pour s'approvisionner.

Les moyens financiers viennent en seconde position dans la hiérarchie des contraintes, suivis des difficultés de recouvrement des crédits octroyées aux paysans. La cession à crédit se fait en général au dernier moment pour éviter de garder les invendus jusqu'à la saison prochaine. Cela signifie que le caractère saisonnier du commerce de l'engrais est parmi les facteurs contraignants. Si les affaires ne marchent pas comme il faut, une des raisons principales est aussi le niveau des prix que les distributeurs jugent trop élevé par rapport au pouvoir d'achat des producteurs ruraux.

12.2 Acquisition et Utilisation par les Producteurs.

Au plan national, l'utilisation de l'engrais et les modalités d'acquisition par les producteurs ont varié au fil du temps comme en témoignent les chiffres du tableau 12.1. La consommation a été très fluctuante même pendant la période du Programme Agricole. Le record de 86.670 tonnes atteint en 1976 fait plus de deux fois la moyenne observée depuis le début des années 80. La tendance générale indique une baisse au rythme annuel de 1,7% environ. Elle est encore nettement plus marquée pour l'arachide et les céréales traditionnelles avec une décroissance moyenne de 5,7%. Leur part qui était pratiquement de 100% jusqu'à la fin des années 60 est tombée au tiers des quantités d'engrais utilisées en 1994 au niveau national. Dans le même temps, le pouvoir d'achat de l'arachide par rapport à l'engrais s'est détérioré d'environ 3% par an.

Figure 12.1: Mouvements des quantités d'engrais utilisées à l'échelle nationale



Sous le régime du Programme Agricole, l'utilisation de l'engrais a connu de grandes fluctuations qui sont en contraste avec une stabilité du prix relativement à celui de l'arachide. Le rapport d'échange a même enregistré une tendance légèrement favorable jusqu'en 1983 avant de se détériorer d'une manière sensible. Entre 1986 et 1991, la situation au niveau des 240 exploitations agricoles suivies se résume dans le tableau ci-dessous:

Tableau 12.1. Utilisations d'engrais minéral de 1986 à 1991 dans 240 exploitations suivies

Campagnes	Tonnage épandu	Exploitations concernées
1986-87	28	36%
1987-88	28	26%
1988-89	37	30%
1989-90	27	28%
1990-91	29	34%
1991-92	38	41%

Source Enquête ISBA Kaolack

régulières. Le suivi rapproché empêche de vendre l'engrais ou d'en dévier une partie vers d'autres spéculations.

Au niveau des producteurs non contractuels, ceux qui utilisent l'engrais au moins deux ans sur trois représentent une minorité de 17 à 16%. Tandis que le tonnage global a progressivement augmenté chez les contractuels, on note chez les non contractuels une baisse de presque 38% entre 1993 et 1994. La pratique de fertilisation tend donc à se concentrer sur une catégorie de privilégiés. Les facteurs qui expliquent la marginalité de l'engrais sont multiples mais les plus déterminants ont trait au changement des modalités de cession. Il s'agit en particulier de la restriction du crédit et du niveau des prix. A l'époque du Programme Agricole, 1 kg d'arachide pouvait acheter entre 1,5 et 2,5 kg d'engrais. Le ratio est tombé à 0,8 en 1989, année qui marque la levée totale des dernières subventions.

Pour un niveau donné du prix de l'arachide au producteur, la limite moyenne à partir de laquelle l'achat d'engrais au comptant n'est plus envisagé correspond à un rapport prix arachide / engrais de 1,4; niveau qui n'est pas atteint depuis 1983. Le prix moyen affiché par les distributeurs commerciaux en 1995 donne un ratio de 0,85 qui dépasse de loin la valeur critique. Le seuil de renonciation s'accroît de 27% si l'acquisition se fait à crédit.

12.7 Caractéristiques Jouant sur l'Utilisation de l'Engrais

Nous nous limitons aux producteurs non-contractuels majoritaires qui sont classés en trois groupes sur une période de référence couvrant les trois hivernages 1993-95. Il s'agit des utilisateurs réguliers (trois ans sur trois), des utilisateurs irréguliers (un ou deux ans sur trois au plus) et des non-utilisateurs (rien sur les trois hivers). Pour cerner leurs caractéristiques distinctives, une analyse discriminante a été effectuée sur un échantillon de 158 cas répartis à raison de 6, 20% et 74% respectivement entre les trois situations.

Les variables retenues sont

- la taille mesurée par la superficie arachidière moyenne sur les trois ans consécutifs pour voir si les grands exploitants et les petits se comportent différemment;

- le nombre de sources de revenus non agricoles (allant de 0 à 3) pour voir l'impact éventuel du degré de dépendance sur l'agriculture;

- le nombre de têtes du troupeau bovin pour voir comment l'accès au parcage comme source spéciale de fumure organique joue sur la fertilisation minérale;

- le niveau d'instruction scolaire (nombre d'années d'études scolaires) supposé influencer sur l'ouverture aux pratiques culturales modernes;

- l'intensité pluviométrique représentée par 1 pour les départements plus secs de Gossas et Fatick, 2 pour Kaffrine et Kaolack au centre moyennement

arrosés, 3 pour Niore et Foundiougne au sud plus humide. En fait, il a toujours été admis que le risque lié à l'activité agricole et qui dépend étroitement du régime des pluies joue sur l'utilisation de l'engrais.

Tableau 12.3: Fonctions discriminantes canoniques des groupes d'utilisateurs non contractuels d'engrais

Fonction	Valeur eigen	% expliqué	Seuil critique
1	0.1611	86,5	0,00
2	0,025	13,5	0,43

Seule la fonction 1 est statistiquement significative et elle donne les résultats ci-dessous

Tableau 12.4: Résultats de l'analyse discriminante de groupes d'utilisateurs non contractuels d'engrais

Variables discriminantes	Coefficients standardisés	Score eigen en %
Taille en hectares	0.925	43.0
Instruction en années	0.533	24.8
Sources revenus non agri.	-0.511	23.7
Intensité pluviométrique	0.119	5.5
Têtes de bovins	-0,066	3,0

Tableau 12.5: Moyennes des variables discriminantes par groupes d'utilisateurs non contractuels d'engrais

Variables	Réguliers	Irréguliers	Non-utilisateurs
Taille en ha	3.5	2.0	1.4
Instruction	3.3	2.7	1.7
Revenus non agri	0.89	0.83	0.95
Têtes de bovins	5.8	1.0	3,0

Tableau 12.6: Résultats Logit distinguant utilisateurs et non utilisateurs d'engrais.

Variables	Coefficients estimés	Seuil critique
Taille en hectare	+0,357	0,00
Instruction	+0,11	0,03
Revenus non agricoles	-0.64	a.05
Têtes de bovins	-0,043	0,25
Zone	+0,27	0,52
Constante	-1,81	0,06

L'étendue des superficies constitue la principale variable distinctive séparant les trois groupes. L'importance que revêt le niveau d'instruction permet d'espérer que les nouvelles et futures générations d'agriculteurs seront plus sensibles au problème de la fertilisation. Contrairement à ce qu'on pourrait penser, la multiplicité des sources de revenus non agricoles est un facteur défavorable à l'acquisition régulière de l'engrais. Cela n'est pourtant pas si paradoxal car ceux qui ont plusieurs sources de revenus c'est-à-dire plusieurs activités lucratives ont aussi plus d'alternatives en matière d'investissements.

La zone agro-écologique ne contribue pas de façon significative à la différenciation. Néanmoins, le signe positif du coefficient de régression logistique montre que la régularité d'utilisation de l'engrais tend à suivre le gradient pluviométrique. De même, la possession d'un troupeau bovin n'a pas un effet significatif mais les résultats font apparaître une tendance à la substitution du fumier à l'engrais minéral alors que les deux doivent se compléter selon les spécialistes.

En somme, l'utilisation régulière de l'engrais caractérise surtout les plus grands exploitants d'un certain niveau d'instruction et qui dépendent étroitement de l'agriculture. La tendance générale semble favorable à l'avènement des grandes unités : à la hausse du niveau d'instruction, mais aussi au recentrage des activités sur l'agriculture comme on peut le percevoir à travers l'évolution de la hiérarchie des priorités du monde rural en matière de crédit (figure 10.1).

12.8 La Fonction de Demande chez les Producteurs d'Arachide

Il serait hasardeux d'estimer une fonction de demande à partir des quantités utilisées sans discernement. La réalité est mieux cernée si l'on se situe au niveau des utilisateurs qui acquièrent l'engrais autrement que par le biais des contrats. Dans ce dernier cas, le produit est livré à crédit et constitue un paquet avec les semences et les fongicides, les trois éléments étant liés dans des proportions fixes. Nous allons donc restreindre l'analyse aux acquisitions hors contrats par les producteurs sur la période 1962-1968 pour laquelle nous disposons des quantités épanchées sur l'arachide d'huile. La période d'application du système de retenue à la source est exclue puisque les livraisons étaient déterminées comme nous l'avons souligné par des paramètres totalement hors du champ décisionnel des producteurs.

La demande effective vue sous cet angle est supposée être une fonction de plusieurs variables. Nous retenons plus particulièrement le prix de cession de l'engrais, le pouvoir d'achat des producteurs et leurs besoins théoriques. Le pouvoir d'achat pour une campagne t est en relation étroite avec les revenus arachidières qui dépendent à leur tour de deux variables, le prix au producteur et le niveau des récoltes en $t-1$. Quant aux besoins théoriques, ils sont déterminés par l'étendue des superficies en arachide.

Le modèle générique peut donc être formulé comme suit:

$$D_t = f(\text{PRIX_ENG}_t, \text{PRIX_ARA}_{t-1}, \text{PROD_ARA}_{t-1}, \text{SUP_ARA}_{t-1})$$

f est une fonction algébrique donnée,

D_t est la quantité demandée en année t ;

PRIX_ENG_t est le prix de cession de l'engrais en année t ;

PRIX_ARA_{t-1} est le prix de l'arachide au producteur en année $t-1$;

PROD_ARA_{t-1} est la production arachidière de l'année $t-1$;

SUP_ARA_{t-1} est la superficie arachidière en année t .

Les différentes spécifications testées ont abouti au choix du modèle économétrique en logarithme soit:

$$\text{LD}_t = C + a\text{PRIX_ENG}_t + b\text{PRIX_ARA}_{t-1} + c\text{PROD_ARA}_{t-1} + d\text{SUP_ARA}_{t-1} + e_t$$

L correspond au logarithme naturel; C est une constante; a , b , c et d sont des paramètres à estimer ou coefficients de régression associés aux variables respectives; e_t représente les erreurs d'estimation supposées non corrélées entre périodes et de variance constante. Ces deux restrictions (entre autres) correspondant aux hypothèses de non autocorrélation et d'homoscédasticité. Leur violation est préjudiciable à la fiabilité des résultats d'estimation par la méthode ordinaire des moindres carrés ou OLS.

Tableau 12.7 Résultats OLS d'estimation de la demande d'engrais pour l'arachide

Variable dépendante = Log (quantité d'engrais arachide achetée hors contrats)

Variables explicatives	Coefficients	Statistique T	Probabilité limite P
C (constante)	-45,21	-3,55	0,002
LPRIX_ENG _t (prix engrais)	-1,33	-2,71	0,015
LPRIX_ARA _{t-1} (prix arachide)	+0,879	+1,57	0,134
LPROD_ARA _{t-1} (production arachide)	+2,05	+2,13	0,048
LSUP_ARA _{t-1} (superficie arachide)	+2,90	+2,73	0,015

$$R^2 = 0,839$$

$$R^2 \text{ ajusté} = 0,839$$

$$F(4; 17) = 28,7$$

$$P = 0,000 \text{ (probabilité limite du modèle global)}$$

$$d = 1,046 \text{ (statistique de Durbin-Watson)}$$

Pour le test d'autocorrélation de Durbin-Watson, les valeurs supérieures et inférieures tabulées à 5% sont $d_U = 1,797$ et $d_L = 0,958$. Avec $d_U < d < d_L$, nous sommes dans la région non conclusive. De même le test de Swed-

Eisenhart basé sur l'alternance de signe des résidus donne une valeur qui coïncide exactement avec la limite inférieure de la zone de non rejet de l'hypothèse d'une distribution aléatoire. Le diagramme de dispersion des résidus ne révèle aucune forme qu'on peut associer à l'autocorrélation.

Quant à l'hypothèse d'homoscédasticité, elle a été testée par la méthode de Breusch-Pagan basée sur la statistique lagrangien $\xi = TR^2$; T étant le nombre d'observations et R^2 le coefficient de détermination multiple de la régression du carré des résidus sur les variables indépendantes. Avec $T=22$ et $R^2=0.093$, nous avons $\xi=2,046$. Elle a approximativement une distribution $\chi^2(k-2)$ à k degrés de liberté, k étant le nombre de variables explicatives dans la régression donnant R^2 . Au seuil de 5%, la valeur tabulée, soit 9,48 est largement supérieure à ξ et par conséquent, l'hypothèse d'homoscédasticité n'est pas rejetée. L'adéquation de la méthode ordinaire des moindres carrés et la fiabilité des résultats ne sont donc pas objectivement mises en doute.

Le pouvoir explicatif du modèle s'avère élevé puisqu'il atteint 87%. Aucun des coefficients estimés n'affiche un signe illogique en regard de la théorie économique et des évidences empiriques. A l'exception du prix de l'arachide, toutes les variables ont des effets individuels hautement significatifs. Nous n'avons donc pas les symptômes usuels d'une forte multicollinéarité. Les coefficients mesurent ici les élasticités c'est-à-dire les changements relatifs de la quantité demandée résultant d'une variation de 1% "ceteris paribus" de la variable explicative correspondante. La demande s'avère assez élastique par rapport à ses principaux déterminants qui ont tous des coefficients nettement supérieurs à l'unité.

Toutes choses égales par ailleurs, une hausse de 1% du prix de cession entraîne une baisse de 1,33% des quantités, soit un tiers plus que proportionnelle. De même, une hausse de 1% des superficies arachidières et donc du capital semencier implique 3% d'accroissement de la demande. Cette relation directe assez forte s'exerce sans doute par le biais du niveau des besoins théoriques mais aussi par le fait que plus le capital semencier est faible, moins la priorité accordée à l'engrais est élevée comme nous l'avons souligné auparavant.

Le signe positif associé aux superficies traduit une relation de complémentarité entre semence et engrais. Le contraire signifierait une substitution dans le sens voulu par les pouvoirs publics à travers la NPA et qui n'a pas eu lieu. La stratégie des pouvoirs publics était fondée sur la hausse du prix de l'arachide et les résultats montrent qu'il est beaucoup moins déterminant que celui de l'engrais. Le fait que la demande soit plus sensible à la production qu'au prix de l'arachide n'est pas surprenant. En effet, le prix au producteur étant relativement stable, le volume des récoltes constitue le principal facteur de variation du pouvoir d'achat d'une année à l'autre.

12.9 Les Efforts pour Relancer la Demande Effective

La relance de la demande effective constitue une préoccupation prioritaire des autorités. Suite à la remise en cause des subventions estimées à 50% en moyenne entre 1975 et 1985 l'équation du prix s'est posée avec acuité. Une

nouvelle formule moins coûteuse a été mise sur le marché en 1986-87 pour résoudre le problème. Toutefois, sa qualité n'a pas convaincu les paysans qui l'ont boudée en dépit d'une campagne publicitaire ayant mobilisé de grands moyens audiovisuels sans compter les brochures éditées en diverses langues nationales.

Le programme de relance s'était fixé l'objectif intermédiaire de 52.000 tonnes à la fin de la décennie 80. Il n'a pu être atteint qu'en 1993 grâce à un crédit spécial sans intérêt. Si l'on sait que les besoins estimés pour l'an 2000 se chiffrent à 220.000 tonnes, on mesure bien l'ampleur du défi à relever. Un groupe de réflexion a été mis en place à ce sujet et une de ses conclusions est que le crédit et la subvention sont indispensables pour remédier à la marginalité de l'engrais dans l'agriculture pluviale.

A partir de 1989, la SENCHIM s'est engagée dans des activités promotionnelles. La stratégie consiste à prouver sur le terrain la différence que l'engrais peut faire afin de mieux inciter les producteurs à l'acquiescer. Des paquets technologiques pour l'intensification céréalière sont proposés à crédit. Cependant, le coût élevé des facteurs la non maîtrise de la commercialisation des récoltes et les difficultés de recouvrement des dettes qui en résultent sont autant de problèmes qui ont pris le pas sur d'autres.

Le Comité National Interprofessionnel de l'Arachide mesure bien l'ampleur de la crise et tente d'apporter sa contribution. Pour la campagne 1995-96, il s'était fixé l'objectif d'injecter dans le monde rural 10.000 tonnes d'engrais destinées principalement aux multiplicateurs contractuels de semences. Cela ne représente que 7% de ce qu'il fallait pour fertiliser les superficies arachidières de 1994 si l'on raisonne sur la base des doses recommandées.

Pour éviter que la dévaluation du Franc CFA ne soit un véritable coup de grâce sur la demande intérieure, la hausse des prix a pu être amortie par un changement de formules intervenu en 1995. Cependant, l'expérience similaire mais ponctuelle de 1986-87 s'était soldée par des résultats désastreux et beaucoup de producteurs se plaignent de la qualité actuelle de l'engrais.

12.10 Conclusion

L'engrais constitue le domaine où le retrait de l'Etat laisse encore le plus grand vide. L'implication des distributeurs privés reste marginale pour des raisons liées à la demande effective assez faible et à son caractère saisonnier très marqué. Les bouleversements consécutifs à la dévaluation du franc CFA ont eu des conséquences négatives surtout avec la modification des anciennes formules en vue de juguler la hausse des prix. A présent, seul le circuit de la NOVASEN fonctionne sans problèmes majeurs. Il est restreint aux producteurs qui cultivent l'arachide de bouche sous contrat. L'encadrement rapproché et le contrôle presque total de la commercialisation grâce à des prix plus élevés que ceux des autres catégories d'arachide constituent le principal gage de recouvrement des dettes et donc de viabilité du système.

Même si le besoin existe réellement au niveau des producteurs, ils donnent **une haute priorité aux semences. Contrairement à ces dernières que les paysans produisent eux-mêmes, l'auto-provisionnement n'est pas une option avec l'engrais minéral.**

En l'absence de crédit, seul l'achat au comptant ou la renonciation s'offre comme alternative. Dans la pratique, une forte majorité des producteurs opte pour la seconde "solution" qui pose un problème que les autorités ont voulu résoudre en misant sur l'accessibilité géographique et l'incitation par le prix de l'arachide au producteur mais sans beaucoup de succès.

Les résultats d'estimation de la demande effective montrent que le desserrement de la contrainte semencière et la baisse du prix de cession constituent le meilleur moyen de promouvoir l'acquisition de l'engrais par les producteurs d'arachide.

XIII. LA QUESTION DU MATÉRIEL AGRICOLE

13.1 Situation Générale

Depuis la suspension du Programme Agricole en 1980, la distribution du matériel pour la culture **attelée** reste toujours en veilleuse. Les dernières unités placées ont déjà dépassé l'âge moyen de réforme préconisé par les spécialistes du machinisme agricole et qui se situe à 15 ans. Avec l'implantation de la CNCAS en 1984, le recours au crédit est théoriquement possible. Cependant, l'opportunité ainsi offerte n'est pas mise à profit par les paysans confrontés à la vétusté du parc sans compter les nouveaux besoins qui s'ajoutent à ceux de renouvellement.

Dans les études du secteur agricole réalisées en 1986, le Ministère du Développement Rural soulignait que le seul maintien du capital machine introduit en milieu rural requiert un minimum de services qui ne sont plus fournis par les structures officielles traditionnellement chargées d'approvisionner les agriculteurs en facteurs de production. Tandis que des voix s'élèvent pour le rétablissement du Programme Agricole qui permettait aux paysans d'acquérir du matériel neuf à crédit, d'autres expriment leur optimisme quant aux potentialités de l'artisanat local pour combler le vide. C'est ainsi que le VII^{ème} Plan de Développement Économique et Social couvrant la période 1985-90 avait retenu dans ses priorités la relance d'un ancien programme d'encadrement des forgerons par la SODEVA. La question reste de savoir s'il faut en faire une solution d'attente ou une option stratégique.

73.2 L'Intervention des Artisans

La rupture dans la mise en place du matériel neuf a favorisé l'intervention des artisans qui assurent la maintenance et fabriquent des pièces détachées. On les rencontre dans tous les marchés aussi bien urbains que ruraux. Ceux qui ont implanté leur forge en dehors des agglomérations classées comme villes représentent presque 70% de l'échantillon. Dans la moitié des cas, il s'agit de villages ayant un marché hebdomadaire. L'ancienneté dans le secteur d'activité varie de 2 à 30 ans avec une moyenne de 13. Même si les motivations d'ordre économique viennent en première ligne, le facteur sociologique joue un important rôle dans le choix d'une telle activité. En effet, le métier de forgeron est traditionnellement réservé à une caste spécifique. L'art se transmet de père à fils, ce qui assure une certaine continuité de l'entreprise familiale.

À la question de savoir comment ils ont obtenu les moyens pour s'installer à leur compte, les principales réponses sont l'autofinancement par des revenus d'origine agricole et l'héritage. Le fait que la plupart d'entre eux soient aussi agriculteurs a des implications positives aussi bien en terme de connaissance des besoins que d'accès à leurs services. Plus de trois quarts des 90 forgerons interrogés travaillent principalement dans le domaine du matériel agricole. Les "menuisiers métalliques" qu'on assimile aussi à des forgerons ont une gamme d'activité plus diversifiée et ont les rencontrer surtout en milieu urbain.

Au plan professionnel, un artisan sur 4 déclare avoir bénéficié de formation autre que l'apprentissage traditionnel. Il s'agit notamment de qualifications acquises avec la SODEVA ou dans le cadre de projets encadrés par le Bureau International du Travail. Le fait d'avoir bénéficié d'une formation et l'appartenance à des

organisations d'artisans sont étroitement liés. Bon nombre de forgerons sont obligés de confier à d'autres collègues certains travaux spécifiques nécessitant un outillage qu'ils ne possèdent pas. Pour le matériel de soudure en particulier, seuls 22 % disposent d'un équipement fonctionnel au point. Certains forgerons ont été encadrés par la SODEVA qui les a aidés à s'équiper et ensuite déménagé pour s'implanter en ville ou dans des villages plus peuplés afin de mieux rentabiliser leurs investissements. Dans d'autres cas, les postes de soudure sont installés en permanence sur des charrettes pour faire le tour des marchés hebdomadaires. Au total, 32 forgerons sur les 90 opèrent de façon itinérante sur un rayon de 24 km autour de leur lieu de résidence. Cette mobilité améliore l'accessibilité du service et pour les paysans, la distance moyenne à parcourir pour trouver un soudeur est de 8 km contre 6 lorsque la réparation ne demande pas de soudure.

Le travail de recyclage porte sur tous les types de matériel mais plus particulièrement sur les semoirs. Il consiste à récupérer de vieilles machines pour les retaper et les injecter à nouveau dans le circuit. Le plus souvent ce sont les paysans qui viennent proposer la marchandise mais certains artisans font le tour des villages pour s'approvisionner. Au total, 17% du matériel ainsi récupéré sert de ferraille et tout le reste est remis en état.

En plus des activités de fabrication et de réparation, on a un troisième volet qui consiste à modifier le matériel d'origine industrielle pour mieux l'adapter aux besoins des producteurs. C'est ainsi qu'une nouvelle version de la houe occidentale a été mise au point. Au temps du Programme Agricole, les paysans faisaient modifier les charrettes neuves avant même de les utiliser.

13.3 Les Distributeurs d'Équipements

Les distributeurs qui interviennent à titre purement commercial c'est-à-dire non impliqués dans la fabrication ni dans la maintenance sont minoritaires. La quasi totalité d'entre eux s'approvisionnent par achat au comptant. Plus de trois quarts des distributeurs font aussi des prestations de services pour les réparations. Ceux qui fabriquent eux-mêmes les équipements qu'ils vendent constituent 67%. Le degré de spécialisation reste faible mais relativement élevé par comparaison à ce qu'on observe dans le secteur de l'engrais. En effet, 37% des distributeurs interrogés ne vendent que le matériel agricole.

13.4 Caractéristiques de l'Offre sur le Marché informel

La composition des stocks au moment des enquêtes se présente comme suit, les prix indiqués étant unitaires:

Tableau 13.1: Types, origines et prix du matériel sur le marché

Types	Origine artisanale		Industrielle occasion		Industrielle neuve
	Nombre	Prix	Nombre	Prix	Nombre
Pièces détachées	3.201	---	1 052	---	100
Houes sine	111	18.300	42	1 7.650	0
Houes occidentales	85	13 300	26	10 350	0
Semoirs	11	33.530	64	22.150	0
Araras	21	31 500	12	14.215	0
décortiqueuses	48	15 120	0	---	0
Carcasses demoulinage	15	138 300	5	1 5 000	0
Charrettes	19	99.000.550	41	0 00 000	0
Total	3511		1 202		100

Source: Enquêtes ISRA-IFPRI, 1995

En terme de nombre d'unités, les stocks sont composés de matériel artisanal dans une proportion de 73%. A l'exception de quelques pièces détachées, on note l'absence totale d'équipements neufs d'origine industrielle qui sont du reste fabriqués dans le pays. La principale raison avancée est la cherté par rapport à ce que propose l'artisanat. Néanmoins, 35% des individus interrogés ne l'excluent pas à l'avenir pourvu qu'ils puissent établir des relations avec l'usine et bénéficier de conditions acceptables pour s'approvisionner.

La fabrication artisanale est plus développée dans le domaine des pièces de rechange et des houes. Elle s'inspire des modèles industriels sauf pour les décortiqueuses d'arachide entièrement conçues par les forgerons. Les pièces qu'ils fabriquent sont surtout les disques de semis, les socs semeurs, les étriers et les lames sarcluses. Leur hétérogénéité est telle que le calcul d'un prix unitaire à partir de la valeur marchande totale n'a pas de sens.

La fabrication des semoirs pose problème à cause de leur mécanique plus complexe. Même pour les unités qualifiées d'artisanales, certaines parties sont d'origine industrielle et proviennent de vieilles machines. La rareté des araras découle de leur substitution progressive par les houes-sine dans le soulèvement de l'arachide pour lequel ils sont conçus. Les pièces détachées d'origine industrielle trouvées chez les distributeurs sont surtout les lames-firdous dont les araras ou les houes-sine sont équipés pour le soulèvement de l'arachide. Cette opération demande un matériel plus résistant et il n'est pas facile de trouver le type de métal qu'il faut pour les fabriquer artisanalement. Les occasions d'origine industrielle sont le plus souvent du matériel réformé que les forgeions achètent et remettant en état.

13.5 Modalités d'Écoulement du Matériel Artisanal

Les artisans artisans ne possèdent pas de stocks et n'interviennent pas dans la distribution du matériel fabriqué. Quant aux distributeurs proprement dits, chacun a entre 1 et 3 points de vente permanents. La moitié d'entre eux sont sédentaires et les autres se déplacent au rythme des marchés hebdomadaires. Leur rayon d'action est de 44 km à partir du lieu de résidence.

Pour toutes les catégories de matériel, la demande est plus forte au moment des préparatifs de l'hivernage même si on enregistre des ventes en toutes saisons. La vente au comptant reste largement prédominante mais on note que 65% des opérateurs font des crédits aux paysans pour une valeur d'environ 20.000 francs par bénéficiaire. Sur les crédits de 1993, le taux de remboursement est de 75%. Contrairement à ce qu'on observe chez les distributeurs, privés d'engrais et de semences, le volume du crédit et le nombre de bénéficiaires n'ont pas été en déclin. Le fait que les équipements soient des biens durables pourrait réduire le risque encouru par les créanciers,

Les houes-sine son? de loin considérées comme étant le type de matériel qui marche le mieux en raison de leur polyvalence. Elles ont pratiquement remplacé les araras dans la récolte de l'arachide. Selon les témoignages la demande pour les semoirs est réduite par une certaine tendance chez les paysans à louer. Cette stratégie est rendue possible par le fait que ces machines ne servent que pendant quelques jours pour toute la saison. En outre, les nouvelles variétés à cycle plus court coexistent le plus souvent avec les anciennes. Il en résulte que le calendrier des semis devient plus étalé et cela réduit le goulot d'étranglement qui pourrait résulter de la diminution du parc de semoirs.

La suspension du Programme Agricole a sans aucun doute favorisé l'émergence du secteur artisanal en ce qui concerne les équipements. On peut donc se poser la question de savoir si de nouvelles facilités de crédit ne pénaliseraient pas les opérateurs actuels. Les 58% d'entre eux répondant par la négative, leur argument étant que les prix du matériel neuf sont prohibitifs. Les difficultés rencontrées se résument aux moyens à la fois financiers et techniques y compris l'approvisionnement en métal.

13.6 Niveau d'Équipement des Exploitations Agricoles

Pour les principaux types d'équipements, l'évolution du parc au niveau des exploitations suivies se présente ainsi:

Tableau 13.2: Évolution du parc de matériel au niveau de 240 exploitations suivies

Types de matériel	Nombre total en 1992	Variation par rapport à 1985	Exploitations non dotées (%)	
			1985	1992
Semoirs	391	-9,7%	4 %	7 %
Houes	404	-10,8%	3 %	6 %
Araras	40	-40,3%	78 %	87 %
Charrues	7	---	--	97 %
Charrettes	204	-5,0%	25%	36%

Source: Enquêtes ISRA-Kaolack

Les exploitations qui ne disposent d'aucun équipement pour la culture attelée représentent 5% de l'échantillon en 1992 contre 3% en 1985. La baisse des disponibilités est nettement plus marquée dans le cas des araras pour les raisons évoquées plus haut. La place marginale des charrues ne fait que refléter la quasi absence du labour dans les pratiques culturales. La situation actuelle du niveau d'équipement varie en fonction de divers paramètres. Les exploitations agricoles peuvent encore être classées selon leur implication ou non dans la production contractuelle. Cela se justifie d'autant plus que les capacités productives sont citées parmi les conditions d'éligibilité aux contrats aussi bien avec la SONACOS pour les semences qu'avec la NOVASEN pour l'arachide de bouche.

Tableau 13.3: Dotations moyennes en matériel par catégorie de producteur en 1995

Type de matériel	Contractuels semences	Contractuels bouche	Non contractuels	Ensemble
Semoirs	2,31	1,94	1,45	1,32
Houes	2,38	1,98	1,56	1,92
Araras	0,29	0,40	0,12	0,22
Charrues	0,12	0,03	0,07	0,07
Décortiqueuses	0,08	0,03	0,05	0,06
Nbre d'obs.	108	52	159	319

Source: Enquêtes ISRA-IFPRI, 1995

Tableau 13.4: Proportions des producteurs non équipés par catégorie et par type de matériel en 1995.

Type de matériel	Contractuels semences	Contractuels bouche	Non contractuels	Ensemble
Semoirs	4,6%	1,9%	14,5%	9,1%
Houes	3,7%	1,9%	11,3%	7,2%
Araras	79,6%	67,3%	91,1%	83,4%
Charrues	93,5%	96,2%	94,3%	94,4%
Décortiqueuses	91,7%	96,2%	95,0%	94,0%
Nbre d'obs.	108	52	159	319

Source: Enquêtes ISRA-IFPRI, 1995

La situation d'ensemble en 1995 comparée à celle décrite dans le tableau 13.2 montre une dégradation progressive au fil du temps. Pour les équipements de base, les producteurs contractuels sont mieux dotés que les non contractuels. La raréfaction des araras déjà perçue au niveau des distributeurs se confirme de même que la marginalité des charrues. L'analyse du niveau d'équipement doit être relativisée en fonction d'autres variables. Les plus pertinentes sont les superficies mais aussi les animaux de traction puisqu'il s'agit de matériel pour la culture attelée. Les superficies retenues sont celles appartenant à l'exploitation et pour les animaux, ce sont les chevaux, les ânes et les bovins de trait.

Tableau 13.5: Niveau d'équipement par hectare et par catégorie de producteur

	Contractuels semences	Contractuels bouche	Non contractuels	Ensemble
Hectares/semoir	3,2	5,3	7,7	6,6
Hectares/houe	6,0	5,2	7,2	6,3
Nombre d'obs.	108	52	159	319

Source: Enquêtes ISRA-IFPRI, 1995

Les normes préconisées pour la zone sont de 3 à 4 hectares par semoir et par houe (Havard, 1987). Ainsi, toutes les catégories de producteurs peuvent dans l'ensemble être considérées comme sous équipées même si la situation est plus critique chez les non contractuels. Ceux qui cultivent l'arachide de bouche sont encore relativement mieux lotis.

Tableau 13.6: Ratios animaux de trait / équipements par catégorie de producteur

	Contractuels semences	Contractuels bouche	Non contractuels	Ensemble
Animaux/semoir	1,7	1,7	2,0	1,8
Animaux/houe	1,7	1,7	1,8	1,8
Nombre d'obs.	108	52	159	319

Source: Enquêtes SRA-IFPRI 1995

La force de traction ne semble pas être une contrainte même pour les plus défavorisés. Cela s'explique par le fait que contrairement aux machines, les animaux ont la caractéristique de se multiplier. Ils constituent à la fois une forme d'investissement et d'épargne. Cependant, les chiffres globaux cachent une certaine dynamique évolutive ainsi que des différences d'une exploitation à l'autre. Au niveau des 240 unités suivies la force de traction existante en 1992 se composait de 406 équins, 150 bovins et 82 asins.

Par rapport à 1985 les taux de variation enregistrés sont respectivement de -6,5 % et +6,5%. Au total une exploitation sur vingt ne dispose d'aucune force de traction. Les équins sont beaucoup plus répandus mais leur nombre est en baisse au profit des asins plus abordables, plus faciles à entretenir mais aussi nettement moins performants. La substitution peut donc être perçue comme une forme d'érosion qualitative du capital des exploitations agricoles.

Tableau 13.7: Dotations moyennes en matériel par exploitation selon le département

Type	Gossas	Kaffrine	Kadiakr	Nioro	Taouda	Fatick	Foundia	Ensemble
Semoirs	1,00	2,09	1,41	2,58	1,77	1,66	2,07	1,82
Houes	1,60	2,20	1,44	2,62	1,50	1,66	2,17	1,91
Araras	0,20	0,37	0,11	0,00	0,25	0,44	0,31	0,22
Charrues	0,00	0,04	0,05	0,00	0,00	0,00	0,20	0,07
Décortiqu.	0,00	0,02	0,04	0,04	0,00	0,00	0,14	0,05
Nbr. d'obs.	5	83	125	24	4	9	69	319

Source: Enquêtes ISRA-IFPRI 1995

Il existe une certaine interaction entre zones ou départements et catégories de producteurs. Par exemple, la production contractuelle est presque inexistante dans le département de Gossas où les conditions naturelles sont moins favorables. Dans l'ensemble, il est nettement moins équipé que les autres. Les départements de Nioro, Kaffrine et Foundiougne qui sont d'importantes zones arachidières se distinguent pour le matériel de base c'est-à-dire les semoirs et houes. La présence plus forte des charrues dans celui de Foundiougne est liée au fait que la culture du maïs plus exigeante en travail du sol y est plus développée.

Tableau 13.8: Proportions des exploitaires non équipés en 1995 selon le type de matériel et le département.

Type	Gossas	Kaffrine	Kaolack	Nioro	Tamba	Fatick	Found	Ensemble
Semoirs	0,0%	8,4%	16,0%	0,0%	0,0%	0,0%	2,9%	9,1%
Houes	0,0%	6,0%	13,6%	0,0%	0,0%	0,0%	1,4%	7,2%
Araras	80,0%	71,1%	91,2%	100%	75,0%	55,6%	82,6%	83,4%
Charrues	100%	97,8%	94,4%	100%	100%	100%	87,0%	94,4%
Décortiqueuses	100%	97,6%	59,2%	95,8%	100%	100%	85,5%	94,0%
Nbr d'obs	5	83	125	24	3	9	69	319

Sources: Enquêtes ISRA-IFPRI 1995

Tableau 13.9: Niveau d'équipement par hectare selon le département en 1995

Type	Gossas	Kaffrine	Kaolack	Nioro	Tamba	Fatick	Found	Ensemble
Ha/semence	9,2	7,6	8,5	4,2	6,1	10,7	5,3	6,6
Ha/houe	5,7	7,0	6,5	4,1	9,5	10,7	5,5	6,3
Nbre d'obs	5	83	125	24	4	9	69	319

Source: Enquêtes ISRA-IFPRI, 1995

Tableau 13.10: Ratios animaux de trait / équipements selon le département en 1995

Type	Gossas	Kaffrine	Kaolack	Nioro	Tamba	Fatick	Found	Ensemble
Animaux/semence	1,8	1,9	1,8	1,5	2,1	1,9	1,9	1,8
Animaux/houe	1,1	1,3	1,3	1,4	0,9	1,5	1,8	1,3
Nbre d'obs	5	83	125	24	4	9	69	319

Source: Enquêtes ISRA-IFPRI, 1995

Le sous-équipement en matériel de base est plus sévère dans la zone de Kaolack si on le regarde sous l'angle du pourcentage des producteurs complètement démunis. En revanche, c'est dans cette zone où les décortiqueuses d'arachide sont plus répandues. Pour les houes et semoirs, le département de Nioro est tout juste à la limite des normes alors que la situation est plus critique dans celui de Fatick.

Le caractère non contraignant de la force de traction ne fait que se confirmer. La question légitime qu'on peut se poser est celle de savoir pourquoi les paysans ne pourraient pas ajuster le ratio en vendant des animaux pour investir dans l'équipement complémentaire.

13.7 Conclusion

Même si l'on admet que la suspension prolongée du crédit à l'équipement favorise l'émergence de l'artisanat, son intervention dans le domaine du matériel agricole est bien plus ancienne. Pour ce qui concerne la fabrication, l'élément décisif semble avoir été l'existence de modèles imitables d'origine industrielle. L'emprise des forgerons s'exerce en particulier sur le marché des pièces de rechange. Avec des prix nettement plus accessibles, l'artisanat constitue une base d'élargissement de la mécanisation agricole dans la mesure où il permet de toucher des cibles aux moyens plus limités. Cependant, la contrepartie est une moins bonne qualité par comparaison aux équipements de fabrication industrielle. Au plan technique, les difficultés sont plus contraignantes avec les semoirs même si quelques artisans se disent capables de les réaliser entièrement.

La distribution du matériel artisanal est dans une large mesure assurée par les fabricants eux-mêmes. Cela reflète moins un état embryonnaire du marché que le caractère sociologiquement fermé des métiers du métal. Malgré le nombre assez limité d'intermédiaires purement commerciaux, l'accessibilité géographique des produits et services est assez bonne notamment avec la forte mobilité des intervenants et le fait que la majorité des forgerons sont du milieu rural.

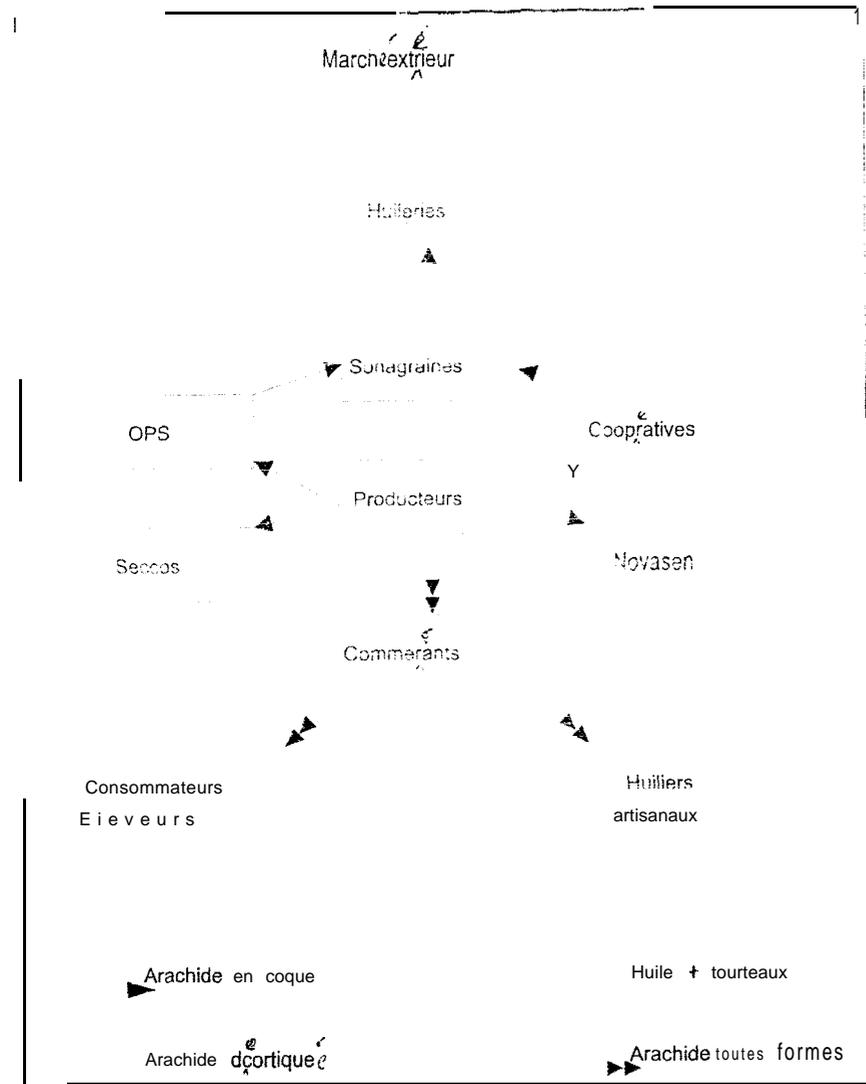
Malgré le dynamisme de l'artisanat, on observe une décapitalisation progressive de l'agriculture. Le sous-équipement s'accroît en terme quantitatif sans compter la dégradation qualitative du parc. Cependant, on peut bien se demander si le secteur artisanal n'est pas devenu un obstacle à la mise en place d'un nouveau Programme Agricole basé sur les équipements de fabrication industrielle. La grande différence de prix risque d'infléchir le choix des paysans en faveur du plus abordable comme dans le cas des semences.

XIV. LA REFORME DU SYSTEME DE COLLECTE DES ARACHIDES

14.1 Organisation Générale

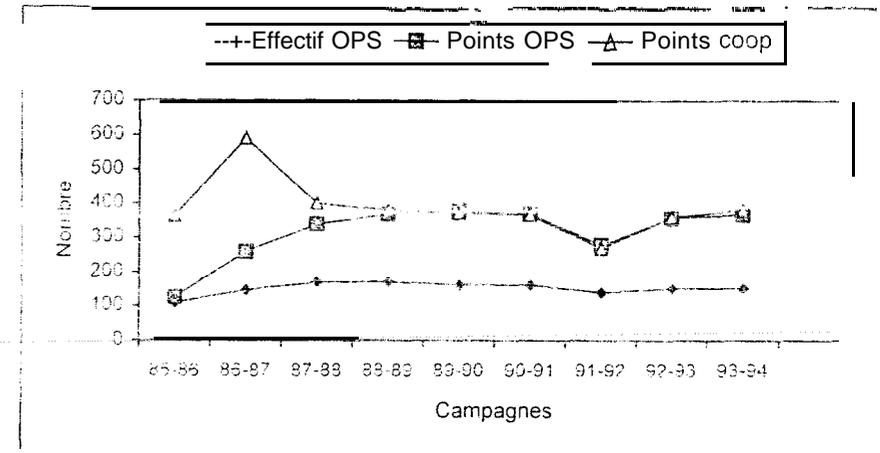
Les différents circuits commerciaux de l'arachide sont décrits dans la figure 14-1. L'organisation de la collecte officielle est dévolue à la SONAGRAINES, une filiale de la SONACOS. Elle est chargée des achats auprès des producteurs et de la livraison aux quatre établissements industriels dont deux se trouvent dans le Bassin Arachidier.

Figure 14.1: Les circuits commerciaux de l'arachide



Les collecteurs agréés bénéficient d'une commission fixe par tonne sont les coopératives et les OPS. Cette commission instaurée avec l'arrivée des OPS en 1985 était de 2.000 francs et depuis 1987 elle est réduite de moitié. En plus des mandataires agréés, les gros producteurs peuvent également faire des livraisons directes aux usines et cette nouvelle option est clairement affichée depuis 1995-96. La SONAGRAINES procède aussi à des achats par camions itinérants et cela se fait en général dans les zones frontalières pour réduire la fuite des récoltes et dans celles dont le réseau des points de collecte est plus clairsemé.

Figure 14.2 Évolution des effectifs d'OPS et du nombre de points de collecte à l'échelle nationale par catégorie de mandataire.



Le prix officiel que les intervenants sont tenus de respecter est unique pour chaque campagne et en tous lieux. Il ne tient pas compte non plus de la qualité du produit. La campagne de commercialisation est généralement ouverte en décembre et dure environ quatre à cinq mois. Le financement est assuré par la SONACOS qui débloque la trésorerie par tranches successives à justifier au fur et à mesure.

14.2 Les Coopératives Officielles

Avant la réforme de 1983, chaque coopérative était automatiquement un point de collecte, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui malgré la forte réduction de leur nombre. Après chaque campagne, la coopérative peut être reconduite ou non en fonction de ses résultats. Une coopérative sur deux intervient au niveau de son village siège qui est en principe le chef lieu de la communauté rurale. Les implantations extérieures sont constatées sur un rayon maximum de 20 km. Dans un tiers des cas, le plus proche concurrent OPS est situé entre 0 et 4 km. Une règle énoncée en 1985 consistait à maintenir une distance d'au moins 5 km entre 2 points de collecte. Son non respect peut s'interpréter comme un signe de renforcement de la concurrence. En moyenne, l'éloignement du plus proche concurrent OPS est de 7 km contre 10 quand il s'agit d'une autre coopérative. Dans les deux cas, on constate des maxima de 20 km, ce qui laisse des créneaux aux collecteurs itinérants, qu'il s'agisse de la SONACOS ou des commerçants du secteur informel.

Le volume des achats est variable d'une année à l'autre mais aussi d'une coopérative à l'autre. Si l'on considère les quantités collectées en un seul point, les records varient de 260 tonnes à 3.000 tonnes. Pour les plus bas niveaux déclarés, les chiffres s'échelonnent entre 100 et 1.019 tonnes. Toutes les coopératives ont en leur plus faible tonnage après la réadmission des OPS dans la commercialisation. Il s'en déduit que la concurrence les a effectivement pénalisées. Néanmoins, les mauvaises performances sont le plus souvent attribuées à la faiblesse des récoltes due aux facteurs naturels, au manque de semences et à la non utilisation de l'engrais par les producteurs.

La collecte itinérante par la SONACOS et par les commerçants du marché parallèle a eu selon les dirigeants beaucoup plus d'impact que l'arrivée des OPS. La raison est que ces derniers s'installent à des points fixes et opèrent de façon sédentaire. Selon les responsables des coopératives, c'est la SONACOS qui recrute les peseurs sur lesquels ils n'ont aucun contrôle. Cela est perçu comme un désavantage par rapport aux OPS qui choisissent leurs propres agents. Les absences et autres pratiques qui détournent les producteurs vers les concurrents sont citées comme étant des causes de faible collecte. Quant aux bonnes performances, elles sont attribuées soit à des récoltes plus abondantes ou à des financements plus réguliers. Les premiers financements s'épuisent au bout de 5 jours en moyenne et le problème des ruptures de fonds reste préoccupant.

Les coopératives ne disposant d'aucun moyen de transport, l'évacuation des arachides collectées vers les huileries est prise en charge par la SONACOS. Elle utilise son parc de camions et fait aussi appel à des transporteurs privés. Selon certains témoignages, la célérité de l'évacuation des stocks a une incidence non négligeable sur les résultats. L'argument avancé est que les risques de déficit dû aux effets solaires et aux déprédateurs (rats, oiseaux) augmentent avec la durée de stockage qui se fait à ciel ouvert.

Les évacuations sont effectuées sur des distances qui dépassent généralement 100 km. Un camion chargé fait environ 5 jours pour revenir avec des extrêmes atteignant 25 jours. Ces retards constituent de loin la plus grosse contrainte relative dans le domaine du transport. Ils s'expliquent par les longues files d'attente aux usines et cela pénalise les transporteurs payés à la tonne/km. Le problème est toutefois accentué par le fait que ces derniers évitent souvent les retours à vide, ce qui les pousse à chercher des chargements dans le sens inverse.

14.3 Les Organismes Privés Stockeurs (OPS)

Pendant les premières années de leur retour, chaque OPS voulant s'implanter dans une communauté rurale devait prouver qu'il y réside ou y possède de solides attaches. Cette clause signifiait que l'OPS non résident devait être avalisé par les autorités locales. Celles-ci sont en général fortement impliquées dans les coopératives et le fait de demander leur avis sur un concurrent semble quelque peu aberrant. La condition relative à la résidence ou aux liens avec les populations locales n'a toutefois jamais été strictement appliquée. Son relâchement total se comptabilise comme une avancée dans le processus de libéralisation.

Actuellement, la première condition d'éligibilité est la garantie matérielle. Une caution de 3500.000 francs par point de collecte est exigée aux candidats. Les titres fonciers pouvant servir de garantie doivent être domiciliés dans une capitale régionale. Cette clause qui répond à des préoccupations fort compréhensibles est de nature à favoriser les citadins par rapport aux ruraux. Le second critère mentionné par les OPS est d'avoir une bonne moralité et la confiance de la SONACOS avec tout ce cela peut impliquer comme bases d'appréciation.

La moitié des OPS identifiés résident dans la ville Kaolack ou dans les capitales départementales, ce qui veut dire qu'ils ne sont pas du milieu rural. Les 40% exercent le commerce comme activité principale; l'agriculture et le transport comptant respectivement pour 25% et 20%. Au total, 4 OPS sur 10 sont impliqués dans le transport et la moitié d'entre eux le font à titre d'activité secondaire. Ils affirment unanimement être plus intéressés par le transport que par la collecte. Un OPS sur deux est un ex-traitant qui a exercé sous l'ancien système pendant 16 ans en moyenne.

Le nombre de points de collecte par individu varie de 1 à 15, la moyenne étant de 4. Pour la campagne 1994-95, les plus grands OPS qui représentent 20% de l'effectif ont contrôlé 60% des points, ce qui traduit une assez forte concentration comme dans le cas du transport. La collecte individuelle moyenne par année est de 1.600 tonnes contre 770 tonnes pour les coopératives.

Seuls 40% des OPS interviennent au niveau de leur lieu d'origine. La moitié d'entre eux ont plus de points de collecte à plus de 100 km de chez eux et les cas extrêmes atteignent 300 km. On peut penser qu'une telle situation est de nature à limiter leurs rapports économiques avec les populations locales, notamment dans le domaine du crédit pour les intrants.

Selon les informations recueillies, le délai de confirmation des points OPS par la SONACOS est dans l'ordre de trois semaines avant l'ouverture de la campagne de commercialisation contre deux pour les coopératives, ce qui laisse assez peu de temps pour les préparatifs.

Comme dans le cas des coopératives, les facteurs de performance en terme de quantités collectées sont d'abord le niveau des récoltes et ensuite la régularité des financements reçus de la SONACOS. Les plus mauvais résultats obtenus sont attribués à la concurrence de la collecte itinérante par la SONACOS et les commerçants du secteur informel.

Le mode de financement des OPS est comparable à celui des coopératives. Cependant, à la différence de ces dernières, ils fournissent une caution dont la valeur est théoriquement prise en compte pour déterminer le montant de la première tranche. Les premiers approvisionnements s'épuisent en moyenne au bout de 4 à 7 jours. La principale condition de refinancement est la justification des fonds reçus. Pour cela, les documents de collecte sont régulièrement inspectés par des agents de la SONACOS. Celle-ci exige par ailleurs que le rythme d'évacuation des stocks soit satisfaisant.

Une autre différence par rapport aux coopératives est qu'on note chez certains OPS l'utilisation de fonds propres ou provenant d'autres sources. Il s'agit de préfinancements qui représentent au total 1,2% de la valeur des arachides

Contrairement aux coopératives, les OPS sont responsabilisés en ce qui concerne le transport. La livraison des arachides aux huileries fait partie de leurs obligations envers la SONACOS qui supporte le coût y compris la sacherie et les manutentions. Les tarifs à la tonne/km varient en fonction de l'état des routes. Ceux qui n'ont pas leurs propres camions doivent s'arranger avec des transporteurs. Ils peuvent aussi demander l'intervention de la SONACOS mais celle-ci donne la priorité aux coopératives. En revanche, elle accorde des facilités de crédit aux OPS transporteurs pour la remise en état de leurs camions avant l'ouverture de la campagne. La forte concentration du parc entre les mains d'un petit nombre d'OPS ne limite pas pour autant l'accès des autres au service de transport. En effet, les OPS dotés de camions étant plus intéressés par cette activité ils cherchent à élargir leur marché en privilégiant les prestations au profit des autres pour ne se concentrer qu'au dernier moment sur l'évacuation de leur propre collecte

14.4 Performances Comparées des Coopératives et des OPS

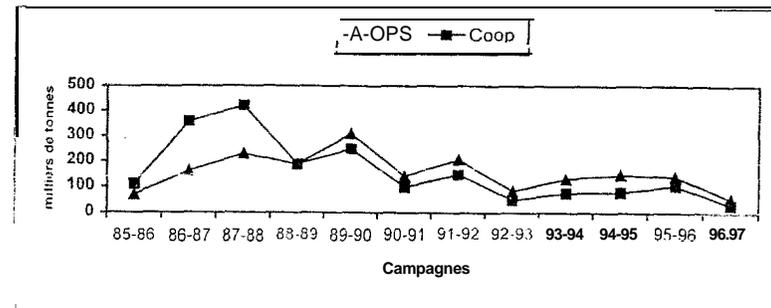
Bien que la coopérative soit théoriquement une organisation paysanne, elle est dans une large mesure assimilable à une institution étatique. La comparaison avec les OPS revient à apprécier les performances du secteur public par rapport à celles du secteur privé. A ce propos, différents critères peuvent être utilisés dont la part de marché, les coûts d'intervention et les pertes de collecte. Si l'on prend comme base les quantités d'arachide d'huile canalisées par les coopératives et les OPS, l'évolution à l'échelle nationale est retracée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 14.1. Évolution de la part des OPS et des coopératives dans les livraisons d'arachide aux huileries

Campagnes	Livraisons en tonnes	Part OPS	Part coop
1985-86	177.953	38,9%	61,1%
1986-87	547.970	30	69,1%
1987-88	648.434	35,3%	64,7%
1988-89	373.035	50,0%	50,0%
1989-90	556.044	55,5%	44,5%
1990-91	238.417	59,0%	41,0%
1991-92	353.955	53,5%	41,7%
1992-93	132.902	62,6%	37,4%
1993-94	205.775	63,3%	36,7%
1994-95	224.015	65,0%	35,0%
1995-96	241.128	57,2%	42,8%
1996-97	84.579	63,2%	36,8%

Source: Fédération Nationale des OPS, SONACOS, calculs

Figure 14.3: Évolution de la collecte des OPS et des coopératives.



Les OPS ont collecté autant que les coopératives dès la quatrième année suivant leur retour. Comme le montre la figure 14.2, les disparités dans l'occupation du terrain se sont estompées après cinq années de coexistence. Malgré cela, la domination des OPS reste maintenue sur le marché officiel dont le déclin est manifeste. Puisque la part de marché revenant aux OPS ne peut pas s'expliquer par la répartition des points de collecte, il ne reste que deux hypothèses. Soit, ils ont la préférence des producteurs qui se détournent volontiers de leurs coopératives, soit ils font aussi de la collecte secondaire c'est-à-dire à des niveaux autres que celui du paysan. Pour répondre à la question, nous avons examiné les ventes effectuées par les chefs d'exploitation au niveau des OPS et des coopératives.

Tableau 14.2: Importance relative des circuits OPS et coopératives chez les producteurs chefs d'exploitation

Campagnes	Part des OPS	Part des coop
1992-93	56,4%	43,6%
1993-94	56,6%	43,4%
1994-95	60,2%	39,8%

Source: Enquêtes ISRA-IFPRI, 1995

La part prépondérante des OPS dans les livraisons à la SONACOS se confirme au niveau des ventes effectuées par les chefs d'exploitation qui sont les principaux producteurs d'arachide. Cependant, l'écart entre coopératives et OPS est moins grand et l'hypothèse selon laquelle ces derniers font recours à des sources d'approvisionnement secondaires ne peut pas être écartée.

1992-93 1994-95 se présente ainsi:

Tableau 14.3: Structure des coûts directs chez les OPS et les coopératives

Rubriques	FCFA/ tonne		Part relative	
	OPS	Coop	OPS	Coop
Aménagement des locaux	102,7	51,6	11,0%	14,0%
Salaires	348,3	233,9	37,4%	63,5%
Main d'oeuvre	75,2	2,0	8,0%	0,5%
Déplacements	113,3	41,8	12,2%	11,3%
Maintenance des équipements	2562	1,0	27,5%	0,3%
Autres coûts	35,7	35,5	3,8%	9,6%
Moyenne	931,4	368,0	100%	100%

Source: Enquêtes ISRA-IFPRI, 1995

Les coûts moyens par tonne sont 2,5 fois plus élevés chez les OPS comparés aux coopératives. L'écart est grand pour tous les postes de dépenses et il peut être expliqué par plusieurs facteurs. Les OPS dont la plupart sont non résidents aménagent des locaux temporaires pour la durée d'une campagne avec des matériaux relativement chers (cristins). Quant aux coopératives, elles font le plus souvent des palissades en tiges de mil lorsqu'elles n'ont pas accès à d'autres infrastructures villageoises plus pérennes. Par ailleurs, le fait qu'elles soient des institutions locales (OPAs) aidées par des personnes influentes leur font bénéficier de telles prestations gratuites ou symboliquement rémunérées. Les OPS dont la plupart sont étrangers à leurs milieux d'intervention n'ont pas ces faveurs. Ils ont souvent plusieurs points de collecte et cela justifie l'importance des coûts liés aux déplacements.

Quant aux frais de maintenance, l'essentiel revient au matériel de transport et pourrait donc ne pas être imputé à l'activité de collecte. Si on les déduit totalement, les frais par tonne tournent autour de 675 francs pour les OPS. Il y a lieu de préciser que pour les frais de manutention, le salaire des peseurs et la réparation du matériel de collecte, ils reçoivent de la SONACOS des compensations forfaitaires.

Dans l'optique de la SONACOS, la réinsertion des OPS visait principalement à réduire les pertes au niveau de la collecte. Sous le monopole des coopératives, elles atteignaient parfois 10% des financements versés à ces institutions pour l'achat des arachides. Il s'agit surtout des abattements que constituent les impuretés dans les livraisons aux usines, des manquants au cours du transport appelés déchets de route et des détournements de fonds. Sur les trois campagnes qui ont précédé l'arrivée des OPS, le taux de perte moyen des coopératives se chiffrait à 5,7%. Depuis lors, on a enregistré l'évolution décrite dans le tableau suivant.

Campagnes	Pertes des OPS	Pertes des coop
1985-86	5,50%	3,85%
1986-87	0,92%	2,89%
1987-88	0,95%	3,03%
1988-89	1,09%	2,49%
1989-90	0,54%	1,34%
1990-91	0,38%	1,04%
1991-92	0,06%	1,42%
1992-93	0,14%	1,00%
1993-94	0,26%	0,96%
1994-95	0,46	1,33
Moyenne	1,03	1,93

Source: SONAGRAINES, Fédération Nationale des OPS

Tableau 14.5: Évolution des taux d'abattement au niveau des OPS et des coopératives enquêtés

Campagnes	Taux des OPS	Taux des coop
1992-93	0,31%	0,50%
1993-94	0,33%	0,74%
1994-95	0,32%	0,64%
Moyennes	0,33%	0,76%

Source: Enquêtes ISRA-IFPRI, 1995

Par rapport aux préoccupations de la SONACOS, les OPS sont donc nettement plus performants que les coopératives bien que ces dernières enregistrent des progrès significatifs dans l'assainissement financier de leurs opérations.

14.5 Conclusion

Le marché officiel de l'arachide a profondément changé de physiologie avec la libéralisation. Il glisse progressivement du pôle public centré sur les coopératives vers le pôle privé qu'animent les OPS. La réforme du système a permis une réduction significative des taux de pertes. Cependant, les prévisions de collecte sont régulièrement déjouées et les réalisations accusent une forte tendance à la baisse. De 500 à 600 mille tonnes entre 1987 et 1990, elles oscillent depuis lors autour de 250 mille tonnes, soit moins que la moitié du plus faible niveau sur la période 1960-1975. Au cours de la décennie 70, les achats contrôlés représentaient en moyenne trois quarts de la production estimée et en 1994-95, la proportion est de 37%. En 1996-97, les livraisons aux huileries n'atteignent pas 100.000 tonnes et correspondent à un peu près au dixième de leur capacité. Pour certains, les estimations de récoltes sont sérieusement mises en doute alors que pour d'autres, c'est le développement du marché parallèle qui explique le déclin du circuit officiel.

XV. LE MARCHÉ PARALLÈLE DE L'ARACHIDE

15.1 Caractéristiques des Acteurs

Le commerce arachidier dans le secteur informel est encore quasi exclusivement dominé par les hommes. Sur les 116 individus formant notre échantillon, il n'y a qu'une seule femme. Lorsqu'on raisonne au niveau de la collecte, un quart des intervenants sont des détaillants contre un tiers de grossistes: les 42% qui restent étant dans une situation intermédiaire. Par contre, quand il s'agit de vendre, la pratique du détail devient marginale. Les détaillants font leurs transactions à la balance ou au pot alors que les grossistes purs travaillent à la bascule.

L'ancienneté moyenne dans le commerce arachidier est de 12 ans et on note que 56% des opérateurs ont commencé à partir de 1985 marquant le début de la Nouvelle Politique Agricole. A l'opposé des OPS et des coopératives, l'activité s'étend sur toute l'année dans la plupart des cas (79%). Le nombre de mois par an est de 11 en moyenne alors que le marché officiel fonctionne pendant 4 à 5 mois. L'arachide représente environ 56% de leurs chiffres d'affaires tandis que la part des céréales est de 40%.

Par rapport au transfert des produits d'un lieu à un autre, les commerçants se répartissent comme suit.

- Achats et ventes sur le même lieu: 49%
- Transferts sur moins de 50 km: 20%
- Transferts sur 50 à 100 km: 5%
- Transferts sur plus de 100 km: 26%

Les achats et ventes sur le même lieu n'excluent pas le déplacement au niveau des marchés hebdomadaires. Les commerçants sédentaires font une minorité et il s'agit surtout de grossistes établis dans les grands marchés urbains.

15.2 Modalités d'Approvisionnement

Le principal trait distinctif des commerçants du secteur informel est leur grande mobilité. Pour la collecte, 53% d'entre eux opèrent de façon itinérante au niveau des marchés ruraux hebdomadaires. Certains vont jusqu'à plus de 250 km de leur lieu de résidence pour s'approvisionner en produits. Il s'agit de l'arachide en coque, des graines décortiquées et du "sax-sax", terme vernaculaire désignant les graines cassées, bruchées ou immatures mises de côté en triant les décortiquées.

Figure 15.1: Structure des achats d'arachide par les commerçants

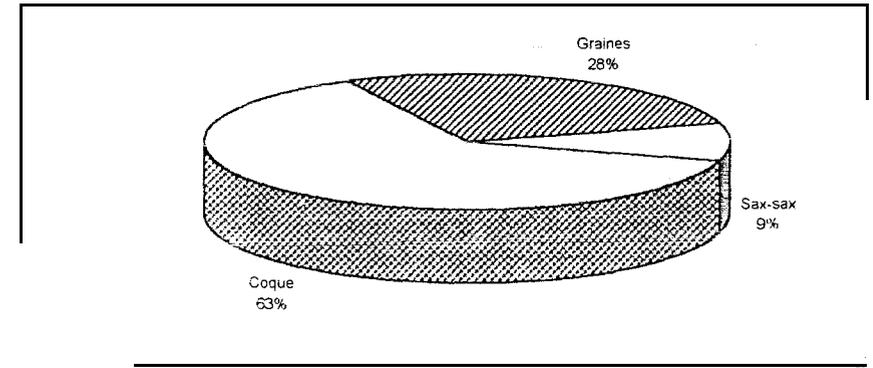


Tableau 15.1: Sources d'approvisionnement des commerçants en arachide

Types d'arachide	Producteurs	Détaillants	Semi-grossistes	Grossistes	Autres	Total
Coque	64,6%	25,2%	9,5%	0,5%	0,2%	100%
Décortiquée	47,0%	38,2%	13,3%	1,4%	0,1%	100%
Sax-sax	55,3%	37,0%	6,9%	0,3%	0,5%	100%

Source: Enquêtes ISRA/IFPRI, 1995

Pour tous les types de produits, les producteurs sont les principaux fournisseurs des commerçants, ce qui traduit une large implication directe de ces derniers dans la collecte primaire. Pour l'arachide en coque, les achats culminent au mois de décembre pour s'infléchir progressivement. Le plus bas niveau est atteint en mai tandis que juin enregistre une reprise qui s'estompe en août. Les nouvelles récoltes apparaissent sur le marché à partir de septembre-octobre. Pour ces deux premiers mois de la saison commerciale, les transactions portent notamment sur les gousses "en vert" c'est-à-dire fraîches. Elles sont pour l'essentiel destinées à la consommation directe en milieu urbain et font l'objet d'un commerce de micro-détail par les femmes qui vendent surtout en grillé.

Pour les graines décortiquées et le "sax-sax", les fluctuations saisonnières au niveau des achats présentent une allure bimodale comparable à celle de l'arachide en coque. La seule différence notable est que la baisse qui s'amorce après le pic de décembre continue jusqu'aux nouvelles récoltes. La reprise constatée en juin pour les coques est en rapport direct avec la distribution des semences. Les paysans qui ne sont pas en mesure de verser l'apport personnel requis pour le crédit font souvent appel à des commerçants qui financent. Ils se font rembourser en nature à la réception des semences et cela constitue une modalité d'achat avec règlement au comptant et livraison à terme.

15.3 Écoulement des Produits

Plus de la moitié des commerçants sont impliqués dans le transfert des produits d'une zone à l'autre sur des distances qui atteignent 360 km. En moyenne, les quantités transportées par voyage sont de 5,6 tonnes sur 112 km. La part de l'arachide en coque dans la structure des ventes fait 58,5% contre 32% pour les graines décortiquées et 9,5% pour le "sax-sax". En comparant ces chiffres avec ceux des achats, on peut déduire que 19% des quantités d'arachides achetées en coque sont décortiquées avant la vente.

Tableau 15.2. Circuits d'écoulement de l'arachide chez les commerçants

Clients	Coque	Décortiquées	"Sax-sax"
Consommateurs	4,7%	9,0%	11,6%
Détaillants	3,8%	5,5%	1,7%
Semi-grossistes	6,6%	12,3%	6,9%
Grossistes	63,5%	41,9%	44,1%
Huiliers artisanaux	4,9%	3,6%	35,2%
OPS	0,3%	0,0%	0,0%
Coopératives	1,3%	0,0%	0,0%
SONACOS	10,7%	0,0%	0,0%
Autres	4,2%	26,7%	0,6%
Total	100%	100%	100%

Source: Enquête FORDICOM, 1999

Les grossistes et semi-grossistes constituent le gros de la clientèle. Cela ne peut que contribuer à l'allongement de la chaîne de distribution. Pour l'arachide décortiquée, la proportion assez importante écoulee dans les circuits "autres" fait deviner que les pays limitrophes en absorbent une partie. Au total, une fraction de 12,3% des arachides en coque est revendue par les commerçants dans le circuit officiel et notamment aux OPS l'hypothèse que ces derniers font aussi recours à la collecte secondaire se trouve confirmée. Les huiliers artisanaux sont de grands clients pour le "sax-sax" dont ils absorbent 35% des quantités contre 3,6% pour les graines et 5% pour l'arachide en coque. La vente directe aux consommateurs est plus importante pour le sax-sax comparé aux autres types de produits.

15.4 Variations Saisonnières des Activités

La production arachidière étant faite une fois par an, il est logique que l'intensité du commerce varie selon les saisons comme l'indiquent les figures 15.2. Pour chaque produit, l'axe vertical donne le pourcentage des commerçants chez lesquels les mois sur l'axe horizontal correspondent à des périodes d'activité intense. L'allure saisonnière des ventes fait ressortir quelques différences et similitudes par rapport aux achats. Ainsi, pour l'arachide en coque, le pic qui

décale d'un pas correspond à janvier au lieu de décembre. Il y a donc une certaine accumulation primaire suivie de déstockage au bout d'un mois. Cela peut être dû à une contrainte d'infrastructures ou de fonds de roulement dans la mesure où il n'y a aucun paramètre pouvant impliquer des conditions de vente plus propices à cette époque précise.

Le fiéchissement se poursuit jusqu'en avril au lieu de mai comme pour les achats. Ce dernier mois est marqué par un regain d'intensité qui résulte du fait que la demande de semences émanant des paysans vient s'ajouter à celle des autres clients. Cela explique aussi le fait que l'écoulement des graines décortiquées est plus intense entre mai et juillet.

La vente de sax-sax est une activité relativement plus stable dans le temps comme Fe révèle sa courbe plus aplatie. Cela est aussi lié à la nature de la demande qui concerne en particulier l'alimentation; les besoins ne variant pas selon les saisons. Pour toutes les trois catégories de produits, le marché fonctionne sans rupture totale aussi bien au niveau de l'achat que de la vente.

Figure 15.2. Variations saisonnières de l'intensité du commerce informel de l'arachide

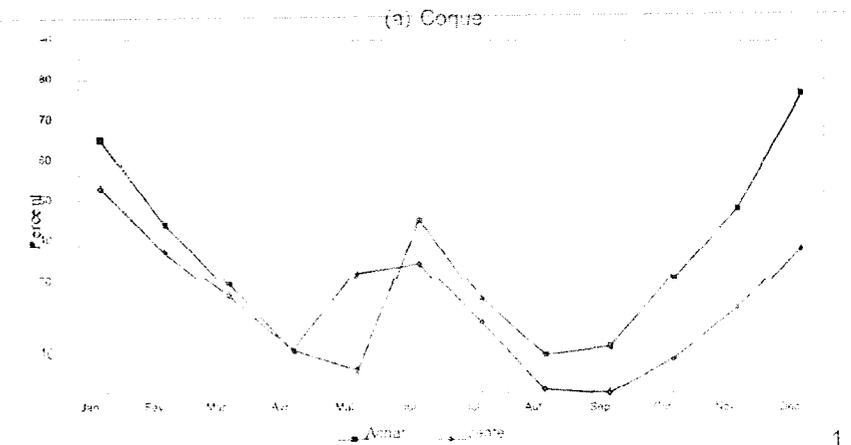


Tableau 15.3: Catégorisation des marchés fournisseurs d'arachide selon l'importance du rayon desservi

Envergure locale (moins de 50 km)	Envergure régionale (de 50 à 100 km)	Envergure nationale (plus de 100 km)
Birkelane	Bovar	Boulel
Darou Mandjigué	Mboss	Dioly Mandakh
Darou Mousty	Ndindy	Dinguiraye
Diwane Sylla	Pékesse	Kafrine
Gawane	Porokhane	Kaolack
Gouye Diama	Taïba Niassène	Keur Madiabel
Kahi		Ndiao Bambaly
Keur Samba Guèye		Ndiba Ndiayène
Loumène		Ndédiang
M3b3		Ndioté Séane
Maiôma Hoddar		Ndoifane
Missirah		Ndramé Escale
Ndiagne		Passy
Ndioum Guent		Wack Ng3iina
Nqodiba		Touba Mouride
Nioro		
Salaw		
Sokone		
Thilmakha		

Sources: Enquêtes ISRA-IFPRI, 1995

15.6 Coûts d'intervention des Opérateurs

La structure des coûts au niveau des commerçants se présente ainsi :

Tableau 15.4: Structure des coûts chez les commerçants d'arachide

Rubriques	FCFA /tonne (équivalent coque)	Part relative	Effectif concerné
Transport	1.510	38,0%	64
Main d'oeuvre	965	24,4%	106
Conditionnement	468	11,8%	91
Taxes	260	6,6%	81
Frais de séjour	246	6,3%	77
Location	226	5,7%	50
Électricité	143	3,6%	44
Stockage	109	2,7%	40
Autres	91	2,3%	45
Total	3.900	100%	116

Source: Enquêtes ISRA-IFPRI, 1993

Pour chaque type de coût, la dernière colonne du tableau indique le nombre de commerçants que cela concerne au niveau de l'échantillon. Par exemple, seuls ceux qui se déplacent ou qui font des transferts dans l'espace ont des charges de transport. Ces dernières constituent avec la main d'oeuvre et le conditionnement les principaux postes de frais. Pour la campagne 1994-95 les coûts de collecte de la SONAGRAINES concernant l'arachide d'huilerie se montent à 30 758 francs par tonne, ce qui correspond à 25,6% de la valeur des achats. Ces charges portent essentiellement sur le transport, les frais financiers et les frais généraux.

15.7 Prix, Marges Commerciales et Rentabilité.

Les prix observés sur le marché informel varient à la fois dans l'espace et dans le temps.

Tableau 15.5 Évolution saisonnière des prix de l'arachide par zone en 1995

a) Arachide en coque (moyennes en F.CFA/kg)

Zone		Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
Kaffrine	Achat	11990	130.37	13426	141	17	
	Vente	124.02	130.44	13849	150	41	
Kaolack	Achat	130.36	141.37	14392	14295		
	Vente	143.11	149.83	154.50	150.89	164.63	
Nioro	Achat	119.24	123.56	127.79	123.54		
	Vente	127.89	157.06	134.14	131.33		
Touba	Achat	141.24	159.55	150.02	159.17		
	Vente	147.70	166.41	167.03	179.23		

b) Arachide décortiquée (moyennes en F.CFA/kg)

Zone		Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
Kaffrine	Achat	225.09	230.36	240.57	259.10	280.47	
	Vente	224.14	237.63	247.16	274.27	314.47	302.93
Kaolack	Achat	230.79	242.26	245.43	243.24	267.11	337.76
	Vente	242.46	247.68	262.85	263.53	306.63	403.18
Nioro	Achat	210.71	217.26	222.70	229.91	318.06	328.79
	Vente	226.46	236.76	246.80	253.09	345.97	360.71
Touba	Achat	226.50	243.33				357.38
	Vente	236.33	258.52	264.72	278.83	350.28	354.41

c) "Sax-sax" (moyennes en F.CFA/kg)

Zone		Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
Kaffrine	Achat	181.95	200.14	20472	210.80	225.71	
	Vente	191.21	20883	208.41	218.05	24954	26958
Kaolack	Achat	189.29	21224	212.58	135.03	15840	233.91
	Vente	204.36	22004	21642	138.60	167.70	26585
Nioro	Achat	178.90	183.38	139.06	192.18	265.49	278.73
	Vente	19713	204.70	205.68	209.03	233.14	296.43
Touba	Achat	202.32	211.42				282.50
	Vente	215.88	229.67	23733	245.24	27632	232.50

Sources Enquêtes ISRA-FPRI 1995

Tableau 15.6. Prix moyens de l'arachide et marges brutes par kg

	Coque	Décortiquée	"Sax-sax"
Prix moyen d'achat	137,65	259,62	210,61
Prix moyen de vente	148,06	280,50	227,01
Marges brutes	10,41	20,88	16,40

Source: Enquêtes ISRA-FPRI, 1995

Ceux qui affirment que le commerce arachidier n'est actuellement pas rentable pour eux font une minorité de 5%. Si l'on prend un recul de deux ans, les choses n'ont pas fondamentalement changé selon la plupart des avis exprimés. Cela suppose que les effets positifs et négatifs de la dévaluation se sont dans l'ensemble plus ou moins neutralisés en ce qui concerne le profit. Cependant, en regard du coût moyen qui s'établit à 3 930 francs par tonne en équivalent coque, il apparaît clairement que le commerce informel de l'arachide est plus rentable que l'activité des OPS.

Les marges rapportées aux prix d'achat donnent les ratios suivants:

arachide en coque	0,075
arachide décortiquée	0,080
arachide "sax-sax"	0,077

Ainsi, en terme de profit par franc Investi, l'arachide décortiquée est plus rentable et le sax-sax vient en seconde position. Cependant, le classement à partir de ces ratios n'est valable que si les autres coûts qui s'ajoutent aux prix d'achat ne présentent pas de distorsions majeures selon les types de produits, ce qui peut être raisonnablement supposé.

15.8 Capital Physique et Investissements des Opérateurs

Le capital physique utilisé par les commerçants dans leurs activités présente la structure décrite ci-dessous avec les valeurs marchandes estimées.

Tableau 15.7: Patrimoine et investissements des commerçants

Nature	Valeur en F.CFA	Part relative
Infrastructures	71.560.000	67.0%
Moyens de transport	23.185.000	21.7%
Instruments de pesage	9.940.000	9.3%
Machines de transformation	1.325.000	1.2%
Téléphone		
Total	105.990.000	100%

Source: Enquêtes ISRA-PPRI 1995

Les investissements réalisés au cours de l'année qui a suivi la dévaluation font presque le double de ceux correspondant à l'année qui précède. Ils représentent respectivement 35% et 19% de la valeur marchande des actifs immobilisés. L'accumulation du capital semble donc avoir été quelque peu propulsée même s'il faut tenir compte des effets de l'inflation consécutif à l'ajustement monétaire. Le phénomène est plus net pour les machines utilisées dans la transformation des produits. En effet, 83% de la valeur totale du parc de machines correspondent à des investissements post-dévaluation. Cela s'explique par une plus forte tendance à la consommation des produits agricoles locaux. Pour les infrastructures, l'investissement en 1994 fait 6.7 fois celle de 1993.

15.9 Opinions sur les Changements Institutionnels

Les changements institutionnels majeurs sont la libéralisation du marché arachidier et la dévaluation du franc CFA. Ceux qui soutiennent que la dévaluation a été dans l'ensemble favorable aux commerçants représentent 47% alors que 25% expriment un avis contraire. Les premiers soulignent que pour les produits agricoles, leur prix de vente a augmenté plus que ceux reçus par les producteurs. Ils reconnaissent donc l'existence d'une certaine distorsion dans le partage des gains induits par la dévaluation. L'argument principal des seconds est qu'avec le renchérissement des produits, les volumes qu'ils sont en mesure d'acheter sont devenus réduits.

Quant à la libéralisation, elle est jugée bénéfique par une forte majorité de presque 9 commerçants sur 10. Ceux qui jugent que l'impact a été plutôt négatif pour eux font moins de 3%. Ces derniers sont en général des anciens qui profitaient des rentes de situation découlant de la faible concurrence sous l'ancien système.

L'impact des changements est aussi perceptible à travers les effectifs de commerçants qui fréquentent les marchés ruraux. En effet, sur la base de l'évaluation des responsables de ces marchés, la fréquentation a fait un bond de 24% entre 1993 et 1994 contre 3.5% entre 1994 et 1995. Ainsi, bien que la tendance reste toujours à la hausse, on observe que le grand rush consécutif à la dévaluation s'est sensiblement stabilisé.

15.10 La Trituration Artisanale de l'Arachide

La trituration artisanale de l'arachide est une activité très largement dominée par les femmes qui constituent une proportion de 83%. Sur une quinzaine de Communautés Rurales couvertes par les enquêtes, celles de Touba et de Taïba Niassène abritent la moitié de l'échantillon. La caractéristique commune de ces deux zones est la présence d'une forte autorité religieuse. En effet, la trituration artisanale était formellement interdite dans le passé et les terroirs des marabouts étaient les seuls épargnés par les services de répression.

On observe aussi qu'à l'opposé des commerçants, la quasi totalité des huiliers résident en milieu rural si l'on exclut Touba qui est un grand centre urbain malgré son statut officiel de village. Cette situation constitue aussi un effet résiduel des politiques du passé puisque toute activité interdite est naturellement plus exposée à la répression quand elle s'exerce en ville.

Les trois quarts des huiliers ont commencé au cours des dix dernières années. Cela prouve que le début de la libéralisation du marché arachidier a "libéré les initiatives à la base", ce qui était un objectif déclaré de la Nouvelle Politique Agricole. Ironiquement, le dynamisme des huiliers artisanaux se présente aux yeux des autorités comme une évolution dans le mauvais sens.

Les presses fabriquées par les forgerons sont des structures métalliques relativement simples. Elles se composent d'un cylindre équipé d'un piston et d'une tige filetée qu'on peut visser et dévisser verticalement par un levier horizontal. Après décorticage, l'arachide est d'abord moulu et passée à l'étaive. Le produit cuit est versé dans le cylindre qu'on ferme avec le piston. Il suffit ensuite de visser la tige qui enfonce le piston. Une pression de plus en plus forte s'exerce sur le produit qui se comprime et libère l'huile par un trou de récupération au bas du cylindre. Le cycle est parfois répété sur le premier tourteau obtenu afin d'extraire le maximum d'huile. L'alternative consiste à dépenser plus d'effort physique car au fur et à mesure que le produit se comprime, la force nécessaire pour progresser est plus grande et la main d'œuvre masculine est parfois requise. L'idée de mettre au point des presses motorisées a plusieurs fois été émise par nos interlocuteurs. L'allègement des travaux devrait beaucoup favoriser l'expansion du secteur.

Les presses fonctionnent en moyenne pendant 8 mois sur 12 et dans 17% des cas, l'activité est permanente. La période de forte intensité est celle allant de décembre à avril tandis que bon nombre de presses sont en chômage technique entre juillet et novembre. Environ 22% de la production des presses portent sur des prestations de service pour d'autres personnes. Le service est rémunéré à raison de 40 francs par litre d'huile.

Selon les estimations des huiliers, 100 kg de graines décortiquées de bonne qualité donnent approximativement 40 litres d'huile et 14 tourteaux. Quand il s'agit de "sax-sax", les chiffres respectifs sont de 35,5 et 13,1. Le temps qu'il faut pour traiter 100 kg est de l'ordre de 12 heures. La production annuelle moyenne est de 1.455 litres par huilier compte non tenu des prestations de service. Si l'on considère qu'il faut entre 3,5 et 4 kg d'arachide en coque pour un litre d'huile, on se situe autour de 5 tonnes et demi par individu. La quasi totalité des arachides traitées provient d'achats sur le marché. La part des récoltes personnelles des huiliers représente moins de 2% du volume de leurs affaires. Ce chiffre relativement bas peut s'expliquer par la forte concentration à Touba où l'agriculture n'est pas l'activité dominante des populations. De même, les femmes qui dominent le secteur n'ont pas une place importante dans la production arachidière.

La grande majorité des huiliers s'approvisionnent en arachide sur place. A Touba, on note l'existence de certaines formes de liens contractuels avec les commerçants. Ces derniers fournissent l'arachide à crédit contre engagement de l'huilier à lui vendre les tourteaux fortement demandés par d'autres commerçants qui viennent de la Mauritanie. L'huile produite est écoulée sur le marché dans une proportion dépassant 95%, ce qui indique un faible taux d'autoconsommation. La part du tourteau non vendue mais utilisée pour l'alimentation du bétail est de 11%. Ce taux plus élevé par rapport au cas de l'huile est à lier au fait que les femmes sont en général très actives dans l'élevage des petits ruminants. Comme pour les approvisionnements en matière première, 80% du volume des transactions se font sur place. L'activité des huiliers est donc essentiellement sédentaire comparée à celle des commerçants d'arachide. C'est encore un trait de son caractère féminin, les femmes étant traditionnellement moins libres que les hommes quand il s'agit de voyager. La sédentarité ne peut que limiter l'envergure des affaires à moins qu'il n'y ait des intermédiaires entre huiliers ruraux et consommateurs urbains, ce qui réduirait la compétitivité face à l'huile industrielle.

Dans les zones où la trituration est assez développée, les boutiquiers vendent de moins en moins l'huile raffinée à laquelle se substitue celle des presses. Ce phénomène est accentué par le fait que la SONACOS a tendance à ne mettre sur le marché intérieur que de l'huile végétale que les ménagères ne préfèrent pas.

Le prix moyen de vente déclaré est de 527 francs par litre en 1995 contre 429 en 1994 et 350 en 1993. Les chiffres respectifs pour le tourteau sont 287, 228 et 192. Les frais totaux pour produire 1 litre sont estimés à 42,2 francs quand on utilise les bonnes graines. Le coût unitaire est de 47,9 quand l'huile est produite à partir du "sax-sax". Les frais de mouture représentent environ 65%. Le reste revient à la main d'oeuvre et aux combustibles en proportions à peu près équivalentes.

Si l'on se réfère aux prix de 1995, le compte d'exploitation de l'huilier moyen se résume dans le tableau 15.8 selon qu'il utilise les bonnes graines (scénario G) ou le "sax-sax" (scénario S) de manière exclusive. On constate que la trituration artisanale n'est financièrement intéressante que si elle porte sur le "sax-sax" à la place des bonnes graines. Le fait que les achats des huiliers auprès des commerçants portent quasi exclusivement sur ce type d'arachide trouve donc une bonne explication. Même si les revenus procurés semblent modiques, ils sont loin d'être négligeables par rapport à ce que peuvent rapporter les autres activités lucratives qui s'offrent aux femmes rurales.

Tableau 15.8: Compte d'exploitation de l'huilier artisanal moyen

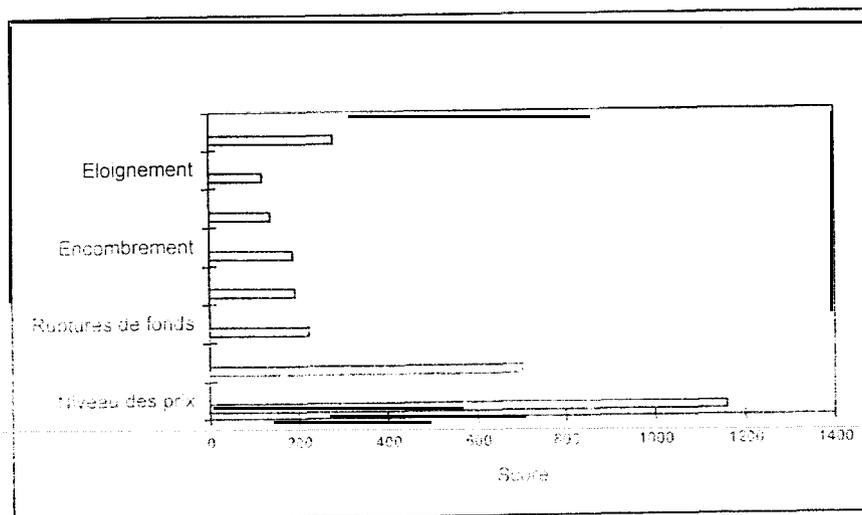
Charges		Produits	
Coût de la matière première:		Valeur de l'huile:	
(G)	3.607 x 262 = 945.035	(G)	1.455 x 527 = 854.085
(S)	4.094 x 213 = 872.020	(S)	1.455 x 527 = 854.085
Frais de trituration:		Valeur du tourteau:	
(G)	1.455 x 42,2 = 61.400	(G)	518 x 287 = 148.665
(S)	1.455 x 47,9 = 69.695	(S)	542 x 287 = 155.555
Total des charges:		Total des produits:	
(G)	= 1.006.435	(G)	= 1.002.750
(S)	= 941.715	(S)	= 1.009.640
Revenus nets annuels		Marges nettes par litre	
(G)	= -3.685	(G)	= -2,5
(S)	= +67.925	(S)	= +46,7

Source: Enquête IGRAPPRI 1995

15.11 Les Bases de Compétitivité du Circuit Parallèle

Les ventes en dehors du circuit officiel s'expliquent par plusieurs facteurs que nous avons hiérarchisés en utilisant la même méthode des scores.

Figure 15.4 Motivations des ventes hors du circuit officiel



Les facteurs de motivation agissent comme des forces qui attirent le producteur vers le marché informel ou qui le poussent hors du circuit officiel. Bien que le résultat soit le même, les implications peuvent être différentes. En effet, la nature du problème et des solutions envisageables serait plus endogène dans le second cas de figure que dans le premier.

Le niveau des prix plus élevé constitue le principal facteur d'attraction vers le marché parallèle. Tous les autres sont des forces qui poussent les producteurs hors du circuit officiel même si l'on peut dans une certaine mesure inverser le raisonnement. La contrainte du criblage obligatoire vient largement en tête; suivie des ruptures de fonds signifiant que les apports ne peuvent pas toujours être réglés au comptant. S'agissant du trucage des pesées, ceux qui l'ont soulevé affirment qu'il se fait par l'utilisation de faux poids sur les bascules. L'encombrement des points de collecte est théoriquement fonction de leur nombre en rapport avec le volume des récoltes. En réalité, il s'agit de phénomènes ponctuels observés en début de campagne et pendant les périodes où il y a suffisamment de fonds pour un règlement immédiat des apports. L'éloignement des points de collecte découle de la forte réduction de leur nombre depuis les années 80 dans le cadre des mesures d'assainissement de la filière.

Pour certains producteurs, le recours au marché informel ne fait que traduire une liberté liée au manque d'engagement à l'égard des pouvoirs publics.

Toutefois, lorsqu'il existe un engagement sous forme d'arriérés de dettes, le résultat est le même et les débiteurs indécents évitent qu'on leur défalque les sommes dues.

Un autre facteur jouant sur la compétitivité du marché parallèle est paradoxalement celui de non compétition puisque la campagne officielle de collecte ne couvre que 4 à 5 mois sur 12. Avant son ouverture et après sa fermeture, le secteur informel est le seul qui fonctionne et ne fait donc face à aucune concurrence externe. Ainsi, tout ce qui favorise la vente précoce ou tardive pénalise le circuit officiel. Dans le second cas de figure on peut citer le développement récent de la culture des pastèques qui fait que bon nombre de paysans ne comptent plus de façon exclusive sur leur récolte d'arachide pour avoir de l'argent après une longue période creuse. Ainsi, ils peuvent mieux spéculer en attendant que le marché devienne plus rémunérateur. Une telle stratégie implique l'exclusion du circuit officiel où les prix ne varient pas selon les saisons. En règle générale, elle est dominante chez tous les producteurs qui ne dépendent pas étroitement des revenus de l'arachide.

S'agissant de la couverture spatiale, les OPS et coopératives font la collecte à des endroits fixes avec un réseau qui laisse parfois d'importants créneaux pour les commerçants. Ces derniers se déplacent dans toutes les zones et vont trouver les producteurs partout au lieu de les attendre quelque part. Le circuit informel est le seul qui alimente le marché de consommation. En effet, bien que l'arachide soit en général perçue essentiellement comme une culture industrielle, son importance vivrière s'affirme de plus en plus. Le marché officiel ne commercialise que l'arachide en coque; alors que les producteurs peuvent vendre leurs récoltes sous toutes formes dans le circuit parallèle.

A la question de savoir ce que pourrait faire la SONACOS pour rendre son circuit plus attractif, les principales réponses obtenues auprès des producteurs sont les suivantes:

- accroître le volume de crédit pour les facteurs de production;
- relever le prix de l'arachide au producteur;
- ouvrir plus tôt la campagne de commercialisation;
- augmenter le nombre de points de collecte;
- mettre en place un encadrement rapproché;
- alléger la contrainte du criblage;
- éviter les ruptures de fonds.

On doit de la première recommandation que la crise dans l'approvisionnement des usines c'est-à-dire d'un niveau de la collecte officielle est avant tout attribuée à un faible niveau de la production. Elle traduit aussi l'idée selon laquelle le bénéficiaire du crédit a un devoir moral de fidélité envers son créancier. Quant au relèvement du prix au producteur, tout laisse croire que le marché informel tarderait peu à s'ajuster. Les producteurs sont bien conscients du lien direct entre les prix au niveau des deux circuits. Ils affirment qu'un retrait de la SONACOS aurait comme conséquence automatique la chute des cours sur le marché libre. L'argument d'une ouverture plus précoce de la campagne peut s'apprécier sur la base de l'importance des ventes réalisées avant la traite et qui sont relativement faibles comme nous verrons. Au sujet du criblage trop contraignant, la motorisation des machines actionnées manuellement ou la prise en charge de l'opération par le collecteur sont les solutions préconisées.

15.7 2 Conclusion

Le développement du commerce informel de l'arachide s'inscrit bien dans la logique de libéralisation. Paradoxalement, les autorités l'interprètent comme un phénomène pervers qui reflète à la limite un manque de civisme chez les différents acteurs y compris les paysans. La disparition des craintes qui limitaient l'activité des commerçants dans la filière a été un facteur décisif. Il existe néanmoins une certaine prudence liée aux incertitudes institutionnelles. En effet, beaucoup d'opérateurs pensent que la relative liberté dont ils jouissent peut à tout moment être remise en question. Pour eux, le commerce parallèle de l'arachide est maintenant toléré sans pouvoir être légalisé. Une telle situation pèse sur les attitudes des entrepreneurs qui souhaiteraient s'investir à fond dans le créneau.

La trituration artisanale s'est remarquablement développée dans les campagnes. L'huile des presses a pratiquement détrôné celle de fabrication industrielle dans beaucoup de zones rurales du Bassin Arachidier. Toutefois, ce secteur que contrôlent les femmes n'exprime pas tout son potentiel pour des raisons à la fois technologiques, économiques, socioculturelles et institutionnelles. La technologie utilisée reste assez rudimentaire et la pénibilité du travail limite incontestablement l'échelle d'intervention. Si beaucoup de presses se trouvent en chômage technique pendant certaines périodes de l'année cela ne s'explique pas toujours par la non disponibilité de l'arachide. D'autres caractéristiques du marché exercent une influence plus déterminante. En effet le prix de la matière première varie librement alors que celui de l'huile raffinée vendue par la SONACOS n'enregistre pas de fluctuations saisonnières. Son niveau officiellement fixé constitue une sorte de plafond pour l'huile artisanale. Ainsi, le renchérissement de l'arachide pendant la période creuse ne peut pas toujours être répercuté par les huiliers artisanaux sur leurs prix de vente qui sont moins flexibles à la hausse.

Le rôle central de Touba dans le commerce arachidier s'est renforcé avec la dévaluation du Franc CFA. En effet, le principal secteur d'activité à savoir le commerce prohibé des produits en provenance de la Gambie est devenu beaucoup moins attractif. La forte croissance démographique de l'agglomération se réalise surtout par le dépeuplement des campagnes environnantes. Selon les chiffres obtenus auprès des autorités administratives, la population rurale a baissé de moitié entre 1985 et 1991 dans l'Arrondissement de Colobane proche de la ville sainte. Ainsi, le marché informel de l'arachide offre des créneaux utilisés dans une certaine mesure comme alternative à la production. Son développement est surtout lié à une demande de consommation dans les villes et les zones rurales déficitaires. Il s'agit donc d'un phénomène structurel tout à fait normal qu'aucune politique ne saurait enrayer. Si l'on admet l'hypothèse qu'il n'existe pas d'exportations massives, la capacité d'absorption du marché informel sera limitée par les besoins des consommateurs et notamment de la population urbaine qui ne cesse de gonfler.

XVI. ÉLÉMENTS D'APPRÉCIATION DE LA NOUVELLE OPTIQUE CÉRÉALIÈRE

16.1 La Crise Alimentaire

Les efforts de développement agricole ont particulièrement été focalisés sur l'arachide dont l'exportation génère des devises pouvant financer les importations de riz en particulier. Cependant, l'évolution de l'environnement remettait de plus en plus en cause une telle option. On peut retenir le relâchement du soutien direct de la France aux produits arachidiers du Sénégal, la flambée des prix du pétrole au début des années 70 et les sécheresses répétitives qui touchent les pays du Sahel depuis 1968. Ces événements ont accentué le déficit de la balance commerciale et les importations vivrières deviennent un fardeau de plus en plus difficile à supporter.

Vers la fin des années 60, les signes d'une crise alimentaire pernicieuse commencent déjà à être perceptibles. Ils se traduisent par un déséquilibre croissant entre la demande céréalière et la production locale. Le taux de croissance démographique avoisine 3% sur la période 1960-1984 alors que l'accroissement moyen de la production est resté inférieur à 1% dans le cas du mil qui est de loin la principale culture céréalière du pays. Le taux de couverture des besoins en céréales par la production nationale se situe entre 50 et 60% avec des fluctuations assez importantes. De 1985 à 1994, la production a enregistré un déclin de l'ordre de 1,5% par an. La politique agricole plus favorable aux cultures de rente, la croissance rapide de la population et le caractère extraverti de la demande urbaine sont autant de facteurs mis en cause par les analystes au même titre que les aléas naturels. Les palliatifs d'urgence à travers l'aide internationale devaient progressivement faire place à des solutions plus endogènes.

L'histoire a montré au cours des années 70 que les vivres peuvent constituer une arme stratégique redoutable à l'image du pétrole. Cela fait qu'en matière de sécurité alimentaire, l'approche politique s'est largement substituée au raisonnement économique. La tendance est de considérer la sécurité alimentaire nationale pour ne pas dire la sécurité nationale tout court comme rimaient avec l'autosuffisance. Il y a eu toutefois des glissements sémantiques entre sécurité et autosuffisance. D'une manière générale, ces deux notions correspondent respectivement à des objectifs immédiat et lointain.

16.2 La Politique Céréalière et son Évolution

La question céréalière constitue un problème complexe mettant en jeu des facteurs techniques, économiques, sociaux, etc. L'approche mise en œuvre par les pouvoirs publics en matière de promotion des céréales traditionnelles plus adaptées au milieu naturel a sensiblement évolué dans le temps. Les premières stratégies correspondent à ce qu'on peut appeler l'approche indirecte par effet d'entraînement. L'hypothèse de base était que si les opérations culturelles se modernisent dans le secteur arachidier, le paysan aura plus de temps pour s'occuper des céréales généralement plus exigeantes en main d'œuvre. Le développement de la culture attelée s'est plutôt traduit par une extension des superficies pour toutes les cultures au détriment des temps de travaux manuels sur les céréales notamment.

L'entretien inadéquat des cultures et l'épuisement des sols résultant des pratiques extensives qui font reculer la jachère sont parmi les facteurs explicatifs d'une baisse tendancielle de la productivité. L'écart entre la production nationale et les besoins n'a cessé de se creuser, ce qui devait amener les analystes à avancer un autre argument, celui des incitations d'ordre économique. Les facilités d'accès aux céréales importées et notamment au riz sont considérées comme étant le facteur le plus nuisible à la production vivrière locale. Le phénomène s'accompagne d'une modification progressive des habitudes alimentaires difficilement réversibles. La politique des prix aux producteurs comme aux consommateurs a polarisé l'attention des décideurs au cours de ces dernières années. De nombreuses études économiques concernant différents pays dont le Sénégal aboutissent à la conclusion que l'impact des prix sur la production vivrière est en général très faible, les facteurs naturels et technologiques jouant un rôle prépondérant.

L'argument technologique fut par la suite prolongé du côté de la demande avec l'hypothèse que les choix des consommateurs urbains et même ruraux sont fortement conditionnés par les facilités de préparation. Sur ce plan, les céréales traditionnelles sont relativement défavorisées par rapport au riz. La transformation post-récolte est ainsi devenue un aspect prioritaire de la politique de promotion des céréales traditionnelles. L'expérience "riz de maïs" qui s'inscrivait dans ce cadre n'a toutefois pas connu de succès. Sur un autre front, les pouvoirs publics sont très engagés dans la diffusion des moulins à mil notamment par le biais des services du Développement Social. Bien que l'objectif déclaré soit la promotion de la femme, celle des céréales s'y greffe de façon subsidiaire. Au niveau industriel, les moulins SENTENAC sont impliqués dans le processus de transformation avec l'appui du Fonds Commun de Contrepartie à l'Aide Alimentaire. Les contraintes à ce niveau sont liées aux coûts, à l'approvisionnement en grains et à l'acceptabilité des produits par les consommateurs.

En plus des aspects technico-économiques qui ont polarisé les stratégies de promotion des céréales traditionnelles, il y a une trouvaille qui se démarque de l'approche conventionnelle. Elle consiste à explorer le domaine des incitations morales. L'idée a été exprimée par Goulet (1983) à l'intention des pays du Tiers Monde. Le slogan "consommer sénégalais" lancé par les plus hautes instances nationales constitue la plus récente démarche officielle bien que la promotion des céréales ne soit pas son unique objet. L'accent mis sur la demande ne signifie toutefois pas que le problème de l'offre est déjà résolu ou le sera automatiquement. A ce sujet, le fait de rendre plus difficile l'accès aux semences d'arachide peut être considéré comme une façon de pousser le paysan à se rabattre sur les céréales dont la sécurisation du capital semencier pose moins de problèmes. Parallèlement, une des causes d'insécurité alimentaire qui retient l'attention est la faiblesse des échanges entre zones déficitaires et zones excédentaires. C'est ainsi que le commerce des céréales traditionnelles est le premier secteur entièrement libéralisé. Il s'agit de leur conférer une fonction mixte de subsistance/rente et d'en faire dans une certaine mesure une alternative à l'arachide au niveau du système productif.

16.3 L'objectif d'Autosuffisance

Le Plan Céréaliier adopté en 1986 dans la mouvance de la Nouvelle Politique Agricole vise 80% d'autosuffisance à l'horizon de l'an 2000. Dans son analyse, Martin, F (1986) se pose la question de savoir si cela est d'une part réaliste et

d'autre part souhaitable. Par rapport au premier point, la réponse de l'auteur fondée sur l'examen du bilan céréaliier national et son évolution est plutôt négative. Quant au second point, la conclusion est qu'il est difficile de dire si 80% d'autosuffisance céréalière est un objectif souhaitable ou non compte tenu des multiples facteurs à considérer. En termes économiques, l'auteur soutient qu'une allocation optimale des ressources doit favoriser l'arachide au détriment des céréales conformément aux résultats de son modèle de programmation linéaire. Quoi qu'il en soit, l'autosuffisance à l'échelle nationale suppose l'existence de surplus au niveau des producteurs qui ne devront pas se contenter de couvrir leurs besoins d'autoconsommation. Avec la réduction progressive du taux de la population impliquée dans l'agriculture, des gains appréciables de productivité seront nécessaires pour ajuster l'offre à une demande croissante.

Dans l'ensemble, plus de 70% des exploitations que nous avons suivies ne produisent pas assez de céréales pour leurs propres besoins. Elles peuvent être classées en trois catégories: Il s'agit des déficitaires conjoncturelles, des déficitaires structurelles et des déficitaires optionnelles. Ces dernières préfèrent mettre l'accent sur l'arachide et acheter les céréales sur le marché. Une telle stratégie est surtout caractéristique des grandes unités. Dans l'optique du producteur, la sécurité alimentaire qui est un objectif principal n'est donc pas toujours synonyme d'autosuffisance qui est une notion très relative. Au sens conventionnel, le concept met en rapport la production et les besoins théoriques évalués sur la base de certaines normes biologiques. On peut se demander si les besoins réellement éprouvés par le producteur-consommateur ne tiennent pas compte de la place que ce dernier veut bien accorder au produit en question dans son régime alimentaire. Ainsi, celui qui produit autant de mil, de sorgho ou de maïs qu'il veut en consommer peut bien se considérer autosuffisant. Cette réalité micro-économique transposable à l'échelle nationale soulève le délicat problème des préférences et plus généralement des facteurs liés à la nature humaine qui entrent en jeu au sein du système alimentaire.

16.4 Les Contraintes Liées à la Demande

Les contraintes de la demande céréalière sont largement liées à la nature de l'être humain comme consommateur. Elles s'articulent autour du concept de préférence qui est fonction de plusieurs facteurs. Il s'agit surtout des habitudes alimentaires qui façonnent les goûts, d'un besoin naturel de diversification mais aussi de prestige social qui entre parfois en ligne de compte. S'agissant des habitudes alimentaires, elles se reflètent dans la structure de la consommation. Pour les principales céréales, les moyennes nationales par tête indiquées dans le Plan Céréaliier sont:

- Mil-sorgho.	85 kg
- Riz:	71 kg
- Maïs:	8 kg

Ces chiffres cachent néanmoins une grande différence entre les villes et le milieu rural. Pour le mil-sorgho, la moyenne qui est de 26 kg par tête en zone urbaine se situe à 116 kg dans les campagnes. Quant au riz, les chiffres respectifs sont de 110 et 51 kg. Précisons qu'il s'agit d'équivalents produits consommables estimés à 78% du poids de grains pour le mil-sorgho-maïs et à 100% pour le riz blanc (taux de conversion utilisés dans le Plan Céréaliier, p 11)

Pour ce qui concerne plus spécifiquement le Bassin Arachidier, les résultats d'enquêtes menées sur la période 1988-90 donnent la situation suivante exprimée en parts moyennes des apports de calories par les principales céréales

Tableau 16.1: Structure de la consommation céréalière dans le Bassin Arachidier

Type de céréale	Zones rurales du Bassin Arachidier						Zones urbaines
	Nord	Centre-ouest	Centre-nord	Sud-ouest	Sud-est	Est	Kaolack
Riz	70%	14,5%	32%	26,5%	7,5%	7%	62%
Mil-sorg	25%	85%	67%	73,5%	90,5%	43%	36%
Mais	5%	0,5%	1%	0%	2%	50%	1%

Source: Kelly, V. et al.; 1992, Volume 2, Part 2, divers tableaux

Dans les zones rurales du nord où la production est faible, le régime alimentaire est comparable à celui des villes avec une large dominance du riz. Dans la logique de l'ajustement structurel, cette céréale importée est toujours traitée comme une denrée qui ne concerne que les populations urbaines. La différence ville-campagne en matière d'habitudes alimentaires s'estompe de plus en plus avec la diversification. Dans la plupart des zones rurales, une diversification du régime alimentaire, quelles qu'en soient les causes, se réaliserait au détriment des céréales traditionnelles ne serait-ce qu'en raison de leur assez forte dominance au niveau de la consommation.

La question se pose de savoir si les céréales traditionnelles sont économiquement supérieures ou inférieures pour le consommateur. Un bien supérieur se définit comme étant celui dont la consommation tend à varier dans le même sens que le revenu réel et un bien inférieur correspond à la situation opposée. Sans nous attarder sur les considérations théoriques, on peut retenir que la réversibilité à la baisse se heurte généralement au phénomène appelé "effet de cliquet". Il s'agit d'une tendance à maintenir le niveau de consommation en cas de baisse des revenus même s'il faut prélever sur le capital, ce qui est surtout vrai pour les biens supérieurs. On note à ce propos que les hausses du prix du riz intervenues au cours de ces dernières années n'ont pas permis de réduire la consommation malgré la baisse du pouvoir d'achat que cela induit.

16.5 Facteurs Déterminants de la Culture Céréalière

Les facteurs qui déterminent l'attitude des producteurs par rapport à l'option céréalière sont relativement différenciés. Pour les chefs de famille, l'importance accordée aux céréales découle du souci de faire face à leur première obligation sociale qui est d'assurer la subsistance familiale. Toutefois, le degré d'attachement à la céréaliculture s'avère assez variable et revêt même une certaine dimension ethnique

Les disponibilités en semences d'arachide jouent un rôle décisif quant à la place des céréales dans les combinaisons culturales. Par ailleurs, il est admis qu'en règle générale, plus les conditions de production sont aléatoires, plus les stratégies sont portées vers la sécurité c'est-à-dire la minimisation du risque. Cela implique le plus souvent une tendance à la diversification pouvant se faire en faveur ou au détriment des céréales selon leur importance antérieure au niveau de chaque exploitant. Certains chefs de famille soulignent aussi qu'une soudure difficile s'incite toujours à accorder plus d'attention aux cultures céréalières durant la campagne suivante.

Si l'on admet que la sécurité alimentaire n'est pas synonyme d'autosuffisance lorsqu'il est possible de faire recours au marché, il suffit d'avoir un certain pouvoir d'achat pour se l'assurer. Cela fait dire à quelques chefs de famille que "l'arachide c'est aussi du mil" puisqu'elle permet d'en acheter.

Quant aux hommes dépendants, 80% d'entre eux affirment n'envisager la culture céréalière que si les semences d'arachide font vraiment défaut. A l'opposé du raisonnement des chefs de famille, ils ne disent pas que "le mil c'est aussi de l'argent". Le tiers d'entre eux préféreraient ne pas cultiver du tout s'il n'y avait que les céréales à produire. Le mil est cultivé en moyenne un an sur trois par ceux qui n'ont pas la responsabilité de nourrir une famille, ce qui traduit le caractère conjoncturel de l'option céréalière chez les producteurs dépendants. Puisque leur motivation est essentiellement d'ordre pécuniaire, les conditions du marché constituent un facteur de première importance. A ce propos, le principal problème souligné est l'absence de "garantie" concernant les prix et l'inexistence d'un circuit organisé de commercialisation à l'instar de ce qui se passe dans le cas des cultures comme l'arachide et le coton.

Sur le plan agronomique, les rendements du mil par hectare sont en général beaucoup plus faibles que ceux de l'arachide malgré l'énorme différence dans les coefficients de multiplication des semences. Selon les paysans, l'arachide est moins sensible à la baisse de fertilité des sols résultant de la marginalisation de l'engrais et du recul de la jachère. En outre, les producteurs sont d'avis que sur le plan phytosanitaire, les céréales sont relativement plus vulnérables, ce qui peut réduire davantage leur attractivité par rapport à l'arachide.

16.6 Diffusion des Variétés Améliorées

Dans l'optique du Plan Céréalière, les objectifs en matière d'autosuffisance alimentaire devront être réalisés surtout avec des gains de rendements. Comme nous l'avons déjà souligné, la mission de la SODEVA dans le Bassin Arachidier a été réorientée vers le développement des cultures céréalières par la diffusion des variétés dites améliorées. Pour le mil, les nouvelles variétés occupent moins de 1% des superficies. Trois quarts des chefs d'exploitation ne connaissent que les variétés traditionnelles. Si l'on ne considère que les producteurs qui affirment avoir au moins une fois cultivé les "variétés SODEVA" comme ils les appellent sans distinction, 54% sont d'avis que les locales ont de meilleurs rendements tandis que 34% pensent le contraire et 12% estiment qu'il n'y a pas de différence notable. Des tests en milieu paysan réalisés par l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles indiquent que les variétés locales ont de meilleures performances sur les champs de case tandis que dans le système mil-arachide en plein champ, les conclusions restent mitigées (Thiam, 1987).

Au plan de la consommation, on note que sur le même sous-échantillon de producteurs. 81% oréfèrent les variétés locales alors que les autres restent indifférents de ce point de vue. Ainsi, les variétés de mil dites améliorées sont dans l'ensemble considérées comme inférieures aux traditionnelles par les paysans aussi bien en leur qualité de producteurs que de consommateurs. Il s'y ajoute que tout nouveau cultivar à cycle plus court expose le producteur au péril aviaire lorsque l'adoption n'est pas faite à grande échelle dans le terroir. Cela tempère d'autant les vellétés individuelles chez les paysans surtout lorsqu'ils sont au courant d'une expérience malheureuse en matière d'adoption.

16.7 Contraintes Spécifiques de Production

La culture céréalière et celle du mil en particulier connaît des problèmes spécifiques qui entravent sérieusement la production. Parmi ces problèmes il y a tout d'abord la fréquence et l'ampleur des mauvaises levées dont beaucoup de producteurs se plaignent. Le caractère préoccupant du phénomène se reflète à travers l'importance des semis qui peuvent concerner jusqu'à un quart des superficies de mil. Des parcelles entières sont souvent abandonnées pour mauvaise levée et parfois même après semis. Pour les techniciens, cela est lié au fait que les semences sont généralement tirées des stocks destinés à la nourriture. Les producteurs quant à eux attribuent les mauvaises levées aux prédateurs et à la pluviométrie. La qualité des semences est rarement mise en cause mais l'on peut toujours s'interroger sur la justesse de leurs perceptions.

Enfin, avec la diffusion des variétés d'arachide à cycle plus court, bon nombre de producteurs déclarent être souvent obligés d'arrêter la récolte du mil parce que celle de l'arachide ne peut plus attendre. Cela accentue les pertes post-récoltes que certaines estimations situent entre 1 et 2% par jour.

16.8 Contraintes Post-récolte

Traditionnellement, les céréales sont conservées en épis dans des greniers tissés avec des branches d'arbustes. Le battage des récoltes au mortier par les femmes se fait en petites quantités ne couvrant généralement que la ration alimentaire pour quelques jours. Ce travail est unanimement considéré par les femmes interrogées comme étant la plus dure corvée féminine. Les estimations faites au niveau des 240 exploitations suivies indiquent qu'une femme obtient en moyenne 2 kg de mil par heure, ce qui traduit le caractère contraignant du battage manuel. Pour les paysans qui souhaiteraient produire des céréales comme culture de rente, cela peut constituer une sérieuse contrainte.

La question se pose de savoir dans quelle mesure l'avènement des batteuses mécaniques contribue à la solution du problème. A ce propos, on observe que les chefs d'exploitation qui sont les principaux producteurs de céréales ne font généralement pas appel aux batteuses lorsque la récolte s'avère assez faible par rapport aux besoins de consommation. Cela découle d'un souci de mieux préserver les stocks de vivres moins exposés à la vente pour faire face à de petits besoins lorsqu'ils sont gardés sous forme d'épis. En outre, neuf producteurs sur dix estiment que le battage manuel cause moins de pertes, le souci de limiter celles-ci étant naturellement plus grand lorsque la production est insuffisante.

L'accès aux machines à temps constitue une autre contrainte loin d'être négligeable. Trois quarts des exploitations enquêtées se trouvent dans des communautés rurales non dotées de batteuses résidentes, les plus proches étant à une distance moyenne de 18 km. Toutefois, ces machines opèrent le plus souvent de manière itinérante en ciblant les zones de forte production et les gros producteurs. Cela réduit sensiblement l'importance du critère de résidence comme indicateur d'accessibilité. Néanmoins, les batteuses travaillent en général jusqu'au mois de mai et parfois même jusqu'en juin, ce qui implique une longue attente pour les derniers utilisateurs. Les producteurs qui envisagent le recours au battage mécanique stockent généralement leurs récoltes dans des conditions précaires et une longue durée d'attente accentue inévitablement les pertes.

Le grenier traditionnel qu'on trouve encore dans 88% des exploitations ne se prête pas au stockage sous forme de grains. Par conséquent, le battage de grandes quantités au même moment requiert un autre type d'infrastructure dont la plupart des exploitations ne disposent pas. Celles qui ont des facilités individuelles autres que les chambres habitées ne représentent que 5%. Contrairement aux affirmations des spécialistes, la presque totalité des chefs d'exploitation soutiennent avec beaucoup d'assurance que le mil en épis est nettement moins vulnérable aux insectes par comparaison aux stocks sous forme de grains. On note toutefois une tendance à n'utiliser les produits de traitement que sur les stocks en épis. Dans tous les cas, les producteurs déficitaires plus soucieux de limiter les pertes et ceux ayant des excédents à garder sur de longues périodes préfèrent en général ne battre leurs récoltes qu'en fonction des besoins de consommation c'est-à-dire par petites quantités, ce qui limite l'usage des machines.

Le décorticage qui est la première phase de la transformation des céréales après le battage reste encore pratiquement manuel suite à l'échec des premières tentatives de mécanisation. De nouvelles machines plus performantes sont mises sur le marché mais leur diffusion reste encore assez limitée. La mouture par contre est une opération largement mécanisée. Quelques femmes soulignent tout de même qu'avec le moulin on ne peut pas contrôler la proportion des différents produits, notamment la farine fine et la semoule grossière destinées à des usages culinaires différents. Enfin, par rapport au système traditionnel où ces tâches relèvent des devoirs et responsabilités de la femme, l'utilisation des machines implique un transfert de charges que certains hommes n'acceptent qu'avec réticence.

16.9 Commercialisation

La culture céréalière est pratiquée surtout pour l'autoconsommation et doit s'intégrer progressivement dans le système d'échange. Cela est nécessaire ne serait-ce que pour les besoins du consommateur urbain dont on cherche à modifier les habitudes alimentaires au profit des céréales traditionnelles. La part commercialisée des récoltes est inférieure à 15% pour le mil, ce qui est relativement faible. On note cependant que le taux de commercialisation est assez élevé pour le maïs dont la vente en épis verts est très développée. Pour la plupart des chefs de famille, la vente de céréales est une pratique à la limite immorale, ce qui suppose qu'on n'y a recours en général que par contrainte. Les alternatives dépendent en particulier de l'importance des revenus tirés des cultures de rente. On observe à ce propos que la diminution du prix de l'arachide

au producteur (de 90 à 70 F/kg) intervenue en 1988-89 s'est accompagnée d'une forte augmentation de la part des récoltes de céréales écoulée sur le marché.

Un autre facteur jouant sur la vente de céréales est lié à la nature parfaitement divisible des stocks de vivres par comparaison aux animaux qui constituent la principale forme d'épargne en milieu rural. Ainsi, pour faire face à de petits besoins au fur et à mesure qu'ils se présentent, la tentation est plus forte de vendre quelques kilogrammes de céréales plutôt qu'un mouton par exemple comme nous l'avons constaté avec les semences. La vente d'animaux est envisagée quand il s'agit de reconstituer les stocks au moment de la soudure. Toutes ces considérations montrent que l'apport de céréales sur le marché ne reflète pas toujours l'existence de surplus au niveau des producteurs dont beaucoup achètent et parfois même après avoir vendu.

Au plan social, ce qui reste des solidarités communautaires traditionnelles s'exprime notamment dans le domaine des vivres. Le chef de famille qui vend des céréales au su de ses voisins aura plus de mal à leur demander assistance en cas de besoin, ce qui constitue un facteur dissuasif. Par ailleurs, dans les exploitations où la culture céréalière se fait collectivement comme c'est le cas des Sérères la vente est tout-a-fait exceptionnelle même en cas de surplus, ce qui découle de solides coutumes ethniques à caractère presque sacré.

16.10 Conclusion

La culture céréalière dans le Bassin Arachidier reste encore essentiellement une activité de subsistance. Ainsi, l'intérêt qu'elle suscite dépend surtout de la demande de consommation chez les producteurs eux-mêmes. Ces derniers n'arrivent pas toujours à couvrir leurs propres besoins et la part commercialisée des récoltes demeure globalement faible. L'option pour les céréales comme culture de rente n'est envisagée le plus souvent que de manière circonstancielle. En outre, si l'on admet que les grandes exploitations ont plus de chance de survivre dans le contexte des nouvelles politiques, le fait qu'elles soient moins attachées à la culture des céréales pose des interrogations quant à l'objectif d'autosuffisance visé par les pouvoirs publics. Il ne coïncide pas à certains égards avec la logique du producteur surtout quand ce dernier évolue dans un environnement où le pouvoir d'achat compte plus que toute autre considération.

XVII. CONCURRENCE ARACHIDE-CEREALES ET CONTRAINTES DE PRODUCTION

17.1 Aperçu Général

La réponse des producteurs aux incitations et contraintes de leur environnement s'exprime surtout à travers les superficies exploitées et leur répartition entre les différentes cultures. Sur ce plan, les tendances globales que traduisent les chiffres agrégés sont certes informatives mais de portée limitée si l'on ignore les raisons profondes qui l'expliquent ainsi que leur importance respective. L'évolution enregistrée sur les dix dernières années a fait l'objet d'interprétations divergentes, ce qui n'est pas de nature à faciliter la tâche aux décideurs. Ces derniers ne peuvent agir dans le sens des objectifs fixés sans comprendre les bases sur lesquelles les producteurs font leurs choix ainsi que le poids relatif des différentes contraintes à leurs activités.

Les principaux objectifs des pouvoirs publics ont trait à la sécurité alimentaire, aux recettes d'exportation et à la préservation du capital foncier. Ces objectifs sont respectivement liés à la place des cultures vivrières à celle des cultures de rente et à des pratiques culturales diverses dont le système d'assolement pour l'arachide. Il est question de stabiliser les superficies autour de 1,5 million d'hectares par an. La réalisation des objectifs du Plan Céréaliier supposait au départ un recentrage des priorités en faveur des céréales sans pour autant freiner le développement des cultures de rente. C'est ainsi que dans son scénario d'ajustement dirigé, la Banque Mondiale retient une croissance annuelle de 4% pour la production céréalière, contre 1,5% pour l'arachide. Quant à la préservation du capital foncier, il entre dans le cadre d'une politique globale de gestion des ressources naturelles qui retient particulièrement l'attention des pouvoirs publics et des bailleurs de fonds.

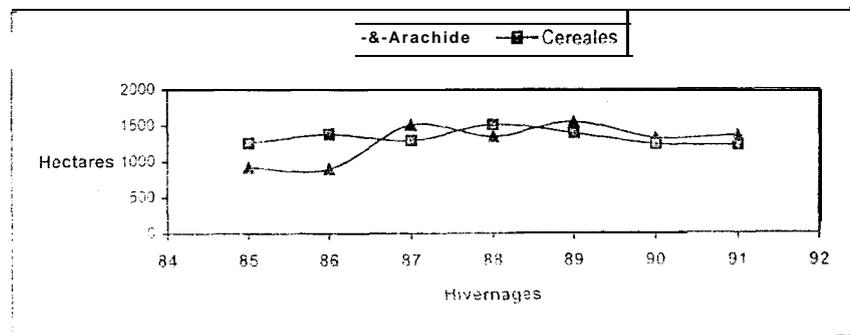
Les résultats d'une étude ISRA-IFPRI (Kelly et al. 1993) montrent que certaines zones du Bassin Arachidier ont un avantage comparatif pour l'arachide et d'autres pour le mil. Par ailleurs, la culture de l'arachide s'est révélée partout plus rentable que celle des céréales. Une des conclusions de l'analyse est que dans la situation actuelle du marché, il est peu probable que les producteurs adoptent des stratégies qui favorisent la réalisation des objectifs officiels d'autosuffisance alimentaire que nous venons d'examiner au chapitre précédent.

D'une façon générale, il s'agit ici d'appréhender avec plus de détails les éléments sur lesquels repose la logique de décision des micro-acteurs par rapport aux objectifs des politiques officielles concernant la production agricole. L'accent est mis sur les déterminants fondamentaux de l'affectation des terres entre la culture des céréales et celle de l'arachide et sur les facteurs limitants autres que les aléas naturels. Les problématiques subsidiaires ont trait aux systèmes d'assolement et à la spécialisation en rapport avec la gestion des ressources foncières et les avantages comparatifs des différentes sous-zones.

17.2 L'Arachide et les Céréales dans le Système de Production

Jusqu'à l'avènement de la **Nouvelle Politique Agricole**, la part de l'arachide dans les superficies cultivées fluctuait entre 48% et 52%. Après un creux de 27% en 1985, elle n'a pas dépassé 42% depuis lors (Kelly et al., 1996).

Figure 17.1: Évolution des superficies d'arachide et de céréales dans 240 exploitations suivies



Ce graphique montre que le choc de la NPA a relativement favorisé la culture céréalière pendant les toutes premières années. Cependant, l'écart de superficies s'est vite estompé bien que celles de l'arachide soient plus fluctuantes. Le coefficient de Pearson est de +0,20 et même si sa valeur n'est pas statistiquement significative, son signe prouve que l'arachide et les céréales ne sont pas traitées comme des substituts par les producteurs.

Pour la campagne 1994-95, les taux de réalisation des objectifs individuels de superficies chez les producteurs interrogés ont été de 59% pour l'arachide et 78% pour le mil. La non correspondance entre objectifs et réalisations, mais surtout les disparités entre les deux cultures signifient que l'allocation effective des terres ne correspond pas à une situation voulue. Avec de telles disparités, toute évolution vers l'équilibre souhaité modifierait les rapports de superficies en faveur de l'arachide. L'effet des contraintes reflété par l'ampleur des écarts est plus marqué au niveau de cette dernière spéculation. Pour le mil, la non réalisation des objectifs de superficies est plutôt l'exception. Certains producteurs ont même fait des dépassements et la raison avancée est le manque de semences d'arachide. Il a été demandé à chaque producteur de citer dans l'ordre les facteurs explicatifs des écarts entre souhaits et réalisations et le tableau 17.1 dont les scores correspondent.

Tableau 17. 1: Classification des causes d'écarts entre souhaits et réalisations en superficies d'arachide et de céréales en 1994.

Causes des écarts	Arachide	Céréales	Total
Manque de semences d'arachide	93	15	108
Manque d'équipements	10	35	55
Manque de main d'oeuvre	9	36	45
Manque de terres	13	19	32
Manque d'engrais	7	2	9
Terres non convenables	0	9	9

source: Enquêtes ISRA-MSU, 1994

Les semences d'arachide, les équipements, la main d'oeuvre agricole et les disponibilités foncières constituent dans l'ordre général les principales causes de non réalisation des objectifs en matière de combinaison arachide-céréales. Le caractère non convenable des terres renvoie au précédent culturel et au type de sol. La situation globale cache une grande diversité selon les catégories de producteurs. On peut distinguer les chefs de famille, les hommes dépendants et les femmes. Les premiers contrôlent environ 67% des superficies d'arachide et 90% de celles consacrées au mil en 1994. Les parts revenant aux hommes dépendants sont respectivement 23 et 6% tandis que pour les femmes on a 14% et 4%.

A l'échelle de l'unité familiale l'allocation des terres dépendra dans une certaine mesure de la composition démographique c'est-à-dire de l'importance relative des différentes catégories de producteurs qui la composent. La taille démographique est surtout déterminée par l'effectif de dépendants ne sera donc pas un facteur sans effet. Cependant, il est permis de penser que si l'importance numérique des hommes dépendants est favorable à l'arachide, cela peut aussi inciter le chef de famille à cultiver plus de céréales pour les nourrir. Les différentes catégories de producteurs au sein du ménage ont des motivations généralement spécifiques et des contraintes partagées à un certain degré.

17.3 Motivations dans le Choix des Cultures

Les motivations sont toujours complexes et ne peuvent être cernées qu'à travers une série de questions orientées. La première était de savoir ce que chaque interlocuteur souhaiterait avoir comme rapport de superficies entre l'arachide et les céréales. La part de l'arachide est supérieure à celle des céréales dans 65% des réponses obtenues. Celles qui donnent aux céréales une part plus grande représentent 16%. Ces deux situations respectives sont qualifiées de pro-arachide et pro-céréale dans la suite du texte. Nous parlerons de pro-équilibre dans les cas où les superficies d'arachide et de céréales sont égales. Des disparités non négligeables sont notées en fonction du statut familial mais aussi de la zone. Les résultats désagrégés sont présentés aux tableaux 17.2 et 17.3.

Pour les chefs de ménage, le rapport optimal de superficies entre céréales et arachide est voisin de l'unité. Le déséquilibre constaté en faveur des cultures de rente chez les producteurs dépendants ne fait que se confirmer ici. Les zones de Passy au sud-ouest et de Dioly à l'est bénéficient de conditions naturelles plus favorables que celles de Colobane au nord et Niakhar à l'ouest. L'importance plus accentuée de l'arachide dans la zone de Colobane peut résulter du fait que le milieu n'y autorise pas d'autres cultures plus exigeantes comme le maïs et le sorgho. Les opportunités et contraintes de l'environnement naturel ne peuvent manquer d'avoir des incidences sur l'allocation des terres.

Tableau 17.2: Préférences concernant l'allocation des terres entre arachide et céréales par statut

Parts souhaitées des différentes cultures	Chefs de ménage	Hommes dépendants	Femmes
Arachide	51%	71%	85%
Céréales	49%	19%	15%
Répartition des répondants selon les préférences			
Pro-arachide	31%	88%	92%
Pro-céréales	31%	12%	0%
Pro-équilibre	38%	0%	8%

Source: Enquêtes ISRA-MSU, 1994

Tableau 17.3: Préférences concernant l'allocation des terres entre arachide et céréales par sous-zone

Parts souhaitées des différentes cultures	Niakhar	Colobane	Passy	Dioly
Arachide	64%	79%	60%	66%
Céréales	36%	21%	40%	34%
Répartition des répondants selon les préférences				
Pro-arachide	38%	100%	44%	73%
Pro-céréales	25%	0%	22%	18%
Pro-équilibre	37%	0%	34%	9%

Source: Enquêtes ISRA-MSU, 1994

Les arguments avancés par les producteurs pour justifier la répartition jugée optimale des superficies entre céréales et arachide sont assez diversifiés. Les principaux facteurs classés selon les fréquences relatives par rapport au nombre de réponses obtenues donnent la hiérarchie suivante:

- Meilleure rentabilité de l'arachide:	28%
- Besoins d'argent:	21%
- Contrainte de la rotation:	17%
- Sécurité alimentaire:	9%
- Arachide plus facile à travailler :	6%
- Importance accordée à la fane:	6%
- Importance culinaire de l'arachide :	4%

L'argument d'une meilleure rentabilité de l'arachide est appuyé par les résultats d'analyses économiques. Le revenu moyen par hectare obtenu avec des données de 1989-90 se situe à 54.666 francs CFA pour l'arachide contre 33.472 pour le mil-sorgho, soit un rapport de 1,63. Les chiffres respectifs sont de 1.496 et 1.086 francs par jour de travail (Kelly et al, 1996, p 65). Certaines réponses évoquant la rentabilité font directement référence aux prix de l'arachide jugés plus intéressants. Ceux qui optent pour un partage égal des superficies entre mil et arachide évoquent généralement la contrainte des rotations culturales.

La sécurité alimentaire est l'argument de ceux qui attribuent une plus grande part au mil. Son classement assez bas confirme encore que ce concept n'est généralement pas perçu comme signifiant autosuffisance. En effet, avec la possibilité d'acheter les céréales sur le marché, la sécurité alimentaire se confond à celle du pouvoir d'achat. Cela signifie que le prix du riz au consommateur peut jouer sur les décisions des chefs de famille quant à la place réservée aux cultures vivrières par rapport à celles de rente.

L'argument selon lequel l'arachide est plus facile à travailler est perceptible au tableau 17.1 qui indique que le manque d'équipements et de main d'oeuvre est plus préoccupant pour les céréales. L'importance accordée à la fane transparait de manière implicite dans toutes les réponses évoquant la rentabilité ou le besoin d'argent. Tous ceux qui ont directement exprimé leur préoccupation pour la fane comme aliment de bétail se trouvent dans la zone de Colobane. Elle est plus touchée par la dégradation du couvert végétal et l'emboûche y constitue une importante activité de diversification. Le fait que la fane soit devenue un produit de rente très demandé en ville avec l'urbanisation du bétail accentue l'attractivité financière de l'arachide par rapport aux céréales.

Les autres facteurs ressortis ont trait à la gestion du risque qui pousse à la diversification, au fait que l'arachide soit moins sensible à la faible fertilité des sols et enfin au caractère familial de la culture céréalière. C'est ce caractère qui permet aux producteurs dépendants de se focaliser sur l'arachide et qui rend socialement difficile la spécialisation dans les céréales comme cultures de rente. En effet, si le chef de famille n'a pas récolté assez de céréales, ses dépendants qui en ont cultivé auront l'obligation morale de ne pas vendre leur production.

Avec la loi sur le domaine national qui stipule que la terre est une propriété de l'État, il y a un risque de perdre les superficies, donc, activités de la Zone Rural qui exerce les prérogatives de la puissance publique juge qu'une personne ne peut pas exploiter toutes ses terres, il peut attribuer une partie à d'autres producteurs. Pour éviter l'éviction, certains exploitants font un remplissage conservatoire en semant du mil même s'ils ne peuvent pas assurer l'entretien. Le choix de cette culture se justifie par les faibles quantités de semences requises et qui sont prélevées des stocks de vivres. Ce telles pratiques s'apparentent plus à une mise en jachère déguisée qu'à une véritable option pour les céréales à la place de l'arachide. Elles peuvent aussi expliquer en partie la faiblesse des rendements du mil plus accentuée dans les exploitations qui ont plus de terres. Cette loi foncière votée en 1964 a été décrite par le Président Senghor comme étant "la voie originale du Socialisme Africain". Elle reste toujours en vigueur mais son amendement est envisagé dans le cadre des réformes institutionnelles.

17.4 Systèmes de Rotation Culturelle

Si l'on retient la pratique dominante de chaque producteur, la rotation mil-arachide prévaut à l'exception de rares cas où la jachère est introduite dans l'assolement. Tous les producteurs interrogés déclarent que le meilleur précédent cultural pour le mil, c'est l'arachide. Les avis se partagent de manière égale entre le mil et la jachère comme précédents culturaux les plus appropriés pour l'arachide. Selon 97% des répondants, le plus mauvais précédent cultural de l'arachide c'est l'arachide elle-même et les 3% qui restent avancent que c'est le sorgho. Pour le mil, les réponses obtenues sont: sorgho: 38%; mil: 31%; jachère: 24%, néant 7%.

S'il est exclu de semer du mil sur jachère tout en considérant que son meilleur précédent cultural est l'arachide qui ne fait pas de restitution organique à la terre, cela peut signifier que la compacité du sol est un facteur décisif pour l'implantation du mil. Le précédent arachide donne une terre meuble (effet du soulèvement) jugée plus propice au mil tandis que la jachère durcit le sol. Compte tenu de toutes ces considérations, on peut déduire que:

- l'arachide est plus flexible que le mil en ce qui concerne le précédent cultural.
- la culture du sorgho qui ne peut précéder ni le mil, ni l'arachide, ni lui-même introduit plus de contraintes dans l'assolement.
- la spécialisation en arachide ne peut s'envisager sans la jachère.
- le mil trouve sa meilleure place dans un système de rotation avec l'arachide.

Le non respect du meilleur précédent cultural est exceptionnel pour le mil mais pas pour l'arachide notamment chez les producteurs dépendants. La pratique du plus mauvais précédent reste marginale et ne concerne que l'arachide. Les estimations de la SODEVA indiquent que pour la campagne agricole 1994-95, les emblavures dans le Bassin Arachidier représentent environ 79% des superficies cultivables, ce qui équivaut à 21% de jachère. Le recul de la jachère est surtout attribué à la croissance démographique, à la généralisation de la culture attelée, à la diversification des cultures et aux faibles rendements que certains producteurs ont tendance à compenser par l'augmentation des

superficies. Dans la plupart des cas, la jachère résulte non pas d'une option délibérée mais d'un manque de moyens pour la mise en valeur des terres.

Environ huit personnes sur dix pensent que la disparition de la jachère est un phénomène irréversible. Ceux qui expriment un avis contraire fondent leurs arguments sur trois points. Il y a d'abord l'exode rural très marqué dans la zone de Colobane qui abrite plus de 80% des superficies en jachère au niveau de l'échantillon. L'idée exprimée est qu'avec le départ massif des populations, ceux qui resteront dans l'agriculture auront plus de terres à leur disposition. Le second point est que si les producteurs ont de nouveau accès aux facilités de crédit pour l'engrais, les pratiques culturales seront moins extensives et cela réduirait leurs besoins en terres. Le troisième et dernier point est que si les difficultés actuelles concernant l'accès aux semences d'arachide s'accroissent, cette culture va reculer davantage et il y aura moins de pression sur les terres.

17.5 Problématique de la Spécialisation

Les résultats des analyses économiques (tableau 17.4) indiquent qu'en générale l'arachide est plus rentable que les céréales dans le Bassin Arachidier. La productivité factorielle est plus élevée aussi bien pour la terre que pour la main d'œuvre familiale. On note que seul la zone de Niakhar semble avoir un avantage comparatif dans la production des céréales. Celle de Dioly a un fort avantage comparatif pour l'arachide surtout par rapport à la productivité de la terre. Le même constat est fait dans les zones de Passy et de Colobane bien que leur avantage comparatif pour l'arachide soit moins marqué qu'à Dioly.

Tableau 17.4: Revenus nets en F.CFA par hectare et par jour de travail pour l'arachide et les céréales selon la zone

Type de revenu	Niakhar	Colobane	Passy	Dioly
Revenu net par hectare				
Arachide	34.841	60.847	70.915	59.737
Céréales	43.356	34.827	37.800	22.945
Ratio arachide/céréales	0,80	1,75	1,88	2,60
Revenu net / jour de travail				
Arachide	710	2.145	1.643	992
Céréales	817	1.506	1.042	634
Ratio arachide/céréales	0.87	1,42	1,58	1,56

Source Enquêtes ISRA-MSU, 1994

Sur la base de ces résultats, on peut s'interroger sur les possibilités d'une spécialisation plus poussée de chaque zone selon la règle des avantages comparatifs pour une meilleure utilisation des ressources. On observe que les producteurs dépendants ont un système cultural moins diversifié et donc plus spécialisé par comparaison aux chefs de famille. A la question de savoir quel serait le meilleur choix s'il fallait se spécialiser dans une seule culture, 65% des réponses sur l'ensemble de l'échantillon indiquent l'arachide et 35% le mil. Chez les chefs de famille, les proportions respectives sont de 31% et 69%. On note que tous les producteurs dépendants à l'exception de 2 hommes (mariés) opteraient pour l'arachide comme domaine de spécialisation. Dans la zone de Colobane, la totalité des réponses indiquent l'arachide toutes catégories de producteurs confondues et au niveau de Dioly la proportion est de 73%. Niakhar est la seule zone où les choix sont relativement plus favorables au mil avec 5 cas sur 8 tandis qu'à Passy la situation est plus ou moins équilibrée. Ces préférences correspondent à ce qui est prévisible sur la base de la rentabilité relative des différentes cultures à travers les zones.

Tous ceux qui opteraient pour le mil avancent l'argument de la sécurité alimentaire alors que pour l'arachide les raisons sont assez diversifiées. Le prix au producteur comme déterminant de la rentabilité vient en tête, suivi de la fan, le tout étant en rapport avec le besoin en numéraire qui est une préoccupation de premier ordre.

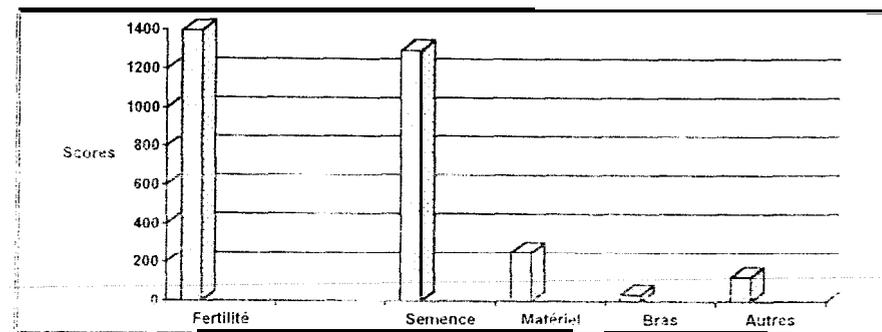
Pour les chefs de ménage qui se seraient spécialisés dans la culture arachidière, la principale condition requise est d'avoir tous les facteurs de production qu'il faut alors que dans le cas du mil, seul le manque total de semences d'arachide pourrait conduire à la spécialisation. Ainsi, l'option céréalière exclusive n'est envisagée que dans une situation de contrainte sévère tandis que la spécialisation en arachide correspondrait plutôt à l'inexistence de contraintes au niveau de l'appareil productif. Si la terre est un facteur limitant, 56% des personnes interrogées estiment préférable de cultiver l'arachide contre 32% qui opteraient pour le mil, 3% pour le maïs et 9% pour d'autres cultures comme le manioc, les légumes et la pastèque. Si la main d'œuvre est le facteur limitant, les chiffres respectifs sont de 44%, 47%, 3% et 6%. Cela suppose que dans l'ensemble, l'arachide valorise mieux la terre et que la productivité du travail est plus élevée avec le mil dans l'opinion des paysans même si les jugements ne sont pas aussi tranchés.

Niakhar est encore la seule zone où le mil tient tête à l'arachide de façon assez nette. En plus de l'avantage comparatif révélé par l'analyse économique, les Sérères qui représentent l'ethnie majoritaire de cette zone sont traditionnellement attachés à l'autosuffisance alimentaire en général et à la culture des céréales en particulier. A l'intérieur d'une même zone, la distribution des réponses concernant la culture la plus profitable en fonction du facteur limitant reste relativement stable sauf à Passy. Si la terre est le facteur limitant, l'arachide y est prioritaire mais elle cède la place aux céréales lorsque la main d'œuvre est le facteur limitant. Quelle que soit la contrainte retenue, les jugements des chefs de ménage sont majoritairement favorables aux céréales tandis que les producteurs dépendants mettent l'arachide au premier rang.

17.6 Contraintes de la Production Arachidière

Si l'on fait abstraction des facteurs naturels qui sont à l'origine des grandes fluctuations, les tendances récessives concernant l'arachide sont attribuées à plusieurs causes par nos interlocuteurs. Chacun devait en identifier 3 par ordre d'importance. Une hiérarchisation est établie sur la base du même principe des fréquences pondérées et des scores permettant d'établir la classification suivante:

Figure 17.2 Classification hiérarchique des contraintes à la production arachidière



Contrainte de fertilité:

La question cruciale de l'épuisement des sols est une évidence qui n'est pas perdue de vue dans le nouveau programme de relance du secteur agricole. En effet, les quantités d'engrais livrées aux producteurs ont sensiblement augmenté en 1997 sans compter l'opération du phosphatage. Par rapport à 1995, l'utilisation par les producteurs interrogés s'est accrue de 78% et la part de l'arachide a presque doublé en valeur absolue. De 59,7% en 1995, elle monte à 64,5% en 1997 et les doses calculées passent de 38 à 78 kg par hectare, soit du quart à la moitié des recommandations techniques. La question est de savoir si cela traduit un intérêt accru pour cette culture ou plutôt l'impact d'un encadrement rapproché nouvellement mis en place par la SONACOS et qui limiterait les détournements d'usage habituels. Les avancées significatives ne doivent pas faire perdre de vue que beaucoup d'exploitations visitées n'ont pas utilisé la moindre quantité d'engrais sur l'arachide. La situation est critique dans les zones de Gossas et Fatik aux écosystèmes plus dégradés alors que Foundiougne, Niore et Kaffrine qui recèlent de meilleures potentialités sont privilégiées.

Tableau 17.5: Proportions des exploitations n'ayant pas utilisé d'engrais sur l'arachide par département entre 1995 et 1997

	1995	1996	1997
Fatick	94%	100%	81%
Foundiougne	29%	33%	13%
Gossas	96%	100%	92%
Nioro	50%	50%	21%
Kaolack	58%	44%	46%
Kaffrine	78%	63%	19%
Total	70%	68%	46%

Source Enquêtes ISRA-Kaolack 1997

Contrainte des semences:

D'habitude, le manque de semence venait de loin devant toutes les préoccupations des producteurs depuis la restriction des facilités de crédit à partir de 1985 dans le cadre des mesures de la Nouvelle Politique Agricole. Son caractère encore très préoccupant est à mettre en rapport avec le faible taux de réalisation des objectifs de superficies.

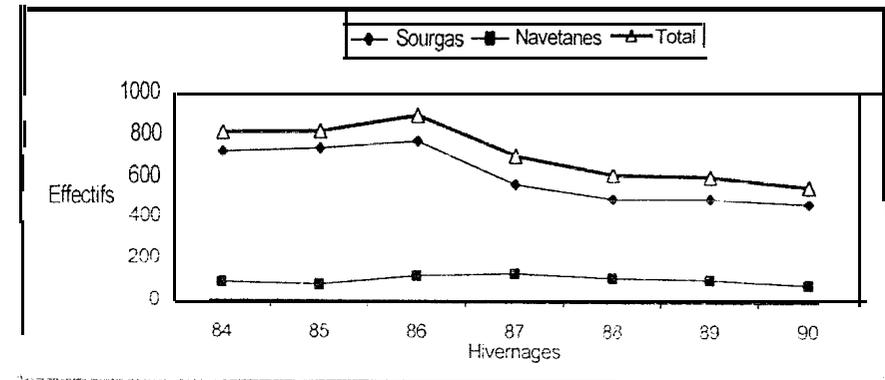
Contrainte de matériel:

On constate que le poids de cette contrainte est relativement faible et cela est conforme au classement assez bas du matériel dans la hiérarchie des besoins en matière de crédit. On peut donc douter que le nouveau programme de relance agricole soit mis à profit par les producteurs pour se rééquiper rapidement. Dans l'ensemble, seuls 16% des chefs d'exploitation ont acquis quelques équipements (charrettes, houes, semoirs) en 1997. Cela s'explique certes par l'intervention des artisans locaux dans la maintenance comme nous l'avons déjà mentionné mais aussi par le dépeuplement de certaines zones rurales. Le matériel de ceux qui quittent l'agriculture devient disponible pour ceux qui y restent. Néanmoins, l'état de vétusté est très avancé et les techniciens du machinisme sont convaincus de la nécessité du renouvellement.

Contrainte de main d'oeuvre:

La main d'oeuvre masculine adulte se compose des dépendants familiaux ou "sourgas" et des saisonniers ou "navétanes". Dans les exploitations suivies, l'évolution de leur nombre est décrite dans le graphique 17.3. Le phénomène du retour à la terre constaté au début de la NPA est suivi d'une nouvelle phase d'exode massif et continu. La diminution du nombre de producteurs dépendants qui constituent l'essentiel de la main d'oeuvre agricole s'observe partout. La baisse est de 11,4% entre 1996 et 1997 bien que les différentes zones ne soient pas touchées au même degré. Même si le manque de bras n'est pas très préoccupant, il pourrait jouer sur la productivité car certaines opérations cruciales telles que les sarcla-binages ne se font ni à temps, ni selon les règles de l'art. Quelques producteurs ont cité cela parmi les causes des faibles rendements.

Figure 17.3 Evolution de la main d'oeuvre masculine adulte dans 240 exploitations suivies



La baisse de fertilité des sols est de nature à faciliter le contrôle des mauvaises herbes, ce qui réduit les besoins en main d'oeuvre et donc l'offre d'emploi au niveau du secteur agricole. Dans tous les cas, on retient que malgré l'exode rural qui a fait couler beaucoup d'encre, le manque de main d'oeuvre constitue le cadet des soucis chez les exploitants agricoles.

17.7 Conclusion

D'une manière globale, l'arachide a sensiblement reculé au profit des céréales avec un rapport de superficies passant de 0,6 au milieu des années 70 à 0,4 en 1990. Cependant, l'évolution enregistrée n'est pas uniforme d'une zone à l'autre. En règle générale, le recul d'une spéculation ou l'avancée de l'autre ne résulte pas d'options stratégiques délibérées chez les producteurs mais de contraintes dont la plus décisive est celle des semences d'arachide. Ainsi la politique semencière se présente comme étant un levier de choix par lequel les pouvoirs publics peuvent jouer sur l'allocation des terres. Toute restriction à ce niveau contribue à l'accroissement des superficies céréalières et vice versa.

La contrainte des équipements affecte les principales cultures de manière plus ou moins équilibrée, ce qui suppose que sa levée entraînerait une extension généralisée. S'agissant de l'engrais, son absence limite la marge de manoeuvre des producteurs en ce qui concerne les systèmes de rotation et les combinaisons culturales. Par ailleurs, la faible productivité qui en découle encourage l'accroissement des superficies cultivées et une telle "solution" ne fait qu'accentuer le problème.

La spécialisation qui est bien possible au niveau de l'individu devient plus difficile lorsqu'on raisonne par rapport à l'unité familiale dans son ensemble. S'il est exclu de l'envisager à l'échelle de l'exploitation agricole, elle ne peut être effective sur la base des avantages comparatifs caractérisant les différentes sous-zones agro-écologiques du Bassin Arachidier.

XVIII. ANALYSE QUANTITATIVE DE LA PRODUCTION NATIONALE

18.5 Préambule

Le mil et l'arachide occupent environ 80% des terres cultivées du pays. Le niveau de production est théoriquement une résultante de plusieurs facteurs dont les **motivations** du producteur et les **contraintes** de son environnement au sens le plus large. L'objet de toute politique agricole est d'agir sur ces deux paramètres en vue d'atteindre des objectifs précis.

On peut poser l'équation $P = S \times R$ avec P représentant le volume de production, S la superficie cultivée et R le rendement. Tandis que S résulte d'une décision des producteurs en fonction d'un certain nombre de paramètres, R comporte une dimension aléatoire assez marquée dans l'agriculture pluviale en particulier. De ce fait, même si l'effet des politiques agricoles est souvent mesuré en terme de production, leur incidence directe s'exerce notamment sur la variable "superficie". Toutefois, contrairement à d'autres secteurs d'activité comme l'industrie par exemple, la liaison entre les résultats observés et les différents facteurs influents n'est pas déterministe mais plutôt empirique. Ainsi, seule l'analyse statistique rétrospective sur une période suffisamment longue permet de caractériser les variables fondamentales du système et de cerner l'influence réelle des unes sur les autres. Pour ce faire, nous avons utilisé des séries chronologiques allant de 1960 à 1993.

18.2 Statistiques Descriptives de la Culture des Céréales

Il s'agit précisément du mil et du sorgho que la plupart des données disponibles ne séparent pas. Les caractéristiques quantitatives peuvent être décrites à travers les superficies, la production et les rendements. Ces trois variables se caractérisent par les statistiques descriptives suivantes:

	Superficies (1000 hectares)	Production (1000 tonnes)	Rendements (kg/hectare)
- Moyenne:	1.003	566	560
- Médiane:	999	550	552
- Maximum:	1.335	950	783
- Minimum:	682	322	344

On observe une grande instabilité plus marquée au niveau de la production et des rendements par comparaison aux superficies. Les coefficients de variation respectifs sont 27%, 20% et 12%. Les fluctuations de récoltes sont devenues la règle à partir de 1966. Le niveau minimum de production correspond à 1972 et ne représente environ que le tiers de la plus importante récolte qui a été enregistrée en 1985. Ce n'est pas par hasard que le record au niveau des superficies en mil coïncide avec la première année d'application de la Nouvelle Politique Agricole marquée par des circonstances particulières.

En effet, les mesures restrictives concernant l'accès aux semences d'arachide n'ont été annoncées qu'en avril c'est-à-dire à la veille des préparatifs de l'hivernage. Bons nombre de producteurs pris de court se sont rabattus sur le mil en substitution. Ce phénomène qui était présenté comme une nouvelle option résolue pour les céréales s'est sensiblement infléchi par la suite.

Pour deux campagnes consécutives, les taux de fluctuation enregistrés s'échelonnent entre -44 % (de 1971 à 1972) et +109 % (de 1977 à 1978). Cependant, les droites de tendance affichent des pentes positives correspondant à une croissance annuelle moyenne de 0,34% pour les superficies, 1,3% pour la production et 0,96% pour les rendements sur toute la période. Une telle évolution est mise en évidence par les moyennes décennales suivantes pour les trois variables

	Superficies (1000 hectares)	Production (1000 tonnes)	Rendements (kg/hectare)
- 1960-1970:	966	484	501
- 1971-1980:	1.014	551	540
- 1981-1993:	1.026	647	625

Malgré la progression que ces chiffres traduisent, la production de mil-sorgho s'accroît à un rythme qui n'atteint pas la moitié du taux de croissance démographique avoisinant 3% sur la même période.

18.3 Facteurs Jouant Théoriquement sur la Culture Céréalière

Les facteurs qui sont supposés avoir une certaine incidence sur la culture du mil sont nombreux. Ce sont les variables explicatives qui peuvent être de type naturel ou institutionnel. Le plus important facteur naturel est sans doute la pluviométrie qui constitue une donnée exogène. Nous allons nous focaliser sur la deuxième catégorie dont le caractère distinctif est qu'il s'agit de facteurs sur lesquels les pouvoirs publics peuvent agir directement. Au plan théorique, le prix au producteur constitue le premier facteur d'incitation directe. D'habitude, le prix est annoncé trop tard pour influencer les décisions relatives à la production de la période concernée. En règle générale, on admet que les producteurs font des anticipations sur la base du plus récent passé. Cela signifie en d'autres termes que c'est le prix de la période $t-1$ qui est déterminant pour la production en période t . Dans le système productif, le mil est en compétition avec d'autres cultures et plus particulièrement avec l'arachide dont le prix au producteur peut donc jouer de manière indirecte.

Au plan de la consommation, le mil est surtout en concurrence avec le riz importé. Il est par conséquent logique de supposer que le prix du riz au consommateur a une incidence sur les stratégies de sécurité alimentaire et par ricochet sur les décisions de production du mil pour la subsistance. Par ailleurs, le mil et l'arachide étant deux cultures complémentaires à certains égards mais aussi en compétition pour les mêmes ressources, l'environnement institutionnel global peut être conçu pour jouer soit sur les relations de complémentarité soit sur celles de substitution. En simplifiant, on peut retenir que ces deux approches correspondent respectivement au Programme Agricole (PA) en vigueur jusqu'en

1980 et à la Nouvelle Politique Agricole (NPA) instituée depuis 1985. Si le PA visait une expansion généralisée de l'agriculture en utilisant l'arachide comme locomotive, la NPA focalisée sur l'autosuffisance alimentaire traduit une volonté de favoriser les céréales même si c'est de manière relative et indirecte. Dans un cas comme dans l'autre, l'action des pouvoirs publics s'exerce en particulier sur les conditions d'accès aux semences d'arachide qui occupent une place stratégique parmi les moyens dont dispose l'État pour agir sur la configuration de l'agriculture

On peut enfin retenir que le facteur temps est aussi susceptible de jouer non pas par lui-même mais en captant la tendance générale qui découle d'autres paramètres comme l'évolution des forces productives, de la technologie, de la fertilité des sols, etc

18.4 La Production de Mil Comme Variable Dépendante

Pour chaque variable supposée explicative, nous avons établi un diagramme de dispersion pour nous faire une idée du type de relation sous-jacente. Dans la plupart des cas, les nuages de points ne suggèrent aucune forme particulière de liaison bien que la validité de cette procédure ne fasse pas l'unanimité dans le cas de plusieurs variables explicatives. Différentes spécifications ont été testées et la double échelle logarithmique s'est révélée plus appropriée. Plusieurs équations de régression ont été estimées en utilisant la méthode directe des moindres carrés avec différentes combinaisons de variables supposées pertinentes. Les variables indépendantes de nature institutionnelle sont:

LOGPM_t (Log du prix du mil au producteur en t-1)
 LOGPA_t (Log du prix de l'arachide au producteur en t-1)
 LOGPR_t (Log du prix du riz au consommateur en t)
 NPA (Nouvelle Politique Agricole)

La dernière variable est muette avec la valeur 0 de 1960 à 1984 et 1 à partir de 1985. Les résultats d'estimation sont présentés dans le tableau 18.1.

Tableau 18.1: Résultats de régression de la production de mil sur les variables de type institutionnel

Variable dépendante = Log (production mil en 1000 tonnes)				
Variables indépendantes	Coefficients	T	P	
LOGPM _t	(prix du mil) -0,202	-0,600	0,553	
LOGPA _{t-1}	(prix de l'arachide) -0,296	-1,017	0,317	
LOGPR _t	(prix du riz) +0,587	+2,558	0,016	
NPA	(Nouvelle pol. agr.) +0,281	+2,097	0,045	
CONSTANTE	+5,490	+11,920	0,000	

R²: 0,424
 R² ajusté: 0,342
 F (4 ; 28): 5,170
 P: 0,003

Il est évident que les conditions naturelles sont d'importance capitale quand il s'agit d'expliquer le niveau de la production. Par conséquent, tout modèle qui ignore des coefficients de régression individuels n'ayant pas les propriétés statistiques désirables. Il convient donc à ce stade de ne pas s'attarder sur leur interprétation pour ne retenir que le pouvoir explicatif global de l'équation reflété à travers les statistiques R², F et P. Le modèle institutionnel n'explique en fait que 42% de la variance logarithmique des récoltes de mil entre 1960 et 1993. En regard du seuil critique de signification calculé pour F, la probabilité pour que ce constat soit un fait du hasard est pratiquement nulle. Nous en déduisons qu'il existe bien une relation sous-jacente de cause à effet même si elle s'avère relativement lâche.

Le modèle institutionnel précédent est élargi d'abord par l'intégration de la pluviométrie qui est une variable stochastique déterminante. Pour chaque année, la moyenne des cumuls enregistrés de mai à octobre sur 29 stations réparties à travers le territoire national est utilisée. L'introduction de cette nouvelle variable fait passer R² de 0,42 à 0,62 et R² ajusté de 0,34 à 0,56. Le modèle le plus complet prend aussi en compte le facteur temps représenté par les rangs des observations. Dans ce cas aussi, les meilleurs résultats statistiques sont obtenus avec la transformation logarithmique.

Tableau 18.2: Résultats de régression de la production de mil sur les variables de type institutionnel ou non

Variable dépendante = Log (production mil en 1000 tonnes)				
Variables indépendantes		Coefficients	T	P
LOGPM _t	(prix mil)	+0,014	+0,037	0,970
LOGPA _t	(prix arachide)	-0,363	-1,406	0,170
LOGPR _t	(prix riz)	+0,638	+3,242	0,003
NPA	(Nouv. Pol. Agr.)	+0,133	+1,047	0,303
LOGP _t	(pluviométrie)	+0,637	+0,642	0,001
TEMPS	(rang observation)	-0,002	-0,128	0,891
CONSTANTE		+0,734	+0,530	0,580

R²: 0,629
 R² ajusté: 0,543
 F (6 ; 26): 7,361
 P: 0,000

Au seuil conventionnel de 5%, les variables ayant une incidence statistiquement significative sont la pluviométrie et le prix du riz au consommateur. Pour les variables prix, les coefficients de régression en double échelle logarithmique correspondent aux élasticités qui sont alors constantes dans ce cas particulier. Ainsi, lorsque le prix du riz au consommateur augmente de 1%, la production de mil tend à accroître dans une proportion de 0,64% alors que 1% de hausse du prix de l'arachide ou producteur entraînerait une baisse de 0,36%.

Un point saillant qui mérite d'être retenu est le caractère hautement non significatif du prix du mil au producteur dont l'incidence est tout à fait négligeable. Contrairement aux cas du riz et de l'arachide, la fixation de ce prix même quand il s'agit de plancher, n'affecte pas les superficies de mil. Le mil est donc principalement sur le marché essentiellement confiné dans l'informel. Par ailleurs, le mil est avant tout cultivé pour l'autoconsommation et une part marginale des récoltes est commercialisée.

18.5 Les Superficies en Mil Comme Variable Dépendante

Comme dans le cas de la production, nous avons d'abord estimé un modèle institutionnel réduit qui est par la suite élargi avec la prise en compte d'autres variables. Toutefois, les meilleurs résultats statistiques sont obtenus avec la formulation arithmétique linéaire.

Tableau 18.3: Résultats de régression des superficies en mil sur les variables de type institutionnel

Variable dépendante = Superficies mil en 1000 hectares			
Variables indépendantes	Coefficients	T	P
PM _t (prix mil)	-1,222	-0,338	0,737
PA _t (prix arachide)	-6,327	-2,328	0,027
PR _t (prix riz)	+3,460	+3,060	0,005
NPA	+122,266	+1,780	0,086
CONSTANTE	+1012,494	+22,333	0,000
R ² :	0,36		
R ² ajusté:	0,26		
F (4 ; 28):	3,94		
P:	0,01		

Il se dégagent quelques différences et similitudes par rapport au modèle de base ayant la production comme variable dépendante. La première différence concerne l'effet du prix de l'arachide au producteur. Bien que s'exerçant dans le même sens négatif, il est devenu nettement plus significatif avec un seuil critique de probabilité qui passe de 0,3 à 0,03 environ. L'attractivité financière absolue de l'arachide exerce donc une influence certaine sur les décisions des producteurs concernant les superficies céréalières même si l'ampleur de l'effet reste assez limitée. La seconde différence notable est le caractère non constant des élasticités qui varient en fonction des observations c'est-à-dire du temps. On peut remarquer par ailleurs que l'effet positif de la NPA sur la culture du mil est plus déterminant sur les superficies que sur la production.

S'agissant des similitudes, on note la même importance du prix du riz qui a l'effet le plus significatif au plan statistique après la constante de régression. Le second point de ressemblance est le signe négatif associé au prix officiel du mil et son impact qui demeure statistiquement négligeable. Enfin, les deux modèles ont des pouvoirs explicatifs relativement faibles bien que les coefficients de détermination multiple ne soient pas directement comparables, les variables dépendantes

Pour l'élargissement du modèle de base, nous avons introduit les superficies arachidières et les récoltes de mil de la campagne précédente en plus du temps. La première variable tient compte du fait qu'au-delà des champs de case, le mil est presque toujours semé sur des parcelles dont le précédent culturel est l'arachide pour des raisons diverses. L'étendue de telles superficies peut donc logiquement être considérée comme une contrainte potentielle. S'agissant du volume de la récolte antérieure de mil, on admet qu'un déficit sévère en année t pousse les paysans à accorder plus d'attention aux céréales en t+1 et vice versa.

Tableau 18.4: Résultats de régression des superficies de mil sur les variables de type institutionnel ou non

Variable dépendante = Superficies mil en 1000 hectares			
Variables indépendantes	Coefficients	T	P
PM _t (prix mil)	-4,742	-0,863	0,396
PA _t (prix arachide)	-4,915	-1,194	0,147
PR _t (prix riz)	+3,311	+2,711	0,012
NPA (Nouv. Pol. Agricole)	+138,844	+1,577	0,127
PRODMIL _{t-1} (production mil)	-0,075	-0,501	0,599
SUPARA _{t-1} (surf. Arachide)	+0,001	+0,006	0,995
TEMPS	+5,315	+0,744	0,463
CONSTANTE	+1039,290	+4,319	0,000
R ² :	0,38		
R ² ajusté:	0,20		
F (7 ; 25):	2,20		
P:	0,06		

Les trois nouvelles variables n'ont pas entraîné une modification notable des résultats statistiques du modèle de base dont le pouvoir explicatif est resté à peu près le même. Les élasticités calculées aux différents points ont leurs valeurs maximales aux alentours de 0,6. On observe tout de même une tendance croissante que met en évidence le calcul des moyennes sur les trois terciles chronologiques. Ces moyennes qui correspondent en gros aux trois décennies consécutives sont: 0,13, 0,24 et 0,42 par rapport au prix du riz. La même évolution caractérise les élasticités par rapport au prix de l'arachide (-0,10, -0,16 et -0,33); ces dernières étant négatives et un peu moins élevées en valeur absolue.

Le modèle à élasticités constantes réduit aux trois premières variables donne des valeurs respectives de 0,69 et -0,45. Les coefficients standardisés qui leur correspondent sont 1,49 et -0,94. La culture du mil est donc plus sensible au prix du riz à la consommation qu'à celui de l'arachide au producteur. Lorsque le riz se renchérit, les stratégies paysannes se tournent plus vers l'autosuffisance céréalière au lieu d'une augmentation de leur pouvoir d'achat en cultivant plus d'arachide.

18.6 Statistiques Descriptives de la Culture Arachidière

170

De 1960 à 1993, les superficies, la production et les rendements présentent les caractéristiques suivantes:

	Superficies (1000 hectares)	Production (1000 tonnes)	Rendements (kg/hectare)
- Moyenne:	1.009	832	829
- Médiane:	1.037	841	849
- Maximum:	1.346	1450	1205
- Minimum:	605	508	455

Les coefficients de variation respectifs sont 0,15, 0,27 et 0,23. A l'image du mil, les fluctuations de récoltes sont beaucoup plus nettes que celles des superficies. La plus faible production est dans l'ordre du tiers de la plus forte. Les deux extrêmes ne sont séparés que par une campagne, ce qui traduit un degré d'instabilité très élevé. Pour chacune de ces trois variables, la droite de tendance générale affiche une pente négative contrairement à ce que nous avons observé pour le mil. La baisse annuelle moyenne de la production est de 1,09% dont 84% s'expliquent par la diminution des superficies et 16% par celle des rendements.

Entre les décennies 60 et 70, la production moyenne a baissé de 31%, ce taux ayant doublé entre les décennies 70 et 80. En terme de superficies, les années 80 sont caractérisées par un recul de 22% si l'on compare la moyenne à celle de la décennie précédente. Cela est lié à une politique restrictive concernant la distribution des semences d'arachide. Le creux de la vague correspond à la campagne 1985-86 qui a marqué le début de la Nouvelle Politique Agricole. D'une manière globale, les rendements de l'arachide ont fluctué en sens inverse par rapport aux superficies avec une corrélation linéaire de -0,16, ce qui pose le problème des choix entre méthodes culturales intensives et extensives.

18.7 Facteurs Jouant Théoriquement sur la Culture Arachidière

La culture arachidière est supposée dépendre d'un certain nombre de variables à caractère institutionnel ou non. **Vue sous l'angle de la production** il est évident que la pluviométrie exerce une influence décisive. Comme nous l'avons souligné en préambule, c'est surtout à travers les superficies que le producteur réagit aux différentes incitations et contraintes de l'environnement institutionnel. A ce sujet, le premier élément qui vient en tête est le prix au producteur. Comme dans le cas du mil, nous supposons que les anticipations se fondent sur le plus récent passé. En d'autres termes, c'est le prix de la campagne t-1 qui est projeté pour la campagne t puisque l'annonce du prix officiel se faisait en général assez tardivement. Le simple bon sens exclut qu'un producteur puisse se référer au prix en t-2 par exemple.

Toujours au plan théorique, les prix en vigueur pour les spéculations concurrentes sont aussi à prendre en compte. Dans ce cas, il s'agit principalement du mil et le même schéma d'anticipation est applicable.

Nous supposons aussi que les producteurs d'arachide ne sont pas indifférents au prix du riz à la consommation. Cela va de soi puisque ce prix joue sur la culture du mil qui en compétition directe avec celle de l'arachide. En outre on peut penser par exemple que si le riz devient plus cher, les ménages ruraux qui veulent maintenir leur niveau de consommation soient portés à accroître leur pouvoir d'achat en cultivant plus d'arachide. Une alternative serait de consommer plus de mil en substitution. Cela suppose une augmentation de la production qui se répercuterait sur celle de l'arachide.

Les superficies cultivées sont en étroite relation avec la quantité de semence disponible. On peut donc logiquement supposer que les récoltes arachidières en t-1 qui jouent sur la reconstitution du capital semencier au niveau des producteurs pour la campagne t ont une influence déterminante. Cette hypothèse s'applique surtout à la situation qui règne depuis la fin du Programme Agricole en 1980.

Par ailleurs, la jachère tend à disparaître dans le Bassin Arachidier et l'arachide qui ne succède presque jamais à elle-même est généralement cultivée en rotation avec le mil. Les superficies de mil en t-1 peuvent donc être considérées comme étant une contrainte potentielle pour les superficies arachidières en période t.

La NPA en vigueur depuis 1985 intervient sous forme de variable institutionnelle pour les mêmes justifications données auparavant. Comme dans le cas du mil, on suppose qu'il existe d'autres influences plus structurelles qui déterminent la tendance générale captée par l'intermédiaire de la variable temps.

18.8 La Production Arachidière comme Variable Dépendante.

Comme dans le cas du mil, la transformation logarithmique s'est avérée plus appropriée lorsque la production est prise comme variable dépendante. Toutefois, le modèle institutionnel avec les mêmes variables indépendantes n'explique que 24% de la variance logarithmique des récoltes autour d'une moyenne annuelle de 832 000 tonnes. Cela signifie que les autres facteurs exogènes sont encore plus déterminants sur la production d'arachide comparée à celle du mil. En introduisant la pluviométrie et le temps, on obtient les résultats indiqués au tableau 18.5. Ils montrent que la seule variable ayant un effet statistiquement significatif au seuil de 5% est la pluviométrie avec un coefficient de régression qui donne la plus forte valeur de T. On constate par ailleurs de faibles élasticités par rapport aux différents prix, celui du mil étant le moins significatif de tous les paramètres.

Tableau 18.5: Résultats de régression avec la production arachidière comme variable dépendante

Variable dépendante = Log (production arachide en 1.000 tonnes)				
Variables indépendantes		Coefficients	T	P
LOGPA _t	(prix arachide)	+0,433	+1,430	0,160
LOGPM _{t-1}	(prix mil)	-0,359	-0,820	0,419
LOGPR _t	(prix riz)	+0,430	+1,870	0,072
NPA	(Nouv. Pol. Agr.)	-0,153	-1,020	0,315
LOGP _t	(oiuviométrie)	+0,604	+2,870	0,008
TEMPS	(rang observation)	-0,002	-1,370	0,170
CONSTANTE		+1,108	+0,722	0,470

R²: 0,50
R² ajusté: 0,39
F (6 : 26): 4,40
P: 0,00

18.9 Les Superficies en Arachide Comme Variable Dépendante.

Avec la superficie comme variable dépendante au lieu de la production, le pouvoir explicatif du modèle institutionnel réduit passe de 24% à 65%. A titre comparatif, R² qui correspond à cet indicateur prend les valeurs de 0,42 et 0,33 dans ces deux situations respectives lorsqu'on considère la culture du mil avec les mêmes variables indépendantes. Pour l'arachide, les paramètres institutionnels exercent plus de poids sur les superficies alors que pour le mil les effets se font plus sentir sur la production. Cela peut être mis en parallèle avec le fait que les pratiques intensives concernent plus les céréales que l'arachide.

La prise en compte des récoltes en t-1, des superficies de mil en t-1 et du temps donne les résultats au tableau 18.6. R² indique un pouvoir explicatif relativement satisfaisant. La valeur de F et son seuil critique de signification (P) reflètent une solide relation globale.

Les variables ayant les plus nettes incidences individuelles sont la NPA avec un impact fortement négatif, la production arachidière et les superficies en mil de l'année précédente. On constate que la contrainte de rotation est nettement plus déterminante par comparaison au mil qui peut succéder à lui-même. La faible élasticité des superficies par rapport aux différents prix y compris celui de l'arachide est un résultat frappant qui se confirme.

Tableau 18.6. Résultats de régression avec les superficies arachidières comme variable dépendante

Variable dépendante = Log (superficie arachide en 1000 ha)				
Variables indépendantes		Coefficients	T	P
LOGPA _t	(prix arachide)	+0,223	+1,630	0,110
LOGPM _{t-1}	(prix mil)	-0,220	1,170	0,240
LOGPR _t	(prix riz)	-0,137	-1,290	0,200
NPA	(Nouv. Pol. Agr.)	-0,319	-5,370	0,000
LOGPRODA _t	(prod Arachide)	+0,141	+1,960	0,036
LOGSMil _{t-1}	(surfaces mil)	+0,267	+1,800	0,080
TEMPS	(rang observation)	+0,010	+1,420	0,110
CONSTANTE		+4,565	+4,400	0,000

R²: 0,75
R² ajusté: 0,68
F (7 : 25): 11,12
P: 0,00

18.10 Remarques Générales

Il y a lieu de souligner que les prix utilisés sont nominaux et que tous les modèles où l'on a tenté de déterminer des résultats bizarres à tous points de vue. En outre, l'utilisation d'engrais n'a pas été prise en compte comme déterminant de la production faute de données convenables. L'analyse sur des séries plus restreintes n'a toutefois pas révélé une incidence significative. Les hypothèses d'homoscedasticité et de non autocorrélation (de premier ordre) ont été vérifiées pour les différents modèles retenus.

Quant à la multicollinéarité, il s'agit non pas d'un problème de population statistique mais d'échantillon spécifique. Par conséquent elle ne se prête pas au test qui est toujours une vérification à l'échelle de la population statistique. Il est tentant de se référer aux coefficients de corrélation qui sont toujours élevés lorsqu'on a plus de deux variables explicatives (Gujarati, 1992). En règle générale, elle est toujours présente à un certain degré et joue sur la précision des coefficients estimés. Les symptômes usuels d'une multicollinéarité sévère à savoir un R² élevé avec des ratios T statistiquement non significatifs et des signes aberrants n'ont toutefois pas été observés.

18.11 Conclusion

Les paramètres institutionnels liés à la politique agro-alimentaire ont un impact limité sur le comportement des producteurs en ce qui concerne la culture du mil. Environ 60% de la variabilité des récoltes et des superficies restent inexpliqués par les motivations relevant directement de la puissance publique. Le prix officiel du mil au producteur n'a eu aucune influence significative. Par contre, le prix du riz au consommateur se présente pour les pouvoirs publics comme étant la variable décisionnelle qui a le plus grand potentiel d'impact. Il convient cependant de relativiser les choses puisque les élasticités correspondantes demeurent très faibles.

Pour les superficies qui reflètent mieux la réaction des producteurs aux diverses incitations et contraintes de leur environnement, les élasticités croisées ont plus que triplé en trois décennies. Leurs valeurs encore très petites mais croissantes montrent que le mil présente les caractéristiques d'une culture de subsistance qui s'est intégré progressivement dans l'économie marchande. Il devient de plus en plus sensible aux principaux leviers de la politique agro-alimentaire que sont le prix du riz au consommateur et celui de l'arachide au producteur. Cependant, l'incitation par le système des prix tout comme la réponse à travers les superficies offre une marge de manoeuvre relativement limitée. Toute volonté d'encourager la production devrait alors se focaliser sur une contrainte majeure, celle des rendements qui demeurent faibles et instables.

L'effet de la NPA comparée à la période du Programme Agricole montre que les conditions d'accès au crédit pour les semences d'arachide sont très décisives en ce qui concerne les superficies cultivées. Leur évolution décroissante peut être imputée aussi à d'autres facteurs dont l'avancée du dise< au nord qui ne serait pas compensée par le glissement du Bassin Arachidier vers le sud.

De par son caractère de culture commerciale, l'arachide est plus sensible à l'environnement institutionnel dont l'effet s'exerce en particulier sur les superficies. Il n'en demeure pas moins qu'aucun prix considéré individuellement comme variable décisionnelle ne semble offrir un potentiel d'impact qui soit significatif. Il se pose tout ~~de même~~ la question de savoir dans quelle mesure la dévaluation du Franc CFA intervenue en 1994 peut modifier les données du problème.

XIX. LES PREMIÈRES TENDANCES DE L'APRÈS-DÉVALUATION

19.1 Constats Globaux

La dévaluation du Franc CFA intervenue en janvier 1994 constitue un tournant décisif dans l'histoire économique des pays concernés. Survenue après plus d'une décennie d'ajustement structurel aux incidences assez controversées, elle est présentée comme étant un cadre propice à la redynamisation de certains secteurs d'activités dont celui de l'agriculture en particulier. Au Sénégal, les premières réactions du monde rural traduisaient plutôt une certaine panique surtout dans la riziculture irriguée fortement consommatrice d'intrants commerciaux.

Pour l'agriculture pluviale, la première campagne de l'après-dévaluation se caractérise par une nette progression de l'arachide au détriment des céréales sèches dont la production a enregistré une baisse supérieure à 15%. Les principales régions productrices de surplus situées dans le Bassin Arachidier sont déficitaires en 1994-95 malgré une pluviométrie jugée normale. La forte hausse des prix au producteur et le supposé gain de compétitivité par rapport au riz dans la consommation constituent des facteurs qui devaient théoriquement encourager la production. Tel n'a pas été le cas et les titres de la presse faisaient état d'une "soudaine" s'annonce difficile", de "tension sans précédent" et de "prix qui s'envolent" sur le marché céréalier.

19.2 Opinions et Attitude Générales des Producteurs

Les jugements que les paysans portent sur la dévaluation traduisent à la fois leurs préoccupations de consommateurs et de producteurs. L'idée selon laquelle la situation est globalement favorable au monde rural est rejetée par 37% des personnes interrogées tandis que 47% l'acceptent. Pour les autres qui représentent 16%, les avis sont plutôt mitigés.

Les principaux effets positifs cités sont la revalorisation des prix aux producteurs qui encourage le retour à la terre ou qui crée tout au moins une volonté d'y rester. Pour les cultures vivrières, l'ajustement des prix résulte non pas d'une fusion des prix publics comme dans le cas de l'arachide mais des mécanismes du marché libre. Le développement d'un nouvel esprit d'entrepreneur est aussi mis à l'actif de la dévaluation. Toutes les possibilités pour gagner plus et dépenser moins sont explorées, ce qui fait noter un recul significatif de l'oisiveté et du gaspillage selon nos interlocuteurs. De telles déclarations rejoignent les hypothèses des théoriciens du "vent for surplus".

Le terme de dévaluation semble toutefois véhiculer une charge émotionnelle qui suscite des appréciations négatives. Ainsi, à la question de savoir quels sont les inconvénients Perçus, 65 réponses ont été données au total contre 55 pour les effets positifs. Les plus fréquentes ont trait à la cherté des produits d'usage courant avec le riz en tête.

Au chapitre des stratégies adoptées face à la nouvelle situation on retient plus particulièrement le travail de saison sèche avec notamment le petit commerce et le transport par charrette, l'accroissement des superficies exploitées la diversification des cultures, le déstockage du bétail à la place des céréales en cas d'urgence, la réduction des dépenses aux nécessités strictes et l'ajustement aussi bien quantitatif que qualitatif du régime alimentaire.

Selon 70% des opinions exprimées dans un premier sondage effectué en mai 1994, la dévaluation va pousser les exploitants agricoles à accorder plus d'importance à l'arachide par comparaison au mil. L'idée selon laquelle le changement favorise l'expansion simultanée des cultures pélagées et celles de rente n'était partagée que par 8% des répondants. Pour ceux qui pensent que la dévaluation va redynamiser l'agriculture les arguments avancés font état non pas d'un marché plus favorable au producteur et dont il faut profiter mais plus contraignant pour le consommateur et face auquel il faut réagir. Le problème se résume à la nécessité de restaurer le pouvoir d'achat érodé par l'inflation ce qui explique l'accent mis sur les cultures de rente.

Par rapport à la sécurité alimentaire, 19% des chefs d'exploitation estimaient devoir fournir plus d'efforts pour accroître leur production céréalière. Pour une proportion identique la stratégie envisagée en matière de sécurité alimentaire consistait non pas à produire plus mais à vendre moins de céréales.

Les enquêtes de mai 1995 indiquent un certain changement des attitudes par rapport à la culture du mil. En effet, suite aux pénuries et spéculation sur le riz qui ont ponctué l'évolution du marché, la sécurité alimentaire est plus largement perçue comme synonyme d'autosuffisance. Ainsi, la proportion des individus qui citent dans leurs stratégies l'accroissement des superficies céréalières passe de 19 à 50%. La même tendance est enregistrée au sujet de l'arachide consistant à ériger la vente des céréales au rang de sacrilège pour ainsi dire. La stabilisation du marché du riz totalement libéralisé depuis février 1993 peut de nouveau faire infécher les stratégies au détriment de la production céréalière.

19.3 Ajustement du Niveau des Prix

Les prix d'avant dévaluation sont comparés à ceux de mai 1995 pour les principaux produits qui intéressent les populations rurales du bassin arachidier. Ils sont ramenés au kilogramme ou au litre et correspondent à ceux des marchés locaux dans les zones d'enquêtes. Pour les semences d'arachide il s'agit des sélectionnées N2 vendues dans le circuit officiel. Les prix des fertilisants sont ceux donnés par les distributeurs dans la ville de Kaolack, capitale du Bassin Arachidier. Notons que tout juste après la dévaluation, les prix ont augmenté d'environ 50% pour les principaux types d'engrais. Comme nous l'avons déjà souligné, un changement de formules intervenu en 1995 a permis d'amortir la pression inflationniste.

Dans l'ensemble, la hausse des prix au producteur a été sensiblement plus importante que celle observée sur les principaux intrants, à savoir l'engrais et les semences. Cela signifie que les conditions de rentabilité de l'agriculture se sont améliorées avec la dévaluation. Cependant pour ce qui concerne les céréales

traditionnelles, bon nombre de ménages ruraux font recours aux achats. Ces cas représentent environ 63% de notre échantillon si l'on se réfère aux trois dernières années.

Tableau 19.1 Évolution du niveau des prix suite à la dévaluation

Produits	Prix moyens avant dévaluation	Prix moyens en mai 1995	Variation absolue	Variation relative
Arachide coque	71,5	122,5	+51,0	+71,3%
Arachide graine	149,3	236,8	+87,5	+58,6%
Mil	62,7	118,7	+56,4	+89,3%
Sorgho	41,8	104,1	+62,3	+149,0%
Mais	74,8	131,7	+56,9	+76,0%
Riz brisé	140,0	231,2	+91,2	+65,1%
Huile artisanale	350,7	548,0	+197,3	+56,2%
Huile raffinée	416,7	602,8	+186,1	+44,6%
Semence arachide	115,0	160,0	+45,0	+39,0%
Engrais arachide	90,0	132,5	+42,5	+47,2%
Engrais mil	70,0	100,0	+30,0	+42,8%
Engrais maïs	90,0	109,0	+19,0	+21,1%
Urée	100,0	190,0	+90,0	+90,0%

Source: Enquêtes ISRA-Kaolack

Ainsi, on peut dire que pour la majorité des producteurs, le renchérissement des céréales locales comporte plus d'inconvénients que d'avantages. Les hausses relatives constatées ne reflètent pas les coûts de production théoriques découlant des budgets de cultures. Le maïs qui exige plus d'intrants industriels ne s'est pas renchéri plus que le mil produit en système extensif. Le prix officiel de l'arachide d'huilerie est passé de 70 à 100 puis à 120 francs/kg pour la deuxième campagne qui a suivi la dévaluation. Cela correspond à une hausse cumulée de 71,4% en termes relatifs, soit l'équivalent de celle observée sur le marché parallèle.

Le prix officiel du riz brisé fut porté de 130 à 180 francs/kg au bout de quelques jours. Toutefois, les pénuries en rapport avec la restructuration de la filière ont fait jouer la loi du marché. La denrée se négociait sous le comptoir à plus de 250 francs/kg et son prix s'est par la suite stabilisé autour de 225 francs.

Pour que les céréales traditionnelles soient compétitives par rapport au riz sur la base du critère prix, elles doivent être sensiblement moins chères compte tenu de leur préparation plus difficile. Différentes études menées sur la question

suggèrent des rapports de prix variant entre 1,3 et 2. La dévaluation est supposée améliorer la compétitivité de tous les produits agricoles locaux face à ceux qui sont importés. A ce propos, on note que dans les zones d'enquêtes, le rapport de prix entre le riz brisé et le mil qui sont les principales céréales de base se situe à 1,94 contre 2,23 avant la dévaluation. Ces chiffres indiquent une baisse de compétitivité du mil sur le marché même s'il faut tenir compte des paramètres conjoncturels dont une forte variabilité saisonnière et inter-annuelle des prix du mil. Des études qui datent de 1987 ont montré que la part des céréales ne dépassait pas 30% du coût de revient des plats dont elles constituent la base (Dièye, 1987). Ainsi, la compétitivité perçue sous l'angle économique des coûts doit être analysée au stade final de la préparation. L'impact de la dévaluation sur les dépenses complémentaires peut donc être plus décisif pour les consommateurs.

14.4 Ajustement du Système de Production

L'ajustement des systèmes de production se manifeste en particulier à travers les superficies et les combinaisons culturales. Sur l'ensemble du Bassin Arachidier, l'évolution au cours des deux hivernages qui ont précédé et suivi la dévaluation se présente comme suit sur la base des chiffres officiels:

Tableau 19.2 Évolution globale des superficies dans le Bassin Arachidier après la dévaluation

Cultures	Superficies en 1993 (Ha)	Superficies en 1994 (Ha)	Variation relative
Arachide	530.787	692.568	+30,47%
Mil	1.016.656	920.768	-9,43%
Sorgho	79.514	89.987	+13,18%
Maïs	30.406	24.430	-19,65%
Autres céréales	2.504	2.211	-11,70%
Niébé	150.095	1136.37	-24,28%
Total	1.809.962	1.843.601	+1,8%

Source SODEVA, rapport de novembre 1994

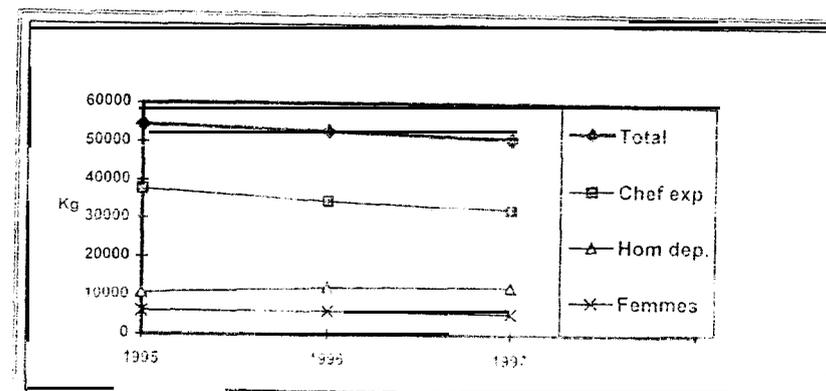
L'hivernage de 1993 est le dernier avant la dévaluation et celui de 1994 le premier de l'après-dévaluation. Entre ces deux saisons agricoles, les superficies totales cultivées n'ont augmenté que très faiblement. Dans tous les cas, le potentiel d'extension généralisée présente des limites certaines étant donné que les superficies exploitées en 1994 représentent presque 80% des terres cultivables du Bassin Arachidier. La forte progression de l'arachide (+30,47%) s'est réalisée au détriment du mil et du maïs qui ont respectivement reculé de 9,4 et 19,6%. A l'échelle micro, la plupart de ceux qui ont augmenté leurs superficies ou qui envisagent de le faire procèdent par la reprise de terres prêtées à d'autres personnes. Si l'on suppose que les emprunteurs sont les plus démunis et les plus

petits exploitants, cela implique une plus forte concentration de l'agriculture autour des grands producteurs.

L'adoption de nouvelles cultures ou le renforcement de leur place dans les systèmes de production est une modalité d'ajustement citée par six producteurs sur dix. Il s'agit surtout de la pastèque, de légumes divers et du sésame qui fait son apparition. La pastèque connaît une expansion fulgurante et la production est multipliée par 3 entre 1992 et 1995. Elle est parfois semée sur les parcelles de mil après la récolte. Cela constitue un système de double culture qui risque d'accroître la baisse de fertilité des sols et donc des rendements agricoles en général.

Les chiffres avancés au plan national sont assez controversés notamment en ce qui concerne l'arachide. Ils sont en conformité avec les résultats de notre premier sondage d'opinions auprès des producteurs mais pas avec les évolutions subséquentes effectivement observées à l'échelle des producteurs enquêtés. En principe, leur situation ne devrait pas être en divergence avec la réalité globale d'autant plus que les zones couvertes abritent l'essentiel des superficies arachidières du pays.

Figure 19.1 Évolution de quantités d'arachide semées par 480 producteurs



La tendance qui se dégage est récessive avec une baisse moyenne de 3% par an. Si la forte hausse des superficies indiquée par les chiffres officiels pour la première campagne de l'après-dévaluation correspond bien à la réalité, on peut penser que l'accroissement du prix au producteur a eu un effet d'illusion monétaire qui s'est estompée par la suite.

Par rapport au statut des producteurs, on note que le fléchissement des quantités semées s'observe principalement chez les chefs d'exploitairon. En 1995, ils contrôlaient 69% des superficies arachidières contre 64% en 1997 alors que la part des femmes reste stable à 11%. On constate une légère avancée chez les hommes dépendants qui ne s'intéressent en général qu'aux cultures de rente et qui seraient donc plus sensibles aux signaux du marché.

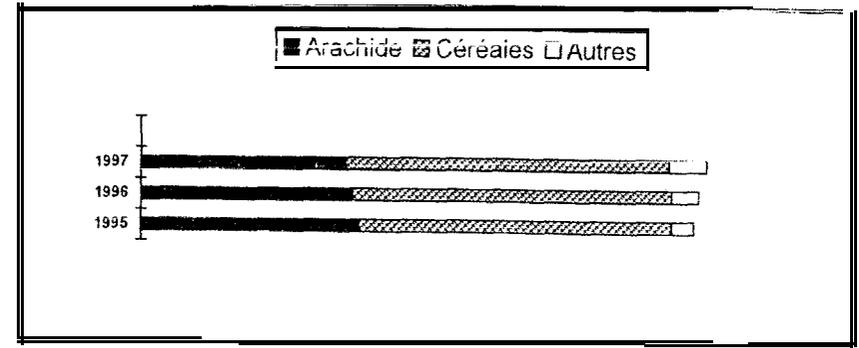
La baisse continue des quantités de graines semées est difficilement compréhensible avec les efforts consentis en matière de crédit pour les semences. A l'échelle nationale, les quantités cédées aux producteurs ont sensiblement augmenté en 1997 même si les chiffres diffèrent selon les sources. L'évolution divergente entre le capital semencier brut mis à la disposition des producteurs et ce que ces derniers ont effectivement semé n'est pas si paradoxale lorsqu'on tient compte de certains paramètres. Nous avons souligné plus haut que la production arachidière de 1996 a été catastrophique et cela s'est répercuté sur le niveau des réserves personnelles qui ont baissé de 35%. De 1993 à 1995, les réserves représentent en moyenne 43,5% du capital semé et sa part en 1996-97 est tombée à 26%.

Un autre fait révélé est que la vente de céréales surtout destinées à la subsistance est en forte corrélation négative avec le volume des récoltes d'arachide. On peut donc penser qu'une bonne partie des intrants distribués a dû servir à la reconstitution des stocks de vivres mais aussi à satisfaire d'autres petits besoins. L'hypothèse est d'autant plus plausible que les revenus tirés de la pastèque et qui permettent à certains producteurs de boucher les trous ont diminué de 15% en 1996 malgré une remarquable hausse des superficies. Alors que les engrais vendus aboutissent toujours à la terre chez d'autres agriculteurs plus nantis, les semences vendues prennent en générale des circuits qui mènent aux consommateurs urbains. Cela peut expliquer en partie la différence observée dans l'utilisation de ces deux types d'intrant en rapport avec les volumes mis à la disposition des producteurs.

Pour les semences distribuées par la SOANACOS, les dotations individuelles étaient surtout fonction des quantités d'arachide vendues dans le circuit officiel par chaque bénéficiaire. A ce propos, il convient de souligner que les gros vendeurs ne sont pas toujours de gros producteurs. On trouve des cas où l'essentiel des ventes provient d'achats, de remboursements de dettes en nature ou d'autres producteurs qui, pour diverses raisons, ne vendent pas sous leur propre nom. Dans ces trois cas de figure, une bonne partie des dotations obtenues prend des destinations autres que les champs.

La question reste de savoir si le déclin constaté touche seulement l'arachide ou traduit un malaise plus généralisé dans le secteur agricole. A ce sujet, on note que les superficies totales cultivées sont en légère augmentation au rythme de 1,3% entre 1996 et 1997 contre 0,76% entre 1995 et 1996.

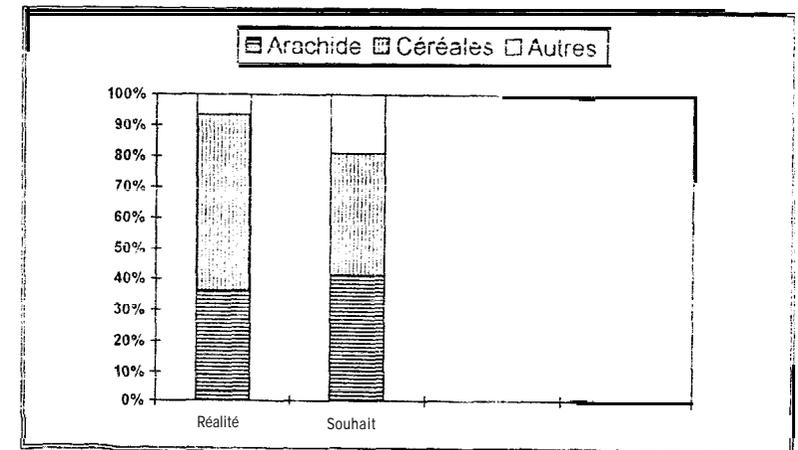
Figure 19.2 Évolution de la structure des superficies cultivées



La part de l'arachide qui avoisinait 40% en 1995 se situe à 36% en 1997. Celle des céréales reste plus ou moins constante autour de 57% alors que les autres cultures de diversification progressent rapidement malgré leur place encore marginale. Il s'agit principalement de la pastèque, du sésame et du coton qui gagnent du terrain alors que le niébé stagne.

La situation observée ne traduit pas une option délibérée des producteurs dont les réalisations ne reflètent les souhaits ni au plan absolu ni en termes relatifs.

Figure 19.3 Souhaits et réalisations en superficies relatives pour 1997



Si les réalisations correspondaient aux souhaits, on assisterait à une expansion de toutes les cultures mais la part relative de l'arachide augmenterait au détriment de celle revenant aux céréales. Un certain équilibre est visé avec environ 40% des superficies à chacun des deux types de cultures, ce qu'il faut mettre en rapport avec le système de rotation biennale où l'arachide et les céréales se succèdent. Pour l'hivernage de 1997, les souhaits sont réalisés à hauteur de 47% et 77% respectivement. Cette disproportion signifie que les contraintes pèsent plus lourdement sur la culture arachidière notamment par

comparaison à celle du mil, céréale dominante pour laquelle les objectifs d'emblavures en 1997 sont atteints à 85%.

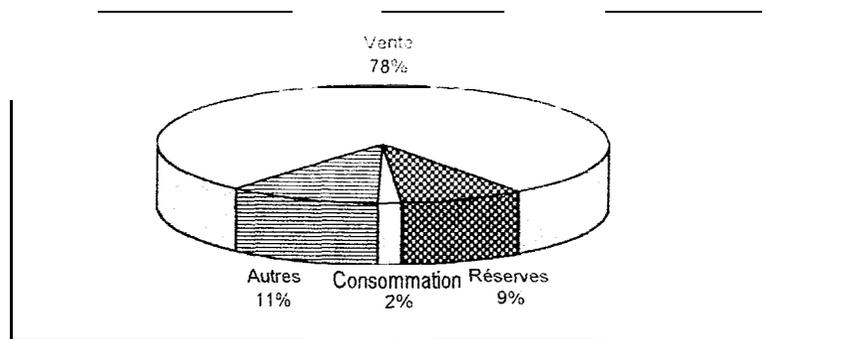
Sur le plan des enjeux économiques, la plus importante variable d'intérêt n'est pas la superficie cultivée mais la production obtenue. Au niveau des exploitations visitées, elle a baissé de 39% entre 1995 et 1996. La faible collecte officielle qui s'en est suivie et qui a suscité beaucoup d'interrogations s'explique donc dans une large mesure par une mauvaise récolte. Les rendements calculés passent de 933 à 591 kg par hectare contre 10,6 à 6,7 pour le coefficient de multiplication des semences. Pour les céréales par contre, la production est restée presque au même niveau, ce qui fait penser que l'arachide est plus sensible à l'environnement bioclimatique et surtout à la répartition des pluies dans le temps.

Alors que l'évolution des superficies a été variable dans l'espace et selon le statut du producteur, la baisse observée sur les récoltes est générale bien que les chefs d'exploitation soient encore plus touchés. Ils s'intéressent de plus en plus au coton, au sésame et à la pastèque comme cultures de diversification pour ne pas dire d'écarter complètement que les producteurs dépendants restent toujours attachés à l'arachide. Sa particularité est que le prix officiel sensiblement relevé constitue une sorte de plancher garanti alors que dans le cas des céréales tout régi par les lois imprévisibles du marché. Ainsi, la priorité qu'ils donnent à l'arachide traduit aussi une réaction face aux incertitudes du marché.

19.5 Stratégies de Valorisation des Récoltes

Les principales modalités d'utilisation des récoltes sont la vente, la consommation familiale et la constitution de réserves semencières. La valorisation peut donc être de nature marchande, alimentaire ou productive et la moyenne sur les deux campagnes 1995-96 et 1996-97 donne la répartition ci-dessous.

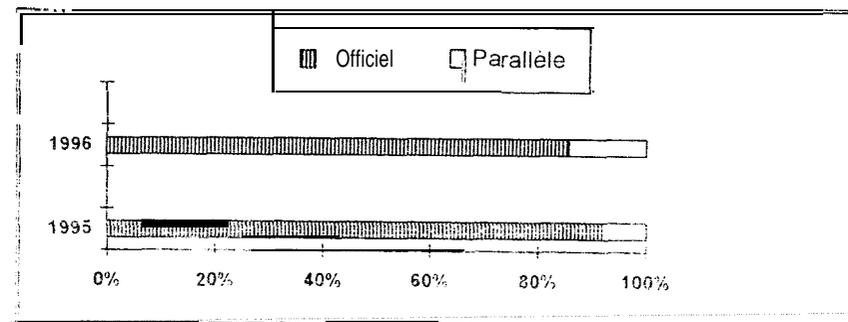
Figure 19.4 Destinations des récoltes arachidières de 1995 et 1996



La valorisation commerciale absorbe 78,6% des récoltes en 1995-96 contre 76% en 1996-97. La part relative des réserves semencières effectivement mises en terre reste assez stable et se situe entre 9 et 9,5%. Ainsi, le déclin de

la production enregistré en 1996 s'est presque Intégralement répercutée sur le stock épargné pour servir de semences. Cela n'est pas le cas de la consommation qui s'est accrue aussi bien en terme relatif qu'en chiffre absolu, avec une proportion moyenne dans l'ordre de 2%. Précisons que les écarts de triage sont exclus et que nous raisonnons en équivalent-coque étant donné que l'arachide est consommée sous diverses formes. Les autres utilisations portent sur la "zakaat" qui est une obligation religieuse, les paiements en nature et les dons.

Figure 19.5 Parts de marché des circuits officiel et parallèle



La baisse de la production enregistrée en 1996 s'est répercutée plus que proportionnellement sur les ventes dans le circuit officiel qui ont baissé de 44%. Avec 72% des récoltes en 1995-96 et 65% en 1996-97, sa part s'est rétrécie bien qu'il reste encore largement dominant. Le marché parallèle a absorbé en moyenne 10,5% des ventes effectuées par les producteurs sur les deux campagnes. Cependant, à l'image de ce qu'on a constaté au niveau de la consommation, le volume absolu n'a pas diminué suite aux mauvaises récoltes de 1996 et il y a même une certaine progression. En valeur relative, on passe de 8,2% à 14% des ventes totales. Rapportés à la production, les chiffres respectifs sont de 6,4 et 10,8% contre 72% et 65% pour le circuit officiel. Concernant les chefs d'exploitation qui sont les principaux producteurs d'arachide, le circuit informel n'a drainé que 1,2% des ventes en 1993-94. Cela traduit une progression rapide du marché parallèle dont l'importance varie également dans l'espace.

Tableau 19.3 : Ventes dans le circuit officiel par zone en pourcentage de la production

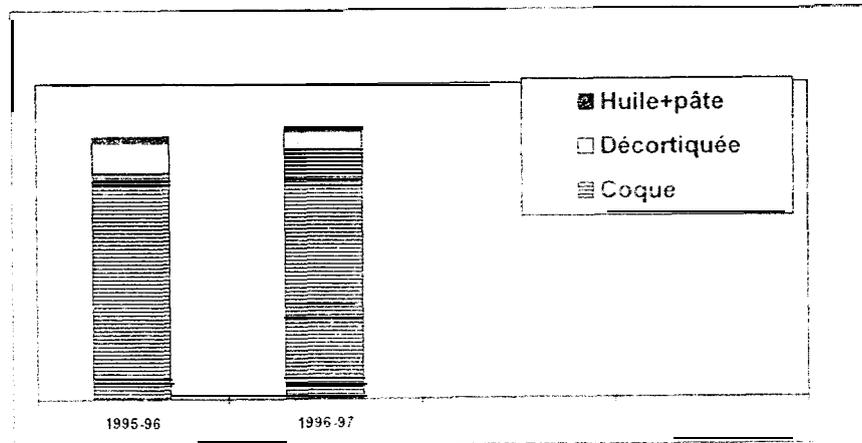
Département	1995-96	1996-97
Fatick	70%	72%
Foundiougne	84%	82%
Gossas	63%	46%
Nioro	65%	76%
Kaolack	77%	72%
Kaffrine	69%	50%
Total	72%	65%

Source: enquêtes ISRA-Kaolack

La situation du circuit officiel se dégrade de manière significative dans les départements de Gossas et Kaffrine. Alors que Gossas est une zone marginale au centre-nord du Bassin Arachidier, celle de Kaffrine a le plus est parmi les plus importantes du pays. Leur caractéristique commune est la bonne ouverture sur la ville de Touba qui polarise l'essentiel du commerce arachidier informel. En revanche, le marché informel a moins d'envergure dans les zones de Foudiougne et Nioko situées plus au Sud. En dehors de leur position géographique moins favorable pour les collecteurs de Touba qui sillonnent les campagnes, la production contractuelle y est plus développée avec l'arachide de bouche et la multiplication des semences. L'encadrement rapproché et les prix officiels plus élevés que ceux des arachides d'huilerie sont autant de facteurs qui limitent les recours au marché parallèle.

Par rapport au statut familial, la part du circuit non officiel est plus importante au niveau des chefs d'exploitation. Cela se comprend puisque c'est parmi eux qu'on trouve les gros producteurs qui sont plus en mesure de spéculer ainsi que les débiteurs qui évitent de se faire défalquer les dettes coopératives impayées. En terme d'équivalent-coque, les ventes effectuées dans le circuit informel présentent la structure générale ci-dessous.

Figure 19.6 Structure en équivalent-coque des ventes parallèles



Le graphique révèle trois points saillants qui sont:

- la forte dominance de l'arachide en coque dans les transactions,
- sa part croissante au détriment des produits transformés,
- une légère progression du volume global canalisé par le circuit informel.

Les produits transformés y compris les graines décortiquées viennent surtout des femmes dont la place dans la production est relativement marginale. L'huile enregistre un recul notable au profit de la pâte d'arachide fabriquée à partir des graines grillées. Nous avons déjà montré que la trituration artisanale n'est pas très rentable dans les conditions actuelles du marché.

On note que la vente en vert c'est-à-dire de gousses fraîches est négligeable et ce marché dont l'importance est indéniable s'alimente surtout à partir des régions sud du pays. Au niveau des producteurs enquêtés sa part est dans l'ordre de 1% du chiffre d'affaires réalisé dans le circuit informel. Les ventes de fanes qui ne sont pas prises en compte équivalent en moyenne à 28% des récoltes valorisées aux prix officiels de l'arachide d'huilerie. Cela n'est pas négligeable même si les exploitations concernées ne représentent que 20%.

S'agissant de l'étalement des transactions dans le temps, nous avons retenu comme période de référence celle de la commercialisation officielle communément appelée traite.

Tableau 1 Y 4 Répartition saisonnière des ventes sur le marché Informel

	1995-96			1996-97		
	Avant traite	Pendant traite	Après traite	Avant traite	Pendant traite	Après traite
Coque	7%	77%	16%	11%	59%	30%
Décortiquée	0%	62%	38%	0%	23%	77%

Source: Enquêtes ISRA Kaolack 1997

L'arachide en coque est vendue surtout pendant la traite officielle qui s'étend généralement entre décembre et avril. Par conséquent, la concurrence directe sur le terrain est réelle. On note une assez forte accentuation de la tendance spéculative c'est-à-dire de la vente différée jusqu'en période d'après-traite aussi bien pour l'arachide en coque que pour les arachides décortiquées. Les prix moyens obtenus en divisant le produit des ventes par les quantités correspondantes sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Tableau 19.5: Variation saisonnière des prix au producteur sur le marché informel

	1995-96			1996-97		
	Avant traite	Pendant traite	Après traite	Avant traite	Pendant traite	Après traite
Coque	125.4	128.0	229.5	130.3	139.7	160.4
Décortiquées	155.0	268.7	268.7	214.9	319.3	319.3

Le prix officiel de l'arachide d'huilerie reçu par le producteur était de 123 francs en 1995-96 et 131 francs en 1996-97. Sur le marché parallèle, les moyennes annuelles correspondantes sont respectivement 137 et 143 francs. La question logique qui en découle est de savoir pourquoi le circuit officiel reste largement dominant avec des prix moins élevés. On peut penser à la capacité d'absorption du marché informel qui serait limitée, à l'accès difficile de certaines zones pour les collecteurs de Touba mais aussi à un souci chez les producteurs de préserver leur éligibilité au crédit officiel. L'éventail de variation saisonnière des prix est plus large pour l'arachide décortiquée car elle reste présente sur le marché à des périodes creuses où les coques sont introuvables.

19.6 Les Mesures pour Relancer le Secteur Arachidier

L'année 1997 est marquée par de nouvelles dispositions visant à relancer le secteur agricole en général et la production arachidière en particulier. Les mesures portent notamment sur les conditions d'accès aux intrants. Il s'agit de la baisse du taux d'intérêt et de l'apport personnel exigé, de l'augmentation du volume de crédit octroyé aux producteurs, de la détaxe du matériel agricole et une hausse de 14,5% sur le prix officiel de l'arachide qui passe à 150 francs.

Il est clair ici que l'hypothèse d'une crise de la production est privilégiée par rapport à celle d'une crise dans la collecte officielle, ce que nos résultats d'enquêtes ne démentent pas. Néanmoins, la SONACOS a pris une mesure complémentaire qui va aussi dans le sens de résoudre ou tout au moins prévenir une crise d'approvisionnement des huileries c'est-à-dire de collecte officielle. Il s'agit de la mise en place d'un dispositif d'encadrement (approché qui talonne le producteur depuis l'octroi du crédit jusqu'à la commercialisation de la récolte avec des objectifs quantitatifs assignés à chaque encadreur ou correspondant villageois. Le crédit agricole a été paralysé par le non remboursement des dettes et la question qu'on doit se poser naturellement est celle de savoir comment le problème peut être résolu avec le nouveau système. La quasi totalité de nos interlocuteurs sont d'avis qu'il n'y a pas de fatalité en la matière et que des remèdes existent. Les plus fréquemment cités sont:

- associer les chefs de village à toutes les étapes des opérations;
- ne pas attendre le dernier moment pour mettre le paquet sur le recouvrement;
- être plus ferme à l'égard des mauvais payeurs;
- tenir compte des capacités d'endettement de chaque candidat au crédit;
- accorder des privilèges aux bons payeurs;
- mettre en place un encadrement rapproché;
- écarter ceux qui ne sont pas de vrais producteurs.

On remarque que toutes les suggestions s'adressent aux créanciers et rien n'est dit en ce qui concerne les destinataires du crédit. L'implication des autorités administratives villageoises est une idée que ces dernières ont toujours défendue mais qui laisse encore sceptique. Le second remède préconisé semble indiquer que le remboursement va toujours nécessiter une certaine pression sur les débiteurs. La plupart des recommandations énoncent des principes qui n'étaient pas exclus sous l'ancien système. Les innovations effectives concernent la levée de la caution solidaire et l'encadrement rapproché. Au chapitre VIII, nous avons vu que les GIE encadrés ont eu de meilleures performances en matière de remboursement des dettes.

19.7 Conclusion

La relance de l'économie agricole constitue pour les autorités un des principaux effets positifs attendus de la dévaluation. Sur la base des chiffres globaux officiels, les premiers résultats ont été conformes aux prévisions pour le secteur arachidier tandis que celui des céréales a plutôt évolué en sens inverse. Cela reflète les plans d'ajustement envisagés par les producteurs mais les réalisations subséquentes ont pris une autre direction imposée surtout par des contraintes de production. Le programme de relance du secteur arachidier se focalise sur la levée de ces contraintes plus que sur un souci de faire face au marché parallèle. Bien qu'il soit d'une envergure encore assez limitée, son expansion rapide bouscule sérieusement le circuit officiel dans certaines zones.

La baisse tendancielle de la collecte arachidière contrôlée s'explique dans une large mesure par le déclin de la production. Même si les superficies sont en décroissance au profit d'autres cultures de diversification, les rendements très instables sont à l'origine des situations exceptionnelles comme celle de 1997. La contrainte de fertilité est préoccupante mais elle ne peut expliquer qu'une tendance et non des fluctuations dont les principales causes sont d'ordre naturel. Du reste, les producteurs accordent toujours une haute priorité aux semences et donc à l'ajustement des superficies par comparaison à l'engrais c'est-à-dire à la fertilisation.

La transformation en vue d'accroître la valeur ajoutée des produits vendus cède le pas à l'allongement de la durée de stockage surtout chez ceux qui ont des sources de revenu autres que l'arachide.

Les attitudes et jugements du monde paysan face à la dévaluation traduisent plus des mobiles de consommateurs que de producteurs. Même si l'on admet que l'activité agricole devient plus rentable, cela ne s'est pas encore reflété sur les investissements pour améliorer l'appareil productif malgré quelques progrès en matière de fertilisation grâce au nouveau programme de relance agricole initié en 1997.

Selon les autorités, la réussite de la dévaluation sera largement tributaire du degré de substitution des produits agricoles locaux aux denrées importées. Dans le domaine alimentaire, il s'agit d'accroître d'une manière significative la consommation des céréales traditionnelles. Une condition nécessaire est qu'elles soient plus disponibles sur le marché, ce que les nouvelles attitudes des producteurs par rapport à la vente ne favorisent pas. Le système de production pourrait retrouver pleinement son dualisme traditionnel caractérisé par une nette démarcation entre un secteur céréalier d'autosubsistance stricte et celui des cultures de rente destinées au marché.

XXI: APPLICATION DE LA MATRICE D'ANALYSE DES POLITIQUES

20.1 Introduction

La matrice d'analyse des politiques ou MAP a été présentée au chapitre III. Nous l'appliquons ici aux principaux segments de la filière que sont la production paysanne, la collecte par la Sonagraines et la transformation industrielle par la Sonacos. Une synthèse d'ensemble est ensuite réalisée à l'échelle de la filière. A tous les niveaux, la base de calcul retenue correspond à une tonne d'arachide d'huilerie en coque. Pour chaque segment, nous considérons la situation de 1993 et celle de 1995. Il s'agit donc de focaliser l'analyse sur les changements consécutifs à la dévaluation monétaire de 1994.

20.2 Construction de la MAP au Niveau du Producteur

En vue d'éliminer l'effet des fluctuations, nous avons retenu le rendement moyen sur les trois campagnes 1993-1995. Il est estimé à 840 kg par hectare, ce qui signifie que pour produire une tonne, il faut 1,2 hectare. Cette superficie est utilisée pour la détermination du coût des facteurs. Les principaux sont les semences, les produits chimiques, la main d'oeuvre, la terre et l'entretien des équipements.

Tableau 20.1: MAP à l'échelle du producteur pour 1993 (1) et 1995 (2)

	Revenus	Coût des facteurs		Profits
		Échangeables	Non échangeables	
Valeurs aux prix du marché	A1=102.500	B1=19.176	C1=38.700	D1=+44.624
	A2=153.000	B2=28.104	C2=39.300	D2=+85.596
Valeurs aux prix de référence	E1=84.809	F1=10.610	G1=29.025	H1=+45.174
	E2=185.338	F2=27.057	G2=47.592	H2=+110.689
Écart	I1=+17.691	J1=+8.566	K1=+9.675	L1=-550
	I2=-32.338	J2=+1.047	K2=-8.292	L2=-25.093

Les revenus A1 et A2 sont calculés au prix officiel d'une tonne d'arachide, soit 80 000 francs en 1993 et 120.000 francs en 1995. Il s'y ajoute la fane valorisée à 15 et 22 francs par kg respectivement pour les deux années. Les quantités sont estimées à 1,5 fois la production arachidière, soit $1000 \times 1,5 = 1500$ kg pour une tonne d'arachide récoltée.

B1 et B2 se composent des semences de niveau N2 valorisées au prix officiel des fongicides et de l'engrais correspondant à 1,2 hectare. Pour les semences, la moyenne nationale sur les trois campagnes donne une valeur culturale de 120 kg par hectare, soit 144 kg pour 1,2 hectare. Les chiffres concernant l'engrais sont calculés à partir de l'échantillon des producteurs non contractuels qui ne font donc que l'arachide d'huilerie. Les doses sont estimés à 20 kg/ha en 1993 contre 23 en 1995.

C1 et C2 représentent l'entretien, du matériel, la main d'oeuvre estimée à 21 hommes / jours par hectare pour l'arachide et enfin la terre. Ces deux derniers facteurs sont valorisés à leurs coûts d'opportunité, soit 750 francs par jour pour le premier et 15.000 francs par hectare pour le second. Les 750 francs correspondent à la rémunération journalière d'un manoeuvre dans le secteur informel de la construction qui donne le plus d'alternatives d'emploi à la main d'oeuvre non qualifiée. Dans la zone d'étude, la location de terre agricole est pratiquée à raison de 15.000 francs en moyenne par hectare pour une saison. Ces deux chiffres n'ont pas évolué entre 1993 et 1995.

Pour E1 et E2, la production est valorisée aux prix de parité bord-champ. C'est le prix FOB diminué des frais de mise à CAF et de collecte. Leurs niveaux respectifs sont de 60.059 et 145.375 pour une tonne. Précisons que l'expression "mise à CAF" qui peut prêter à confusion est le libelle du compte correspondant aux frais encourus pour rendre FOB les produits exportés. La valeur des fanes est corrigée par le facteur de conversion qui est le rapport entre prix de parité et prix de marché du produit principal, soit 0,750 pour 1993 et 1,211 pour 1995.

Dans F1 et F2 la semence est valorisée au prix de parité bord-champ de l'arachide. Le facteur de conversion est appliqué à tous les revenus et coûts pour lesquels il est impossible de calculer un prix de parité. Une certaine pratique recommande son application sélective avec l'affectation du coefficient 0 à certains postes ou 1 à d'autres selon les cas mais nous n'avons pas fait d'exception conformément à d'autres avis.

20.3 Analyse Globale de la MAP au Niveau du Producteur

Les chiffres du tableau précédent révèlent à première vue un certain nombre de faits saillants. On peut tout d'abord constater que pour 1993 (situation 1), tous les écarts calculés sont positifs à l'exception de L1. En lecture verticale, cela signifie que les prix du marché étaient plus élevés que ce qu'ils seraient par rapport au modèle concurrentiel. Le constat s'applique aussi bien pour ce

que le producteur vend que pour les facteurs qu'il achète. La situation lui était donc favorable pour ce qui concerne les revenus et défavorable si l'on raisonne par rapport aux coûts. En termes relatifs, l'écart est de 17% environ pour les produits et presque 45% pour les facteurs échangeables.

Le profit du producteur (D1) est légèrement inférieur à sa valeur sociale (H1), ce qui implique qu'il y a un transfert net (L1) vers le reste de l'économie. En d'autres termes, les plus values sur le marché des produits n'ont pas compensé les moins values sur celui des facteurs. La valeur positive de H1 indique que la production paysanne est génératrice nette de richesses pour l'économie nationale

Dans la situation 2 qui symbolise l'après-dévaluation, on s'aperçoit que le revenu du producteur est sensiblement inférieur à son niveau de référence avec un écart de 21%. Les distorsions se sont beaucoup atténuées en ce qui concerne le coût des facteurs échangeables alors que pour les facteurs domestiques, la situation s'est complètement renversée dans le sens favorable (K2 largement négatif). Cela ne s'est pas pour autant ripercuté sur le sens des transferts nets qui se sont énormément accentués (L2). Le profit du producteur (D2) s'est beaucoup amélioré mais dans des proportions nettement inférieures à celui de la société dans son ensemble (H2) On peut donc dire que pour le producteur, les gains potentiels attribuables à la dévaluation sont dans une large mesure déviés vers d'autres acteurs

20.4 Construction de la MAP SONAGRAINES

La Sonagraines effectue la collecte primaire par le biais de ses mandataires et livre le produit aux usines de la Sonacos. Puisque l'arachide est aussi exportée sans transformation mais dans une moindre mesure, nous avons directement calculé la valeur de référence sans passer par le détour de l'équivalent en huile et tourteau. Un revenu de parité égal à la différence entre la valeur FOB et les frais de mise à CAF pour l'arachide en coque est donc utilisé. Les facteurs classés échangeables sont l'arachide elle-même et le matériel de collecte. Alors que le coefficient de conversion standard est appliqué à ce dernier pour la détermination du coût de référence, le prix de parité bord-champ est retenu pour l'arachide collectée. Conformément à la pratique courante, nous avons procédé à un ajustement sélectif pour la détermination des valeurs de référence. Ainsi, les frais de main d'oeuvre et d'amortissement sont gardés comme tels alors que les frais financiers se voient affectés du coefficient 0, ce qui revient à les éliminer. Tous les autres coûts sont corrigés par le facteur de conversion standard calculé.

Tableau 20 2 MAP à l'échelle Sonagraines pour 1993 (1) et 1995 (2)

	Revenus	Coût des facteurs		Profits
		Échangeables	Non échangeables	
Valeurs aux prix du marché	A1=67.900 A2=150.757	B1=80.375 B2=120.274	C1=36.035 C2=30.486	D1=-48.504 D2=-3
Valeurs aux prix de référence	E1=96.439 E2=176.135	F1=60.592 F2=145.835	G1=51.170 G2=51.216	H1=-15.239 H2=-20.913
Écarts	I1=-28.563 I2=-25.378	J1=+19.783 J2=-25.561	K1=-15.135 K2=-20.731	L1=-33.211 L2=+20.913

20.5 Analyse Globale de la MAP SONAGRAINES

Dans la première situation comme dans la seconde, l'intervention de la Sonagraines s'est traduite par des pertes aussi bien au niveau privé qu'à l'échelle de la collectivité. En 1993 l'arachide était cédée à la Sonacos avec, une décote de 71.4% par rapport à son coût de revient. Cela se reflète sur l'ampleur de D1 avec son signe négatif. Il s'y ajoute que le prix payé au producteur qui constitue la principale rubrique du coût des facteurs échangeables était nettement supérieur à son niveau de parité bord-champ d'où la valeur positive et relativement élevée de J1. Quant aux facteurs domestiques la distorsion était dans le sens favorable (K1 négatif). Le résultat net révèle que l'intervention de la Sonagraines était en partie assimilable à une subvention au profit d'autres segments de la filière (L1 négatif).

La situation de 1995 fait apparaître quelques évolutions. Le "déficit social" persiste (H2) l'institution est presque parvenue à équilibrer ses comptes privés. Les livraisons à la Sonacos sont facturées presque à leur prix de revient, ce qui donne une valeur de D2 quasi nulle. Les distorsions défavorables se maintiennent au niveau des revenus (I2 voisin et de même signe négatif que I1) mais l'évolution a été favorable en ce qui concerne le coût des facteurs échangeables qui sont en dessous des valeurs de référence (J2 négatif). Le coût des facteurs domestiques s'est comprimé (K2 < K1) et l'ampleur absolue des distorsions reste presque inchangée (G2

voisin de G1). Toutefois, cette compression semble plus conjoncturelle que structurelle puisque l'augmentation du volume de collecte entre 1993 et 1995 entraîne des gains sur les charges fixes unitaires.

Un autre changement significatif noté est l'inversion du signe de L qui devient positif. Ainsi, la Sonagraines passe du statut de source nette à celui de bénéficiaire net de transferts implicites

2C.6 Construction de la MAP SONACOS

Les produits principaux de la Sonacos sont l'huile brute et le tourteau. Pour rester avec le même numéraire d'une tonne d'arachide, nous avons raisonné en équivalence. Le rapport de conversion utilisé est de 0,35 aussi bien pour l'huile que pour le tourteau. En d'autres termes, une tonne d'arachide en coque équivaut à 350 kg d'huile brute et 350 kg de tourteau. Le revenu de référence est calculé comme étant le prix de parité carreau-usine à l'exportation. C'est la valeur FOB diminuée des frais de mise à CAF pour l'huile et le tourteau. Le même principe est appliqué à l'arachide utilisée comme matière première et traitée comme facteur échangeable. Les données disponibles n'ont toutefois pas permis de décomposer les frais d'usinage. Nous les avons globalement imputés aux facteurs non échangeables. Leur valeur de référence est déterminée en multipliant les chiffres aux prix du marché par le coefficient de conversion standard.

Tableau 20.3: MAP à l'échelle Sonacos pour 1993 (1) et 1995 (2)

	Revenus	Coût des facteurs		Profits
		Échangeables	Non échangeables	
Valeurs aux prix du marché	A1=89.516 A2=220.067	B1=67.906 B2=150.757	C1=39.332 C2=10.955	D1=-17.722 D2=+58.355
Valeurs aux prix de référence	E1=78.197 E2=199.417	F1=96.469 F2=176.135	G1=34.377 G2=9.925	H1=-55.609 H2=+13.357
Écarts	I1=+11.319	J1=-28.563	K1=+4.995	L1=+34.887
	I2=+20.650	J2=-25.378	K2=+1.030	L2=+44.998

20.7 Analyse Globale de la MAP SONACOS

Pour les produits et les facteurs échangeables, la Sonacos tire profit de la situation du marché en termes de revenus et de coûts dans chacune des deux situations considérées. Les ventes sont effectuées au-dessus et les achats au-dessous des prix de référence (J positif et J négatifs). Cependant, l'ampleur relative des écarts est sensiblement réduite si l'on compare 1993 et 1995. On passe ainsi de 12,6% à 9,4% pour les produits et de 42% à 16,8% pour la matière première. Les évolutions les plus significatives se traduisent dans les valeurs de D et H. Au plan privé comme à celui de la collectivité le déficit fait place au bénéfice. Les gains induits en aval par la dévaluation ont fait beaucoup plus que combler les pertes en amont sous forme de coûts réajustés à la hausse. Les transferts nets dont l'ampleur absolue s'est accentuée vont toujours de la collectivité vers l'industrie.

20.8 Analyse de la MAP Agrégée

La matrice de synthèse pour l'ensemble de la filière, en tout ou au moins des trois principaux segments constitutifs se présente dans le tableau ci-dessous.

Tableau 20.4: MAP consolidée de la filière pour 1993 (1) et 1995 (2)

	Revenus	Coût des facteurs		Profits
		Échangeables	Non échangeables	
Valeurs aux prix du marché	A1=259.922	B1=167.457	C1=114.067	D1=-21.602
	A2=523.824	B2=299.135	C2=80.740	D2=+143.949
Valeurs aux prix de référence	E1=259.475	F1=167.671	G1=114.532	H1=-22.728
	E2=560.890	F2=349.027	G2=108.733	H2=+103.130
Écarts	I1=+447	J1=-214	K1=-465	L1=+1.126
	I2=-37.066	J2=-49.892	K2=-27.993	L2=+40.819

On constate que globalement, la filière arachidière représentait un passif pour l'économie nationale en 1993 avec une moins-value de 22.728 francs par tonne (H1). Les pertes des différents segments constatées au niveau des segments individuels se neutralisaient dans une large mesure à l'échelle globale. Cela était vrai aussi bien pour les produits que pour les facteurs, qu'ils soient échangeables ou non (I, J1 et K1 faibles par rapport aux valeurs calculées pour les différents segments). Dans l'ensemble, les prix du marché étaient favorables au secteur mais avec des écarts consolidés relativement faibles.

La situation générale s'est renversée de manière significative en 1995. L'évolution d'ensemble est en parallèle avec celle de la Sonacos qui en est le plus gros segment. Ainsi, le déficit généralisé fait place à d'importants bénéfices aussi bien privés que collectifs. Néanmoins, les valeurs de L qui restent positives indiquent que c'est toujours le reste de l'économie qui transfère implicitement des ressources à la filière. Le "flux" s'est même largement amplifié comme en témoigne le rapport entre L2 et L1.

20.9 Analyse Comparative des Segments de la Filière

Pour procéder à une analyse comparative des différentes matrices nous construisons un certain nombre de ratios qui constituent des indicateurs synthétiques.

Tableau 20.5: Indicateurs synthétiques au niveau filière en 1993

Raios	Producteur	Sonagraines	Sonacos	Filière
Bénéfice/coût privé= $D1/(B1+C1)$	+0,771	-0,416	-0,165	-0,076
Bénéfice/coût collectif= $H1/(F1+G1)$	+1,139	-0,136	-0,402	-0,080
Ratio des profits= $D1/H1$	++0,987	--3,171	--0,336	--0,950
Taux de subvention= $(L1/E1) \times 100$	-0,643	-34,426	44,614	0,433
Equivalent subvention= $(L1/A1) \times 100$	-0,536	-48,907	38,973	0,433
Protection nominale= $A1/E1$	1,208	0,704	1,144	1,001
Protection effective= $(A1-B1)/(E1-F1)$	1,123	0,347	-1,182	1,007
Coût en ressources domestiques =				
$G1 / (E1-F1)$	0,391	1,426	-1,879	1,247

Tableau 20.6: Indicateurs synthétiques au niveau filière en 1995

Ratios	Producteur	Sonagraines	Sonacos	Filière
Bénéfice/coût privé= $D2/(B2+C2)$	1,265	-0,000	0,360	0,379
Bénéfice/coût collectif= $H2/(F2+G2)$	1,482	-0,106	0,071	0,225
Ratio des profits= $D2/H2$	++0,773	-4,000	++4,368	++1,395
Taux de subvention= $(L2/E2) \times 100$	-13,539	11,873	22,564	7,277
Equivalent subvention= $(L2/A2) \times 100$	-16,400	13,872	20,447	7,792
Protection nominale= $A2/E2$	0,825	0,856	1,103	0,934
Protection effective= $(A2-B2)/(E2-F2)$	0,789	1,006	2,977	1,050
Coût en ressources domestiques =				
$G2 / (E2-F2)$	0,391	1,690	0,426	0,513

L'exactitude des deux derniers ratios est conditionnée par celle de la décomposition des coûts et de leur répartition entre facteurs échangeables et non échangeables. Ainsi, les valeurs indiquées pour la Sonacos sont à prendre avec une certaine précaution puisque les frais d'usage sont globalement imputés aux facteurs domestiques faute de pouvoir les scinder. Pour le coefficient de protection effective, le biais d'estimation va dans le même sens pour le numérateur et le dénominateur, ce qui réduit sa sévérité potentielle au niveau de l'indicateur concerné.

Ratio bénéfice/coût privé

Ce ratio donne le profit privé pour 1 franc dépense et constitue donc un indicateur d'incitation. Une comparaison horizontale nous semble avoir peu de sens dans la mesure où la durée d'engagement du capital pour produire la valeur ajoutée correspondant au même numéraire retenu est très différente d'un segment à l'autre. Ainsi le temps requis pour produire une tonne d'arachide se mesure en mois alors que pour sa transformation industrielle on parle de minutes. Par contre, l'évolution entre les deux années est pleine de signification pour la filière et ses différents acteurs. On observe à ce sujet que la rentabilité financière s'est considérablement améliorée à tous les niveaux, ce qui implique une incitation nettement plus forte.

Ratio bénéfice/coût collectif

La seule différence par rapport au ratio précédent est que le bénéfice et le coût pour la collectivité sont implicites. Ils représentent des plus-values ou des moins-values par rapport à un marché concurrentiel alors que dans le premier cas les chiffres sont réels. En comparant la situation de 1993 avec celle de 1995, on s'aperçoit que c'est le segment production qui a toujours généré le plus grand rendement social. C'est aussi le seul qui n'a pas été une charge nette pour la collectivité même s'il a bénéficié de transferts

implicites non négligeable auparavant. Le gain net que le producteur apporte à l'économie pour 1 franc de coût social est multiplié par 1,3 contre 1,6 pour son bénéfice privé correspondant.

Ratio des profits

C'est le rapport entre la rentabilité privée et la rentabilité collective. Le terme profit est pris ici au sens arithmétique qui implique une perte lorsque le signe est négatif. Pour faciliter la lecture, nous avons indiqué devant les chiffres les signes respectifs du numérateur et du dénominateur. Ce ratio peut encore s'interpréter comme une mesure de l'incitation "virtuelle" et relative offerte aux acteurs privés par la collectivité. Il convient de ne pas le confondre avec l'incitation absolue que traduit le rapport profit / coût aux prix du marché.

On constate qu'en 1993, les faveurs allaient surtout au producteur et les pénalités à la Sonagraines. Par la suite, c'est la Sonacos qui devient le principal bénéficiaire des transferts de ressources. A l'échelle de la filière, la situation d'ensemble est devenue virtuellement plus incitatrice mais celle du producteur s'est dégradée au profit des autres acteurs.

Taux de subvention

Cet indicateur donne la proportion que constituent les transferts nets par rapport à la valeur économique réelle du produit. Il s'interprète comme étant le pourcentage de subvention ou de taxation des revenus de référence dont l'effet serait équivalent à celui de toutes les distorsions réunies si ces dernières n'existaient pas. Dans les deux situations comparées, c'est toujours la Sonacos qui est la principal bénéficiaire de la subvention implicite bien que le taux soit réduit de moitié. Seul le producteur est taxé dans la nouvelle situation alors que la Sonagraines passe de la taxation à la subvention.

Équivalent subvention

La différence par rapport au taux précédent est le dénominateur qui correspond ici au produit valorisé non pas au prix de référence mais à celui du marché. Ce ratio donne la part que représentent les transferts implicites dans le revenu effectif des acteurs. Son incidence sur la filière et ses divers segments sont comparables avec celle du ratio qui précède. Au total, le résultat net est une subvention dont le taux a sensiblement augmenté entre 1993 et 1995.

Protection nominale

C'est le rapport entre le revenu au prix du marché et la valeur de référence du produit. Il y a protection lorsque le taux est supérieur à 1. Dans ce cas, l'incitation effective est plus forte que celle qui résulterait des lois du marché et vice versa. Avant la dévaluation, le producteur et la Sonacos bénéficiaient d'une protection. Toutefois, avec la position de la Sonagraines, on avait un ratio unitaire impliquant un équilibre à l'échelle globale de la filière.

En 1995, la situation a changé et à l'exception de la Sonacos, l'incitation aurait été plus forte si les mécanismes du marché n'étaient pas contrariés (coefficients inférieurs à 1).

Protection effective

Cet indicateur est une version corrigée du précédent. Il tient compte du fait que la notion de protection doit englober non seulement les produits qui sont sources de revenus mais aussi les facteurs échangeables qui génèrent des coûts. Le numérateur correspond à la valeur ajoutée aux prix du marché et le dénominateur à la valeur ajoutée aux prix de référence. Le ratio s'interprète de la même manière que la protection nominale selon que sa valeur absolue est supérieure ou inférieure à 1. Pour la Sonacos et la Sonagraines, le taux a très fortement évolué à la hausse alors que pour le producteur on note une baisse sensible. La situation générale est restée encore plus ou moins équilibrée au niveau de la filière.

Coût en ressources domestiques

Ce ratio est un indicateur d'efficacité sociale dans l'utilisation productive des ressources domestiques. Plus sa valeur absolue est faible, plus le système est efficient. On note que les ressources mobilisées pour la production paysanne ont un rendement social plus élevé par comparaison aux autres segments et que la situation d'ensemble s'est sensiblement améliorée.

20.10 Conclusion

Entre 1993 et 1995, les changements observés peuvent être pour l'essentiel imputés à la dévaluation monétaire de 1994. On constate en particulier une forte accentuation de la taxe implicite sur les producteurs qui ne sont plus protégés. Globalement, la filière a cessé d'être un passif pour l'économie nationale et c'est la Sonacos qui fait figure de principal gagnant dans le nouveau contexte. Quant à la Sonagraines dont la mission semble particulière, son déficit s'est résorbé sur le plan des comptes privés mais il demeure si l'on raisonne par rapport à la collectivité.

Au sens usuel, la protection et la subvention ou taxation résultent directement des politiques décidées et mises en oeuvre par la puissance publique. Dans le contexte de la MAP, ces notions intègrent aussi l'effet des dysfonctionnements qui ont d'autres origines et il importe de bien saisir la différence. Si l'on raisonne par rapport à la MAP, protection et subvention sont proches dans leur essence mais ne doivent pas être confondues. La première ne concerne que les biens échangeables et se fonde sur une comparaison entre la situation réelle et celle qui aurait prévalu si tout était régi par les seules forces du marché libre. La seconde indique un effet net qui prend aussi en compte les facteurs non échangeables sur le marché extérieur. Il n'est donc pas impossible qu'une protection nominale ou effective (coefficient supérieur à 1) puisse coexister avec une taxation nette (taux de subvention négative) comme on peut le constater au niveau des résultats concernant le producteur.

Un constat qui semble paradoxal est que pour les produits comme pour les facteurs, l'effet consolidé des distorsions s'est largement amplifié entre 1993 et 1995 alors que dans l'esprit des nouvelles politiques il s'agit de les réduire. Le système s'est donc timidement ajusté au nouveau contexte radicalement modifié par la dévaluation. Un souci de prudence pour maîtriser les inévitables tensions inflationnistes pourrait en être la justification.

En 1998, le prix au producteur est passé à 150.000 la tonne, soit un peu plus que le niveau de parité bord-champ en 1995. Toutefois, l'incidence nette d'une telle évolution dépend des cours mondiaux dont la tendance serait favorable. En tout état de cause, l'incitation absolue s'est améliorée pour les producteurs par rapport à la situation antérieure malgré la déprotection aussi bien nominale qu'effective. On en déduit que si les superficies arachidières sont en baisse, les raisons doivent nécessairement se situer en amont de la production

XXI. CONCLUSION GÉNÉRALE

21.1 Les Attentes non Réalisées des Nouvelles Politiques

• **La réforme du système coopératif n'a pas donné des structures solidaires à la fois multisectorielles, multifonctionnelles, financièrement autonomes et englobant toutes les couches de la population rurale** Les sections villageoises ne regroupent pour l'essentiel que les hommes chefs de famille producteurs d'arachide. Leur activité se limite à la centralisation des demandes de crédit. La taille plus réduite de ces cellules de base n'a pas favorisé l'expression de solidarité entre les membres. Même dans les groupements mis sur pied par les paysans eux mêmes, l'entraide reste limitée et en aucun cas, elle ne se manifeste à travers le système de crédit externe. Le principe de la caution solidaire sur lequel reposait toute la conception du crédit agricole est perçue par bon nombre de coopérateurs comme une injustice qui pénalise les plus intègres et ils n'ont manqué aucune occasion pour le dénoncer. Un tel raisonnement prévaut même dans les groupements volontaristes fondés sur le choix mutuel des associés. Le constat amère des autorités est que s'il y a solidarité au sein des nouvelles organisations coopératives, c'est surtout autour du non remboursement des crédits de masse.

- **La réhabilitation des OPS n'a pas été une "nouvelle donne" pour l'approvisionnement du monde rural en intrants ni pour le crédit informel comme à l'époque des anciens traitants.** En règle générale, ces derniers étaient des commerçants locaux qui faisaient partie intégrante de la communauté dans laquelle ils évoluaient en permanence. Ils se différencient des nouveaux OPS sur plusieurs points.

Tout d'abord, on note que bon nombre d'OPS ne sont pas des commerçants de métier. Par ailleurs, la majorité des OPS interviennent dans des zones où ils sont étrangers. Leur présence épisodique se limite à la durée de la campagne de commercialisation et ceux qui utilisent des mandataires n'ont pas de rapport direct avec les producteurs. La possibilité de ne pas conserver un point de collecte pour la prochaine campagne n'encourage pas l'octroi de crédit au niveau de la zone concernée. Les dettes ne sont généralement recouvrables que pendant la période de commercialisation suivante. La présence de l'OPS comme collecteur sur les mêmes lieux est indispensable au recouvrement.

La confirmation officielle des points intervient tardivement pour de multiples raisons. On peut citer l'éviction éventuelle d'OPS fautifs, la suppression de points n'ayant pu réaliser un tonnage acceptable, et

enfin les prévisions de récolte qui jouent sur le nombre de points à ouvrir et sur leur répartition géographique. La prise en compte de tous ces facteurs ne permet pas de confirmer à temps les zones d'intervention. Elles restent incertaines au moment où l'OPS est sollicité pour le crédit.

▪ **Le retour à la terre escompté avec les hausses successives du prix de l'arachide au producteur n'a pas eu lieu.** Le phénomène de l'exode ne s'est pas inversé et l'agriculture pluviale n'a pas pu garder la nouvelle génération d'entrepreneurs qu'elle avait attirée au début de la NPA. En effet, un des objectifs est de drainer les capitaux du monde urbain des affaires en vue de promouvoir les grandes unités capables d'investir et de moderniser le système de production. Il est supposé que les petits paysans qui ne peuvent pas se maintenir comme exploitants trouveront l'occasion de monnaie: leur force de travail auprès de la nouvelle classe de producteurs. Ceux qui ont tenté l'expérience pendant les premières années de la NPA se sont retirés, préférant les alternatives; moins risquées qu'offrent la libéralisation du marché des produits. L'entrepreneuriat agricole ne s'est donc pas développé comme prévu et cela limite les possibilités de travail rémunéré. Ceux qui n'ont que leur force de travail à offrir sont ainsi contraints d'aller vers d'autres secteurs.

▪ **La dévaluation n'a pas répondu au schéma théorique d'expansion des cultures exportables au détriment des productions localement consommées.** La recomposition de l'offre agricole s'est opérée dans le sens contraire à ce qu'on attendait. En effet, les superficies arachidières ont continué à baisser contrairement à celles réservées aux céréales traditionnelles. Cependant, le divorce se situe non pas entre la théorie et les aspirations des producteurs mais entre leur volonté de saisir les nouvelles opportunités offertes par les réformes et leurs choix effectifs dictés par les contraintes liées à ces mêmes réformes.

21.2 Les Logiques Discordantes

▪ **Les organisations paysannes sont traitées comme des structures communautaires de solidarités actives alors que les comportements et motivations de leurs membres sont individualistes.** Pour les techniciens de la coopération, le nouveau cadre associatif mis en place répond à des instincts grégaires alors que pour les populations concernées, il s'agit simplement de se conformer à une exigence collective comme condition d'accès au crédit individuel. La réforme du système coopératif est intervenue dans un contexte de restriction sévère à ce niveau. Ainsi, pendant que les autorités estiment avoir mis sur pied les meilleures structures qui aient jamais existé, "du temps où existaient les coopératives" est une expression devenue

familière en milieu rural.

▪ **Les politiques sont conçues dans une optique de production alors que les producteurs ruraux se comportent avant tout comme des consommateurs.** Les observations qui illustrent cette discordance sont nombreuses. La première concerne l'utilisation déviée des crédits du Programme Agricole pour satisfaire des besoins non liés à la production. En réalité, le crédit à la production ne l'est que dans la mesure où les besoins essentiels de consommation sont couverts.

Le fait que bon nombre de producteurs ne perçoivent pas leur sécurité alimentaire comme synonyme d'autosuffisance prouve que leur rapport avec le marché n'est pas réductible à la fonction d'offre mais englobe aussi celle de demande. La plupart des analystes considèrent que le riz est le principal concurrent des céréales traditionnelles pour lesquelles la production de surplus commercialisables a toujours été découragée par une politique traditionnelle des brisures du marché. À ce sujet on observe que pour les paysans la cherté du riz figure aux premiers rangs des effets néfastes de la dévaluation. Les premières stratégies qui en découlent s'orientent non pas vers l'accroissement de la production mais plutôt vers la diminution des ventes. Selon la plupart des chefs de famille si un prix élevé les incite à accorder plus d'attention aux céréales, c'est moins pour chercher à vendre que pour éviter d'être en position d'acheteurs.

La logique de consommateur dépasse même l'échelle des producteurs individuels ou des organisations paysannes. C'est ainsi qu'en 1993 le Système d'Information sur les Marchés du Mali s'est alarmé des exportations massives de céréales vers le Sénégal. Le créneau apparaît non pas comme un nouveau débouché commercial bénéfique pour le producteur Malien mais comme l'occasion de vider les réserves du pays et de compromettre la sécurité alimentaire des populations.

▪ **Les nouvelles politiques en matière d'intrants se sont focalisées sur l'offre alors que les principales contraintes se situent au niveau de la demande.** Ainsi, les stratégies consistant à rendre l'engrais disponible auprès des producteurs et à la bonne période n'ont pas donné les résultats escomptés. Comparant l'engrais aux semences, la logique paysanne est que "on ne pense pas au sel avant d'avoir assuré la substance du repas". Ce raisonnement traduit une hiérarchie des priorités mais aussi une préférence séculaire pour les méthodes culturales extensives. Avec le système de crédit instauré sous la NPA, l'autofinancement requis est beaucoup plus élevé pour les semences dans le but de promouvoir une substitution au profit de l'engrais qui bénéficie d'un traitement de faveur. Cette politique demeure sans effet face aux rigidités des préférences. L'analyse économique

montre par ailleurs que la semence est le seul facteur dont la productivité marginale en valeur est supérieure au coût marginal (Kelly et al; 1996). Le comportement des producteurs reste donc malgré tout conforme au principe de rationalité dans l'allocation de leurs ressources.

- Les politiques cibient des produits ou des sous-secteurs spécifiques alors que l'activité agricole obéit à une logique de système.

Les anciennes politiques étaient centrées sur l'arachide alors que les nouvelles sont plutôt favorables aux céréales, tout au moins dans leurs principes. L'accès plus difficile aux semences d'arachide n'a pas entraîné un "ajustement structurel" du système de production mais des "ajustements conjoncturels". Le repli sur les céréales comme culture de substitution n'est qu'un pis-aller. Elles sont économiquement moins rentables à cause d'une plus faible productivité à laquelle s'ajoutent des contraintes technologiques mais aussi sociologiques quand il s'agit de les produire pour la vente.

La rotation mil-arachide constitue le principal mode de gestion de la fertilité des sols notamment avec la marginalité de l'engrais. Elle est devenue une contrainte structurelle du système agricole difficilement compatible avec un déséquilibre profond et durable entre les superficies consacrées au deux types de culture.

La main d'oeuvre familiale se compose des producteurs dépendants qui ne s'intéressent en général qu'à l'arachide. Ainsi, toute restriction au niveau du capital semencier est de nature à réduire la force de travail disponible pour toutes les cultures. Il s'y ajoute que la paille d'arachide dont se nourrissent les animaux de traction n'a pratiquement pas de substitut à grande échelle. De ce fait, tout recul de l'arachide implique à long terme des conséquences négatives sur la culture attelée mais aussi sur le développement de l'embouche dans le cadre de la diversification des activités du monde rural. La logique de système fournit la bonne réponse à une question que Vanhaeverbeke se posait des 1975, celle de savoir pourquoi l'arachide n'a pas chassé le mil.

21.3 Les Grandes Questions à Résoudre

- Le crédit pour les intrants s'avère indispensable alors que les opérateurs privés n'ont pas intérêt à s'y impliquer. Pour minimiser l'incidence d'une mauvaise récolte éventuelle sur le remboursement des dettes, la stratégie des opérateurs privés consiste à différer les opérations de crédit jusqu'à ce que l'hivernage devienne prometteur. Elles ne peuvent dans ce cas porter que sur des besoins de consommation comme les vivres de soudure, ce qui laisse aux intrants la portion congrue.

- La maîtrise du capital semencier devient plus aléatoire alors qu'elle est vitale pour d'autres objectifs maintenus par les pouvoirs publics. Pour l'État, il s'agit toujours de hisser et de stabiliser les superficies arachidières à un million d'hectares avec des objectifs en matière de carte variétale et de production. Lorsque les achats au comptant s'imposent, la grande majorité des producteurs préfère se rabattre sur le marché informel où le prix des semences est plus bas, et probablement leur qualité aussi. Les efforts en matière de recherche variétale ne se justifient que si l'on se donne les moyens de diffuser les cultivars mis au point dans les zones pour lesquelles ils sont conçus.

- Les producteurs restent toujours attachés aux pratiques extensives malgré une certaine prise de conscience quant à la dégradation de la fertilité des sols. Dans l'allocation des ressources limitées de l'exploitation agricole, la haute priorité accordée aux semences laisse peu de place à l'engrais toujours relégué au second plan. Même si l'analyse financière corrobore la rationalité de cette pratique à court terme, elle risque de compromettre sérieusement la viabilité du système dans le long terme.

- Bien que la situation semble moins critique dans le domaine du matériel de culture attelée, la vétusté du parc pose un problème de plus en plus préoccupant. Plus la dégradation s'accroît et se généralise, plus l'effort requis d'un seul coup sera gigantesque pour redresser la situation. Un Programme Agricole Renoué est à l'étude pour rééquiper le monde rural. Les obstacles à surmonter sont nombreux et celui de la "vérité des prix" n'est pas le moindre.

- L'écart entre la capacité d'usinage de l'arachide et la collecte contrôlée ne cesse de se creuser. Le marché parallèle accentué par la faiblesse des récoltes et les nouvelles stratégies de valorisation adoptées par les producteurs à savoir la transformation pour les uns et le stockage durable pour les autres pose un sérieux problème d'approvisionnement des huileries. Elles constituent l'épine dorsale du tissu industriel et leur survie est en question.

21.4 Recommandations

- Les nouvelles structures coopératives doivent avoir un contenu plus motivant pour recueillir l'adhésion effective des populations rurales. Pour le commun des producteurs, la principale motivation était liée aux facilités de crédit qui ont presque disparu. Avec l'avènement des OPS et l'émergence du marché informel, la fonction de commercialisation en soi n'offre plus un réel privilège aux membres. Quant aux dirigeants des sections villageoises, ils ont perdu les prérogatives que leur conférait la responsabilisation en matière de crédit.

210 depuis que le principe de l'apport personnel est institué, Un premier pas serait de rétrocéder à la base une partie des marges de commercialisation qui constituent la rémunération des mandataires de la Sonagraines pour la collecte des arachides. Cela permettrait de constituer un fonds collectif qui pourrait au moins financer partiellement les apports personnels dont l'individualisation actuelle enlève à ce qui reste du crédit son caractère coopératif. Après avoir réintroduit un minimum de motivation, le second pas devra être la clarification du statut de membre qui ne semble à présent répondre à aucun critère précis.

• La qualité des semences de vulgarisation dites améliorées doit être effectivement améliorée. En fait, beaucoup de producteurs ne sont pas convaincus qu'elles sont meilleures que les ordinaires que propose le circuit informel. Ils n'ont pas toujours tort comme en témoignent les problèmes soulignés au chapitre 19 concernant les faibles rendements au décorticage. A l'opposé du commerce des produits agricoles l'implication dans le secteur des intrants est plus particulièrement dans la production des semences exige une technicité assez spécifique. Le respect des normes qualitatives par les nouveaux opérateurs privés comme par la SONACOS suppose une formation et un encadrement adéquats des multiplicateurs contractuels pour en faire de vrais professionnels. Dans la plupart des cas, les parcelles de multiplication ne font l'objet d'aucune attention particulière autre que sur le plan de la fertilisation. Il va sans dire que la qualité à la récolte ne peut se maintenir jusqu'au moment de la distribution si les conditions de stockage et de conservation ne sont pas adéquates.

Le message des techniciens est plus porté vers la sensibilisation sur l'importance qu'il convient d'accorder aux aspects qualitatifs moins visibles qui font la particularité des semences dites sélectionnées. Leur supériorité en termes de critères observables est une condition nécessaire et peut-être même suffisante pour convaincre les producteurs. Il convient donc de veiller attentivement aux caractéristiques comme la maturité, le taux de huchage et la propreté c'est-à-dire à tous les facteurs qui déterminent le rendement au décorticage pour une variété donnée.

• Un protocole clair doit exister entre la Sonagraines et les opérateurs semenciers agréés pour éviter à ces derniers des difficultés d'écoulement. Les programmes de multiplication et de distribution de la Sonagraines pourraient par exemple être modulés en fonction de ceux des privés dans chaque zone. Par ailleurs, la Sonagraines qui a un meilleur avantage en matière de crédit à cause de son rôle dans la commercialisation de l'arachide pourrait s'il le faut s'approvisionner chez les privés pour ses opérations de crédit aux producteurs.

• Une certaine forme de liaison entre la semence et l'engrais doit être recherchée au niveau du crédit de campagne. En effet, compte tenu de la haute priorité accordée aux semences par les producteurs ruraux, l'engrais est relativement marginalisé dans l'allocation de leurs ressources. Le jumeage semences-fongicides existe déjà et son extension à l'engrais (50 kg d'engrais pour 100 kg de semences par exemple) renforcerait la complémentarité logique entre ces deux facteurs. La nouvelle ascension de l'engrais sur l'échelle des priorités que nous avons mise en évidence au chapitre 10 devrait rendre plus acceptable ce principe de jumelage.

• Des efforts doivent être effectués dans le sens d'une baisse du prix de l'engrais pour que son utilisation par la majorité des producteurs les moins privilégiés puisse augmenter de façon significative. En effet, contrairement aux suppositions des pouvoirs publics l'accroissement des revenus du producteur a moins d'impact que la diminution du coût de l'engrais. Cela est révélé par l'équation de la demande estimée au chapitre 12. Les résultats montrent que le prix de l'arachide qui a une influence directe sur le pouvoir d'achat du producteur est la seule variable qui n'est pas statistiquement significative. L'élasticité correspondante n'est que de 0,88 contre -1,3 pour le prix de cession de l'engrais.

• Le potentiel des artisans qui interviennent sur le matériel agricole doit être mieux développé par un appui technico-institutionnel. C'est grâce à l'artisanat confiné dans l'informel que le matériel très vétuste est maintenu en état de fonctionnement. Cela ne doit pas cacher les contraintes et limites au niveau des forgerons. Les appuis nécessaires ont trait aux investissements de base, à l'approvisionnement en matière d'oeuvre et à la formation aux techniques plus modernes. L'idée d'intégrer leurs produits dans le système du crédit formel mérita d'être examinée. Cela suppose un cadre d'organisation plus formalisé que pourrait fournir la Chambre des Métiers.

• La formule de mutualisation doit être encouragée dans le domaine du crédit agricole. En effet, face au désengagement jugé irréversible de la puissance publique et à la réticence persistante des opérateurs privés à s'impliquer dans le crédit agricole, toute solution réaliste implique un rôle plus actif pour ceux dont le sort est directement en jeu. Ce sont les producteurs qui doivent chercher à se prendre collectivement en charge. La nouvelle dynamique associative offre un cadre qui a certes ses limites mais qui peut être mieux valorisé. Il s'agit de dépasser la simple mobilisation comme demandeurs de crédit pour agir aussi sur

l'offre de financement. Il est certain qu'une bonne volonté ne suffit pas sans un minimum de moyens. A ce sujet, le problème se pose certes en terme de nouvelles ressources à générer mais aussi de stratégies pour mobiliser l'épargne qui existe sous diverses formes.

Toutefois, il serait illusoire de songer à des institutions de crédit-épargne spécifiques au monde rural. La grande majorité des producteurs ont des besoins qui s'expriment au même moment, à la veille de l'hivernage. Par contre, l'économie informelle des centres urbains est au ralenti entre cette période et le début de la commercialisation des produits agricoles. De part et d'autre, les capacités et les besoins de financement sont en cycles inverses, ce qui crée les conditions d'une complémentarité harmonieuse. Pour les villes et pour les campagnes, ce serait alors la fin d'un dualisme conflictuel mythique ou réel qui a toujours préoccupé les analystes de l'ajustement.

- La SONACOS doit s'ouvrir sur le marché parallèle na serait-ce que comme exutoire pour récupérer le trop-plein éventuel. Face aux perspectives de renforcement de la libéralisation, on peut s'attendre à ce que le marché informel prenne encore beaucoup plus d'envergure. Cela signifie que les difficultés de la SONACOS liées à la faible collecte contrôlée risquent de s'accroître. L'ajustement à la nouvelle réalité, même dans son stade actuel, devient un impératif pour les huileries. Il ne s'agit plus de raisonner uniquement en terme de collecte primaire au niveau des producteurs. Il faut aussi un système de collecte secondaire concernant aussi bien l'arachide en coque que les graines décortiquées. Cela suppose que les commerçants puissent proposer leurs produits à tous moments et sous toutes formes à des conditions négociées.

- L'idée d'un observatoire permanent pour le suivi et l'évaluation des changements au niveau de la filière arachidière mérite d'être concrétisée. En effet, la non réalisation des attentes dans beaucoup de domaines ne fait que traduire la complexité des choses. La connaissance des réalités mouvantes à l'échelle des différents acteurs et leur prise en compte sont nécessaires pour que les réformes atteignent leurs objectifs avec le minimum d'effets pervers. Le secteur arachidier qui est le plus touché par les nouvelles politiques doit être suivi de près à tous les échelons et plus particulièrement au niveau des producteurs par la mise en place d'un système d'informations. Cela devra permettre aux instances de décision de pouvoir à tout moment prendre les mesures qui s'imposent.

ART ASSOCIATES INC; (1985)

Senegalese Agricultural Policy Analysis. Report Prepared for USAID/Senegal, Cambridge, Massachusetts.

AMIN, Samir; • (1988)

L'Echange Inégale et la Loi de la Valeur. Economica.

AMIN, Samir; • (1989)

La Faillite du Développement en Afrique et dans le Tiers-Monde: Une Analyse Politique. L'Harmattan

ANDREW, Chris, O.; HILDEBRAND, Peter, E.; • (1993)

Applied Agricultural Research: Foundations and Methodology Westview Press Boulder. San Francisco. Oxford.

BADIANE, O.; KINTEH, S.; • (1994)

Trade Pessimism and Regionalism in African Countries: The Case of Groundnut Exporters. IFPRI Research Report 97, May 1994.

BADIANE, O.; DELGADO, C. L - Eds; - (1995)

A 2020 Vision for Food, Agriculture and the Environment in Sub-Saharan Africa. International Food Policy Research Institute, Washington D.C.; USA.

BALL, Richard; POUNDER, Laurie; • (1996)

"Efficient but Poor" Revisited In • Economic Development and Cultural Change. The University of Chicago Press; Volume 44, Number 4, July, pp735-760.

BANQUE Mondiale; • (1989)

L'Afrique Subsaharienne: De la Crise à la Croissance Durable

BATES, Robert H.; • (non daté)

The Political Economy of Adjustment and Policy Reform California Institute of Technology

BELLONCLE, Guy; • (1980)

Peut-on Sauver les Coopératives Sénégalaises?

BERG, Elliot; • (1990)

Senegal: Adjustment Postponed.

BESLEY, Timothy; • (1994)

How do Market Failures Justify Interventions in Rural Credit Markets? In • Research Observer, Volume 9, Number 1, January 1994. The World Bank, pp. 27-47.

EINSWANGER, Hans, P.; DEININGER, Klaus; • (1997)

Explaining Agricultural and Agrarian Policies in Developing Countries. Journal of Economic Literature. Vol. XXXV, pp. 1958-2005.

BOUDIN, J.C.; - (1988)
Le Processus d'Ajustement. Le Courrier, Bimestriel No III, Septembre-Octobre 1988, pp. 52-53.

BOIRAL, P.; LANTERI, J. F.; De SARDAN, J. P. O: - (1985)
Paysans, Experts et Chercheurs en Afrique Noire. CIFACE-Karthala

BOYE, François; - (1992)
Le Modèle de la Banque Mondiale au Crible de l'Expérience Sénégalaise. in - Sociétés-Espaces-Temps, 1992, 1,1; pp. 6-24.

BRANDT, Hartmut; - (1997)
La Politique de Développement en Afrique Subsaharienne au Terme de 15 Ans d'Ajustement. In - Agriculture+Développement Rural, Volume 4; No 2, pp.23-26.

BRAVERMAN, Avishay, HAMMER, S. Jeffrey; (1986)
"Multimarket Analysis of Agricultural Pricing Policies in Senegal". In - Agricultural Household Models: Extensions, Applications and Policy, SINGH, J.; SQUIRE, L.; STRAUS, J. - eds Baltimore, Md. Johns Hopkins University Press; pp. 233-253.

CALKINS, Peter; - (1988)
La Sécurité Alimentaire: Premières Démarches dans un Jeu Difficile
Université Laval. Centre Sahel, Série Conférence No 4.

CENTRE DE RECHERCHES POUR LE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL; - (1992)
Le Sud dans votre Assiette: L'interdépendance Alimentaire Mondiale.
Ottawa, Canada, Collection Quête d'Avenir No 4.

CHAMBERS, Robert; - (1983)
Rural Development. Putting the Last First Longman, London

COUTY, P.; WINTER, G.; - (1983)
Quantitatif et Qualitatif. Deux Modes d'investigation Complémentaires Brochure N° 43, Groupe de Recherche pour l'Amélioration des Méthodes d'Investigations en Milieux Ruraux (AMIRA), Paris, INSEE

CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET D'AGRICULTURE DE DAKAR.
Note sur les Groupements d'Intérêt Économique. (non date);

CLAASSEN, Emil-Maria; SALIN, Pascal; - (1991)
The Impact of Stabilization and Structural Adjustment Policies in the Rural Sector: Cases-studies of Côte d'Ivoire, Senegal, Liberia, Zambia and Morocco. Rome, FAO Economic and Social Development Paper 90.

CLUB DU SAHEL; - (1996)
Bulletin d'Information No 15, Printemps 1996.

COMMANDER, Simon et al.; - (1987)
The Design of Adjustment Policies and their Impact on Agriculture and Agricultural Institutions: The Case of Senegal: ISRA/Dakar; ODI/Londres.

COMMISSION EUROPEENNE, DIRECTION GENERAL DU DEVELOPPEMENT; - (1996)
La Coopération UE-ACP en 1995: Quel Ajustement Structurel?

COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE, CMA/AOC; (1994)
Analyse de l'Impact de la Dévaluation du Franc CFA sur la Mise en Oeuvre d'un Marché Céréalière Régional: Le Sénégal.

CONWAY, P.; - (1994)
IMF Lending Programs: Participation and Impact. In Journal of Development Economics, vol. 45, pp.365-391.

CORBO, V.; FISHER, S.; - (1995)
Structural Adjustment, Stabilization and Policy Reform: Domestic and International Finance In Handbook of Development Economics, vol 3b, pp.28482924.

COURADE, Georges (sous la Direction de); - (1994)
Le Village Camerounais à l'heure de l'Ajustement. Karthala

CROMWELL, Elizabeth; - (1996)
Governments, Farmers and Seeds in a Changing Africa. Overseas Development Institute, London.

DEFFONTAINES, J.P.; PETIT, M.; - (?)
Comment étudier les Exploitations Agricoles d'Une Région? Présentation d'un Ensemble Méthodologique (Mimeo non daté)

DELGADO, C. L.; JAMMEH, S.; eds; - (1989)
The Political Economy of Senegal Under Structural Adjustment.
Johns Hopkins University Press, Baltimore.

DIAGANA, Bocar. et al.; - (1995)
Dévaluation du Franc CFA et décisions de Production agricole

DIOP, Abdoulaye; - (1994)
Note sur une Politique de Relance de ('Arachide Dakar 30 Juin 1994

DIOP, A.M.; - (1971)
Le Mouvement Coopératif Sénégalais. In - Revue Française Études Politiques Africaines. Janvier 1971, pp. 49-61.

DUBOIS, J.L.; - (1989)
Réfléchir pour Mesurer. Innovations Méthodologiques pour la Collecte et l'Analyse d'informations Statistiques. Brochure NO 57 Groupe de Recherche pour l'Amélioration des Méthodes d'Investigations en Milieux Ruraux (AMIRA) Paris, INSEE.

DUNCAN, Alex; HOWEL, John; - (1992)
Structural Adjustment and the African Farmer. Overseas Development Institute, London

DUFUMIER, Marc; - (1996)
Les Projets de Développement Agricole: Manuel d'Expertise.
CTA-Karthala.

DUMONT, René; - (1988)
Un Monde Intolérable. Le Libéralisme en Question Seuil Paris

DURUFLE, Gilles; - (1988)

L'Ajustement Structurel en Afrique: Sénégal, Côte d'Ivoire, Madagascar. Karthala.

ÉCOLE NATIONALE D'ÉCONOMIE APPLIQUÉE, - (1987)

Journée de Réflexion sur le Mouvement Coopératif Face à la Nouvelle Politique Agricole: Note introductive. Dakar, 17 juillet.

ÉCOLE NATIONALE D'ÉCONOMIE APPLIQUÉE; - (?)

Les Associations Villageoises de Développement Bulletin de la Recherche Appliquée n°3

ECONOMIST INTELLIGENCE UNIT; - (1996)

Senegal Country Profile. London SW1 Y 4LR.

EICHER, Carl K.; BAKER, Doyle C.; - (1982)

Research on Agricultural Development in Sub-Saharan Africa: A Critical Survey. MUS international Development Paper No 1, Michigan State University. East Lansing.

EICHER, Carl K.; STAATZ, John M.; - (1990)

Agricultural Development in the Third World. The Johns Hopkins University Press Baltimore.

ELBADAWI. I.; GURA, D.; UWUJAREN, G.; - (1992)

World Bank Adjustment Lending and Economic Performance in Sub-Saharan Africa in the 1980's: A Comparison With Other Low-Income Countries. Policy Research Working Papers, World Bank.

ESMAN, Milton J.; UPHOFF, Norman T.; - (1982)

Local Organizations and Rural Development: The State of the Art. Rural Development Committee; Cornell University, Center for International Studies.

FABRE, Pierre; - (1994)

Note de Méthodologie Générale sur l'Analyse de Filière Utilisation de l'Analyse de Filière pour l'Analyse Économique des Politiques Document de Formation pour la Planification Agricole No 35. FAO. Rome

FAES, Géraldine; - (1994)

Sénégal: Douze ans d'Ajustement pour Rien. In Jeune Afrique. No 1768, du 24 au 30 Novembre 1994, pp. 76-79

FAO; - (1996)

L'Évolution des Systèmes de Production Agropastorale par rapport au Développement Rural Durable dans les Pays d'Afrique Soudano-sahélienne. Rome (Sous la Direction de J.C. de Grandi)

FREUD, C.; FREUD, E. H.; Richard, J.; THENEVIN, P.; - (1997)

La Crise de l'Arachide au Sénégal: Un Bilan Diagnostic. CIRAD

GAYE, Matar; - (1983)

The Food Challenge in the Senegalese Rural Economy: An analysis of the Domestic Cereals Promotion Policy Michigan State University; Department of Agricultural Economics, East Lansing.

GAYE, Matar; - (1986)

La Question Semencière dans le Cadre de la Nouvelle Politique Agricole. ISRA, Département Systèmes/BAME; Dakar.

GAYE, Matar; - (1987a)

Les Sections Villageoises et le Crédit. ISRA, Direction des Recherches sur les Systèmes Agraires et l'Économie Agricole, Dakar, Document de Travail 87-1

GAYE, Matar; - (1987b)

Enquête sur l'Acquisition et l'Utilisation des Intrants Agricoles dans les Régions de Fatick et Kaolack. Campagne 1986-87 ISRA Département Systèmes, Dakar; Document de Travail 87-4.

GAYE, Matar; - (1987c)

Le Crédit Informel en Milieu Rural Sénégalais: Enquête dans les Régions de Fatick et Kaolack ISRA Département Systèmes, Dakar, Document de Travail 87-5

GAYE, Matar; - (1987d)

Les Semences Personnelles d'Arachide dans les Régions de Fatick et Kaolack. ISRA Département Systèmes, Dakar; Note d'Information 87-1

GAYE, Matar; - (1987e)

La Problématique de l'Engrais dans le Bassin Arachidier. ISRA, Département Systèmes, Dakar; Note d'Information 87-3

GAYE, Matar; - (1987f)

État, Coopératives et Paysans. L'Expérience Sénégalaise. in C.E.D.R.E.S-ÉTUDES, Revue Économique et Sociale du Burkina Faso, No XXI. Octobre 1987 pp 76-95

GAYE, Matar; - (1988a)

Les Commerçants Privés et l'opération-engrais dans les Régions de Fatick et Kaolack. Campagne 1987-88. ISRA, Direction des Recherches sur les Systèmes Agraires et l'Économie Agricole. Dakar

GAYE, Matar; - (1988b)

La Nouvelle Politique Agricole au Sénégal et ses Implications sur l'Acquisition et l'Utilisation des Intrants In Étude FAO. Développement Économique et Social, No 71, pp. 87-89

GAYE, Matar; - (1989)

Les Coopératives Agricoles au Sénégal et l'Expérience de la Responsabilisation. In Coopératives et Développement, CIRIEC, Éditions Saint Martin, Montréal, Vol. 20. No 1. 1988-89. pp. 121-140.

GAYE, Matar; - (1990)

Les Structures Coopératives Sénégalaises Face aux Mutations Institutionnelles. In Annales de l'Économie Publique, Sociale et Coopérative, Éditions De Boeck-Wesmael S A Publishers, Bruxelles, Vol 61, No 1/1990, pp. 125-134.

GAYE, Matar - (1991a)

Besoins en Crédit et Endettement Informel chez les Paysans: Situation dans le Bassin Arachidier. ISRA, Direction des Recherches sur les Systèmes Agraires et l'Economie Agricole, Dakar, Etudes et Documents, Vol 4. No 1.

GAYE, Matar; - (1991b)

Les Forgerons et le Matériel de Culture Attelee. ISRA, Direction des Recherches sur les Systèmes Agraires et l'Economie Agricole, Dakar, Etudes et Documents, Vol 4, No 2.

GAYE, Matar; - (1991c)

La Réforme du Système Coopératif au Sénégal: Caractéristiques des Nouvelles Structures. ISRA, Direction des Recherches sur les Systèmes Agraires et l'Economie Agricole, Dakar, Etudes et Documents, Vol 4, No 3.

GAYE, Matar; - (1991d)

Les Commerçants Priés et l'Approvisionnement du Monde Rural: Cas des Facteurs de Production agricole au Sénégal. ISRA, Direction des Recherches sur les Systèmes Agraires et l'Economie Agricole, Dakar, Etudes et Documents, Vol 4, No 4

GAYE, Matar; - (1991e)

Le Défi de l'Engrais dans la Politique Agricole au Sénégal. ISRA, Secteur Centre-Sud, Kaolack.

GAYE, Matar; - (1991 f)

Aperçu Général sur les Groupements Villageois dans les Régions de Fatick et Kaolack. ISRA, Secteur Centre-Sud, Kaolack.

GAIE, Matar; - (1992a)

Les Producteurs d'Arachide au Sénégal Face au Problème d'Approvisionnement en Semences. In - Arachide Infos, No 4. CORAF. Décembre 1992, pp 15-17

GAYE, Matar; - (1992b)

Le Développement de l'Etat et la Question des Intrants Agricoles au Sénégal. In - Sociétés-Espaces-Temps: La Crise de l'Agriculture Africaine Dakar. 1992, 1, 1; pp 65-73.

GAYE, Matar: Avec le Concours de O. BADIANE; C.L. DELAGADO; - (1992c)

L'intervention de Opérateurs Privés dans le Marché des Produits Agricoles au Sénégal Réalités Actuelles et Implications sur la Filière Commerciale ISRA-IFPRI

GAYE, Matar; - (1992d)

Les Exploitations Agricoles du Bassin Arachidier Face à l'Ajustement Structurel: Quelques Repères sur l'Etat Actuel et l'Évolution Récente de leurs Capacités Productives. ISRA, Secteur Centre-Sud, Kaolack

GAYE, Matar; - (1992e)

Les Recherches sur l'Economie de la Production Agricole dans le Bassin Arachidier: Synthèse des Acquis de 1986 à 1992. ISRA, Secteur Centre-Sud, Kaolack

GAYE, Matar; - (1994)

Le Retour des Opérateurs Privés dans la Collecte des Arachides: Situation après Cinq Années de Réhabilitation des Traitants. ISRA; Dakar. Etudes et Documents. Vol 5 No 1

GAYE, Matar; - (1995a)

La Filière Céréalière au Sénégal: Dynamique Sectorielle et Politique Gouvernementale Document Préparé dans le Cadre de l'Étude sur la Construction d'un Ivlarché Céréalière en Afrique de l'Ouest et du Centre. Sahel Ingénieurs Conseils. Dakar.

GAYE, Matar; - (1995b)

Historique de la Politique Arachidière du Sénégal depuis l'indépendance. In - Oléagineux et Corps Gras Lipides. Volume 2. Numéro 3, Mai/Juin 1995, pp. 210-211

GAYE, Matar; SENE, Maniével; KELLY, Valerie; - (1996a)

Les Pratiques Paysannes Face aux Contraintes de Productivité Agricole: Cas du Semis de l'Arachide au Sénégal: ISRA, Secteur Centre-Sud, Kaolack.

GAYE Matar; KELLY Valerie; - (1996b)

Les Facteurs Déterminants de l'Allocation des Terres entre Différentes Cultures dans le Bassin Arachidier. ISRA, Secteur Centre-Sud, Kaolack.

GENTIL, Dominique; - (1984)

Les Pratiques Coopératives en Milieu Rural Africain. Paris. l'Harmattan.

GERSOVITZ, M. and WATERBURY, J.; eds. - (1987)

The Political Economy of Risk and Choice in Senegal Princeton University.

GOOSSENS, Frans; - (1995)

Agricultural Marketing and Marketing Analysis. Katholieke Universiteit Leuven. Faculty of Agricultural and Applied Biological Sciences Working Paper 1995/23

GITTINGER, Price; - (1982)

Economic Analysis of Agricultural Projects IDE/Economica

GOULET, D.; - (1983)

Incentives: Key to Better Life in Developing Countries. The State News, East Lansing, Michigan, May 16, 1983, p16.

GUEYE, M.; - (1985)

Note pour Servir à l'Histoire du Secteur Rural au Sénégal: Option Productiviste et Participation des Populations. Une Conciliation Difficile. Mondes en Développement, Tome 3, No 52.

GUEYMARD, Yves; - (1983)

Épargne et Crédit en Milieu Rural: Actuel Développement N° 56-57

GUJARATI, Damodar; - (1992)

Essentials of Econometrics McGraw-Hill International Editions, Economics Series.

HAVARD Michel; (1987)

Le Parc de Matériel de Culture Attelée et les Possibilités de sa Maintenance dans le Département de Fatik: Résultats d'Enquêtes.

HEIDHUES, Franz; KNERR, Béatrice; eds. - (1992)

Food and Agricultural Policies Under Structural Adjustment.
Seminar of the European Association of Agricultural Economics, Hohenheim.

HERMAN, J. - (1986)

Analyse de données Qualitatives. Traitements d'Enquêtes, Echantillon, Répartition. Associations. Masson. Paris, New-York, Barcelone. Sao Paulo.

HERMAN, J. - (1990)

Analyse de données Qualitatives. Traitements d'Enquêtes. Modèles Multivariés. Masson, Paris, Milan, Barcelone, Mexico.

INSTITUT NATIONAL AGRONOMIQUE PARIS-GRIGNON; - (1986)

Étude sur les Groupements Villageois: Séminaire de Restitution des Travaux Menés au Sénégal. Compte rendu-Résumé.

JAFFEE, Steven; SRIVASTAVA, Jitendra; - (1994)

The Role of the Private and Public Sector in Enhancing the Performance of Seed Systems. In - Research Observer, Volume 9, Number 1, January 1994. The World Bank pp 97-117.

JANE, T.S et ai.; - (1997)

Agricultural Policy Reforms and Productivity Change in Africa.
Paper presented at the XXIII International Conference of Agricultural Economists; Sacramento, California, August 10-16.

KAMAJOU, François; - (1992)

Une Analyse des Principes et des Programmes de l'Ajustement Structurel en Afrique.

KELLY, V. et al; - (1993)

Final Report for the IFPRI-ISRA Study of Consumption and Supply Impacts of Agricultural Price Policies in the Peanut Basin and Senegal Oriental. Washington, D.C.: International Food Policy Research Institute.

KELLY, V.; DIAGANA, B.; REARDON, T.; GAYE, M.; CRAWFORD, E.; - (1996)
Cash Crop and Food Grain Productivity in Senegal. Historical View. New Survey Evidence and Policy Implications. MSU International Development Paper No. 20

KENNEDY, Peter; (1981)

A Guide to Econometrics; The MIT Press, Cambridge, Massachusetts.

KHAN, M. S.; - (1990)

The Macroeconomic Effects of Fund-Supported Adjustment Programs. IMF Staff Papers, 37, pp. 195-231.

LABONNE, Michel; - (1994)

L'Impact des Programmes d'Ajustement Structurel sur l'Agriculture en Afrique: Guide pour l'Évaluation. Rome; Étude FAO. Développement Économique et Social No 122

LAFLAMME, Michel; - (1986)

La Formule Coopérative. un Espoir pour l'Afrique In - L'Action Nationale. 76-1, pp. 91-96.

LEONTIEF, W.; - (1974)

Essais Économiques Hypothèses Théoriques et Faits non Observés. Calman-Levy, Paris.

LEPLAIDEUR, Alain; - (1987)

Appel aux Communications pour le VII^{ème} Séminaire d'Économie et Sociologie Rurale CIRAD/MESRU sur le Thème: Problématiques et Instruments d'observation en Zone Rurale Tropicale.

LITTLE, I.M.D.; MIRRLEES, J.A.; - (1968)

Manuel d'Analyse des Projets dans les Pays en Voie de Développement. OCD

LOMBARD, Jérôme; - (1996)

La Question vivrière Sénégalaise au-delà du Transport. Communication au VI^{ème} Séminaire International sur les Transports en Afrique Sub-Saharienne. Brazzaville, 28/29/30 octobre.

MALINVAUD, E; - (1989)

Les Enquêtes d'Opinions et la Recherche en Sciences Sociales l'Harmattan, Paris.

MARCHE, Yves; - (1979)

Les Associations entre Tradition et Coopération au Cameroun.
In - Études Coopératives, 2^e Trimestre, pp. 38-74.

MARTIN, Frédéric; - (1986)

Hnalyse de la Situation Alimentaire au Sénégal Evolution de 1974 à 1985. ISRA, Bureau d'Analyses Macro-économiques; Document de travail 86-3

MARRX, Karl; - (1957)

Contribution à la Critique de l'Économie Politique. Éditions Sociales, Paris.

MATLON, Peter; - (1977)

The Size Distribution, Structure and Determinants of Personal Income Among Farmers in the North of Nigeria Ph.D Dissertation, Cornell University

MBODJ, Mohamed; - (1992)

La Crise Trentenaire de l'Économie Arachidière
In - "Sénégal: Trajectoire d'un État" Sous la Direction de Momar Comba Diop. Éditions Karthalla, 22-24, Boulevard Arago, 75013, Paris.

MICHAILOF, Serge; - (1987)

Les Apprentis Sorciers du Développement Mythes Technocratiques Face à la Pauvreté Rurale. Economica, Paris.

MIHEVC, John; - (1995)

The Market Tells Them So. The World Bank and Economic Fundamentalism in Africa Third World Network. Penang, Malaysia

MKANDAWIRE, Thandika; - (1989)
Ajustement Structurel et Crise Agricole en Afrique. CODESRIA, Dakar, Document de Travail 2/90.

MONKE, Eric, A. And PEARSON, Scott R.; - (1989)
The Policy Analysis Matrix for Agricultural Development. Cornell University Press Ithaca and London

MORTREUIL, J.C.; KHALFAOUI, J.L.; - (1991)
Bases Génétiques de la Multiplication Semencière Communication à l'Atelier du Réseau Arachide sur la Filière Semencière. Dakar, 23-26 Janvier 1991

NDOYE, Ousseynou; NEWMAN, Mark D; - (1984)
Approches Méthodologiques pour l'Etude de la Commercialisation des Produits Agricoles et Alimentaires au Sénégal. Actes de l'Atelier de Kahone. 8-13 Mars. Document de Travail BAME 84-Z.

NETER, J.; WASSERMAN, W.; - (1974)
Applied Linear Statistical Models: Richard D. Irving Inc; Homewood Illinois

NIANG, Bocar; - (1993)
La Misère Chiffrée. Sud Quotidien, No 18. 3 Juin 1993, p 3.

OUATTARA, Alassane D.; - (1996)
Aide, Ajustement, Relance Economique... Efficacité, Stabilité et Transparence. In - Jeune Afrique, Hebdomadaire. No 1843-1844 du 1^{er} au 14 mai 1996, pp. 18-19.

PAGNI, Lucien; - (1988)
L'Ajustement Structurel In - Le Courrier, Bimestriel No 111, Septembre-Octobre 1988; p 50-51

PEDERSEN, Poul Engberg; UDSHOLT, Lars; - (1997)
Les Limites des Programmes d'Ajustement en Afrique. In - Agriculture + Développement Rural. Volume 4, No 2. pp. 32-35

PETIT, Michel; - (1998)
Politique Economique et Econométrie Appliquée Modélisation des marchés agricoles. "Economie Rural" No 243, janvier 1998. pp 4-7.

REPUBLIQUE DU SENEGAL, DIRECTION DE LA COOPERATION; - (1983)
Loi 83-07 du 29/01.1983 Portant Statut Général des Coopératives au Sénégal.

REPUBLIQUE DU SENEGAL, MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL; - (1984)
Nouvelle Politique Agricole.

REPUBLIQUE DU SENEGAL, MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL, (1986)
Etude du Secteur Agricole: Plan Céréalié

REPUBLIQUE DU SENEGAL, MINISTERE DE L'AGRICULTURE; - (1994a)
Déclaration de Politique de Développement Agricole

REPUBLIQUE DU SENEGAL, MINISTERE DE L'AGRICULTURE; - (1994b)²²³
Réflexion Autour de la Mise en Place d'un Programme Agricole Rénové.

ROBERTS, R.A.J.; - (1973)
Private Borrowing and Lending Arrangements Involving Cultivators' Cash Saving. Spring Review of Small Farmer Credit; Vol. 13. US-AID. Washington D C

SACHS, Jeffrey; - (1996)
Growth in Africa: Cant Be Done. in - "The Economist"; June 29th, pp. 23-25.

SARRIS, Alexander, II; - (1990)
Guidelines for Monitoring the Impact of Structural Adjustment Programmes on the Agricultural Sector. FAO Economic and Social Development Paper N° 95.

SAUTTER, G.; - (1988)
Le Temps des Méthodes. Brochure NO 53. Groupe de Recherche pour l'Amélioration des Méthodes d'Investigations en Milieux Ruraux (AMIRA), Paris, INSEE

SCHULTZ, T.W.; - (1964)
Transforming Traditional Agriculture. Yale University Press. New Haven

SENE, Ibrahim; - (1992)
Agriculture Sénégalaise: Diagnostic et Perspectives. In - Afrique Espoir. No 9. Octobre-Novembre-Décembre 1992, pp. 20-22

SERAGELDIN, Ismail; - (1988)
La Banque Mondiale en Afrique. l'Ajustement, Voie de la Croissance et de l'Équité In - Le Courrier Bimestriel NO 111, Septembre-Octobre 1988 pp 54-61

SHEPHERD, Andrew W.; - (1993)
Guide Pratique des Coûts de Commercialisation et de leur Mode de Calcul. FAO. Service de la Commercialisation et du Financement Rural. Division des Services Agricoles. Rome

SINGER, Hans W.; ANSARI, Javed, A.; - (1977)
Rich and Poor Countries Allen and Unwin, London.

SOUDAN, François; - (1996)
Liberté, Prospérité, Sécurité: Le Palmarès de la Vraie Réussite In - Jeune Afrique, Hebdomadaire, No 1843-1844 du 1^{er} au 14 mai 1996; pp. 21-114.

SQUIRE, L.; TAK, Van Der; - (1975)
Analyse Economique des Projets. Banque Mondiale/Economica.

TAPSOBA, Édouard, K.; - (1982)
An Economic and Institutional Analysis of Formal and Informal Credit in Eastern Upper Volta Empirical Evidence and Policy Implications. Ph.D Dissertation, Michigan State University, Department of Agricultural Economics.

THENEVIN, Pierre; - (1978)

L'investigation en Milieu Rural et la Pratique du Développement, Brochure NO 18. Groupe de Recherche pour l'Amélioration des Méthodes d'Investigation en Milieux Ruraux (AMIRA), Paris, INSEE.

THIAM, Abdoulaye; - (1987)

Étude en Champs Paysans de Différentes Variétés Améliorées de Mil Précoce dans le Sud de la Région de Kaolack.

THIOMBIANO, Tafadidia; - (1997)

Vers une Nouvelle Approche en Economie Politique: La Socioéconométrie. Presses Universitaires de Ouagadougou. Collège Africain de Socioéconométrie; Ouagadougou, Burkina Faso.

TOLLENS, Eric; - (1995a)

Cadre Conceptuel Concernant l'Analyse de la Performance Économique des Marchés. Katholieke Universiteit Leuven; Faculty of Agricultural and Applied Biological Sciences: Working Paper 1995/14

TOLLENS, Eric; - (1995b)

Structural Adjustment and Agricultural Policies. Katholieke Universiteit Leuven Faculty of Agricultural and Applied Biological Sciences. Working Paper 1995/19

TOLLENS, Eric; - (1995c)

Theory and Macro-economic Measures of Structural Adjustment. Katholieke Universiteit Leuven; Faculty of Agricultural and Applied Biological Sciences: Working Paper 1995/20

TREMBLAY, Marc-Adélar; - (1968)

Initiation à la Recherche dans les Sciences Humaines Editions McGraw-Hill Montréal

UNITED NATIONS; - (1996)

Africa Recovery. Vol. 10, No 1, May.

UNITED NATIONS ECONOMIC COMMISSION FOR AFRICA; - (1985)

Regional Expert Consultation on the Role of Cooperatives in the Production Sector in Africa. Addis Ababa, Ethiopia, 7-11 October.

VALANTIN, Christian; - (1991)

Note à l'Attention du Président de la République sur la Restructuration de la Filière Arachidière. Dakar, 4 Octobre.

VANHAEVERBEKE, A. - (1970)

Rémunération du Travail et Commerce Extérieur: Essor d'une Économie Paysanne Exportatrice et Termes de l'Échange des Producteurs d'Arachide au Sénégal. Université Catholique de Louvain: Centre de Recherche des Pays en Développement.

VIAU, P. - (1975)

Pourquoi le Soja a Détrôné l'Arachide? In - Problèmes Economiques, No 1433, pp. 29-32.

WATERBURY, John; - (1981a)

Dimensions of State Intervention In the Groundnut Basin

WATERBURY, John; - (1981 b)

The Senegalese Peasant: How Good is Our Conventional Wisdom?

WORLD BANK; - (1981)

Accelerated Development in Sub-Saharan Africa. An Agenda for Action

WORLD BANK; - (1994)

The World Bank Research Observer Volume '9 Number 1, January

WORLD BANK; - (1994)

Adjustment in Africa Reforms. Results and the Road Ahead
Oxford University Press

ANNEXE STATISTIQUE

Annexe 1: Évolution des principales variables concernant l'arachide

Années	Production arachide en 1000 t	Superficies arachide en 1000 ha	Prix au producteur en FCFA/kg	Collecte officielle en 1000 t	Semences distribuées en 1000 t	Prix engrais en FCFA/kg
60-61		977	22	786	64	738
61-62	995	1026	22	860	67	809
62-63	894	1015	22	766	69	751
63-64	952	1084	22	806	68	752
64-65	993	1055	22	867	77	816
65-66	1220	1114	22	993	73	779
66-67	857	1117	22	781	76	827
67-68	1005	1164	22	834	79	911
68-69	831	1191	17	623	89	491
69-70	789	953	17	593	89	897
70-71	583	1049	18	447	88	589
71-72	989	1060	22	747	89	651
72-73	570	1071	25	430	105	450
73-74	575	1026	25	427	110	558
74-75	903	1052	40	535	117	644
75-76	1450	1203	40	1300	114	765
76-77	1106	1346	40	1000	129	618
77-78	508	1113	40	520	158	456
78-79	1055	1179	40	1060	125	702
79-80	673	1097	43	676	125	603
80-81	521	1050	46	173	117	490
81-82	870	1010	60	600	120	635
82-83	1092	1157	60	903	134	543
83-84	569	965	50	319	121	413
84-85	682	873	60	232	64	515
85-86	587	605	90	340	59	595
86-87	841	790	90	593	32	568
87-88	963	831	90	703	22	624
88-89	723	903	70	400	13	667
89-90	844	784	70	594	12	698
90-91	698	914	70	260	22	537
91-92	728	871	80	380	26	473
92-93	552	926	80	160	37	878
93-94	602	750	100	233	24	596
94-95	678	892	120	236	24	
95-96	791	841	125	288	31	
96-97			131			

Sources: Direction de la Statistique et de la Prévision, Direction de l'Agriculture.

Annexe 2: Situation Comparative des Mandataires de la Sonagraines

Campagnes	Mandataires	Nombre de points	Tonnage collecté	Pertes en %
1985-86	OPS	125	69.122	5,50
	Coop.	364	108.828	3,85
	PCH	403	105.466	2,88
1987-88	OPS	259	226 ou 4	0,95
	Coop.	531	419 630	3,03
	OPS	326	9.283	2,26
1988-89	Coop	400	187.480	1,03
	PCH	-	186 554 7.598	2,49 1,35
1989-90	OPS	368	308.447	0,54
	Coop.	380	247.597	1,34
	PCH	-	9.605	0,48
1990-91	OPS	377	140.672	0,38
	Coop.	372	97.745	1,04
	PCH	-	5.354	0,33
1991-92	OPS	371	263.389	0,06
	Coop	337	147.573	1,42
	PCH	-	5.217	0,76
1992-93	OPS	280	83.218	0,14
	Coop.	269	49685	1,00
	PCH	-	5.797	0,13
1993-94	OPS	358	130.220	0,26
	Coop.	361	75.555	0,96
	PCH	-	3.014	0,21
1994-95	OPS	368	145.644	0,48
	Coop.	382	78.370	1,33
	PCH	-	12.610	1,28
1995-96	OPS	-	137.977	-
	Coop.	-	103.150	-
	PCH	-	15.315	-
	GP	-	5.951	-
1996-97	OPS	-	53.472	-
	Coop.	-	31.107	-
	PCH	-	7.666	-
	GP	-	3.437	-

Source: Sonagraines

Notes:

PCH = points de collecte huilier (itinérants)

GP = gros producteurs

Données manquantes pour 1986-87

Annexe 3: Données de base des MAP (chiffres par tonne)

Rubriques	1993	1995
Valeur FOB arachide	102.102	186.468
Frais de mise à CAF arachide coque	5.633	10333
Frais de collecte de la Sonagraines	36.410	30.760
Prix de parité bord-champ	60.059	145.375
Prix officiel au producteur	80.000	120.000
Prix officiel des semences N2	115.000	160.000
Prix de l'engrais	84.000	140.000
Prix de cession de Sonagraines à Sonacos	67.906	150.757
Valeur FOB huile brute	205.600	544.7001
Frais de mise à CAF huile	16.960	31.000
Valeur FOB tourteau d'arachide	50.160	84.063
Frais de mise à CAF tourteau d'arachide	15.380	28.000
Quantité d'arachide triturée	161.731	276.730
Coûts de trituration de l'arachide coque	17.582	14.472

Sources Sonagraines Sonacos, calculs de l'auteur

Annexe 4: Facteurs de conversion standard calculés

	1993	1995
Niveau du producteur	0,750	1,211
Niveau de la Sonagraines	0 3 7 3	1,06
Niveau de la Sonacos	0,922	0,922

Source: Calculs de l'auteur

Annexe 5: Évolution des exportations de produits arachidiers en tonnes

Années	Huile brute	Huile raffinée	Tourteau
1961	114.174	11.606	180.736
1962	102.655	15.941	163.9071
1963	78	25.588	145.388
1964	303.285	26 245)	184.329
1965	11 8.297	24.247	196.431
1966	122 590		191.334
1967	137.271	24.778	229 011
1968	107 107.800		30.682 248.742
1969	95 581	20 552	198.549
1970	118.944	27 121	199.726
1971	54.241	17.673	125.204
1972	90.093	39 292	315.710
1973	55 105	22.159	1 66 30.474
1974	79.232	25.410	184.333
1975	164.964	31.689	312.825
1976	221.002	35.071	369.512
1977	192.334	34.996	352.254
1978	52.7361	12.8071	148.131
1979	120.5651	15.0691	255.3141
1980	62.580	11.203	93.8681
1981	21.594	432	31.863
1982	188 592	727	225.232
1983	176.776	11.119	274 019
1984	87.568	16.941	110.015
1985	43.514	1.223	78.623
1986	81.933	62	140 325
1987	116.570	348	178 689
1988	132.851	501	252.268
1989	130.040	0	189.781
1990	126.561	0	185.331
1991	04.350	0	153.940
1992		11	131.898
1993	83.63671	57	69.591
1994	54.213	0	60.382

Source Freud et al Payes 101 à 104

Annexe 6: Evolution des principales variables du secteur céréalière

Année	Production Mil-sorg en 1000 t	Superficies mil-sorg en 1000 ha	Prix mil-sorg au producteur en FCFA/kg	Production maïs en 1000 t	Superficies maïs en 1000 ha	Prix détail du riz en FCFA/kg
60-61	392	682	15	27	31	30
61-62	406	839	15	28	32	30
62-63	424	863	16	27	31	30
63-64	478	959	16	27	33	35
64-65	532	1010	15	37	47	35
65-66	554	1058	17	41	54	40
66-67	423	996	17	42	54	40
67-68	661	1154	17	57	72	45
68-69	454	1053	17	25	35	45
69-70	639	1044	18	49	55	45
70-71	405	954	17	39	51	40
71-72	503	969	18	50	49	40
72-73	322	935	17	20	32	40
73-74	510	1102	25	34	35	60
74-75	600	1143	30	43	43	100
75-76	613	962	33	44	46	90
76-77	507	948	25	43	48	80
77-78	420	942	40	33	51	80
78-79	802	1054	40	59	56	80
79-80	521	967	40	46	68	80
80-81	531	1115	40	53	78	80
81-82	736	1177	50	76	55	80
82-83	535	990	50	86	66	105
83-84	352	783	55	70	70	105
84-85	471	1003	60	82	81	130
85-86	350	1335	70	147	111	150
86-87	630	992	70	107	96	160
87-88	800	1023	70	119	99	160
88-89	589	1033	70	129	110	130
89-90	762	1035	70	132	93	130
90-91	661	1038	64	133	115	130
91-92	670	980	75	103	91	130
92-93	563	905	55	115	105	130
93-94	753	1100	62	138	110	130
94-95	671	1078	62	108	107	180
95-96	704		112	106		225
96-97						225

Sources: Direction de la Statistique et de la Prévision, Direction de l'Agriculture.